

LES CAHIERS DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE



Football, ombres au spectacle

VIOLENCES
DANS LES STADES

***** LE SUPPORTÉRISME
MENACE-T-IL L'ORDRE PUBLIC ?



LES CAHIERS DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE

*Football,
ombres au spectacle*

Conditions de publication

Les Cahiers de la sécurité intérieure publient des articles, des débats et des notices bibliographiques relatifs aux différents aspects nationaux et comparés de la sécurité intérieure et de ses acteurs.

Les propositions d'articles doivent être adressées à la rédaction pour évaluation.

Les manuscrits soumis ne sont pas retournés à leurs auteurs.
Toute correspondance est à adresser à la rédaction de la revue.

© Paris, 1996

ISSN : 1150-1634

N° de commission paritaire : 2 325 AD

Les articles publiés dans les *Cahiers de la sécurité intérieure* ne représentent pas une opinion de l'IHESI et n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

Football, ombres au spectacle

Violences dans les stades

Le supportérisme menace-t-il l'ordre public

Avant-propos	5-6
--------------------	-----

Dossier

Point de vue ■ Pierre LANFRANCHI	9-17
---	------

Les dimensions du supportérisme

« Culture », « civilisation » et sociologie du sport ■ Eric DUNNING	18-32
La passion partisane chez les <i>Ultra</i> ■ Christian BROMBERGER	33-46
Du gang au groupe social : une analyse socio-préventive ■ Manuel COMERON	47-67
Pour une statistique des matches de football : l'exemple belge ■ Stéfan DE VREESE	68-74

Ordre et désordre dans les stades

Ordre public et <i>Tifosi</i> ■ Rocco DE BIASI	75-91
La lutte contre le hooliganisme : comparaisons européennes ■ Patrick MIGNON	92-107
Réponses policières en Grande-Bretagne et en Italie. Vers une homogénéisation des stratégies policières en Europe ? ■ Anastassia TSOUKALA	108-117

Regards croisés sur la sécurité des stades

La sécurité des stades en France : études et formation ■ Thierry TERRAUBE	118-126
Entretiens ■ Dominique SPINOSI, René-Georges QUERRY, Gérard ROUSSELOT ..	127-139
Quelques enseignements des Jeux olympiques d'Atlanta ■ Alain BAUER	140-142

Repères

NOTES ET ÉTUDES

- Ce que fait la police : sociologie de la force publique
Un commentaire du livre de D. MONJARDET
■ Jean-Paul BRODEUR 145-152
- Archives policières, sources de presse et manifestations de rue
■ Olivier FILLIEULE 153-176

LES FONDAMENTAUX DE LA SÉCURITÉ

- La police aux États-Unis et les violences illégitimes
■ Un texte de A. J. REISS commenté par Fabien JOBARD 177-191

CHRONIQUE INTERNATIONALE

- La géographie des peurs
■ Jérôme SAINTE-MARIE 193-200

Actualités

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

- Jean-Paul GRÉMY, Catherine POLAC, Cécile PÉCHU,
Christophe BROQUA 203-214

RAPPORTS ET TRAVAUX INÉDITS

- Frédéric OCQUETEAU 215-216

REVUE DES REVUES 217-221

LISTE DES AUTEURS 223

ABSTRACTS 227

AVANT-PROPOS

Les liens étroits que les pratiques sportives sont censées entretenir avec la violence constituent un objet privilégié de l'analyse sociologique. Eric DUNNING, dans ses travaux avec Norbert ELIAS, est l'un des premiers à avoir envisagé ces liens dans une perspective socio-historique tendant à montrer que les règles contemporaines du jeu sportif se sont constituées dans le cadre d'un mouvement tendanciel de pacification de la violence dans les sociétés occidentales. Comment dès lors rendre compte des résurgences sporadiques de violences incontrôlées, sinon incontrôlables, sur les terrains de sport, et tout particulièrement dans les stades de football ? C'est à ces questions que le présent dossier entend apporter des éléments de réponse.

L'association de la violence au sport renvoie à des phénomènes extrêmement divers : violence des pratiques sportives elles-mêmes, d'abord (évidente dans certains sports de combat, comme la boxe) ; violence des spectateurs surtout qui, pour des raisons diverses et sous des prétextes variés, adoptent des comportements violents à l'occasion des rencontres sportives. Or, par un étonnant paradoxe, ces deux registres semblent avoir évolué de manière inversement proportionnelle, comme si la lente ritualisation et l'encadrement strict du caractère agonistique des compétitions sportives était corrélée à un transfert des affrontements à force ouverte des terrains de jeu aux espaces réservés au public. C'est à ces évolutions croisées des pratiques sportives professionnelles et des pratiques supportéristes que Pierre LANFRANCHI consacre sa contribution.

L'analyse de la violence générée par les rencontres de football ne peut d'abord faire l'économie, au-delà des compte-rendus spectaculaires produits par les médias, d'une mesure du phénomène, comme s'y essaye Stéfan DE VREESE dans son approche statistique appliquée à la Belgique. Cela ne saurait suffire cependant à comprendre les ressorts économiques, sociaux et psychologiques de la violence supportériste. A partir d'une analyse comparée du phénomène en France, en Grande-Bretagne, en Italie, en Belgique et en Allemagne, les auteurs mettent à l'épreuve de leurs enquêtes de terrain la réalité et la pertinence des différentes théories explicatives généralement invoquées. Si tous ne tombent pas d'accord pour identifier un jeu cohérent d'hypothèses, c'est que tous soulignent l'extrême diversité des origines sociales et des modes d'organisation des supporters, comme en témoignent les variations dans les dénominations dont ont les affuble et qu'ils revendiquent parfois : hooligans, *tifosi, ultra*, etc.

Malgré cette diversité, la violence des stades pose, en matière d'ordre public et de sécurité, des problèmes identiques. Il n'empêche que les réponses institutionnelles ont longtemps reposé sur des modes hétérogènes de régulation. Ainsi, en Angleterre, la gestion de la sécurité s'appuie sur une mobilisation sociale. En Allemagne, c'est l'action concertée et la recherche du consensus qui constituent les deux piliers des politiques publiques. En France, enfin, la mise en place d'un dispositif semble encore souffrir d'une insuffisante coordination entre les parties concernées.

En revanche, après avoir longtemps hésité entre dissuasion, répression et négociation, les stratégies policières semblent désormais travaillées par un processus d'homogénéisation dans le cadre européen grâce à une coopération internationale accrue. Cette uniformisation, cette globalisation - si l'on voulait employer un mot dorénavant à la mode -, n'est pas un phénomène isolé propre à la gestion de la sécurité dans les stades. En effet, les recherches récentes sur le fonctionnement des systèmes de gestion de l'ordre public dans les différents pays d'Europe et aux États-Unis semblent indiquer de manière concordante que le champ des organisations policières est travaillé, depuis un certain temps déjà, par une série de processus isomorphiques qui auraient pour effet d'uniformiser tout à la fois les doctrines d'emploi, les savoirs professionnels, les pratiques routinières et les modes organisationnels (par exemple, la nature des liens hiérarchiques, la différentiation entre types de forces et types de missions).

Cette question nous a d'ailleurs paru suffisamment centrale à toute réflexion contemporaine sur les évolutions futures de la sécurité intérieure pour qu'elle constitue à nouveau le fil rouge de la prochaine livraison des *Cahiers*, à partir cette fois d'une analyse de la gestion policière des manifestations de rue aux États-Unis et en Europe.

Marcel LECLERC

DOSSIER

**FOOTBALL,
OMBRES AU SPECTACLE**

POINT DE VUE

Pierre LANFRANCHI
Professeur d'histoire contemporaine
Université De Montfort de Leicester

Les tensions au sein du public d'un match de football sont rarement objet de la production littéraire. Dans une brève pièce en un acte intitulée simplement *football*, Henry CHABROL met en scène le public d'une rencontre du début du siècle autour de la pelouse d'un stade méridional, sans doute celui de Sète, dont il fut lui-même l'un des meilleurs joueurs autour de 1914. Le père de l'un des joueurs, notable distingué et réservé qui assiste pour la première fois à une partie de football, regarde le match au côté de l'amie de l'un des équipiers de son fils. Elle vit le match, vocifère, insulte l'arbitre. La violence verbale de cette supportrice issue d'un milieu populaire choque son voisin, mais, pour l'auteur, ce petit stade de province « sent bon la famille »⁽¹⁾. Tout laisse à penser qu'ils n'auraient pu se côtoyer durant deux heures en un autre lieu. Ce tableau sommaire contient certains éléments constitutifs de la passion pour le football au sein des stades.

Le *vainqueur de Coupe*, de Rachid BOUDJEDRA, retrace un épisode réel de la guerre d'Algérie, l'assassinat de l'ancien président de l'Assemblée algérienne Ali CHEKAL par Mohamed BEN SADOK, un membre du Front de libération national (FLN), au stade de Colombes au terme de la finale de la Coupe de France 1957. Cet écrit traite de la violence dans les stades sur un registre bien différent. Si le match apparaît en arrière plan du récit, seul l'anonymat de la foule permet à l'ouvrier Mohamed BEN SADOK de s'approcher de sa victime après le match et de lui tirer plusieurs coups de feu à bout-portant. « La foule ne s'est même pas rendu-compte qu'un homme venait d'être abattu »⁽²⁾.

Dans les gradins du Heysel, Pol VANDROMME utilise le phénomène de la violence des supporters de Liverpool comme prétexte pour proposer une allégorie du football des campagnes, qu'il oppose au football des villes au sein de sta-

(1) CHABROL (Henry), *Football*, Paris, Librairie théâtrale, 1956.

(2) BOUDJEDRA (Rachid), *Le vainqueur de coupe*, Paris, Denoël, 1981, p. 234.

des grillagés (3). La même démarche initiale, mieux articulée, se retrouve dans le bel article de Ian TAYLOR *Hillsborough, some personal contemplations* (4). Le sociologue et criminologue anglais qui s'est lui-même intéressé depuis longtemps au phénomène de la violence dans les stades de football, y mêle les genres avec bonheur. Supporter de *Sheffield Wednesday*, il a vécu, dans ce stade de Hillsborough où de nombreux supporters de Liverpool ont trouvé la mort, des moments intenses ; l'événement tient dans sa mémoire une place particulière. S'il ne peut se résigner à réduire cet enclos à l'expression du danger et de la violence, ses remarques sur les différentes lectures d'un même événement sont d'une grande pertinence.

Chacune de ces lectures du stade se retrouve au niveau de la recherche. Durant les quatre-vingt dix minutes du match et les heures qui préparent la rencontre, le stade devient le théâtre d'un affrontement idéal entre deux communautés - « eux » et « nous » -, où la violence verbale ne dégénère pas automatiquement en affrontements physiques. Des valeurs essentielles s'y expriment, telles que l'attachement aux couleurs, au drapeau (en italien, on utilise le terme de *fede calcistica*, foi footballistique, pour définir le supportérisme). Les travaux de Christian BROMBERGER, d'Alessandro DAL LAGO et Roberto MOSCATI en Italie s'intéressent tout particulièrement à cet aspect. À Naples ou Marseille, le match de football est vécu comme le moment où la ville se rassemble et se donne en spectacle. Ni socialement marginal, ni homogène, le public des stades reflète nos sociétés urbaines. Comme le remarque Christian BROMBERGER, le stade offre un calque fidèle de la structure spatiale de la ville de Marseille (5). À Milan, la principale qualité du public de San Siro paraît être sa « normalité sociale » à travers une répartition entre les professions, un niveau scolaire et une distribution entre les actifs et les chômeurs tout-à-fait représentative des tendances nationales (6). Certes, ces publics qui mettent en doute la virilité des arbitres et des joueurs de l'équipe adverse sont essentiellement masculins. La représentation féminine dans les stades de football est faible, sans être pourtant marginale. Elle varie entre 10 et 12% pour les stades européens, dans lesquels des enquêtes approfondies ont été menées. Et si les 16-30 ans sont sur-représentées, les autres classes ont aussi leur place dans les gradins et les tribunes. Comme ces études ont eu le mérite de le mettre en évidence, il n'y a pas que des *hooligans* dans les stades et si les virages sont plus jeunes, le stade est encore un des rares lieux où les générations se rencontrent. Ces travaux tendent à dépasser les clichés sur l'homogénéité apparente

(3) VANDROMME (Pol), *Les gradins du Heysel. Une morale pour le football*, Tournai, Gamma, 1985.

(4) TAYLOR (Ian), « Hillsborough : 15 avril 1989. Some personal contemplations », *The New Left Review*, 177, octobre-novembre 1989, pp. 89-100.

(5) BROMBERGER (Christian), *Le match de football. Ethnologie d'une passion partisane à Marseille, Naples et Turin*, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, Paris, 1995, p. 217.

(6) DAL LAGO (Alessandro), MOSCATI (Roberto), *Regalateci un sogno. Miti e realtà del tifo calcistico in Italia*, Bompiani, Milan, 1992, p. 38.

des foules sportives (7). Le stade est régi par ses propres règles. On ne va pas au football comme on va à l'opéra. Le spectateur est partisan, et participe au match. La critique, qu'il s'agisse de l'arbitre, des joueurs adverses, de l'entraîneur ou des supporters de l'autre équipe, fait partie intégrante de l'action. C'est ainsi, comme l'a montré Alain EHRENBERG, un lieu d'expression : expression de l'égalité et de la démocratie avec toutes les ambiguïtés que cela suppose. Christian BROMBERGER utilise judicieusement pour définir ceux parmi les spectateurs qui suivent intensément leur équipe et consacrent à leur passion temps et énergie, non pas les termes génériques de supporters, *hooligans* ou *ultras*, mais celui de militants. Face à l'effritement du militantisme politique ou syndical, l'activisme des virages a pris au cours des dernières années un vaste essor. Meneurs d'hommes, slogans et gestes de force sont empruntés au registre politique. Mais, les Brigades rouges et noires de Milan, les *Commandos ultras*, les Collectifs autonomes violettes de Florence ou les *Blue army* de Leicester ne sont pas des hordes sauvages paramilitaires comme certains commentateurs ou dirigeants sportifs aimeraient le laisser penser. Plus ou moins structurés et hiérarchisés, ces groupes peuvent constituer un lieu d'apprentissage de la vie associative et militante. Les études de terrain ont montré l'importance de l'organisation et les mécanismes de promotion au sein de ces groupes, surtout en Italie et en France (8).

Au moment où les concepts de communauté et d'identité posent problème par leur caractère vague et pluriforme, le stade, la passion pour l'équipe de football, semblent assignés au domaine de l'imaginaire, constituer des vecteurs importants d'identification et de représentation idéale de communautés. Il n'y a rien d'étonnant à cette évolution, si l'on observe le développement du football tant en Angleterre que sur le continent. Le jeu prend son essor dans les métropoles industrielles du nord-ouest de l'Angleterre à la fin du XIX^e siècle. Manchester, Liverpool et Birmingham comptent une importante population jeune masculine, en quête de points de repère et disposant du samedi après-midi libre. Le stade devint rapidement et durablement le lieu de rendez-vous de la *working class* (9). À la veille de la première guerre mondiale, la moyenne de spectateurs pour la première division anglaise était de 17 000 spectateurs payants par match, un chiffre jamais atteint en France (10). Dans

(7) A partir de 1989, nous avons dirigé avec Christian BROMBERGER une recherche sur le public des stades en Europe, à partir d'enquêtes en France (Marseille, Lens, Nantes), en Italie (Milan, Salerne, Gênes), en Angleterre (Arsenal, Aston Villa), en Écosse (*Glasgow Rangers*), en Autriche (Salzbourg, Innsbruck, Rapid et Austria de Vienne), en Espagne (*Espanyol* de Barcelone), en Belgique (*Standard* de Liège) et en Croatie (Split et Zagreb).

(8) EHRENBERG (Alain), *Le culte de la performance*, Calman-Levy, Paris, 1991 et du même auteur : « les hooligans ou la passion d'être égal », Esprit, août-septembre, 1985, 7-1 1990.

(9) DAL LAGO (Alessandro), *Descrizione di una battaglia, i rituali del calcio*, Il Mulino, Bologne, 1990 ; Giorgio TRIANI (éd.), *Tifo e supertifo. La passione, la malattia, la violenza*, ESI, Naples, 1994.

(10) MASON (Tony), *Association Football and English Society 1863-1915*, Brighton, Harvester, 1980.

la Ruhr des années vingt et trente, l'équipe de Schalke 04 composée en majorité de fils de mineurs polonais arrivés vers 1900, est « l'équipe des *Pollacks* et des *prolos* », elle est suivie chaque semaine par plus de 30 000 supporters, et remporte plusieurs fois le titre de Champion d'Allemagne⁽¹¹⁾. Dans les différentes étapes qui marquent l'évolution du spectacle sportif au cours de ce siècle, les modifications qui touchent le statut et le rôle des spectateurs méritent une certaine attention.

Dans la pièce de Henry CHABROL, comme dans les commentaires sportifs du début du siècle, nulle trace de spectateurs ou de supporters, mais plutôt des curieux qui sont là soit par hasard, ou parce qu'ils appartiennent à l'entourage des joueurs sur le terrain. Les rencontres deviennent payantes, et le jeu se professionnalise, parce que le public se fait plus nombreux et plus connaisseur. En France, les premiers clubs de supporters apparaissent dans les années trente en même temps que le professionnalisme, alors que les infrastructures restent faibles. Ils organisent des collectes pour les déplacements et réunissent des fonds pour permettre à leur club d'acheter de nouveaux joueurs ou de conserver les meilleurs éléments. Ils participent à la vie de l'équipe, car la passivité se conjugue mal avec le spectacle du match de football. Dans les années vingt déjà, les contestations du public influent directement sur la gestion de l'équipe et sur le maintien ou le renvoi d'un entraîneur ou d'un joueur. La presse spécialisée fait grand cas des critiques exprimées par les lecteurs sur la composition des équipes ou sur le rendement des joueurs. À l'issue d'un match entre Marseille et Lille en 1933, l'arbitre dut rester trois heures dans le vestiaire et sortir par une porte dérobée : plusieurs centaines de spectateurs l'attendaient à la sortie du stade. À Barcelone ou Lisbonne, le stade de football est perçu comme seul espace symbolique de liberté sous les dictatures. La bannière rouge et bleue remplaça sous le franquisme le drapeau catalan et symbolise toujours dans les milieux catalans l'opposition au régime et au centralisme madrilène. Le FC Barcelone serait plus qu'un club, l'expression de la Catalogne⁽¹²⁾. Et, la seule élection libre à Lisbonne dans les années soixante était celle du président de Benfica par les *socii* du club.

Mais les travaux de Christian BROMBERGER ou d'Alessandro DAL LAGO ont eu un autre mérite, celui de mettre en évidence le second degré de la majorité des violences verbales exprimées dans les stades. Les menaces proférées contre les arbitres donnent rarement lieu à des agressions physiques. L'ironie fait aussi partie du jeu de la contestation.

Le discours des autorités sportives tend à évacuer tout lien entre les mouvements sur les stades et les réalités sociales et politiques. Des rafles du Vel'd'hiv à l'assassinat de Ali CHEKAL en 1957, le stade, lieu clos où se ras-

(11) FISHWICK (Nicholas), *English Football and Society 1910-1950*, Manchester University Press, 1989, p. 48-49

(12) GEHRMANN (Siegfried), *Fußball, Vereine. Politik. Zur Sportgeschichte des Reviers 1900-1940*. Essen, Hobbing, 1988.

semble une vaste foule, s'inscrit dans une logique qui dépasse le sport. Un épisode marque la tension entre violence politique et espace sportif. En 1973, l'équipe d'URSS refusa de rencontrer le Chili pour les éliminatoires de la Coupe du monde dans un stade de Santiago qui avait quelques jours auparavant servi de prison pour les opposants au régime de PINOCHET. Arguant la sacro-sainte indépendance du sport, les dirigeants de la Fédération internationale de football refusèrent d'accéder à la demande soviétique de jouer le match sur terrain neutre et le Chili disputa la coupe du monde. De nombreux observateurs ont vu dans l'incendie du stade de Bradford en Angleterre en 1885 qui fit plusieurs dizaines de morts, l'une des conséquences du délabrement social de l'Angleterre thatcherienne (13). Et que dire du nouveau stade de Bari qui servit à parquer les immigrés clandestins albanais avant de les renvoyer chez eux, du stade de Sarajevo qui sert aujourd'hui de cimetière ?

Les travaux du géographe John BALE sur la topophilie et la topophobie dans les stades, l'amour ou la peur du lieu lui-même, mettent en évidence plusieurs constantes dans le cas britannique (14). Le stade focalise plus que tout autre édifice un sentiment de patriotisme local, constitue un lieu d'appropriation : le stade comme deuxième maison, un lieu sacré - à Liverpool, où les cendres de l'entraîneur Bill SHANKLY ont été dispersées sur le terrain d'Anfield Road, ou à Barcelone, où une chapelle a été construite à l'intérieur même de l'enceinte sportive - et un lieu de mémoire - les musées de football dans les stades se développent depuis plusieurs années.

Le stade peut aussi avoir d'autres fonctions comme celles d'intégrer les faubourgs à la ville dans sa configuration traditionnelle. C'est le cas de Montpellier où le stade de la Mosson a permis de rapprocher le quartier HLM périphérique de La Paillade du centre ville, les citadins devant se rendre à La Paillade pour voir le match. Déjà, la construction de grands stades aux portes des agglomérations à Florence ou Bologne dans les années trente devait, aux yeux des urbanistes et politiques chargés de la construction, concrétiser les nouvelles limites de l'espace urbain (15). Il devient aussi, dans la configuration des villes modernes pour les habitants du quartier, un lieu de nuisances. Les difficultés de parking, l'encombrement des transports en commun les jours de match, le bruit, les détritus laissés par les spectateurs inquiètent tout autant les riverains que les risques de violence sur le chemin des stades (16).

(13) COLOMÉ (Gabriel), « Il Barcelona la società catalana » in P. Lanfranchi (éd.), *Il calcio e il pubblico*, ESI, Naples, 1992, 59-65 ; Emilio Pérez de Rozas, « Barça, Barça ! ou l'amour foot », in A. Sanchez (éd.), Barcelone 1888-1929. Modernistes, anarchistes, noucentistes la création fiévreuse d'une nation catalane, *Autrement*, Mémoires, Paris, 1992, p. 211

(14) TAYLOR (Ian), Hillsborough, *op. cit.*

(15) BALE (John), *Sport and Place*, Hurst, Londres, 1982 : *Sport, Space and the City*, Routledge, Londres New York, 1993 ; « Il calcio come fonte di topofilia », in *Il calcio e il suo pubblico*, *op. cit.*: p. 221-240

(16) ONOFRI (Nazario Sauro), OTTANI (Vera), *Dal Littoriale allo stadio. Storia per immagini dell'impianto sportivo bolognese*, Bologne, CCC ; VARRASI (Francesco), *Economia, politica e sport in Italia (1925-1935)*, Thèse en histoire économique, Université de Florence, 1996, p. 318-412

Depuis une dizaine d'années, la construction de nouveaux stades et les aménagements tendent à modifier la structure initiale des enceintes sportives. Jusqu'aux années soixante, la capacité avait été la principale préoccupation des architectes avec la construction du *Stade monumental* à Montevideo pour la première Coupe du monde en 1930, du Maracana de Rio en 1950 ou du stade BERNABEU à Madrid à la même époque, tous capables de recevoir plus de 100 000 spectateurs, la grande majorité debout dans les gradins. Aujourd'hui les architectes projettent des stades plus petits, plus sûrs, plus confortables. Après le Heysel, les autorités sportives et politiques imposent des normes précises aux organisateurs de compétitions. Depuis l'introduction de la *Premier League* en Angleterre en 1992, et à la suite du rapport du Lord Justice TAYLOR après Hillsborough, tous les stades de l'élite ne doivent comporter que des places assises. Patrick MIGNON a étudié le cas de Liverpool où le *kop*, le virage des supporters les plus célèbres du club, a dû se conformer à la nouvelle législation (17). Cette obligation, vécue initialement comme un acte de contrainte, une obligation de rupture avec les traditions de la culture *scouse*, n'a finalement connu que peu d'oppositions, et le public continue de se rendre au stade, de suivre les matches assis, et de s'abonner au *kop*, même si le prix des billets annuels a presque doublé en cinq ans.

Supporters et sociologues britanniques furent initialement dans leur quasi-unanimité sceptiques à l'égard des mesures préconisées pour combattre les violences dans les stades. Invoquant la tradition - suivre le match debout en s'appuyant sur l'épaule de son voisin - les risques énormes de débordement qu'impliquait la levée de tous les grillages et l'immobilisme des clubs de football, ils ne donnaient pas cher de cette réforme. Pourtant, les risques de violence liés à la dé-territorialisation des nouveaux stades ne se sont pas jusqu'à présent avérés en Angleterre où les stades sont toujours pleins. Ian TAYLOR, adhérent aux nouvelles mesures, écrivait en 1991 que le meilleur moyen de réduire la violence dans les stades anglais était d'améliorer le spectacle, en d'autres termes d'investir de fortes sommes dans la modernisation des stades et dans l'achat de joueurs étrangers (18). L'entrée massive de capitaux liés aux droits des télévisions a rendu ces changements possibles, il a globalement changé les mentalités. Le football est devenu un secteur d'activité rentable, dans lequel l'Angleterre est aujourd'hui capable d'investir à l'étranger avec l'arrivée récente et massive de joueurs étrangers aux habitudes différentes de leurs collègues britanniques. À cette réduction du potentiel de spontanéité des stades comme réponse aux risques de violence dans les enceintes sportives s'est jointe une nouvelle conception de l'utilisateur potentiel du produit football. Les clubs qui sont propriétaires de leurs infrastructures (à la différence des équipes françaises et italiennes) appréhendent les spectateurs en terme de consommateurs, tout autant que de supporters. La création de

(17) BALE (John), « Il calcio come fonte di topofilia », *op. cit.*

(18) MIGNON Patrick, « Liverpool ou le Kop va disparaître », *Esprit*, n° 202 juin 1994, p.45-65.

nouveaux espaces pour les clients privilégiés (19) donne une nouvelle image du supporter. Il n'est plus celui qui fait preuve de loyauté ou d'un engagement à toute épreuve pour la cause de son club durant les rencontres ou lors des matches à l'extérieur, mais celui qui achète la panoplie complète du parfait supporter (marque déposée), ne rentre pas dans le stade sans avoir acheté le programme officiel et utilise sa carte de crédit pour tous les services fournis par le club. Pour créer l'ambiance, le *speaker* officiel lance des chants que des supporters reprennent.

Cette normalisation des relations économiques dans les stades creuse un peu plus le fossé qui sépare les différentes composantes du public. Une étude sur le *Kop* de Boulogne du PSG montre comment cette mercantilisation du football est devenue l'une des cibles favorites des membres du *Kop* qui divisent la foule du parc des Princes en deux catégories : les spectateurs et les supporters (20). Les spectateurs consommeraient le football comme un autre produit, alors qu'eux, les vrais supporters, le vivent. Mais comme les travaux en *marketing* du sport, une spécialité en pleine croissance, semblent le montrer les marches de progression sont encore vastes, et les budgets des clubs en matière de produits annexes devraient croître sensiblement au cours des prochaines années pour faire du football, un peu à la manière du ski, une véritable industrie.

La tendance alarmiste des analyses sur la violence potentielle du public des rencontres de football sont souvent démenties. L'épisode Marseille-Valencienne et les conséquences de « l'affaire » à Marseille qui n'ont donné lieu à aucun débordement de violence, sont là pour le rappeler. Encore une fois, comme les témoignages recueillis par Christian BROMBERGER l'illustrent (21), « les principaux rebondissements de l'affaire susciterent une émotion considérable qui ne se traduisit qu'accessoirement par des manifestations de rues, témoignages du maintien d'une dissociation des genres entre le cortège revendicatif traditionnel (politique, syndical) et les expressions de la mobilisation sportive » (22). Cet épisode montre à la fois l'ampleur du phénomène et ses limites le plaçant, comme l'écrivait Alain EHRENBERG, « entre le dérisoire et l'essentiel ».

(19) TAYLOR (Ian), « English Football in the 1990's », in WILLIAMS (J.), WAGG (S.), (eds), *British Football and Social Change. Getting into Europe*, Leicester University Press, 1991, p. 3-24.

(20) C'est-à-dire les loges, restaurants et salles de conférence que l'on retrouve aussi sur le continent, la commercialisation de produits dérivés, la généralisation de la vente de maillots qui changent chaque saison - Manchester United et Newcastle ont vendu plus de 500 000 maillots en 1995 - la création d'espaces réservés aux familles, la possibilité de souhaiter moyennant 30 £ un joyeux anniversaire à son fils ou à son cousin sur les panneaux d'affichage durant la mi-temps.

(21) MIGNON (Patrick), « New supporter cultures and identity in France : The case of Paris Saint-Germain », in (R.) GIULIANOTTI, WILLIAMS (J.) (éds), *Game without Frontiers, Football identity and modernity*, Arena, Aldershot, 1994, p. 273-297.

(22) BROMBERGER (Christian), *op. cit.*, p. 355-377

À l'autre bout de l'échelle, les pratiques dissonantes en France, se retrouvent plus facilement dans les petits clubs ruraux ou de quartiers, où public et joueurs sont directement liés. Les violences dérivent parfois directement de litiges liés au jeu et dégénèrent en bagarres générales après un but refusé ou l'expulsion d'un joueur. À Voutré, club ouvrier d'un village de la Mayenne, les violences opposent spectateurs et gendarmes sur des questions de buvette : « chaque dimanche, les gendarmes venus sur les stades pour constater les infractions et verbaliser étaient confrontés à l'opposition populaire. Conspués, bousculés, quelquefois rossés et jetés à l'eau, leurs estafettes décorées de fumier, ils repartaient, dressant vainement des procès-verbaux que les clubs ne payaient pas. Le combat cessa faute de combattants » (23).

Dans le football professionnel français et européen, ce type d'affrontement est aujourd'hui inimaginable pour plusieurs raisons. D'abord, les liens sociaux qui unissaient joueurs et supporters se sont aujourd'hui distendus. Il y a encore vingt ans, les supporters d'Alès ou de Lens criaient aux joueurs qui montraient peu d'entrain : « À la mine ! ». Spectateurs et joueurs venaient du même milieu, du même quartier (24). Les joueurs habitaient en ville. À Newcastle, dans les années cinquante, Jacky MILBURN, l'avant-centre international, se rendait au match dans le même autobus que les supporters et vivait toujours dans son village natal (25). La distance sociale et géographique entre supporters et joueurs n'a cessé de croître au cours des vingt dernières années. Les joueurs habitent de somptueuses villas dans les quartiers résidentiels, roulent en voitures de sport, portent sur eux tous les signes de la réussite (Rollex, téléphone portable, vêtements de luxe) et changent en moyenne de club tous les trois ans (26). Outre cette mobilité interne, le nombre de joueurs étrangers est en croissante augmentation, et les centres de formation des clubs professionnels regroupent des jeunes venant de tous les horizons géographiques de l'hexagone et d'Afrique. Les héros sportifs qui furent pendant longtemps « les voisins de la porte d'à côté » se rapprochent plus des vedettes de cinéma que l'on ne peut rencontrer que dans les aéroports ou les hôtels de luxe. De plus, les joueurs sont incités par les clubs à porter une attention particulière aux *sponsors*, aux télévisions et aux invités de marque, délaissant ainsi le public. Cette évolution tient compte des transformations de l'économie du football en France, où les recettes au guichet ne représente plus que le tiers des actifs, alors qu'elles constituaient 80% du budget des clubs en 1960. Ils parlent plus souvent au nom du *sponsor* et du président qu'au nom du public. Souvent perçus comme des mercenaires, ils deviennent la cible du public. L'accroissement du nombre des joueurs d'origine africaine en France fait

(23) BROMBERGER (Christian) *ibid*, p. 361.

(24) FAURE (Jean-Michel), « les Fouteux de Voutré », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 80, novembre, 1989, p. 68-73

(25) WAHL (Alfred), LANFRANCHI (Pierre), *les footballeurs professionnels des années trente à nos jours*, Hachette, Paris, 1995, p. 120-127.

(26) Je remercie Richard HOLT pour cette précision. Son travail sur Jacky MILBURN sera publié prochainement. LANFRANCHI (Wahl), *op. cit.*, p. 237-247.

naître de nouvelles pratiques. Des joueurs comme Basile BOLI à Marseille ont entraîné un processus d'identification favorable à l'intégration. Dans certains stades des marques évidentes de racisme à l'égard de joueurs noirs se sont fait jour, comme à l'égard de Joseph Antoine BELL, le gardien camerounais. L'habitude importée d'Angleterre d'accompagner les joueurs africains avec des cris de singe s'est aujourd'hui diffusée dans toute l'Europe.

Malgré les catastrophes du Heysel, de Hillsborough ou de Bastia, les stades de football restent dans cette Europe de fin de siècle l'un des lieux publics les plus fréquentés. Alors que les cinémas, les bals populaires et les manifestations politiques et syndicales connaissent un fort déclin, le football, tant à la télévision que dans les stades, conserve toute sa popularité. Certes, les acteurs ont changé, le spectacle a changé mais les villes sans grands stades surtout les cités de banlieue, cherchent à construire des stades et à monter des équipes professionnelles de football à l'image d'Aubervilliers, pour créer à travers le soutien à l'équipe de football l'idée d'une communauté relevant du domaine de l'imaginaire et capable de ressérer les liens sociaux.

« CULTURE », « CIVILISATION » ET SOCIOLOGIE DU SPORT (1)

Eric DUNNING
Université de Leicester

Du sport, on a coutume d'affirmer qu'il entretient des liens étroits avec la violence. Dans la droite ligne du « procès de civilisation » éliasien, Eric Dunning inverse la perspective. Il démontre que le sport ne peut exister dans ses formes modernes qu'à la condition d'un mouvement général de pacification de nos sociétés.

J'aborderai dans cet article, certains travaux que mes collègues et moi-même avons effectués à l'Université de Leicester, dans la continuité de la théorie du « procès de civilisation » telle qu'elle a été élaborée par Norbert ELIAS. À cette fin, il me faudra au préalable exposer quelques hypothèses fondatrices de l'approche « figurationnelle » (MENNELL, 1989) sur laquelle se fonde ce travail, et répondre à certaines des critiques qui lui ont été faites. Je commencerai cependant, par un bref commentaire historique sur l'histoire de la sociologie du sport et un état des lieux de ce champ particulier.

SOCIOLOGIE DU SPORT : UN ÉTAT DU CHAMP

Quand, en 1959, Norbert ELIAS m'a pour la première fois persuadé d'entreprendre une recherche sociologique sur le football, il n'y avait alors qu'une référence véritablement sociologique disponible en anglais à inclure à ma bibliographie : le désormais classique « American sports : Play and Display » par l'un des tenants de l'interactionnisme symbolique, l'américain Gregory P. STONE (1955). Aujourd'hui, quelque trente ans après, la situation se trouve radicalement transformée. On dispose à présent d'une vaste littérature et la sociologie du sport est devenue l'un des champs les plus riches et les plus attractifs de la discipline. À ce titre, reconnaissons que les principaux artisans

(1) Texte présenté à l'occasion d'une journée de réflexion organisée par l'IHESI le 21 octobre 1993, sur le thème « Supportérisme et violence dans le football : comparaison France / Grande-Bretagne ».

de cette impulsion ont été, initialement, les praticiens de la pédagogie du sport, plutôt que les sociologues eux-mêmes. Ceci a suscité, comme je l'ai écrit en 1986, une tendance à l'empirisme et des productions qui échappaient aux préoccupations centrales de la sociologie (DUNNING, *in ELIAS* et DUNNING, 1986, 2). Cependant, même si je reste convaincu que cette critique s'applique à la majeure partie des travaux qui ont vu le jour aux premiers temps de la sociologie du sport, et même si, par ailleurs, au regard des paradigmes dominants de la sociologie, le sport reste tout au plus considéré comme un objet marginal quant à sa pertinence et son intérêt, force est de reconnaître que l'empirisme ne règne plus en maître suprême sur la matière et que les différentes productions n'ont plus rien à devoir, en matière de caution scientifique, à la discipline mère. Loin de là, quasiment tous les principaux courants ont apporté leur contribution à une théorisation du sport, et il s'avère même probable que la sociologie du sport soit devenue l'un des champs les moins empiriques de la discipline.

On ne compte plus les contributions, qu'elles soient fonctionnalistes, marxistes, weberiennes, figurationnelles, post-structuralistes, post-modernistes ou qu'elles relèvent de l'interactionnisme symbolique, de l'ethnométhodologie. En bref, ce champ reflète la multitude des perspectives et des paradigmes qui traversent la sociologie. Toutefois, bien que ce foisonnement contribue à la richesse et à la diversité des travaux touchant à la sociologie du sport et montre que le champ est rarement improductif, cette situation favorise également son lot de querelles de chapelles, de rivalités, de malentendus et de caricatures. Par exemple, on a pu nous accuser, Norbert ELIAS et moi-même, d'avoir dénaturé d'autres travaux (HORNE et JARY, 1987), de même que certains de nos critiques nous ont caricaturés et parodiés (DUNNING *in DUNNING et ROJEK, 1992*).

« Procès de civilisation » et évolutionnisme

La critique de loin la plus communément retenue contre la théorie des « procès de civilisation »⁽²⁾ insiste sur son évolutionnisme, ce qui nous ramène aux théories discréditées du XIX^e siècle. Nous avons toujours rejeté ce rapprochement. Cependant, faisant écho aux critiques antérieures de Otto NEWMAN (1985), de James CURTIS (1986) et de Ian TAYLOR (1985), Jenny HARGRAVES a récemment écrit qu'« on comprend parfaitement que la théorie d'ELIAS ait été définie comme évolutionniste, quand son auteur affirme que (...) dans toutes les sociétés occidentales, à long terme, la tendance du mouvement de civilisation est la même, caractérisée par des contraintes de

(2) J'ai utilisé ici le concept de « procès de civilisation » au pluriel car Norbert ELIAS l'utilisait pour faire référence aux individus, ainsi qu'à des sociétés particulières et à l'humanité dans son ensemble. Quand il s'applique aux individus, on peut y substituer la notion commune de « socialisation ».

civilisation sur la sexualité et l'agressivité » (HEARGRAVES, 1992, p.167). Or, cette thèse est empirique et doit être discutée comme telle. Le qualificatif d'« évolutionniste » ne pouvait se justifier qu'à la lueur d'une analyse critique de l'étiologie employée par ELIAS, ce dont Jenny HARGREAVES s'est bien gardée. Comme j'espére le montrer, l'opinion d'ELIAS sur ce qu'il appelle les « socio-génèses » et « psychogénèses », du « procès de civilisation » européen (ELIAS, 1939) est loin d'être « évolutionniste » dans l'acception classique du terme.

HORNE et JARY (1987) livrent une critique similaire à celle de Jenny HARGREAVES - d'ailleurs récemment reprise par John WILLIAMS (1991) - quand ils écrivent que :

« L'apport du concept éliasien de « procès de civilisation » à la compréhension des phénomènes culturels et sportifs, quelle que soit sa richesse par ailleurs, est critiquable. Il peut être considéré comme un amalgame de notions fertiles, mais dont l'utilité reste à prouver, (...) en particulier du fait de cette tendance à un « évolutionnisme latent ». En bonne part, on doit au concept de « procès de civilisation » l'attention désormais portée aux « sports de combat » et à leur codification dans leur forme moderne. Il offre des clefs d'analyse pour aborder les notions de classes, d'émulation et de conflit de classe. À l'inverse des hypothèses fonctionnalistes, évolutionnistes ou autres, liées à ce concept, ont pourtant été remises en cause avec pertinence, comme par exemple « l'apparente irréversibilité du procès » (LASCH, 1985), son « irréfutabilité » (SMITH, 1984), sa référence explicite ou implicite aux « besoins sociétaux » et aux « exigences fonctionnelles ».

Un fonctionnalisme latent ?

Sans oublier les éloges que HORNE et JARY ont pu faire sur l'apport de l'approche figurationnelle à la sociologie du sport, il me paraît cependant difficile de lire l'œuvre d'ELIAS à l'aune de catégories telles que les « besoins sociétaux » et les « exigences fonctionnelles ». ELIAS s'est toujours détaché des travaux de Talcott PARSONS et aurait certainement approuvé le jugement de Robert MERTON, pour qui les notions d'« exigences » ou de « besoins fonctionnels » sont « parmi les concepts les plus nébuleux et empiriquement les plus discutables de la théorie fonctionnaliste » (MERTON, 1957, p. 52). Il est vrai qu'ELIAS a insisté sur l'aspect essentiel du concept de fonction pour une science qui, comme la sociologie, a trait aux relations. Cependant, sa définition des fonctions est réellement articulée autour des différenciels de pouvoir et des conflits. Elle est surtout très différente de l'usage statique et harmonieux qu'en fait Talcott PARSONS (1951). Par exemple, Elias (1978, p.71) fait référence aux fonctions à propos de chacun des belligérants d'une guerre. HORNE et JARY ont probablement déduit ces « besoins sociétaux » et ces « exigences fonctionnelles » du concept éliasien des processus sociaux dits « aveugles » ou

« imprévus » sur le long terme ; processus qui, s'ils sont le résultat non-intentionnel d'une agrégation d'effets liés à des échanges et des actes entre collectifs et individus, n'en gardent pas moins selon ELIAS un sens et une structure déductibles a posteriori. Quoi qu'il en soit, quand on sait qu'Elias cherchait tout au plus à poser les fondements d'un outil conceptuel qui puisse saisir la spécificité de même que la réversibilité des processus de développement social tout en évitant le traditionnel impair téléologique qu'on retrouve chez HEGEL, COMTE et dans certaines lectures de MARX, cette interprétation fonctionnaliste semble pour le moins forcée. Un retour au texte d'ELIAS permettrait de mieux comprendre les modèles explicatifs ici défendus, en faisant mentir l'étiquette d'« évolutionnisme latent ».

« Culture », « civilisation » et écueils terminologiques

L'un des problèmes que pose la théorie du procès de civilisation à la critique est peut-être lié, du moins en anglais, au terme « civilisation » lui-même. Dans un opuscule récemment publié par la *British Sociological Association* et intitulé « *Anti-Racist Language : Guidance for Good Practice* », il est recommandé aux chercheurs et aux universitaires de ne pas utiliser le terme « civilisation » du fait de sa connotation colonialiste. Selon l'opuscule en question, ce terme est trop souvent associé à un darwinisme social et renferme quantité de jugements de valeur et manifeste une ignorance caractérisée de l'histoire du Tiers Monde. Cependant, explique cet ouvrage, « dans certains cas, comme dans le travail de Norbert ELIAS, le terme « civilisation » repose sur un sens différent dépourvu de sous-entendus racistes. Bien que l'exception concernant ELIAS soit la bienvenue, elle doit être précisée. Ce n'est pas le terme « civilisation » qui apparaît dénué de racisme dans l'usage qu'en fait ELIAS, mais celui de « procès de civilisation ». En fait, il existe des similitudes frappantes entre l'utilisation de « civilisation », ou de « culture », par ELIAS, et les définitions proposées par R. WILLIAMS (1976). Plus précisément, ELIAS a tenté, dans *Über den Prozess der Zivilisation*, de retracer la sociogenèse du terme « civilisation », en montrant comment il en est venu à exprimer la représentation que les nations occidentales les plus avancées avaient d'elles-mêmes, et comment il a acquis par là même des connotations péjoratives et racistes par rapport aux sociétés non-occidentales mais également aux sociétés occidentales les moins avancées. ELIAS montre comment la Première Guerre Mondiale a été livrée par les Anglais et les Français à l'Allemagne au nom de la civilisation, et en quoi au XVIII^e et au XIX^e siècles, les Allemands ont fait preuve d'ambiguïté sur ce terme et son référentiel, lui préférant, pour formuler leur propre image, le concept particulariste de *Kultur*. C'est en raison des connotations particularistes de « culture » qu'ELIAS a rejeté avec d'autres sociologues figurationnels l'étiquette de « Sociologue de la culture » qu'on lui apposait communément.

ELIAS a explicitement reconnu que « civilisation » est un concept fourre-tout. En revanche le concept de « procès de civilisation » dans l'usage qu'il en fait, recouvre précisément un ensemble d'évolutions décelées dans le cadre du « procès de civilisation » occidental, et qui, bien que suivant des trajectoires particulières, ont amené la plupart des sociétés d'Europe occidentale, leurs dirigeants d'abord, leurs populations ensuite, à adopter une représentation civilisée d'elles-mêmes. Le pendant de cette représentation est bien sûr d'avoir considéré d'autres peuples comme des « barbares » ou des « non-civilisés ». A tel point que, au XVIII^e et au XIX^e siècle et dans une moindre mesure au XX^e siècle, ces mêmes épithètes étaient fréquemment utilisées par les élites occidentales et les groupes qui avaient assimilé leurs valeurs pour qualifier les membres des classes inférieures de leurs propres sociétés⁽³⁾.

Norbert ELIAS est allé plus loin pour démarquer sa théorie des jugements de valeur liés au concept de civilisation, en dénonçant de façon explicite l'idée selon laquelle les sociétés occidentales représentaient une sorte «d'aboutissement» ou «d'apogée». Il s'est demandé, par exemple, si les historiens à venir, ne considéreraient pas nos contemporains comme les acteurs d'un Moyen-Age ; dans sa *Théorie du Symbole*, il a même qualifié les populations des sociétés contemporaines les plus avancées, de « barbares tardifs » (ELIAS 1991, p.147). À l'inverse, il a nié l'idée d'un « degré zéro » de la civilisation. À l'exception des nouveaux-nés, aucune société, aucun individu ne sauraient être « absolument non-civilisés »,

Néanmoins, Norbert ELIAS a avancé que les sociétés pouvaient être classées, sous ce rapport, avec un détachement relativement élevé, tant dans leurs relations réciproques que dans leurs relations avec leur propre passé.

PACIFICATION, PARLEMENTARISATION ET ÉMERGENCE DU SPORT

Mon propos n'est pas ici d'éclairer dans le détail la constellation de développements factuels que Norbert ELIAS considérait comme partie prenante du « procès de civilisation » de l'Europe occidentale jusqu'à aujourd'hui. Notons simplement qu'il s'est montré parfaitement clair quant au fait, qu'à l'instar de tout développement social, ce « procès de civilisation » se construit et s'est toujours construit sur l'apprentissage, ce qui en fonde la réversibilité.

En fait, il est instructif d'observer en quoi la théorie de Norbert ELIAS fonctionne sur deux niveaux à la fois distincts et interdépendants. D'une part, elle implique une généralisation empirique mettant en jeu l'évolution globale de la construction indi-

(3) Comme Norbert ELIAS l'a montré, « civilisation » constitue chronologiquement le troisième terme pour désigner ce que les classes dirigeantes occidentales considéraient comme le comportement souhaitable. Les deux premiers moments étant « la courtoisie » et la « civilité ».

viduelle, des normes et des comportements « interpersonnels »⁽⁴⁾ dans les sociétés occidentales entre le Moyen-Age et le XX^e siècle. D'autre part, elle implique l'établissement d'une corrélation explicative entre ce mouvement de civilisation empiriquement appréhendé, et la trajectoire qui a conduit à la formation des États. Les éléments d'analyse développés par Norbert ELIAS, relatifs à ce que l'on pourrait appeler le niveau micro-sociétal ou comportemental, révèlent, malgré des fluctuations à court terme et des revirements⁽⁵⁾, une tendance durable à l'élaboration et l'affinement des conduites et des normes comportementales socialement acceptables, à l'intensification de la pression sociale visant à l'intériorisation des affects, à l'émergence et la consolidation d'un « seuil de répugnance » (*Peinlichkeitsschwelle*) vis-à-vis des fonctions corporelles et des organes qui leur sont attachés, progressivement entourés d'interdits, de sentiments d'angoisse et de honte. Ce seuil touche également à la participation active ou passive à des actions violentes et trouve, comme corollaire à sa consolidation, une tendance à occulter la violence et les actes liés aux fonctions biologiques.

Norbert ELIAS a tenté d'expliquer cette généralisation empirique en se référant principalement à des données ayant trait à la formation de l'État. À savoir, l'intégration sociale des monopoles de la violence et du prélèvement fiscal, processus imprévus dans lesquels les luttes hégémoniques entre les souverains et la noblesse ont joué de façon décisive. Un corollaire important à ce processus de formation de l'État, sur le long terme, et qui a contribué réciproquement à son avènement, a été la pacification, sous le contrôle étatique, de pans de plus en plus vastes de la population. Ceci dès lors, a facilité le développement des échanges commerciaux, et donc des liens d'interdépendance, la monétarisation croissante des relations sociales. Dans le même temps, on a assisté à un double mouvement : la consolidation du pouvoir des groupes bourgeois vivant du commerce, et l'affaiblissement corrélatif de l'aristocratie d'épée vivant du commerce de la guerre. Lorsque les opportunités de ces deux groupes se sont équilibrées, les souverains ont été en mesure de tirer parti de leurs rivalités et de revendiquer l'exercice d'un pouvoir « absolu ». Cette évolution connaît son point d'orgue en France. À ce stade, selon les propres termes de Norbert ELIAS, on observe un phénomène de « curialisation » des guerriers (*Verhöflichung der Krieger*), les preux et rudes chevaliers se transformant progressivement en courtisans policiés. Par la suite, en réponse directe à la croissance, d'abord du pouvoir bourgeois puis de celui des classes laborieuses, la détention privée des moyens d'exercice du pouvoir a progressivement cédé la place à des formes publiques de contrôle de l'appareil d'État.

(4) Norbert ELIAS a rejeté le terme « interpersonnel » sous le motif qu'il renvoyait à une représentation de l'homme comme *homo clausus*, et le fait qu'il sous-tend une interaction entre deux individus détachés du tout social, avant que l'interaction n'ait lieu.

(5) Sur les « procès de dé-civilisation », MENNELL (Stephen), *Norbert Elias : an Introduction*, Blackwell, Oxford, 1992.

Quelle que soit sa pertinence, il paraît difficile de qualifier une telle théorie « d'évolutionniste », même dans le sens affaibli d'une « tendance à un évolutionnisme latent ». Cette théorie concerne des processus d'apprentissage dont Norbert ELIAS a tenté de démontrer qu'ils se sont déroulés dans le passé. Ainsi, il est possible de l'appréhender tant aux niveaux macro que microsocial. On peut également l'appliquer à des sociétés en dehors du contexte occidental, ainsi qu'à des champs spécifiques de la vie sociale, comme le sport. Les travaux de Leicester sur le sport en constituent une illustration et une élaboration.

La violence est-elle un problème central ?

En guise d'introduction au débat concernant certains travaux de Leicester sur le sport, je répondrai à une critique selon laquelle nos analyses nous ont conduits à des distorsions dans notre approche du sport. Dans son essai, « Sports et Civilisation : la violence est-elle le problème central ? », Rudd STOKVIS suggère que l'approche figurationnelle conduit la recherche « à traiter trop souvent des thématiques relatives à la violence et à son contrôle, alors que des domaines plus importants comme l'organisation formelle et la généralisation du sport, sa diffusion au sein d'associations nationales et dans le monde entier, sa professionnalisation et sa commercialisation, sont laissés dans l'ombre ». (STOKVIS, 1992, p. 121).

Il s'agit là d'une critique assez étrange qui considère comme acquise l'existence du procès de civilisation dans le sport et la société, mais qui estime que des enjeux tels que l'organisation formelle, la professionnalisation et la commercialisation du sport peuvent être traités séparément de la violence et de son contrôle. On ne voit pas bien en effet comment les sports ont pu être institutionnalisés sans l'existence préalable d'une solide unification nationale, processus qui, selon Norbert ELIAS, ont impliqué la monopolisation de la violence au sein de chaque État en cours de formation - et non dans leurs relations⁽⁶⁾ - à la suite de ce qu'il a appelé « les luttes d'hégémonie ou d'élimination » entre les prétendants au statut de monarque. De la même manière, l'existence de règles sportives internationales présuppose au moins un certain degré de collaboration pacifique entre les représentants des différentes nations. Les institutions sportives internationales ne se sont pas constituées en temps de guerre, et les compétitions internationales comme les jeux Olympiques ou la Coupe du Monde de football sont généralement suspendues en cas de conflit. Leur bon déroulement se trouve même menacé dans l'éventualité d'une montée des tensions entre les grandes puissances, comme l'a prouvé le boycott américain des jeux de Moscou en réponse aux menées soviétiques en Afghanistan.

(6) Pour ce qui est des relations internationales, il est bien entendu que la constitution de l'État et les « procès de civilisation » sont allés de pair avec des conflits de plus en plus destructeurs.

Bien que tous les sports ne présentent pas le même degré de violence et que les risques d'échanges violents, admis ou pas, soient plus grands dans les sports de contact, on peut néanmoins affirmer, que tous les sports sont intrinsèquement compétitifs et par là même, sont susceptibles d'engendrer des sentiments d'agressivité.

Dès lors que les normes exigeant la maîtrise de soi n'ont pas été profondément intériorisées, de telles réactions peuvent conduire à des accès de violence. En un mot, il est légitime de supposer que le seuil de violence, y compris dans les sports qui ne sont pas de « contact », dépend, *ceteris paribus*, du niveau de civilisation des participants et des sociétés dont ils font partie. Il se peut même, comme l'indiquent les travaux de Richard SIPES (1973), que plus une société dans son ensemble est violente et agressive, plus ses membres auront tendance à promouvoir les sports violents et agressifs. L'histoire des sports européens semble donner raison à cette thèse. Il suffit de penser, pour exemple, à la façon dont la violence des jeux grecs et romains, des tournois et des jeux folkloriques du Moyen-Age, reflétaient l'âpreté de la vie en société (GUTTMANN, 1978 ; DUNNING et SHEARD, 1979).

On peut effectivement supposer que l'une des conditions de la popularité grandissante et de ce fait, de la signification sociale de plus en plus importante des sports, réside dans l'absence de conflit armé en Europe de l'Ouest et dans le reste du monde occidental depuis maintenant presque cinquante ans. Les événements qui se sont déroulés en Yougoslavie et qui ont amené à l'éclatement de l'équipe nationale de football et à son exclusion du Championnat européen en Suède, viennent étayer cette hypothèse. Bien que les nations constituant l'ex-Yougoslavie aient pu envoyer leurs équipes aux Jeux de Barcelone, les athlètes bosniaques nous ont décrit de façon aussi émouvante qu'imagée la difficulté de leur préparation au cœur d'une Sarajevo assiégée (DUNNING, 1992).

Le sport, équivalent fonctionnel

L'écrivain Georges ORWELL, a un jour décrit le sport comme « la guerre moins les coups de feu ». En tant qu'intuition, cet aperçu négatif du sport ne prend pas suffisamment en compte la différence entre le mouvement de troupes armées vouées à la mort et à la destruction entre 1939 et 1945, et ces mouvements amples et réguliers qui rassemblent de nos jours, en Europe et dans d'autres parties du monde, des hommes et un nombre croissant de femmes, autour d'événements sportifs. En fait, on pourrait soutenir, qu'avec la religion et la guerre, les sports constituent le meilleur vecteur de mobilisation collective jamais conçu par l'homme. Sans qu'ils constituent pour autant un système social, ils restent l'espace où s'entremêlent des fonctions de représentation, d'identification, de formation et de stimulation émotionnelle. Le sport

assume jusqu'à un certain point des fonctions analogues à la religion et à la guerre et en constitue peut-être même « une alternative fonctionnelle ». Il est possible que nous soyons les témoins des premiers signes avant-coureurs d'un processus à long terme, dans lequel le sport en viendrait graduellement à les remplacer en partie.

Plus précisément, s'il est évident qu'il ne répond pas aux questions centrales de la théologie, le sport peut produire du sens, forger de l'identité et de l'identification sociale, et dans le même temps, permettre des expériences émotionnelles analogues à l'exaltation générée par la guerre. À cet égard, son succès dépend clairement, de la diminution - due à la combinaison de contrôles individuel et social - des risques physiques inhérents à toute mobilisation collective visant à l'affrontement. Bien entendu, l'existence du hooliganisme dans les stades nous fournit une indication quant au risque potentiel d'une résurgence de la violence dans les pratiques sportives contemporaines dites « civilisées ». Avant tout approfondissement, il me paraît pertinent d'aborder quelques éléments constitutifs de la longue histoire du sport moderne.

« Parlementarisation » et « sportification » des passe-temps

Il y a plus de vingt-cinq ans, le journaliste Laurence KITCHIN (1966) décrivait le football comme « le seul idiome planétaire hormis la science ». Dix ans plus tard, Ali MAZRUI (1976) étendait cette réflexion au sport en général en écrivant que « les premières lois à avoir été adoptées par des hommes d'origines et de cultures largement différentes, sont les lois qui régissent le sport ». Ali MAZRUI, faisait bien sûr référence au sport moderne et, comme HUIZINGA (1949) le soulignait, l'Angleterre fut « le berceau et le foyer » de cette forme particulière de pratique ludique. Les raisons n'en sont pas trop difficiles à discerner. L'Allemagne et l'Italie ne réalisèrent leur unité qu'à la fin du XIX^e siècle, alors que l'Angleterre et la France ont constitué des nations à part entière dès les XVII^e et XVIII^e siècles. C'est pour cette raison qu'elles supplantèrent l'Espagne et la Hollande, pourtant premières prétendantes au statut de super-puissances européennes. La France se caractérisait néanmoins par une extrême centralisation et par une forme de pouvoir « absolu » sous lequel, selon le propos de Norbert ELIAS, les droits des sujets à « constituer des associations de leur propre initiative se trouvait évidemment limité sinon aboli » (ELIAS in ELIAS et DUNNING, 1986, p.38). En Angleterre, par contre, l'éventualité même d'un régime absolutiste ou d'un État fortement centralisé avait été écartée au XVII^e siècle par la guerre civile et la « glorieuse » révolution. De toute manière, comme Norbert ELIAS l'a encore montré (1950), l'Angleterre doit à son insularité et à son statut de puissance navale, de n'avoir jamais été contrainte à développer une imposante bureaucratie centralisée, caractéristique des États continentaux dans lesquels une vaste armée de terre était vouée à la défense des frontières. Ces spécificités d'ordre conjoncturel permirent à l'aristocratie terrienne et à la noblesse anglaise

ses d'assurer leur autonomie par rapport à l'État monarchique et, à travers le Parlement, de partager l'exercice du pouvoir avec le souverain. À mesure que les passions générées par la guerre civile décrurent, les membres de ces groupes dominants ont progressivement adopté des modes pacifiques d'expression politique, fondés sur la confrontation partisane. Norbert ELIAS parle à cet égard de « parlementarisation du conflit politique » et avance de façon convaincante l'hypothèse selon laquelle ce changement serait corrélatif de « la sportification » des passe-temps, processus au cours duquel, la pacification des pratiques politiques a amené les aristocrates et les hommes de bien à adopter dans leurs loisirs, des conduites plus policées et moins violentes, et à organiser ces embryons de pratiques sportives modernes, sous la forme d'associations connues sous le nom de *clubs* (ELIAS in ELIAS et DUNNING, 1986).

Des processus non-linéaires

Il n'est pas inutile de rappeler que cette sportification des passe-temps s'est faite en deux temps : au XVIII^e siècle, le cricket, la chasse au renard, le hippisme et la boxe se constituent en sports, au sens moderne du mot. Au XIX^e siècle, le football, le rugby, le tennis et l'athlétisme connaissent un sort similaire. Dans une tradition toute britannique, les *public school* se caractérisent par une grande indépendance par rapport à l'État, et constituent le principal vecteur de cette deuxième étape. Cette autonomie qui a facilité la compétition entre écoles et l'innovation, a été l'une des conditions nécessaires à la sportification du football et du rugby, et à leur émergence en tant que sports modernes. On peut déduire la marque d'un procès de civilisation du fait que les premières règles écrites quant à la pratique du football - celles établies par l'école de Rugby en 1845 - incluaient des règles destinées à limiter la violence physique du jeu. On y remarque notamment la codification du « coup de pied » (*Hacking*) et une règle visant à interdire le port de chaussures à crampons métalliques, que les étudiants appelaient *navvies*. Bien sûr, ces règles n'ont pas été appliquées du jour au lendemain. Certains étudiants continuèrent de porter les chaussures proscribes, dans les années 1850, et, même après la création de la *Rugby Football Union* en 1871 qui abolit la pratique du « coup de pied » au niveau national. Il n'était alors pas rare que les joueurs demandent aux arbitres quelques minutes de *glorious hacking* à la fin du match, appelant cette pratique un *hallelujah* (DUNNING et SHEARD, 1979).

Enraciner cet ensemble de changements dans la dynamique « du procès de civilisation » ne signifie en aucune manière que la pratique du rugby se soit trouvée figée à ce niveau supérieur, ou inscrite de façon permanente dans un progrès linéaire, enfermée dans une spirale ascendante qui n'aurait laissé nulle possibilité de régression, d'accroissement de la violence ou d'introduction de pratiques violentes jusqu'alors inconnues.

Lire la théorie du « procès de civilisation » dans ce sens, reviendrait à passer à côté de l'essentiel de la sociologie figurationnelle telle qu'elle a été conçue par Norbert ELIAS, et qui consiste à éclairer le caractère malléable et changeant de l'humanité et l'aspect fluctuant et souvent contradictoire de ses configurations. Par exemple, le rugby a été marqué ces dernières années par l'introduction de nouvelles pratiques telle que le « ratissage » (*raking*) du visage des joueurs adverses à coups de crampons, au cours des situations de jeux que l'on appelle dans le jargon du rugby mêlées ouvertes, et au cours desquelles les règles en vigueur autorisent des pratiques proches du *catch*, à savoir une forme de combat réel.

Ce genre de pratiques a été introduit suite à l'intensification de la compétition, davantage dans la perspective de la victoire que comme une fin en soi, c'est-à-dire, plus pour des raisons instrumentales que pour le plaisir sadique qu'on peut en tirer. En résumé, elles semblent s'inscrire logiquement dans ces attitudes de « barbares tardifs », sans toutefois manifester une régression au niveau et au type de violence qui caractérisaient les barbares des jeux populaires à l'origine du football et du rugby modernes.

Qui plus est, si de telles pratiques ne sont ni détectées, ni sanctionnées par l'arbitre en cours de match, elles sont néanmoins immédiatement et largement désapprouvées sur le terrain et dans le public. Elles sont ainsi les symptômes des caractères conflictuels, contradictoires et fluctuants des « procès de civilisation » : il ne s'agit pas d'un processus nécessairement « progressif ». Dans l'état actuel des connaissances, il n'est pas possible de prédire leur évolution prochaine, du fait de leur complexité.

Effets contradictoires : l'exemple des gants de boxe

On doit au travail récent de Kenneth SHEARD sur le développement de la boxe (SHEARD 1992 (a), 1992 (b)), quelques éclaircissements sur la complexité de ce que les sociologues figurationnels entendent quand ils font référence au procès de civilisation.

« le type de boxe, et le type de violence qui répugnent aujourd'hui de nombreux européens, est une forme soigneusement contrôlée, régulée et « diluée » comparée à ce qu'elle a été autrefois. En effet, le pugiliste des XVIII^e et XIX^e siècles ne se reconnaîtrait pas dans la boxe professionnelle contemporaine : les règlements sont devenus de plus en plus complexes, l'emprise des organisations bureaucratiques plus forte, la législation plus gênante, plus protectrice qu'autrefois. La boxe professionnelle d'autrefois a connu un processus de « sportification » pour devenir ce que nous connaissons aujourd'hui. Le cadre réglementaire et l'impartialité se sont renforcés. Les règles sont devenues plus précises, plus explicites et plus rationnelles, leur application plus efficace » (SHEARD, 1992 b).

Néanmoins, comme le montre également Kenneth SHEARD, l'un des aspects centraux du « procès de civilisation » de la boxe - l'introduction de gants rembourrés - a produit des effets contradictoires. Beaucoup croient encore qu'ils sont censés protéger la tête et le corps, alors qu'en réalité, en protégeant les mains de l'assaillant, ils permettent de porter des coups plus puissants, fréquents et variés. Comme l'écrit Kenneth SHEARD :

« L'introduction des gants a non seulement provoqué davantage de lésions cérébrales mais a également amené de nouvelles techniques de combat. Dans les combats à poings nus, les coups étaient directs et coupants. Un boxeur qui aurait voulu asséner des crochets ou des coups répétés sur les côtés ou l'arrière de la tête, aurait couru le risque de se casser les doigts. L'introduction des gants a aussi rendu les combats plus excitants en favorisant les KO : Le KO étant un euphémisme pour parler de lésions au cerveau. (SHEARD 1992 b).

Comme le remarque SHEARD, la boxe d'autrefois était plus violente. À bien des égards, le sport moderne est devenu plus aseptisé. Pourtant, bien des formes de liaisons cérébrales sont dissimulées à l'œil du public. Au moins à cet égard, la boxe moderne pourrait être plus dangereuse que la boxe telle qu'elle se pratiquait autrefois. Quoi qu'il en soit, on retrouve ici, une tendance centrale du « procès de civilisation » en tant qu'une occultation croissante des manifestations de violence et des fonctions animales. C'est bien autour de cet enjeu que se cristallisent les débats. Les médecins s'évertuent à bannir purement et simplement la boxe, ou au moins les coups portés à la tête, tandis que les *aficionados* mènent un combat d'arrière-garde en mettant en avant le caractère formateur de la discipline et en essayant d'empêcher ce qui, à leur yeux, fait figure d'une « émasculation ». L'apparente résurgence du combat à l'ancienne s'inscrit logiquement dans ce diagnostic général. Toutefois, je préciserais qu'il ne s'agit là que d'une apparente résurgence : on ne sait pas encore si cette forme originale avait plus ou moins disparue, ou si elle a continué à être pratiquée de façon cachée, pour être récemment réactivée par les médias.

Hooliganisme et agressivité masculine

La théorie des « procès de civilisation » s'est avérée heuristique dans le cadre de nos propres travaux à Leicester, notamment quant à notre étude des origines sociales du hooliganisme (DUNNING, MURPHY et WILLIAMS, 1988). Il s'agit là d'une construction complexe, aux antipodes de l'évolutionnisme rudimentaire dont nos critiques nous taxent. La perspective figurationnelle nous a ouvert de nouvelles voies, en permettant d'analyser le hooliganisme anglais à l'aune de son histoire et de son développement. En fait, cette recherche sur le hooliganisme constituait un prolongement direct des travaux antérieurs sur le football. L'un de ses intérêts principaux résidait dans l'élaboration préalable d'un faisceau d'hypothèses, afin de dépasser la difficulté suivante : les phé-

nomènes de hooliganisme détonnaient par rapport à une tendance générale de l'évolution du football qui, elle, confortait pleinement la théorie du « procès de civilisation » (DUNNING et SHEARD, 1979). Au-delà de l'éclairage nouveau sur le hooliganisme, notre étude nous a permis de mieux appréhender la trajectoire irrégulière du procès de civilisation anglais dans son ensemble, et en particulier, les ruptures encore aujourd'hui dues à l'inégalité des rapports de classes. Nous avons cherché à éclairer la dynamique à l'œuvre au sein de la société britannique dans la reproduction récurrente de formes relativement extrêmes d'agressivité masculine. À ce titre, le football nous semblait un espace privilégié d'affrontement et d'expression régulière de normes de masculinité, s'accompagnant d'un degré d'agressivité largement supérieur au seuil idéal auquel se réfère habituellement la société contemporaine, quoi qu'elle soit toujours régie selon une structure patriarcale.

La légitimité de notre travail est, je crois, à chercher dans ce qu'il doit à la théorie du procès de civilisation. Notre étude n'apporte pas toutes les réponses, cela va de soi. Nous nous sommes simplement efforcés d'apporter notre contribution à la recherche. Nous désirions en particulier, fournir un cadre de référence fondé sur une dialectique entre la théorie et l'empirique, et qui puisse être réinvesti par ailleurs, expérimenté, falsifié ou invalidé.

Interrogeons-nous pour conclure sur le fait que les tenants de la sociologie figurationnelle se montrent rétifs au terme de « culture », et n'en font pas un élément central de leur appareil conceptuel. La pertinence de ce débat dans notre contexte tient au fait que les critiques les plus acerbes vis-à-vis de la sociologie figurationnelle du sport, émanent d'auteurs proches du courant « culturaliste ». Nos réserves par rapport au concept de culture et aux difficultés qu'il soulève sont de deux ordres. Tout d'abord, il est entaché de connotations relativistes et particularistes et se trouve principalement associé à des travaux descriptifs. Ainsi, faisant écho à la science historique la plus empirique, l'approche culturaliste nous semble impropre à faire avancer la recherche, si ce n'est en accumulant des études de cas, au contraire de la sociologie figurationnelle qui s'articule autour de la théorie centrale des « procès de civilisation », et qui s'attache à établir un équilibre entre l'idéographique et le nomothétique, le particulier et le général, le descriptif et l'explicatif.

Notre seconde objection renvoie à l'utilisation du terme « culture » dans un sens moins descriptif, à savoir l'usage établissant une distinction entre culture et structure sociale. Cet usage rappelle la vieille dichotomie philosophique entre le monde matériel et le monde idéel. Cette distinction caduque est problématique. Ce type d'apport culturaliste à la sociologie du sport - quelles que soient par ailleurs sa valeur et sa pertinence - est très souvent vicié par son inaptitude à prendre clairement en compte cette question. Enfin, j'ajouterais que si le tuteur de Norbert ELIAS, Alfred WEBER, a pu être qualifié de sociologue de la culture, et qu'il est d'usage dans les pays germanophones d'apposer

cette étiquette à Norbert ELIAS lui-même, il s'agit là d'une interprétation erronée. Il fut un sociologue figurationnel qui a montré entre autre, que les soi-disant « idéaux » étaient aussi « matériels » que n'importe quel autre phénomène en tant que constituants du monde social observable. Dirk KÄSLER de l'Université de Hambourg a récemment dit de Norbert ELIAS qu'il était « un possible père fondateur de la sociologie européenne », laquelle pourrait à son tour ouvrir la voie à la sociologie mondiale du XXI^e siècle (KÄSLER, 1990). Je lui donne raison, en ajoutant simplement que l'on peut évaluer l'importance de la contribution de Norbert ELIAS, à l'aune d'une tradition sociologique majeure dont il fut le précurseur, et qui a su percevoir la pertinence et la nécessité d'une sociologie du sport.

Références bibliographiques

- CURTIS (J.), « Isn't it Difficult to Support Some Notions of The Civilizing Process ? A Response to DUNNING », in C. Roger REES and A. W. MIRACLE (dir.), *Sport and Social Theory*, Champaign, Illinois, Human Kinetics Publishers, 1986.
- DUNNING (E.), « Sport in the Process of European Integration », Contribution orale à la conférence « Macht und Ohnmacht im neuen Europa », Vienne, mai 1992.
- DUNNING (E.), MURPHY (P.), *Working Class Social Bonding and the Sociogenesis of Football Hooliganism*, Rapport du SSRC, disponible au Sir Norman Chester Centre for Football Research, University of Leicester, 1982.
- DUNNING (E.), MURPHY (P.), WILLIAMS (J.), *The Social Roots of Football Hooliganism : an Historical and Sociological Study*, Londres, Routledge and KEGAN Paul.
- DUNNING (E.), ROJEK (C.), (dir.), *Sport and Leisure in the Civilizing Process : Critique and Counter-Critique*, Londres, Macmillan, 1992.
- DUNNING (E.), SHEARD (K.), *Barbarians, Gentlemen and Players : a Sociological Study of the Development of Rugby Football*, Oxford, Martin ROBERTSON, 1979.
- ELIAS (N.), *Über den Prozess der Zivilisation*, Vol. 1 et 2, Bâle, 1939.
- ELIAS (N.), *What is sociology ?*, Londres, Hutchinson, 1978.
- ELIAS (N.), *The Symbol Theory*, Londres, Sage, 1991.
- ELIAS (N.), DUNNING (E.), *Quest for Excitement : Sport and Leisure in the Civilizing Process*, Oxford, Blackwell, 1986.
- GUTTMANN (A.), *From Ritual to Record : the Nature of Modern Sports*, New York, Columbia University Press, 1978.
- GUTTMANN (A.), *Sports Spectators*, New York, Columbia University Press, 1986.
- HARGREAVES (J.), « Sex, Gender and the Body in Sport and Leisure : Has There Been a Civilizing Process ? », in DUNNING (E.) and ROJEK (C.) (dir.), *Sport and Leisure in the Civilizing Process : Critique and Counter-Critique*, Londres, Macmillan, 1992.
- HORNE (J.), JARY (D.), « The Figurational Sociology of Sport and Leisure of ELIAS and DUNNING : an Exposition and Critique », in HORNE (J.), JARY (D.) and

TOMLINSON (A.) (dir.), *Sport Leisure and Social Relations*, Londres, Routledge and KEGAN Paul, 1987.

HUIZINGA (J.), *Homo Ludens : a Study of the Play Element in Culture*, Londres, Routledge and KEGAN Paul, 1949.

KÄSLER (D.), « Norbert ELIAS : European Sociologists for the 21 st Century », contribution orale présentée aux journées sur Norbert ELIAS, Université d'Amsterdam, 3 novembre 1990.

LASCH (C.), « Historical Sociology and the Myth of Maturity : Norbert ELIAS's' Very Simple Formula », *Theory and Society*, 14, 1985.

MAZRUI (A.), *A World Federation of Cultures : an African Perspective*, New York, The Free Press, 1976.

MENNELL (S.), *Norbert ELIAS, Civilization and the Human Self-Image*, Oxford, Basil BLACKWELL, 1989.

MENNELL (S.), *Norbert ELIAS : an Introduction*, Oxford, Basil BLACKWELL, 1992.

MERTON (R.), *Social Theory and Social Structure*, Glencoe, Illinois, The Free Press, 1957.

NEWMAN (O.), « Review of C. ROJEK, Capitalism and Leisure Theory », Londres, Tavistock, in *Sociology*, Vol. 20, n° 2, 1985.

PARSONS (T.), *The Social System*, Glencoe, Illinois, The Free Press, 1951.

SHEARD (K.), *Boxing in the Civilizing Process*, Thèse d'État non publiée, Anglia Polytechnic, Cambridge, 1992.

SHEARD (K.), « Aspects of the Civilization of Boxing », lecture donnée à l'Université de Leicester, non publiée, 1992.

SIPES (R.), « War, Sports and Aggression », *American Anthropologist*, 75, 1973.

SMITH (D.), « Norbert ELIAS : Established or Outsider ? », *Sociological Review*, 32, 1984.

STOKVIS (R.), « Sports and Civilisation : Is Violence the Central Problem ? », in DUNNING (E.) and ROJEK (C.) (dir.), *Sport and Leisure in the Civilizing Process : Critique and Counter-Critique*, Londres, Macmillan, 1992.

STONE (G.P.), « American Sports : Play and Display », *Chicago Review*, IX, Fall, réédition in DUNNING (E.) (dir.), *The Sociology of Sport : a Selection of Readings*, Londres, Cass, 1955.

TAYLOR (I.), « Putting the Boot into Working Class Sport : British Soccer after Bradford and Brussels », *Sociology of Sport Journal*, Vol. 4, 1987.

WILLIAMS (J.), « Having an Away Day : English Football Spectators and the Hooligan Debate », in J. WILLIAMS and S. WAGG (dir.), *British Football and Social Change : Getting into Europe*, Leicester, Leicester University Press, 1991.

WILLIAMS (R.), *Keywords : a Vocabulary of Culture and Society*, Londres, Fontana, 1976.

LA PASSION PARTISANE CHEZ LES ULTRA

Christian BROMBERGER
Laboratoire d'ethnologie
méditerranéenne et comparative
Université de Provence et CNRS

Du fait de la diversité de leurs origines sociales et de leurs modes d'organisation, les « ultra », jeunes supporters extrémistes qui se regroupent dans les virages des stades de football, forment un univers hétérogène selon les pays, les villes, les groupes soutenant une même équipe. Au-delà de ce constat, on s'interroge sur les significations de cette ardeur partisane qui met en jeu la recherche d'émotions, la quête d'accomplissement personnel et de visibilité, le sens de la compétition, l'affirmation d'appartenances qui semblaient vouées au reflux.

DU BON USAGE DES CONCEPTS

Plusieurs travaux récents de sociologie proposent le concept de tribalisme pour caractériser des formes contemporaines d'agrégation sociale (bandes de jeunes, groupes de supporters, d'intellectuels, entreprises, etc.). Que gagne-t-on, et au bout du compte, ne perd-on pas plus que l'on ne gagne, en utilisant crânement cette métaphore ?

Bien qu'élastique et discutée en anthropologie (GODELIER, 1973), la notion de tribu désigne habituellement un ensemble de groupes de parents qui descendent - ou prétendent descendre - d'un ancêtre commun, et entretiennent une conception généalogique de l'espèce humaine et de son histoire (BONTE, 1987). Cette définition minimale ne s'applique en rien aux groupes qui occupent bruyamment le devant de la scène contemporaine et nous intéressent ici. On pourrait même dire que les mécanismes d'affiliation à ces groupes sont radicalement opposés à ceux qui gouvernent les formes traditionnelles d'appartenance à une tribu. On naît et on meurt Nuer ou Iroquois alors que l'adhésion

à un club de supporters, l'intégration dans un réseau d'intellectuels, procèdent de choix volontaires et souvent éphémères à l'échelle d'une vie. D'un côté, l'univers clos et stable des statuts acquis par la filiation ; de l'autre, la logique ouverte des affinités et de l'accomplissement personnel.

Voudrait-on signaler, en recourant à la métaphore du tribalisme, le caractère archaïque et régressif de comportements de groupe, qui tranchent avec les formes dominantes de la vie moderne ? On ferait alors écho aux thèses évolutionnistes de la fin du XIX^e siècle, associant la tribu, comme forme d'organisation sociale, à un stade de développement de l'humanité, en l'occurrence la barbarie, succédant à la sauvagerie et précédant la civilisation. Les comportements des supporters extrémistes, des bandes de jeunes, sont-ils des régressions, des résidus d'archaïsme, comme on le suggère parfois (DUNNING, MURPHY et WILLIAMS, 1987), voire des retours volontaires vers d'anciens modes d'existence collective, comme semblent le revendiquer les acteurs eux-mêmes en s'affublant précisément de noms de tribus (Zoulous, Iroquois, etc.) ?

Sous l'écume d'une emblématique archaïsante - d'ailleurs souvent empreinte d'une distanciation facétieuse - transparaissent, en fait, des attitudes profondément modernes, voire avant-gardistes : sens aigu de la spectacularité et de la médiatisation, organisation managériale, volonté d'être acteur de son propre destin, etc.

Bref, il ne suffit pas qu'un groupe affirme et affiche hautement sa cohésion et sa singularité, à travers une profusion d'emblèmes distinctifs et belliqueux, pour qu'on le taxe de tribu. Ce raccourci ethnologiste risque, au bout du compte, de gommer - plutôt que de révéler - la spécificité du phénomène que l'on entend analyser et il y a fort à parier que ce genre de métaphore ne soit, dans la galaxie conceptuelle des sciences sociales, qu'un météore, brillant mais finalement infécond comme la lune.

LES ULTRA : UN UNIVERS HÉTÉROGÈNE

Quelles sont donc les caractéristiques majeures de ces groupes de jeunes supporters, qui occupent bruyamment les virages des stades, les sens de ce militantisme et de cette passion extrême ?

Les modèles

Ces formes d'engouement spectaculaire et parfois brutal ont, en Europe, deux principaux foyers : l'Angleterre où le hooliganisme fait une apparition tapageuse à la fin des années 1960, l'Italie où les mouvements *ultra* prennent corps au tournant des années 1970. Ces deux modèles se diffusent vers les autres

pays à des rythmes inégaux, le modèle anglais rayonnant sur le nord de l'Europe, le modèle italien sur le sud. Ainsi en France où le phénomène demeure limité, le groupe des *ultra* marseillais, créé en 1984, s'est inspiré de l'exemple turinois (ses fondateurs se rendaient souvent au *Stadio comunale* de la capitale piémontaise pour observer les *ultra* de la Juventus), alors que les jeunes supporters du Paris Saint-Germain se sont organisés, à la fin des années 1970, sur le modèle britannique, surnommant leur virage *Kop* par référence au stade de Liverpool.

L'impossible portrait-type

L'image conventionnelle - et en un sens rassurante - de ces militants belliqueux est celle de jeunes à la dérive, appartenant au sous-prolétariat, victimes du chômage, « fanatiques aliénés », volontiers séduits par les idéologies d'extrême-droite. Le cliché masque une réalité beaucoup plus hétérogène : les seuls traits communs à ces passionnés sont leur âge (entre 15 et 25 ans), l'attachement partisan et démonstratif à leur club, leur regroupement dans un secteur bien particulier du stade : le plus souvent derrière les buts, dans un virage, une *curva* - en Italie - , sur les *terraces* ou *ends* - en Angleterre - qu'ils considèrent comme leur territoire. Le nom du groupe fait d'ailleurs parfois référence à cet ancrage territorial : *Commando ultra Curva B* (« Commando ultra du virage B » à Naples), *Leoni della Maratona* (« Lions de la Maratona », un des virages de l'ancien *Stadio Comunale* de Turin, etc.). En revanche, ni l'appartenance sociale, ni les comportements, ni l'obéissance politique ne permettent de dresser un portrait-type de ces jeunes supporters extrémistes.

Sociologiquement, quoi de commun, en effet, entre les *hooligans* britanniques, jeunes de la *rough working class* (classe ouvrière dure) des faubourgs désindustrialisés et les *ultra* italiens, espagnols et français qui se recrutent dans toutes les couches de la société ? Les enquêtes que nous avons menées à Marseille (1987, 1995), celles conduites par P. CHARROIN (1992) à Saint-Etienne, par A. DAL LAGO et R. MOSCATI (1992) à Bergame et à Milan font ainsi apparaître que les membres des groupes *ultra* sont des jeunes gens très ordinaires. Les travaux menés sur les clubs italiens révèlent même que leur niveau d'instruction est supérieur à la moyenne. Et même parmi les *hooligans* britanniques, quoi de commun entre les *skinheads* de l'East End londonien, « purs produits de la crise des docks » (MIGNON, 1990, 1992) et certains *casuals*⁽¹⁾ sensiblement plus « âgés » et aisés, vêtus à la dernière mode, se faufilant dans les tribunes pour s'adonner à une violence plus surprenante et

(1) *Casual* : supporter à l'apparence ordinaire (d'où le nom de *casual* ou de *boy-next-door*, « voisin de palier », qu'on leur donne), se mêlant à la foule pour y susciter des incidents extrêmement violents (voir MIGNON, 1990).

sophistiquée ? Constat encore plus contrasté parmi les *ultra* soutenant une même équipe : à Marseille, par exemple, l'opposition est nette entre la *North Yankee Army*, établie dans le virage nord du stade et le *Commando ultra* installé dans le virage sud. Les « nordistes » regroupent essentiellement des jeunes des quartiers populaires du nord de la ville, les « sudistes » ont un recrutement plus diversifié mais provenant surtout des secteurs plus aisés du centre et du sud de la métropole. Des nuances apparaissent encore au sein de ces ensembles.

Variable selon les pays, les villes, les groupes soutenant une même équipe, la personnalité sociale du jeune supporter extrémiste est bigarrée, irréductible à un portrait-type dont une sociologie comptable ferait ses choux-gras. Au plus peut-on affirmer que l'origine sociale de ces passionnés est plus diversifiée dans les pays d'Europe latine que dans les fiefs septentrionaux du hooliganisme, où s'affirme une identité ouvrière en crise, refusant brutalement les modèles d'embourgeoisement proposés d'en haut.

Logique partisane ou violence gratuite ?

Tout aussi contrastés sont les comportements de ces militants. Dans la plupart des cas, le soutien à l'équipe et la disqualification de l'adversaire s'expriment à travers des formes rigoureusement codifiées et ritualisées, et ne dégénèrent qu'occasionnellement en actes violents, toujours liés au contexte spécifique de la partie (incidents de jeu, enjeu d'une rencontre décisive, etc.). À ces turbulences partisanes sporadiques s'oppose la recherche systématique de l'affrontement brutal dans l'enceinte ou à la périphérie des stades, dont la rencontre sportive n'est qu'un prétexte secondaire. Ainsi distingue-t-on nettement en Allemagne les jeunes supporters classiques, militants de la cause de leur club, et les *hools*, à l'affût de bagarres, y compris lors de matchs auxquels ne participe pas leur équipe favorite. Ces formes de violence gratuite, qui ne s'inscrivent plus qu'accessoirement dans la logique partisane de la confrontation sportive, se sont fortement développées depuis une quinzaine d'années dans les foyers de supporterisme dur de l'Europe du nord mais aussi, ça et là, dans les pays latins, en Italie par exemple (voir ROVERSI, 1990).

Cette diversité des comportements est à mettre en relation - le fait a été trop rarement noté - avec les modes d'organisation des groupes de jeunes supporters. En Italie, en France, en Espagne, les *ultra* forment, le plus souvent, des associations rigoureusement structurées, disposant d'un local et où la répartition des tâches (confection des banderoles, organisation des déplacements, relations avec les médias, etc.) est sourcilleusement planifiée. Ces formes institutionnalisées de supportérisme, en créant des liens stables de sociabilité et d'interdépendance, contribuent à réguler, prévenir, endiguer les manifestations excessives et erratiques de participation, les passages à l'acte. En Europe

du nord, et notamment en Angleterre, les jeunes supporters s'organisent en bandes (*crews*), souvent éphémères, formes d'agrégation sociale qui n'entraînent ni les mêmes normes de régulation interne ni les mêmes modes de responsabilisation. Ces différents types de regroupement reflètent deux styles de culture, l'une s'enchaînant, l'autre rompant avec les formes dominantes d'intégration sociale. Chez les jeunes *ultra* des cités méridionales le passage à l'institution, à l'instar des clubs de supporters adultes, est un symptôme, parmi d'autres, de la continuité du tissu social ; chez les *hooligans* des métropoles britanniques, la coupure avec les formes institutionnelles d'organisation est un symptôme, parmi d'autres, du fonctionnement dual du corps social. Les traditions culturelles de participation aux événements spectaculaires viennent renforcer cette opposition : création de chorégraphies, accompagnement musical, profusion d'emblèmes, parades vestimentaires dans les stades italiens, etc. Autant de formes ritualisées de soutien à son équipe et de disqualification de l'adversaire se substituant à l'agression directe de l'autre ; à l'exception des chants, la théâtralisation de l'adhésion est beaucoup moins codifiée et organisée collectivement en Angleterre, même si une évolution dans ce sens se dessine ; l'indigence de la ritualisation a pour envers une expression plus immédiate de la violence.

Du « ils » au « nous » : une idéologie ultra ?

Extrémisme récurrent ou déterminant ?

Diverse par ses origines et ses comportements, la foule des jeunes supporters extrémistes serait-elle porteuse d'une même idéologie ? Slogans xénophobes, crânes rasés, bras levés en cadence, emblèmes fascisants, etc., plusieurs indices sembleraient attester que les virages des stades sont des terrains occupés, voire infiltrés, par l'extrême-droite. Cette présence, plus ou moins agressive et haineuse, est indéniable : les *ultra-sur*, supporters du Real de Madrid, sont des nostalgiques du franquisme, les *skinheads* des clubs populaires londoniens opposent à la culture cosmopolite des hippies l'exaltation des vieilles valeurs communautaires et la haine de l'étranger (voir MIGNON, 1992) ; en Belgique, en Hollande, en Allemagne, mais aussi en Italie, en Grèce et en France (à Paris notamment) de nombreux groupes de jeunes *fans* affichent ouvertement racisme et antisémitisme. Ils trouvent, dans les gradins du stade qui demeure un des rares espaces où nos sociétés tolèrent le débridement de la parole, une tribune privilégiée pour proclamer crûment des valeurs dont l'expression est socialement proscrite dans le quotidien. Mais ces démonstrations bruyantes et visibles - auxquelles s'arrêtent quelques esprits pressés, soucieux de trouver vite une clef explicative - masquent des comportements beaucoup plus divers, mouvants et ambigus.

On notera tout d'abord la très grande variété idéologique des revendications extra-sportives des groupes *ultra* : promotion ou défense d'une identité régionale ou locale (ainsi en Catalogne où le Barça, le FC Barcelone, est un des symboles de la lutte autonomiste ; ainsi à Marseille ou à Naples où l'on s'agrippe d'autant plus au club de la ville que celle-ci est brocardée de l'extérieur), affirmation de l'autochtonie (ainsi à Turin où le vieux prolétariat local et les immigrés de vieille date soutiennent le Toro face à la Juventus qui rallie surtout la population régionale et les nouveaux venus dans la capitale piémontaise), contestation de gauche, voire gauchiste, affichée par de nombreux commandos de *tifosi* (le qualificatif *ultra* est, à l'origine, un emprunt au vocabulaire des mouvements révolutionnaires de 1968).

De l'ambiguïté du politique dans les stades

On insistera ensuite et surtout sur la portée relative de ces affiliations, slogans ou gestes politiques dans le contexte d'un match de football, à l'exception des cas, mentionnés plus haut, où s'affiche brutalement, et au-delà du stade, une obédience partisane. Autrement dit, on aurait tort de prendre au pied de la lettre et au ras de leurs significations, emblèmes et quolibets outranciers, xénophobes ou révolutionnaires, que brandissent ou scandent les supporters. Pour prendre la juste mesure de ces insultes choquantes, de ces slogans jusqu'au boutistes, il faut tenir compte de deux propriétés essentielles du spectacle du match de football. D'une part, la partisanerie est, dans ce type de confrontation, la condition nécessaire de la plénitude de l'émotion. Quoi de plus insipide qu'une rencontre sans enjeu, où l'on ne se sent pas soi-même acteur, où l'on ne passe pas du « ils » au « nous » ? D'autre part, contrairement à d'autres formes de représentation (un film, une pièce de théâtre, par exemple), l'histoire d'un match de football se construit devant le public qui peut peser, par sa participation, sur le déroulement et le dénouement de l'affrontement. Ne gagne-t-on pas plus souvent à domicile qu'à l'extérieur, là où manque le soutien partisan du « douzième homme » ? Dans un tel contexte, tout stigmate qui peut choquer ou contrarier l'adversaire est mis à profit et l'on aurait tort de surcharger de sens ces débordements verbaux et gestuels qui participent de la nature oppositive du spectacle.

Donnons quelques exemples de l'ambiguïté des opinions politiques ou idéologiques que l'on proclame dans un stade. En Italie, il arrive que des groupes de *tifosi* affichent durablement ou contextuellement, telle ou telle position politique uniquement pour s'opposer aux supporters d'une équipe rivale qui soutiennent habituellement des idées inverses. « Si, par exemple, un groupe rencontre une bande rivale, réputée de droite, il la saluera, quelle que soit son appartenance, avec le poing fermé ou en hurlant : « Communistes ! Vous êtes communistes » (A. DAL LAGO, 1990, p. 109). On a dit que les stades résonnent de slogans xénophobes mais on en relativisera, ça et là, la portée, en

soulignant la libilité de ces insultes. J-A. BELL, goal camerounais, était adulé par le public marseillais quand il gardait les buts de l'OM (BROMBERGER, 1989, 1991) et les injures racistes à son endroit étaient exceptionnelles et toujours individuelles ; transféré à Bordeaux, il fut accueilli au Stade-vélodrome de Marseille par des cris de singe et des jets de bananes. Destin inverse pour B. BOLI : brocardé sur le même mode quand il jouait dans l'équipe d'Auxerre et s'opposait aux avants marseillais, il fut ensuite une des vedettes les plus populaires de l'OM dont on scandait régulièrement le prénom dans les gradins. Les supporters milanais, comme ceux des autres clubs du nord de l'Italie, ont coutume de traiter d'*« Africains »* les joueurs napolitains. On prendra la mesure ambiguë de cette insulte en se rappelant que ces mêmes Milanais soutinrent, avec enthousiasme, lors du Mondiale 1990, l'équipe du Cameroun contre celle de l'Argentine qui comptait dans ses rangs un joueur... napolitain (en l'occurrence D. MARADONA).

Entendons-nous bien. Le registre de ces imprécations est lourd de sens et témoigne des peurs, des haines qui travaillent le corps social et trouvent ici, dans le débridement des émotions, un écho amplifié. Mais ces exemples illustrent aussi, par leur libilité, la logique de la partisanerie qui consiste à faire usage de tout stigmate disponible pour disqualifier l'adversaire, quitte à inverser le sens de la stigmatisation pour les besoins de la disqualification. Autrement dit, il serait tout aussi fâcheux de décréter l'arbitraire du langage du supportérisme que de lui conférer une excessive plénitude - politique ou autre.

FORMES ET SENS DU MILITANTISME

Si ni la déréliction sociale, ni une commune idéologie ne peuvent rendre compte de cette passion partisane, où donc en chercher les ferment ? Une rapide plongée dans le monde des *ultra* napolitains - au tournant des années 1990, quand le club est au faîte de sa gloire - nous fera entrevoir la complexité des formes et des significations de ces démonstrations militantes.

À Naples, comme dans les autres villes italiennes, on distingue deux types de clubs de supporters : les clubs officiels, composés de *tifosi* d'âge mur et réunis dans une fédération (en l'occurrence, *l'Associazione Italiana Napoli Club*) ; les groupes de jeunes *ultra*, installés dans les virages du stade. On compte, en 1990, 526 clubs officiels regroupant 96 000 membres, et une dizaine de commandos *ultra* dont les deux plus importants sont le CUCB (*Commando ultra Curva B*) et les *Blue Tigers*.

Acteurs / spectateurs

Le CUCB occupe, comme son nom l'indique, le centre du virage B du stade San Paolo ; il regroupe 6 000 jeunes résidant en grande majorité dans la ville, issus de tous les milieux sociaux, parmi lesquels bon nombre d'étudiants et de lycéens. Il s'apparente davantage à une entreprise performante qu'à une

confrérie traditionnelle ou à une bande inorganisée : il dispose de locaux spacieux (un appartement de quatre pièces au centre de Naples) équipés de moyens modernes (ordinateur, téléphones portables, etc.), commande à des professionnels les banderoles déployées dans le stade, fait sponsoriser ses emblèmes, publie un journal tiré à 10 000 exemplaires (*Napulissimo*), produit une émission télévisée hebdomadaire (*Una ora con la Curva B* : Une heure avec le virage B). Au sein du bureau du Commando les responsabilités sont nettement hiérarchisées : secrétariat, organisation des déplacements, relations publiques, secteur féminin, etc.

PALUMMELLA, figure emblématique

Le chef charismatique (capo-carismatico) du CUCB, PALUMMELLA (« la colombe »), ainsi surnommé parce qu'il saute d'un gradin à l'autre du stade, est un fils des quartiers pauvres du centre de Naples où il vendait naguère, des montres - à la sauvette, disent ses détracteurs. Ayant acquis aisance et célébrité grâce au supporterisme, PALUMMELLA incarne, de façon exemplaire, la conjonction entre tradition et modernité. Il prie, dit-il, avant les matches, collectionne des images pieuses dont il ne se sépare pas, a fait peindre sa salle de bains aux couleurs du club ; pendant l'émission de télévision qu'il anime, il évoque, par ses appels à la mobilisation, les capopolo (meneurs) de jadis et est entouré, pour la circonstance d'un poète, d'un chanteur. Voilà pour la tradition actualisée. Mais parallèlement, PALUMMELLA symbolise, par ses attitudes, des dimensions majeures de la modernité : il cultive le look clean d'un manager de pointe, gère rationnellement son entreprise, se comporte en vedette médiatique...

Les *Blue Tigers*, qui occupent le centre du virage A, n'apprécient guère le style du *Commando ultra* qu'ils jugent trop rigide, hiérarchique et professionnel. C'est qu'ils représentent un univers social fort différent. Leurs 1 900 membres résident, pour la plupart, dans les banlieues pauvres et désindustrialisées de l'est de la ville, où se trouve le siège de l'association (un modeste local de deux pièces). Leur chef charismatique, un cafetier d'une quarantaine d'années, joue le rôle d'un animateur de quartier à l'instar d'un curé laïc qui se serait voué au sacerdoce de son club et veillerait avec bonhomie sur une jeunesse souvent à la dérive. Dans le stade, le style des *Blue Tigers* est à l'image de cette culture de patronage : bruyante, indisciplinée, facétieuse, exhibant des emblèmes confectionnés avec les moyens du bord. Deux univers sociaux donc, mais de part et d'autre la même logique militante pour soutenir son équipe et discréditer l'adversaire.

Les *ultra* sont d'abord des passionnés de football qui entendent être acteurs, et non simples spectateurs passifs, de l'histoire qui se déroule sur le terrain. À cette fin, les moyens les plus divers sont mis en œuvre pour peser sur l'issue du combat. Tous les registres communicatifs sont utilisés : la voix pour prodiguer

encouragements et insultes, des instruments (tambours, klaxons, sifflets, trompettes, crêcelles, etc.) pour sonner la charge ou conspuer l'adversaire ; des gestes et des postures codifiées pour signifier l'enthousiasme, conjurer le mauvais sort ou stigmatiser l'ennemi ; l'écriture fixant les slogans sur les banderoles ; le dessin caricaturant l'autre : les emblèmes ostentatoires aux couleurs du club que l'on soutient (étendards, vêtements, parure, etc.) ou symbolisant le malheur que l'on souhaite à ses rivaux (tête de mort, masque de diable, etc.). Langage, organisation, comportements participent de cette logique d'une guerre partisane, rigoureusement ritualisée.

L'affrontement : une ritualisation rigoureuse

Chez les *ultra*, un match se prépare comme une campagne militaire : fabrication et réfection des emblèmes, exhortations, élaboration d'une stratégie spécifique que l'on tient parfois cachée, par peur des espions infiltrés, pour créer un effet déstabilisateur de surprise sur l'adversaire. Pour se rendre au stade on revêt son uniforme : écharpe, perruque aux couleurs du club, mais aussi parfois treillis, *rangers*, mouchoir sur le nez noué derrière la tête. Les accessoires soulignent encore cette symbolique guerrière : étendards, tambours, qui résonneront tout au long de la partie, clairon qui scandera l'assaut, pétards et fumigènes qui évoquent l'atmosphère d'un champ de bataille. Les noms dont s'affublent les groupes *ultra* ont presque tous une consonance militaire : *Commando*, *Warriors*, *Fighters*, *Korps*, *Brigatta*, *Falenge d'assalto*, etc. L'organisation dans les gradins s'apparente encore à celle d'un bataillon : le chef, du centre du virage, dicte ses ordres à ses adjudants qui, munis de porte-voix, les répercutent - souvent en vain - à la troupe des affidés. La position territoriale des *ultra* dans l'enceinte annulaire ou carrée du stade n'est pas laissée au hasard ; regroupés derrière les buts, à proximité des espaces de vérité, ceux-ci poussent ou attirent leur équipe dans l'axe du jeu, repoussant, par leurs quolibets et leurs insultes, les menaces de l'adversaire ou ridiculisant goal et arrières ennemis qui relancent l'action. Et quand la troupe des joueurs demeure désespérément défaillante, il ne reste plus qu'à envahir le terrain ; c'est le « joker du peuple » selon l'expression de I. TAYLOR (1980).

Le jeu ultra comme entrée en scène

Se bornera-t-on pour autant à considérer ces formes de militantisme sportif telles qu'elles se donnent à voir, c'est-à-dire comme la simple manifestation d'une ardeur partisane, nécessaire pour faire fonctionner à plein l'émotion et se traduisant, pour peser sur l'issue de la rencontre, par une théâtralisation de la violence qui, au demeurant, dégénère rarement en actes et prend souvent un tour parodique (BROMBERGER, 1988) ? Si les *ultra* poussent à son terme la logique compétitive du jeu, ils trouvent aussi dans le contexte spécifique du match l'occasion d'affirmer d'autres valeurs.

L'ordinaire rompu

« Ici, au stade, je suis reconnu pour ce que j'ai fait, alors que dans mon travail, je ne suis reconnu pour rien », déclare le leader des *Fighters*, un club *ultra* soutenant la Juventus de Turin. « Pour certains, renchérit le président des *Fire Birds*, un groupe de jeunes supporters du Paris Saint-Germain, le parc (des Princes, le stade de la capitale) est un endroit idéal pour acquérir, ne serait-ce que le temps d'un match, une certaine envergure. Loin de leur boulot, de leur famille, de leur anonymat, ils ont la possibilité d'être reconnus, d'avoir un rôle au sein d'une communauté. En dehors du stade, ils ne sont rien ou pas grand chose. Un exemple : il y a depuis toujours un gars qui s'appelle KRONENBOURG. Personne ne sait ce qu'il fait dans la vie. Mais au stade, c'est une figure (...). À sa manière, il est quelqu'un » (cité par BROUSSARD, 1990, p. 173). Tout comme PALUMMELLA, naguère anonyme, aujourd'hui vedette, qui, lui, maîtrise avec art, tous les ressorts d'un des symboles de la réussite dans la vie moderne : la visibilité. Cette quête d'accomplissement personnel et de reconnaissance est au principe de la culture *ultra*.

Le génie de ce type de supportérisme a, en effet, consisté à dédoubler le spectacle sportif et à opérer une double métamorphose. De spectateurs passifs, les *ultra* se sont promus en acteurs de leur propre destin, comme y invite le temps présent ; de sujets invisibles, contemplant des vedettes, ils se sont hissés au rang de vedettes spectaculaires de la représentation. Indices de cette « rage de paraître » (EHRENBURG, 1986, 1989, 1991), de cette recherche de visibilité qui leur est déniée dans la vie sociale, ces jeunes supporters célèbrent, dans les gradins, tout autant leur club que leur équipe favorite (les banderoles et vêtements qu'ils exhibent glorifient leur nom et leur propre appartenance) ; ils collectionnent aussi bien les symboles de l'équipe qu'ils soutiennent que les photos et les coupures de presse qui leur sont consacrées. La théâtralisation violente de leur adhésion fait partie intégrante de cette stratégie d'attraction des regards. Comme le note justement A. ERHENBERG (1989, p.7), « Dans une société où l'image, le spectacle, l'apparence dessinent les nouveaux repères de la vie (...), la violence constitue une mise en scène spectaculaire de l'identité pour ceux qui ne peuvent la jouer ailleurs ».

Le théâtre d'une compétition démultipliée

Cette quête de reconnaissance s'inscrit dans une autre logique, profondément moderne elle aussi, celle de la compétition. Les groupes *ultra* soutenant un même club ne constituent nullement une collectivité unie et harmonieuse mais se livrent une farouche concurrence pour imposer leur hégémonie dans le stade et devenir les porte-parole légitimes de l'ensemble des jeunes supporters (auprès des instances dirigeantes du club, de la presse, etc.). La sanction spatiale de cette hiérarchie est la position qu'occupe dans les virages ou sur les

terraces chacun de ces groupes : ils se répartissent du centre vers les marges en fonction de leur importance numérique et de leur force démonstrative. Ainsi le stade est le théâtre d'une compétition démultipliée : sur le terrain, entre clubs qui s'affrontent, mais aussi entre joueurs d'une même équipe qui rivalisent d'excellence, dans les gradins entre supporters des clubs qui s'opposent mais aussi entre groupes d'*ultra* qui soutiennent une même équipe.

Des catégories spatiales et identitaires recomposées

L'émergence de cette sous-culture juvénile témoigne enfin d'une mutation profonde des repères identitaires au sein de nos sociétés depuis une trentaine d'années : les appartenances bio-sociales (les catégories d'âge en particulier) ou encore ethniques ou régionales, naguère relativisées ou subsumées par les idéologies universalistes, sont devenues - ou redevenues - des pôles majeurs d'affiliation et d'identification. Dans les années 1950, on était « jeune communiste », « jeune chrétien », etc., et les formes de sociabilité étaient étroitement tributaires de ces « choix » idéologiques ; de même les revendications régionales et nationalitaires étaient secondaires par rapport aux débats militants sur le système social idéal. Dans les années 1960, la jeunesse revendique son autonomie, ce dont témoigne - indice parmi tant d'autres - le regroupement des *ultra* dans un secteur bien particulier du stade. Les virages sont aujourd'hui en passe de devenir les territoires d'une classe d'âge, alors qu'ils regroupaient, il y a peu de temps encore, les spectateurs les plus défavorisés, comme l'indiquait, sans ambages, le nom que l'on employait officiellement pour les désigner, à savoir « les populaires ». Autre symptôme de l'affirmation de cette culture adolescente qui rassemble - sans pourtant effacer les barrières de classes, de quartiers, etc. -, c'est au stade, et non dans la ville, que se sont rencontrés et ont tissé des liens ceux qui allaient former plus tard ensemble un groupe ultra (ainsi à Marseille). Parallèlement, l'exaspération des conflits ethniques et régionaux, dont témoignent, par exemple, les récents succès électoraux de la Ligue Lombarde en Italie, alimente la ferveur et l'ardeur de ces jeunes partisans qui s'agrippent bruyamment à une identité dont le substrat pourtant s'étiole. Les *ultra* soulignent, à leur façon, un des paradoxes de notre temps : c'est au moment où l'identité substantielle des peuples s'estompe qu'elle s'affiche et se proclame le plus éloquemment.

LE FOOTBALL : UNE VISION COHÉRENTE DU MONDE CONTEMPORAIN

Condensés caricaturaux des valeurs qui façonnent le monde moderne, les comportements des *ultra* du football nous invitent à nous interroger plus généralement sur la fascination qu'exerce ce sport sur nos contemporains. Au fond, si un match de football captive, ce n'est pas parce qu'il nous distrait des grands

problèmes de l'existence individuelle et collective, comme le suggère une tradition sociologique fortement ancrée, mais bien plutôt parce qu'à la façon d'un drame philosophique, il met à nu brutalement l'horizon symbolique de nos sociétés. De quoi nous parle-t-il au juste ?

Le mérite

Comme les autres sports, il exalte le mérite, la performance, la compétition entre égaux ; il donne à voir, de façon caricaturale et réaliste, l'incertitude des statuts individuels et collectifs que symbolisent les figures emblématiques des joueurs sur le banc de touche, les ascensions et les déchéances de vedettes, les promotions et les relégations des équipes, les rigoureuses procédures de classement, cette règle d'or des sociétés contemporaines fondées sur l'évaluation des compétences. Il valorise - tout autant que la performance individuelle - le travail d'équipe, la solidarité, la division des tâches, la planification collective à l'image du monde industriel dont il est historiquement le produit.

La fortune

Mais si le match de football est aussi captivant à regarder que « bon à penser », c'est que l'aléatoire, la chance, y tiennent une place singulière en raison de la complexité technique du jeu, fondé sur l'utilisation anormale du pied, de la tête et du torse, de la diversité des paramètres à maîtriser pour mener une action victorieuse, et du rôle écrasant de l'arbitre qui doit sanctionner immédiatement des infractions souvent difficiles à percevoir. Le football rappelle ainsi, avec brutalité, comme ces jeux médiatiques où la roue peut avoir raison du savoir, que le mérite ne suffit pas toujours pour devancer les autres, que des impondérables peuvent, à rebours de toute prévision statistique, modifier la trajectoire d'une balle comme ailleurs celle d'une vie. Il s'offre ainsi comme une riche variation sur la fortune ici-bas.

Le jeu et la règle

Si, sur le chemin du but, il faut conjuguer le mérite et la chance, il faut aussi parfois s'aider de la tricherie, le simulacre et la duperie mis en œuvre à bon escient se révélant, ici plus que dans d'autres sports, d'utiles adjuvants. À ces multiples leçons de friponnerie - un moyen parmi d'autres de s'en sortir - la figure noire de l'arbitre oppose les rigueurs de la Loi. Mais comme la plupart des sanctions punissent des fautes intentionnelles (dont l'intentionnalité est précisément délicate à établir : la main était-elle volontaire ou involontaire ? etc.), le match se prête à un débat dramatisé sur la légitimité et l'arbitraire d'une justice imparfaite.

Le football incarne ainsi une vision à la fois cohérente et contradictoire du monde contemporain. Il exalte le mérite individuel et collectif mais il souligne

aussi le rôle de la chance et de la tricherie dans les destinées individuelles et collectives. Par ces mêmes propriétés et la forme qu'y revêt la justice, il donne à voir un monde humainement pensable, y compris quand la réussite n'est pas au rendez-vous. À un ordre irrécusable fondé sur le pur mérite, il oppose, en effet, le recours du soupçon et d'une incertitude essentielle.

Si le football dévoile les méandres du destin, il nous place tout aussi brutalement devant quelques autres vérités fondamentales, obscurcies ou affadies dans le quotidien. Il nous dit, avec éclat, que, dans un monde où les biens sont en quantité finie, le malheur des uns est la condition du bonheur des autres (*Mors tua, vita mea*) ; il nous rappelle encore que le bonheur ne se construit pas seulement sur les déboires du voisin ou de l'adversaire du jour. Il faut aussi - et l'arithmétique des championnats l'illustre pointilleusement - que sur d'autres terrains des rivaux proches ou lointains, faibles ou forts, perdent ou gagnent pour que nous parvenions au succès. Une compétition de football illustre ainsi une autre loi de la vie moderne, l'interdépendance complexe des destinées sur le chemin du bonheur.

Enfin le football offre, dans sa forme actuelle d'organisation (des championnats corporatifs au championnat du monde), un support à l'affirmation des identités collectives. Chaque grande équipe nationale ou régionale imprime sur ce sport sa marque et ses traditions spécifiques, si bien que l'on peut lire à travers une compétition tout autant les valeurs générales qui façonnent notre époque, que les styles singuliers des collectivités qui s'affrontent. Langage masculin de référence, transgressant régions et générations, faisant dialoguer le particulier et l'universel, confrontant le mérite et la chance, la justice et l'arbitraire, « nous » et les « autres », le match de football s'offre comme une des matrices symboliques profondes de notre temps. Les *ultra* nous le rappellent à leur façon.

Références bibliographiques

- BONTE (P.), *Tribus en Afrique du Nord et au Moyen-Orient*, *L'Homme*, 102, avril-juin 1987, p. 7-11.
- BROMBERGER (C.), « Sur les gradins, on rit... aussi parfois. Facétie et moquerie dans les stades de football », *Le Monde Alpin et Rhodanien*, 3-4, 1988, p. 137-156.
- BROMBERGER (C.), « Le stade, une carte de la ville en réduction », *Mappemonde*, 2, 1989, p. 37-40.
- BROMBERGER (C.), « Droit au but. Images et imaginaire de Marseille à travers son football », *Marseille*, 159, 1991, p. 50-59.
- BROMBERGER (C.), HAYOT (A.) et MARRIOTTINI (J.-M.), « Allez l'OM ! Forza Juve ! La passion pour le football à Marseille et à Turin », *Terrain*, 8, 1987, p. 8-41.
- BROMBERGER (C.), avec la collaboration de HAYOT (A.) et MARRIOTTINI (J.-M.), *Le match de football. Ethnologie d'une passion partisane à Marseille, Naples et Turin*, Paris, MSH, 1995.
- BROUSSARD (P.), *Génération supporter*, Paris, Robert LAFFONT, 1990.
- CHARROIN, (P.), « Il pubblico del Geoffroy-Guichard di Saint-Étienne », LANFRANCHI (P.) (éd.), *Il calcio e il suo pubblico, Naples*, Edizioni Scientifiche Italiane, 1992, p. 301-312.
- DAL LAGO (A.), *Descrizione di una battaglia. I rituali del calcio*, Bologne, Il Mulino, 1990.
- DAL LAGO (A.) et MOSCATI (R.), *Regalateci un sogno. Miti e realtà del tifo calcistico in Italia*, Milan, Bompiani, 1992.
- DUNNING (E.), MURPHY (P.) et WILLIAMS (J.), « Spectator violence at football matches : towards a sociological explanation », *The British Journal of Sociology*, 37-2 , 1987, p. 221-244.
- EHRENBERG (A.), « La rage de paraître », *Autrement*, 80, p. 148-158.
- EHRENBERG (A.), « Le hooliganisme, sous-produit de la passion de l'égalité », *Libération*, 20 avril, 1989, p. 7.
- EHRENBERG (A.), *Le culte de la performance*, Paris, Calmann-Lévy, 1991.
- GODELIER (M.), « Le concept de tribu. Crise d'un concept ou crise des fondements empiriques de l'anthropologie », *Horizons, trajets marxistes en anthropologie*, Paris, Maspero, 1973, p. 93-131.
- MIGNON (P.), « Supporters et hooligans en Grande-Bretagne », *XXème Siècle*, avril-juin, 1990, p. 37-45.
- MIGNON (P.), « Racismes et violences dans les tribunes », *Le Monde Diplomatique*, juin, 1992, p. 10.
- ROVERSI (A.), « Gente da stadio : tifosi organizzati e ultras », GROZIO (R.), *Catenaccio e contropiede*, Rome, Antonio PELLICANI, 1990.
- TAYLOR (I.), *Soccer consciousness and soccer hooliganism*, unpublished paper, University of Leicester, Department of Sociology, 1980.

DU GANG AU GROUPE SOCIAL : UNE ANALYSE SOCIO-PRÉVENTIVE

Manuel COMERON

École de Criminologie, Université de Liège.
Service Prévention et Sécurité de la Ville de Liège.

Au-delà des terminologies communes, les groupes de hooligans se caractérisent par leur construction complexe. Une approche psycho-sociologique permet de déterminer le poids d'une culture participative au spectacle, la valorisation du territoire, la régulation opérée par des normes sociales spécifiques. Dans la recherche d'une cohérence quant à leur encadrement, une gestion préventive et de proximité est à privilégier.

Les comportements de violence que les supporters manifestent dans les stades de football sont communément répertoriés sous le concept de hooliganisme⁽¹⁾. Dans l'opinion publique, le terme de hooliganisme renvoie à des bandes de supporters se livrant à des actions de violence aveugle défrayant la chronique, à des catastrophes aux conséquences mortelles dont les origines se situent pourtant le plus souvent dans des dysfonctionnements organisationnels ou infrastructurels (Bastia, Sheffield, Bradford, etc.). Plus techniquement, les experts s'accordent à désigner par cette appellation des comportements d'agression physique (violence contre les personnes) et de vandalisme (violence contre les biens) produits par les spectateurs d'une manifestation sportive spécifique, le match de football, et se déroulant dans une zone géographique spécifique, le stade de football et ses alentours.

Le hooliganisme se caractérise par un profond enracinement historique dans la mesure où, depuis que le football est mis en spectacle, c'est-à-dire la fin du

(1) En anglais, *hooligan* se traduit par « voyou » ou « vandale ». Ce terme existe aussi en russe sous la forme *kholigan* signifiant « jeune jugé coupable de comportements asociaux et d'hostilité au régime ». A l'origine, le terme désignait, au lendemain de la révolution d'octobre 1917, de jeunes vagabonds qui circulaient en bandes et commettaient des exactions (Grand Larousse en 5 volumes, vol. 3, 1987).

siècle dernier, on recense des incidents impliquant les spectateurs quel que soit le niveau de compétition (invasion du terrain avec attaque des joueurs ou de l'arbitre, bagarres entre supporters, destructions matérielles autour de l'aire de jeu). De même, ce phénomène de violence se traduit par une importante diffusion géographique : *Hooligans* en Angleterre, en Allemagne et dans le nord de la France ; *Siders* en Belgique et aux Pays Bas ; *Ultras* en Espagne, en Italie, au Portugal et en France méridionale, etc. En Amérique latine⁽²⁾, des groupes (dits *barras*), composés de jeunes issus des *favelas*, copient les modèles occidentaux et se livrent à des violences lors des matches de football.

Ce phénomène humain, qui prend sa source dans les mouvements de foule meurtriers des supporters du début du siècle et qui s'actualise dans les exactions préméditées et guerrières des groupes de *hooligans* contemporains, interpelle simultanément l'opinion publique et les spécialistes. Nous sommes confrontés à une problématique complexe qui trouve sa source dans des causalités individuelles, groupales et sociétales interagissant avec des phénomènes de foule, qui se sont greffés sur le substrat privilégié de la compétition footballistique. En effet, les stades de football contemporains constituent un creuset où éclosent des comportements de violence individuelle ou de masse débouchant sur la formation de groupes inscrits dans des problématiques sociétales.

UN PHÉNOMÈNE PLURICAUSAL

Historique

Le football représente le sport le plus populaire et le plus médiatisé de l'ère contemporaine. La recherche sur cette activité sportive dans nos régions nous amène au moyen âge⁽³⁾. Vers le XIII^e siècle, on trouve les traces d'un jeu qui revendique la double paternité du football et du rugby : la soule. Ce jeu se caractérise par une violence extrême. On situe l'origine du football actuel dans les îles britanniques, d'où il fut diffusé à travers le monde. C'est dans les collèges anglais que se développèrent le football et le rugby. La légende veut que la séparation définitive fut l'œuvre de W. ELLIS au *College of Rugby* en 1823. Le football passionna la Grande-Bretagne avant de s'étendre au monde entier : fondation des différentes Fédérations nationales de football vers la fin du XIX^e siècle. À cette époque, on décrit un sport très violent avec des joueurs d'une grande brutalité. La codification et l'uniformisation des règles entraîneront une pacification du jeu. Le football acquit une grande popularité dans le

(2) BURGOS (H.) et DEL MASTRO (M.), *Tribunas desatadas : muerto el gol nace el vandalismo*. *Revista Que Hacer*, n° 71, 1991.

(3) GILLET (B.), *Histoire du sport*, Paris, Presses Universitaires de France, 1949 ; MERCIER (J.), *Le Football*, Paris, Presses Universitaires de France, 1973.

premier tiers du vingtième siècle avec le démarrage des grands tournois internationaux (Coupe du Monde, Jeux Olympiques, etc.).

De la soule au Heysel, un constat historique atteste que l'évolution du sport est parsemée d'incidents et de drames. En effet, ce sport qui passionne, enthousiasme et émeut, présente un visage moins glorieux : l'insécurité et la violence. Historiquement, le hooliganisme a subi une évolution considérable. Cette violence existe depuis le début du siècle. Elle est liée à la mise en spectacle du football et s'avère universelle. Elle a évolué vers une violence de type prémedité, et relativement organisée, avec l'apparition des noyaux durs de supporters aux environs des années soixante en Grande-Bretagne. Elle fut importée sur le continent, par l'intermédiaire des compétitions européennes et de la médiatisation croissante du phénomène dans les années soixante-dix. En Belgique, la violence prémeditée est le propre des *sides*⁽⁴⁾. Ces groupes de jeunes constituent le noyau dur des supporters d'un club. Ils se caractérisent par des comportements extrémistes au niveau du soutien de l'équipe, et par des violences régulières à l'occasion des matches de football.

Un spectacle générateur de violence

Les travaux de LEYENS et DUNAND⁽⁵⁾ montrent que la vision de spectacles violents entraîne un effet instigateur de comportements violents chez le spectateur. Ces enquêtes expérimentales expliquent que le spectacle de la violence n'a aucune conséquence libératoire sur l'agressivité. Au contraire, il a pour conséquence d'augmenter la violence du spectateur : il l'éveille, la suscite et la renforce. En outre, un spectateur isolé est moins accessible à la violence qu'un spectateur entouré de ses compagnons. Conjointement, il apparaît que les effets d'un spectacle violent peuvent s'installer chez l'individu avant qu'il n'y assiste. Ici interviennent les anticipations cognitives du spectateur. Le fait d'anticiper la vision d'un spectacle violent peut donc suffire à l'instigation d'agression.

(4). Les *siders* occupent les pourtours ou *ends* du stade (tribunes situées derrière les buts) et constituent ce que l'on dénomme le groupe à risque. En Belgique, ils se sont baptisés du nom de leur tribune : *X-side* (bloc X du stade de l'Antwerp), *O-side* (*idem* à Anderlecht), *East-side* (*idem* à Bruges). Le *Hell-side* du Standard de Liège (stade où les tribunes sont anonymes) s'est dénommé de la sorte en rapport avec la légendaire réputation de l'« Enfer de Sclessin » caractérisant le stade du club.

(5) LEYENS (J.P.), RIMÉ (B.), « Violence dans les stades : la réponse des psychologues », *La Recherche*, p. 528-531, 1988 ; DUNAND (M.A.), « Violence et panique dans le stade de football de Bruxelles en 1985 : approche psycho-sociale des événements, *Revue de droit pénal et de criminologie*, 5, p. 403-440, 1987.

Dans le domaine du sport, les recherches de GOLDSTEIN et ARMS se rapportent spécifiquement aux effets de la vision de sports dits violents⁽⁶⁾. Ces études révèlent que s'il n'y avait aucune augmentation d'hostilité chez les spectateurs après une compétition de gymnastique, il y en avait par contre une tout-à-fait significative chez ceux qui avaient assisté à un match de football américain. ARMS *et alii* ont observé une augmentation d'hostilité parmi les spectateurs d'un match de hockey sur glace et d'un combat de lutte professionnelle. En revanche, aucune augmentation n'est constatée chez les spectateurs d'une compétition de natation⁽⁷⁾. Au niveau comportemental, l'étude corrélative de SMITH a montré que 74 % des violences des spectateurs survenues dans les stades de football avaient été précédées d'agressions sur le terrain entre les joueurs⁽⁸⁾.

Il faut souligner que sur les lieux de la pratique sportive, on observe quotidiennement la perpétration d'atteintes à l'intégrité corporelle d'autrui. Ceci concerne principalement les sports d'équipe impliquant un contact physique (à savoir le football, le rugby, le hockey sur glace, etc.)⁽⁹⁾. Ce phénomène augmente avec le temps⁽¹⁰⁾. En se basant sur des archives de matches de hockey professionnel, RUSSEL a conclu à une augmentation significative du nombre d'agressions illégales des joueurs sur une période d'un demi-siècle⁽¹¹⁾. De même, le nombre d'incidents agressifs sérieux dans la ligue de football britannique a-t-il augmenté de 75 % entre 1960 et 1970. Des études statistiques menées en France font apparaître que les atteintes corporelles ont augmenté de près de 50 % entre 1979 et 1985, et qu'elles furent l'objet d'un accroissement considérable depuis le début des années soixante-dix⁽¹²⁾.

Par ailleurs, le spectacle footballistique est émaillé d'incidents de jeu qui produisent des stimulations de deux ordres : les stimulations neutres (but de l'équipe favorite, phase de jeu esthétiquement plaisante, victoire finale, etc.) et les stimulations critiques (erreurs d'arbitrage, buts de l'équipe adverse, pro-

(6) GOLDSTEIN (J.M.), ARMS (R.L), « Effects of observing Athletic Contests on Hostility », *Sociometry*, 34, p. 83-90, 1971 ; ARMS, RUSSEL, SANDILANDS, Cité in DUNAND, *op. cit.* n° 7, 1979.

(7) Les études mentionnées ne tiennent pas compte de la composition du public qui varie d'un sport à l'autre, et se fondent sur des techniques de questionnaire mesurant une agression de type verbal qui est différente d'une agression de type comportemental.

(8) SMITH, cité in DUNAND, *op. cit.* n° 7, 1975.

(9) LASSALLE (J.Y.), *Sport et délinquance*, Paris, Economica, 1989.

(10) Une prise de conscience à propos du problème de la violence sur les terrains de sports a débouché en 1972 sur la création de l' Association internationale contre la violence dans le sport ; DURRY (J.), « Fair Play et violence dans le sport : le regard de l'histoire », Conférence sur *La violence dans et autour du sport*, Paris, 31 octobre 1985.

(11) RUSSEL (G.W.), « Spectator moods at an aggressive sports event », *Journal of Sport Psychology*, 3, p.217-227, 1981.

(12) BRAUN, cité in LASSALLE, *op. cit.*, 1985.

vocations ou violences des joueurs, etc.)⁽¹³⁾. Les deux types de stimulation entraînent une augmentation du niveau d'excitation du spectateur. Les premières déclenchent des réactions euphoriques chez le spectateur et les secondes, par la frustration qu'elles induisent, tendent à provoquer des comportements agressifs. Le supporter est confronté en permanence à ces stimulations critiques. En raison d'une part, du comportement des joueurs qui contestent fréquemment les décisions d'arbitrage et enfreignent systématiquement les lois du jeu en simulant des fautes stratégiques (*penalty*, etc.) dans les moments cruciaux des matches ; en raison d'autre part, du rôle de l'arbitre, qui apparaît comme de plus en plus inadapté aux enjeux et besoins actuels du football professionnel.

Un rituel de violence

Contrairement à l'opinion des médias et du grand public, qui voit dans les confrontations entre *hooligans* des affrontements d'une violence extrême et aux conséquences dramatiques, MARSH *et alii*⁽¹⁴⁾ considèrent que ces bagarres de supporters, assimilées à une forme d'agression ritualisée, ne sont pas gravement violentes. Surtout si les participants sont laissés seuls et qu'elles suivent un certain ordre d'action. Les auteurs distinguent deux types de comportements. D'abord la violence réelle, au sens propre, qui est une violence physique dirigée dans un but agressif vers autrui. Ensuite, l'*« aggro »*, qui consiste en un rituel d'actions agressives de type symbolique, qui comprend le déploiement d'armes, mais non leur utilisation, et des séquences d'actions avortées, pouvant entraîner des blessures voire des morts si elles sont prolongées. Ces conduites sont sujettes à une dynamique interne aux groupes qui les développent. Le caractère rituel de l'*« aggro »* est dérivé d'un consensus implicite sur un ensemble de règles internes qui établissent qu'une attaque est appropriée, et qui régissent le déroulement et les objectifs des bagarres, ainsi que leur dénouement. L'intention des fans, à travers l'affrontement est uniquement d'humilier et de soumettre leurs opposants, mais pas de leur infliger des blessures. Selon MARSH, le hooliganisme est une variante actuelle d'un phénomène qui se retrouve dans tous les groupes humains et qui peut être observé chez certaines espèces animales. Nos auteurs reconnaissent que des blessures sont parfois occasionnées, qu'ils expliquent par des causes accidentelles ou parce qu'une minorité de participants ont transgressé les règles. D'ailleurs, ces types d'écart seraient condamnés par le groupe. Quant aux blessures graves, elles proviennent, selon eux, d'une distorsion du déroulement normal de l'*« aggro »*, résultant d'interventions extérieures, par exemple de la police, en raison du fait que ce type d'intervention brise le délicat consensus dont dépend le caractère rituel de l'*« aggro »*.

(13) COMERON (M.), « Sécurité et violence dans les stades de football », *Revue de Droit Pénal et de Criminologie*, n° 9-10, p. 829-850, 1992.

(14) MARSH (P.), ROSSER (E.), HARRE (R.), *The Rules of Disorder*, Londres, Routledge et KEGAN Paul, 1978.

Cette théorie est à résituer dans le cadre des violences préméditées impliquant des groupes de supporters, mais aussi à relativiser, car de nombreux faits de hooliganisme échappent à tout rituel et se caractérisent par leur aspect incontrôlable.

Identification et compétition

Comme l'a montré SHERIF, la situation de compétition n'est pas neutre⁽¹⁵⁾. La compétition entre groupes favorise la cohésion, la solidarité et la coopération des individus à l'intérieur des groupes respectifs, de même qu'elle renforce les sentiments d'identité et d'appartenance au groupe. D'autre part, un conflit compétitif entre deux groupes provoque la dépréciation et l'hostilité envers le groupe rival, de même qu'il entraînera l'antagonisme et l'agression réciproque. Outre cette interdépendance négative, la compétition accompagnera, via l'image positive de l'intra-groupe et négative de l'autre groupe, la réalisation d'une identité positive pour l'individu à travers cette appartenance groupale structurante⁽¹⁶⁾.

Les travaux de ZIMMERMAN et BROMBERGER mettent en évidence le puissant processus d'identification qui lie les supporters aux joueurs impliqués dans la compétition sportive⁽¹⁷⁾. Les spectateurs modélisent les comportements des acteurs et s'approprient symboliquement leur rôle. La compétition du terrain est transposée au sein des tribunes où elle est reproduite d'une façon implicite et ritualisée. Conjointement⁽¹⁸⁾, d'autres travaux montrent que, plus le spectateur s'identifie à des acteurs violents, plus il court le risque de devenir violent à son tour. L'effet conjoint des processus d'identification et de compétition cimentera la dynamique *inter-side* axée sur une logique d'affrontement physique qui s'appuie sur une recherche de suprématie territoriale sur le terrain, et de suprématie médiatique face à l'opinion publique⁽¹⁹⁾.

Une sous-culture spécifique

Dans le contexte du football, nous observons, à partir des années soixante, la formation progressive d'un sous-groupe particulier au sein de chaque entité de supporters : le *kop*⁽²⁰⁾. Ceux-ci rassemblent les individus les plus incondi-

(15) SHERIF (M.), *Influence du groupe sur la formation des normes et des attitudes*, LEVY (A.) (dir.), *Psychologie Sociale. Textes fondamentaux*, New York, HARPER et ROW, 1965.

(16) DOISE (W.), *Expériences entre groupes*, Paris, Mouton, 1979.

(17) BROMBERGER (C.), « Pour une ethnologie du spectacle sportif. Anthropologie culturelle et sociologie du phénomène sportif », *Sciences Sociales et Sports*, p. 237-266, 1988.

(18) LEYENS, *op. cit.*

(19) *Op. cit.* n° 20.

(20) Le terme *Kop* fait référence au nom d'un champ de bataille : « *Spion Kop* » où les troupes britanniques furent battues par les *Boers*, malgré le combat héroïque d'un régiment de Liver-

tionnels, les plus fidèles et les plus déterminés par rapport au soutien du club favori. Le *kop* se rassemble à un endroit déterminé du stade (tribune debout face à la ligne médiane de la pelouse) et il crée l'ambiance lors des matches par des chants, des encouragements puissants et continus. Ce sous-groupe se caractérise aussi par une forte identification à l'équipe. Dès cette époque, les premiers incidents impliquant des groupes de supporters font leur apparition : des rixes entre groupes, du vandalisme de groupe, etc. Cependant cette violence reste liée au match et aux événements relatifs au jeu proprement dit.

Le tournant vers une violence de groupe prémeditée est associée à l'apparition des *skinhead* sur les gradins, jeunes violents au crâne rasé, issus d'un mouvement musical opposé au mouvement *hippy*. Selon TAYLOR (21), l'apparition des *skinhead* des années soixante-dix a permis l'émergence du hooliganisme dans sa forme contemporaine ; ils introduisent les gangs de combat et transforment les *ends* des tribunes en territoires où les supporters rivaux se battent. Ces jeunes vont introduire la violence de la rue dans la compétition de football.

Sous l'influence des supporters anglais et à travers les coupes d'Europe, cette violence prémeditée de groupe se diffuse sur le continent et c'est ainsi qu'en Belgique apparaissent les *sides* (22). À partir de cette époque, nous sommes confrontés à une véritable compétition, parallèle à la compétition de football, qui implique les supporters des noyaux durs dans une forme de guerre des gangs où la violence est relativement organisée et planifiée (avec l'apparition de l'usage d'armes). Le processus de mimétisme inter-groupe va démultiplier le nombre de noyaux durs, et augmenter la détermination de chacun d'eux, de même que les phénomènes de réaction par rapport à la violence des groupes rivaux.

Ce groupe qui se réunit dans un espace et à un moment temporel définis, rassemble des membres permanents qui partagent des objectifs implicites communs. Les pouvoirs judiciaires leur accorderont une reconnaissance institutionnelle formelle en leur attribuant le statut juridique d'« association de malfaiteurs ». Outre cette stigmatisation judiciaire, nous observons une focalisation privilégiée des médias sur ces *sides* de supporters (*Hell-side* au Standard, *East-side* à Bruges, *X-side* à Anvers, *O-side* à Anderlecht, etc.) qui renforce le sentiment d'identité groupale.

pool. Ce terme hollandais identifiait les supporters les plus dévoués du club. Historiquement, les *Kops* furent introduits sur le continent vers les années soixante lors des rencontres de coupe européenne : les supporters anglais, « *The Kop of Liverpool* » portaient les couleurs de leur favori, soutenaient leur équipe par des chants improvisés et créaient des mouvements de vague impressionnantes. Cette ambiance jeta les bases de nos premiers *kops* européens.

(21) TAYLOR, « On the Sports Violence Question : Soccer Hooliganism Revisited », HAR-GREAVES (J.), (dir.), *Sport, Culture and Ideology*, Londres, Routledge et KEGAN Paul, 1982.

(22) COMERON (M.), « Hooliganisme : approches descriptives et explicatives, avec une attention particulière aux faits observés en Belgique », *Revue Internationale de Criminologie et de Police Technique*, n° 2, p. 196-216, 1994.

Par ailleurs, le noyau dur se réfère à un système particulier de normes et de valeurs de référence. Les membres tendent à s'aligner sur celui-ci. Les valeurs préconisées concernent la virilité, l'appui inconditionnel au club et au *side*, ainsi que la déviance. Quant aux normes, elles imposent de diriger les comportements violents exclusivement vers le *side* rival, les autres types de supporters devant être ignorés et épargnés. Une double auto-régulation prend place dans le *side* : d'une part, les individus manquant de détermination sont sujets à des railleries ou à des *boycotts* relationnels ; d'autre part, les individus trop virulents en dehors du contexte footballistique ou enfreignant les normes du groupe sont sans cesse rappelés à l'ordre et parfois mis à l'écart par le groupe (23).

Christian BROMBERGER (24) assimile ces groupes à des *crews*, comparables à des bandes dont l'Angleterre est la référence première, et dont le modèle s'est diffusé dans les pays d'Europe du Nord (Belgique, Hollande, Allemagne, etc.). Il les distingue des *ultras* omniprésents dans les stades des pays latins (Italie, France, Espagne) qui sont des groupes aux effectifs importants, formant des associations rigoureusement structurées (hiérarchie interne formelle, cartes d'adhérents, cotisations, etc.).

Football et classes sociales

Selon TAYLOR (25), la nouvelle forme de la violence des supporters apparue dans les années soixante est due à l'opposition de la classe ouvrière face à l'embourgeoisement du football, qui a débuté dans les années cinquante en raison de la prospérité économique de l'Angleterre. TAYLOR conçoit le hooliganisme comme un mouvement de lutte et de résistance symbolique de la classe ouvrière qui tente de conserver son sport au sein de sa communauté.

En effet, à la fin du siècle passé, soit en pleine industrialisation, le football devient rapidement le sport de la classe ouvrière et se professionnalise. Il permet à des ouvriers de sortir de l'usine mais, jusqu'en 1950, les footballeurs issus du rang restent proches du monde ouvrier dont ils conservent le mode de vie. Le plus souvent, les stades sont construits à proximité des usines et dans les cités ouvrières, tandis que les clubs sont créés et soutenus par les employeurs. Le public est surtout composé d'ouvriers, et le football constitue un type de loisirs propre à la classe ouvrière. L'organisation et la manière de jouer traduisent deux valeurs centrales des hommes de la classe ouvrière : la virilité et la victoire collective. En conséquence, les attitudes dépourvues de

(23) COMERON (M.), *Étude de la sécurité et de la violence dans les stades de football*, Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Éducation, 1990.

(24) BROMBERGER (C.), *Le match de football. Ethnologie d'une passion partisane à Marseille, Naples et Turin*, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, Paris, 1995.

(25) TAYLOR (I.), « Football Mad : a Speculative Sociology of football Hooliganism », In DUNNING (E.) (Ed.), *The Sociology of Sport*, Londres, Cass, 1971.

fair-play (insultes, jets de bouteille, bousculades, etc.) sont vues comme normales, car le football n'est pas considéré comme un simple sport de spectacle. Il nécessite un engagement et une véritable action du public. Le hooliganisme s'appuiera sur cette tradition tout en la modifiant.

À partir des années cinquante, le football subit une baisse de fréquentation en raison de la concurrence d'autres loisirs. En réponse, il devient plus professionnel et plus spectaculaire ; le confort des stades est amélioré. Parallèlement, le spectacle attire un public plus hétérogène du point de vue de l'origine sociale ; les classes moyennes et aisées font leur apparition dans les stades. De plus, le salaire des joueurs s'est accru et ils perdent leurs liens avec la communauté ouvrière en adoptant le mode de vie du *star-system*. Selon TAYLOR, la classe ouvrière ressent cet état de fait comme une forme d'usurpation. En effet, elle est très imprégnée d'une « conscience d'appartenance au monde du football », dans la mesure où ce sport est l'expression d'une démocratie participative. Elle s'est ainsi persuadée d'avoir eu une étroite relation avec ses clubs dans le passé et pense pouvoir exercer un haut degré de contrôle sur la politique des clubs et des joueurs. Or l'embourgeoisement de son football fait qu'elle n'y joue plus de rôle et n'y exerce plus d'influence.

C'est dans cette situation qu'émerge le hooliganisme. Il représente une tentative des jeunes supporters de la classe ouvrière, constituant une sous-culture particulière dont un des traits est la sur-valorisation de la violence virile, pour se réapproprier cette expression de démocratie participative. C'est la forme de contrôle qu'ils croient pouvoir exercer sur leur sport et qui se caractérise par un déplacement de la compétition vers les gradins. L'émergence du hooliganisme est symptomatique d'une dégradation de la classe ouvrière composant le public des stades. Suite à la crise du capitalisme contemporain qui a détruit le marché du travail de la jeunesse, l'unité de la classe ouvrière est brisée du fait que nombre d'ouvriers sont devenus chômeurs. De plus beaucoup d'enfants d'ouvriers ont pu accéder à l'instruction et à la formation professionnelle : ouvriers qualifiés ou techniciens, ils ont calqué leur mode de vie sur celui de la petite ou de la moyenne bourgeoisie, tandis que d'autres n'ont pas suivi le mouvement. Un fossé se creuse entre ces ouvriers embourgeoisés et les ouvriers non qualifiés qui n'ont pas pu trouver leur place dans le développement industriel et qui forment une *under-class* où se ressent fortement cette reproduction d'inégalités matérielles et de moyens d'existence. C'est donc de cette *under-class* désorganisée que proviennent les *football gangs*, et la violence de leur comportement doit être considérée comme une réponse à leurs frustrations psychiques et matérielles.

WAHL et LANFRANCHI (26) nuancent et recadrent cette approche. Ils soulignent qu'à l'origine, les joueurs de football ne sont pas issus des milieux populaires, mais que la pratique footballistique - impliquant de la distinction et trahissant l'appartenance à une classe aisée - fut d'abord celle des couches élevées désireuses de se distinguer du reste de la société. Après être apparu dans les *public schools* britanniques au XIX^e siècle, le football s'est scindé après 1860 en deux types de pratiques : *football rugby* et *football association*. Les aristocrates et bourgeois de l'époque, jugeant la gymnastique trop statique et peu stimulante pour la formation des jeunes, préconisèrent l'adoption du football, école de *fair play*, moteur de l'apprentissage de la concurrence loyale et de l'esprit d'initiative. WAHL et LANFRANCHI précisent que les premières associations sportives en Europe suivirent le modèle des grands clubs aristocratiques et universitaires pratiquant le *football rugby*. Les clubs de *football association* constituaient des cercles réunissant l'élite d'une ville et les après-matches rassemblaient les « *gentlemen* footballeurs », issus de la bourgeoisie urbaine ou de la grande bourgeoisie. Les joueurs participant aux compétitions amicales payaient eux-mêmes leurs équipements, chaussures et déplacements à l'étranger. L'instauration des compétitions régulières et officielles induisit l'esprit de concurrence, attira un nombre croissant de spectateurs et entraîna une démocratisation progressive du jeu.

La première guerre mondiale favorisa la diffusion du football parmi les ouvriers et les paysans du front dont la pratique était encouragée par les officiers supérieurs. Par la suite, les jeunes issus des classes populaires demanderont au club le paiement de leurs équipements, le remboursement de leurs déplacements et - pour les meilleurs éléments - le versement d'une indemnité qui au fil des ans deviendra de plus en plus importante pour s'assimiler à un appontement. Les anciens joueurs désormais investis de fonctions élevées dans la société devinrent les premiers mécènes.

Dans la première moitié du XX^e siècle, les instances dirigeantes des fédérations décidèrent de conformer le droit au fait, et accordèrent aux clubs d'utiliser des joueurs salariés : l'amateurisme céda officiellement la place au professionnalisme.

Une étude menée par WAHL et LANFRANCHI en 1990 sur les footballeurs professionnels français, montre que la majorité est issue des classes populaires (milieux ouvriers urbains, couches moyennes - représentants, employés, petits commerçants - à faible capital culturel). WAHL et LANFRANCHI assimilent le rôle du joueur (jeune de condition modeste ayant accédé à un destin exceptionnel) à celui d'un médiateur social, rapprochant fictivement les pauvres des riches et incarnant la revanche des premiers sur les seconds à la manière de ... Cendrillon !

(26) WAHL (A.), LANFRANCHI (P.), *Les footballeurs professionnels des années trente à nos jours*, Éditions Hachette, Paris, 1995.

En quête de visibilité sociale

Pour expliquer les violences de groupe produites par les jeunes supporters, une équipe de chercheurs de Louvain⁽²⁷⁾ insiste sur l'influence négative que certains facteurs socio-structurels et culturels ont sur les expériences de vie et les perspectives d'avenir d'une fraction de la jeunesse. Ces jeunes évoluent dans des situations d'existence les rendant « socialement vulnérables » et par conséquent, les transformant en violents potentiels. Pour la théorie de la « vulnérabilité sociétale »⁽²⁸⁾, l'accumulation sociale et psychologique d'expériences négatives lors des relations avec les institutions sociales engendre une forme de délinquance juvénile persistante. Les perspectives d'avenir de ces jeunes étant très pauvres, ils sont perçus, et se considèrent aussi, comme des perdants sociaux. Leur appartenance à des noyaux durs de supporters leur permet d'obtenir symboliquement une position sociale en provoquant précisément la société conformiste. Les études de WALGRAVE et VAN LIMBERGEN montrent que la plupart des jeunes impliqués de façon permanente dans des faits liés au hooliganisme ont connu une carrière scolaire courte et frustrante. Ils sont surtout d'origine ouvrière et appartiennent souvent à des familles instables du point de vue relationnel et affectif. Peu d'entre eux ont un emploi stable et régulier ; certains sans-emplois ne sont pas en état de bénéficier des allocations de chômage⁽²⁹⁾. En clair, matériellement, ils sont pauvres. Les *casuals* volent leurs vêtements de marque ou les paient par d'autres formes de délits. Une majorité de ces jeunes est connue des organismes judiciaires pour des situations ne concernant pas le hooliganisme et liées à la délinquance urbaine. Les membres les plus durs ont perdu tout lien avec la société conforme et sont immunisés contre toute sanction pénale.

Ces groupes de *hooligans* compensent leurs pauvres perspectives sociales par l'excitation et l'identification. Psychologiquement, ils investissent tout dans leur équipe et dans leur *side*. Ils gagnent du prestige en s'identifiant à un club qui prospère (« *We are the champions* »), mais également à un groupe de supporters qui impressionne, suscite l'intérêt de la presse, mobilise les forces de l'ordre, etc. (« *We are the X-side* »). L'excitation atteint son point culminant au cours d'actions de violence réussies, où ils se sentent plus forts que d'autres *sides* et plus rusés que la police. En résumé, plutôt que de n'avoir aucune identité sociale du tout, ces jeunes préfèrent l'identité négative et provocatrice des *hooligans* en s'identifiant à un club qui signifie tout pour eux.

(27) VAN LIMBERGEN (K.), WALGRAVE (L.), *Sides, fans en hooligans : voetbalvandalisme, feiten, achtergronden en aapak*, Leuven, Acco, 1988 ; WALGRAVE (L.), VAN LIMBERGEN (K.), « Le hooliganisme belge : description et essais de compréhension », *Revue Interdisciplinaire et Études Juridiques*, n° spéc., p.7-31, 1989.

(28) WALGRAVE (L.), « Délinquance systématisée des jeunes et vulnérabilité sociétale », Genève, *Médecine et Hygiène*, 1992.

(29) Statut social des *siders* : ouvriers (39 %), étudiants (16 %), employés (1 %), indépendants (1 %), chômeurs (35 %). Source VAN LIMBERGEN 1998, *op. cit.* n° 43.

Pour rompre la monotonie de leur vie, ils recherchent l'excitation d'un jeu de guerre qui se déroule autour des stades.

EHRENBERG (30) quant à lui, élargit les perspectives explicatives en présentant le hooliganisme comme une stratégie du paraître qui vise à briser l'anonymat et qui s'appuie sur des comportements déviants. En effet, se faire voir ou rester anonyme désigne la différence majeure entre un supporter et un *hooligan*. Celui-ci se caractérise par ce que l'auteur nomme une « rage de paraître ». La violence des *hooligans* déplace les pôles de visibilité de la pelouse vers les gradins où se joue aujourd'hui une compétition parallèle à celle du terrain.

EHRENBERG souligne que la violence des *hooligans* est l'expression du rêve individualiste contemporain qui pousse chacun à être l'acteur de sa propre vie plutôt que celle des autres. Provenant pour la plupart de la classe ouvrière et destinés à l'occupation de postes subalternes et anonymes, ces *outsiders* de l'individualisme se fabriquent une identité sociale monstrueuse qui les rend uniques et, privilège fort rare, différents du monde entier. « Faute de disposer des ressources nécessaires pour échapper à la masse des obscurs, des moyens qui permettent d'accéder à la visibilité professionnelle, ils cherchent à l'obtenir d'une autre manière en forçant le destin, en construisant eux-mêmes l'événement (...) Transformant l'inégalité qui exclut en différence qui personnalise, les *hooligans* symptomatisent ce monde pressé où l'on veut être quelqu'un tout de suite, ici et maintenant ».

L'extrémisme politique

Dans la recherche menée sur le *Hell-side* du Standard de Liège, aucun élément démontrant une liaison entre le *side* et l'extrême-droite n'est apparu. Le groupe se caractérise par un mélange inter-racial et inter-culturel : belges et immigrés, francophones et néerlandophones, etc. La tendance ouvertement affichée est l'anti-racisme et l'anti-fascisme chez les durs et les anciens du groupe ; pour les plus jeunes, on observe une absence d'idéologie globale ou un apolitisme marqué. Cependant, une évolution récente, et pour l'instant non significative, montre que certains individus - très minoritaires et périphériques - sont séduits par certaines idées extrémistes. D'autres *sides* nationaux présentent un profil identique, notamment le *X-side* de l'Antwerp FC. Par contre, le *East side* de Bruges FC compte de nombreux sympathisants du VMO (extrémistes flamands), le *King-side* du Beerschot FC se réclame ouvertement partisan du même VMO, le *Fast-side* du feu FC Liège présentait des accointances ambiguës avec le groupe Agir (extrémistes wallons), de même qu'avec les *Wallons Boys* du FC Charleroi.

(30) EHRENBERG (A.), « Les hooligans ou la passion d'être égal », *Esprit*, 104-105, 7-14, 1985 ; EHRENBERG (A.), « La rage de paraître », *Autrement*, p. 148-158, 1986.

Le problème des agissements de l'extrême-droite dans les stades de football est à prendre très au sérieux mais à relativiser sur certains aspects, car les *siders* sont souvent des apolitiques au premier degré. Ceci vaut en Belgique comme dans d'autres pays européens : en Espagne, les *ultra-Sur* du Real Madrid se disent fascistes nostalgiques du franquisme, les *ultra* rivaux de l'Atletico Madrid se réclament d'extrême-gauche ; phénomène identique au FC Barcelone où les *Boixos-Nois* du Barça sont très à droite, tandis que le noyau dur de l'Espagnol Barcelone FC est ... très à gauche ; *idem* en Italie avec, entre autres, les deux clubs rivaux de Milan (Inter et AC). Le cas de l'Angleterre est plus problématique et délicat. Par exemple, HOLT nous apprend que le noyau dur de Chelsea (*Headhunters*) est fortement noyauté par l'extrême-droite anglaise ; un recensement officiel établit qu'environ 80 % des membres du groupe sont affiliés au *National Front*. D'après WILLIAMS, les activités des organisations racistes d'extrême-droite sont devenues routinières dans le football anglais et leur influence sur l'idéologie des groupes *hooligans* britanniques les mieux structurés et les plus violents apparaît évidente. Depuis 1980, l'équipe nationale, particulièrement à l'extérieur, focalise les activités de ces organisations. Cependant, ces observations sont à résituer dans un contexte plus global dépassant la sphère du football.

MOBILISATION SOCIALE

Le hooliganisme constitue une problématique pointue dans une unité d'espace-temps. En effet, le phénomène se caractérise d'une part, par un moment de crise bien délimité dans le temps, le match de football, qui se déroule de façon répétitive et prévisible, d'autre part, par un lieu de crise permanent et localisable dans l'espace urbain, le stade, qui s'étend à d'autres zones urbaines : la gare, les itinéraires empruntés par les supporters, les quartiers commerciaux et le centre-ville.

Mesures de prévention et de sécurité

En Belgique, depuis 1985, d'importantes mesures de sécurité ont été mises en place afin de limiter les effets du phénomène. Les forces de police déploient d'imposants effectifs supérieurement organisés afin d'encadrer les supporters et de maintenir l'ordre public dans et autour des stades. La justice, longtemps accusée de laxisme, applique de lourdes peines aux supporters tombant dans les mailles des instances judiciaires. Les infrastructures des stades sont sévèrement contrôlées et de nombreux clubs se sont vus imposer des travaux d'amélioration afin de satisfaire aux strictes normes de sécurité. Stade ultime du contrôle social : la plupart des stades sont équipés de caméras de surveillance. Parallèlement, des projets socio-préventifs ciblés sur les noyaux

durs, dits *Fan Coaching*, se sont développés dans les clubs comportant des supporters « à risques », notamment au R. Antwerp FC et au R. Standard C. Liège (31).

Soulignons que l'insécurité des stades tient le haut du pavé dans la diffusion médiatique contemporaine, teintée d'alarmisme. À ce niveau, la vigilance et la prudence s'imposent à tous les intervenants et décideurs concernés par le phénomène. En effet, le hooliganisme, dans l'acception technique de sa définition, fait couler plus d'encre que de sang, plus de salive que de larmes. Cet état de fait n'est pas neuf, et semble généralisable à d'autres problématiques de délinquance, car nous ne sommes pas sans savoir que l'*'appel à la répression (...) du bouc émissaire (...) resserre les rangs'* (32).

Mesures policières

Ce type de « mesures répressives » concerne les dispositifs mis en place par les forces de l'ordre afin de prévenir directement les incidents, de les limiter ou de les réprimer. Le maintien de l'ordre public est assuré par les forces de police avec le déploiement sur le terrain d'une structure d'intervention constituée d'effectifs humains et de moyens logistiques importants dans le cadre d'une organisation hautement sophistiquée ciblant le stade, ses abords et les zones urbaines fréquentées par les supporters. La Police communale et la Gendarmerie se répartissent des zones d'intervention spécifiques définies par l'enceinte du stade (extérieur et intérieur) (*cf. DE VREESE*).

Mesures législatives et administratives

Un panel relativement complet de textes légaux a vu le jour en Belgique afin d'assurer une coordination permanente entre les autorités administratives et les organisateurs de matches.

Les Arrêtés Royaux des 17/07/89 et 14/05/90 fixent les normes de sécurité auxquelles doivent répondre les stades au niveau de la construction, de l'évacuation, des moyens d'extinction, etc. La circulaire OOP7 du 9/08/88 réglemente le maintien de l'ordre public lors des rencontres, et impose la signature de protocoles d'accords faisant état des responsabilités entre la police communale, la gendarmerie, les clubs et les propriétaires des stades. La circulaire du 31/07/90 réglemente les modalités liées à la vente des tickets à l'occasion des matches de football. La circulaire OOP 7bis du 8/08/96 institue un conseil local consultatif pour la sécurité des matches de football. La circulaire OOP 22 du 8/8/96 définit le statut des stewards. La circulaire OOP 23 du 8/08/96 fixe les normes d'exclusion des spectateurs lors des matches de football par les clubs.

(31) D'autres actions ont suivi au KAA Gent et au FC Ostende, ensuite au RS charleroi, au RSC Anderlecht, au RTC Liège, au FC Seraing et au FC Liers.

(32) KELLENS (G.), « Comment peut-on être délinquant ? », *Revue d'Action Sociale*, n° 6, p.7-12, 1983.

Dans l'état actuel des choses, ces mesures policières sont indispensables, bien qu'elles puissent paraître disproportionnées aux yeux de l'opinion publique, vu que la majorité des spectateurs ne présente pas de risques permanents. Elles s'avèrent efficaces afin de garantir le maintien de l'ordre public dans et autour des stades. Cependant, elles peuvent être prises en défaut par les actions-commando menées par des petits groupes de *hooligans* constitués d'individus déterminés et contournant les dispositifs policiers par des actions de violence très rapides et très intenses.

Mesures de sécurité passive

Les infrastructures, notamment au niveau des voies d'évacuation, sont des éléments sensibles en matière de gestion de la sécurité. La qualité des infrastructures du stade et de l'aménagement de ses abords, influence en proportion directe la qualité du travail à réaliser en matière de maintien de l'ordre.

À ce niveau, un contrôle permanent est assuré par les autorités (Commission nationale de sécurité des manifestations sportives), quant à l'amélioration des infrastructures par les clubs et à l'organisation de la vente des tickets ou de la répartition des supporters sur les gradins. Un *Manuel pour la sécurité dans les stades de football*, régulièrement remis à jour, est distribué aux clubs de football et aux maires des villes concernées. Depuis 1994, on fait le constat du placement dans les stades d'un système vidéo (caméras et matériel d'enregistrement) de surveillance des tribunes. Par ailleurs, les grands débats actuels se situent au niveau de la généralisation des places assises et de la suppression des grillages qui restent des questions controversées.

Stewards

Afin d'accueillir et d'assister les supporters dans les stades de football, d'en assurer un contrôle informel et social, et d'alléger les tâches des policiers, le déploiement de *stewards* dans les gradins par les clubs visent globalement à encadrer préventivement le public. Ils sont recrutés *via* un appel public et sélectionnés par le club en concertation avec les forces de police en fonction de critères de motivation et de respectabilité sociale. Une formation interne est dispensée par la plupart des clubs, complétée par un cours donné par les pompiers et la Croix Rouge. Les *stewards* assurent une mission d'auxiliaires de sécurité dans le stade : inspection des installations, accueil, contrôle d'accès, canalisation, rappel des règles de conduite, encadrement physique des supporters, assistance en cas d'accident, information des spectateurs et des services de sécurité, etc. Ils constituent un complément idéal au travail répressif des forces de police et au travail éducatif réalisé en profondeur par les projets de *Fan coaching*.

Mesures judiciaires

D'une manière générale, des sanctions pénales sont prises à l'encontre des supporters violents, et d'autres mesures complètent l'arsenal judiciaire : interdictions de stades, mesures alternatives, etc.

Dans certains pays, dont la Belgique, un magistrat du parquet local (le substitut du Procureur du Roi) est spécifiquement chargé de tous les dossiers ayant trait au hooliganisme et se trouve sur place lors de chaque match à risque. Au niveau légal, en Espagne, en France et en Grande-Bretagne, il existe une législation spécifique aux manifestations sportives en général et aux matches de football en particulier. Les responsabilités sont définies et les sanctions frapant les supporters délinquants sont très contraignantes, voire plus sévères que les peines punissant des délits identiques dans un contexte extérieur au football. En Belgique, l'arsenal juridique fait plutôt appel à l'initiative et au bon sens des parquets et des juges d'instruction qui peuvent, s'ils l'estiment utile, prendre une mesure alternative au mandat d'arrêt en imposant très précisément des conditions que le délinquant devra respecter pour ne pas faire l'objet d'une mesure de détention préventive. La probation prétorienne, par exemple, peut être décidée sur le terrain à l'initiative du parquet, dès que l'incident s'est produit. Elle exige le consentement du délinquant, et permet au magistrat de prendre des mesures que le délinquant s'engage à respecter afin d'éviter la récidive. Ensuite, le juge du tribunal de première instance peut lui aussi prendre des mesures alternatives, comme le sursis probatoire ou la suspension du prononcé, qui ne rend pas l'amendement du prévenu irréversible. L'expérience montre que, mis à part quelques rares exceptions, les mesures alternatives portent leur fruit (certains supporters justiciables sont même devenus des *stewards* apportant entière satisfaction).

Fan coaching

Symbolisant les « mesures socio-préventives » innovatrices, le programme *Fan coaching* réalise un travail éducatif en profondeur ciblé directement sur les spectateurs à risques (prévention offensive) et assure l'encadrement des supporters des noyaux durs à l'occasion des manifestations sportives. Ce programme fut initié par le ministère de l'Intérieur, avec l'aide de la Fondation Roi BAUDOUIN, fin 1988 à Anvers et début 1990 à Liège (avec le soutien de la Communauté française et de la Région Wallonne) (33). Vu le succès rencontré par ces actions pilotes démarquées à titre expérimental, de nouveaux projets se sont développés depuis auprès d'autres clubs.

(33) À Liège, le projet *Fan / city coaching* est co-géré par la Ville de Liège et l'ASBL *Fan coaching* dont le siège social se situe au Service de criminologie de l'Université de Liège.

Quatre axes principaux

Grâce à l'encadrement préventif et l'accompagnement physique du noyau dur de supporters par les éducateurs à l'occasion de tous les matches, l'objectif est d'assurer une présence institutionnelle au sein du stade et de constituer ainsi un canal de communication entre les supporters et l'autorité (forces de l'ordre et responsables des clubs). Cet encadrement permet aussi, par une position privilégiée au cœur des événements, de désamorcer certains incidents dans leur genèse, notamment d'intervenir sur le triggering. De même, par leur simple présence, les fan coaches induisent un contrôle social informel qui engendre un comportement positif du chef des supporters.

Avec l'organisation d'activités pédagogiques et sportives, on apporte une alternative à l'inactivité urbaine des siders, ainsi qu'une plus value socio-culturelle. Dans l'optique du sport, une des idées centrales du projet fan coaching est que le sport constitue non seulement un moyen idéal pour les éducateurs afin d'établir un premier contact et développer une relation de confiance avec le groupe cible, mais aussi un vecteur d'intégration sociale et d'épanouissement pour ces jeunes. Ces activités doivent également répondre à leur besoin d'action, d'excitation et de prestige sur un terrain positif. Outre le sport traditionnel (foot, mini-foot), le sport-aventure constitue un outil éducatif performant : escalade, canyoning, spéléologie, rafting, parachutisme, etc.

Le Fan-home (Maison des Supporters) situé sur le site du stade accueille les supporters la semaine en soirée et lors des matches à domicile. Il constitue ainsi une alternative à la fréquentation de quartiers ou de cafés criminogènes, et permet aux jeunes de consommer de la vie de groupe sous encadrement socio-éducatif. Sous la tutelle des éducateurs, les jeunes assurent la gestion pratique du Fan-home qui comporte du matériel pédagogique (audiovisuel, etc.) et ludique (billard, kicker, etc.). Par ailleurs, les contacts informels que les éducateurs entretiennent avant et après les matches avec les supporters dans le Fan-home sont aussi l'occasion de réaliser un travail éducatif de fond et prévenir certains actes de violence ou de vandalisme. De même, les rencontres organisées entre les jeunes et les dirigeants, les entraîneurs ou joueurs du club ont pour objectif de responsabiliser les supporters vis-à-vis de leur club et vice versa.

La réinsertion sociale représente un volet important du programme via la prise en considération des conditions de vie et des perspectives d'avenir des jeunes supporters en situation de vulnérabilité sociétale. Dans ce contexte, une aide sociale est accessible à tous les supporters qui le souhaitent et en font la démarche. Des assistants sociaux aident les jeunes à régulariser leur situation et assurent un travail de relais pour les cas les plus lourds vers les institutions sociales compétentes (CPAS, ONEM, etc.). Ils interviennent aussi comme médiateurs vis-à-vis des instances policières ou judiciaires.

Parallèlement, des actions menées en concertation avec la Justice prévoient dans certains cas que les jeunes hooligans peuvent bénéficier de mesures alternatives à l'incarcération.

Actuellement, dix actions *Fan coaching* sont opérationnelles en Belgique et font partie des Contrats de sécurité et de prévention que le ministère de l'Intérieur a démarré en 1993 en collaboration avec les villes et communes : Anderlecht, Anvers, Charleroi, Gand, RTC Liège, Liers, Molenbeek, Ostende, Seraing, R. Standard C. Liège. Ces actions de terrain opérées par des intervenants spécialisés (éducateurs et assistants sociaux) se réalisent dans le cadre d'une démarche intégrée en partenariat avec les clubs de football, l'URBSFA, la police, la gendarmerie, les universités, les instances judiciaires, les institutions sociales, le réseau associatif, etc.

Dans sa démarche de socio-prévention offensive, le *Fan coaching* agit simultanément sur deux volets. D'abord, au niveau de la gestion de l'urgence : le *Fan coaching* mène une intervention ponctuelle sur l'événement et se caractérise par un travail concret, régulier, centré sur les manifestations extérieures, voire épidermiques, du phénomène. Les *fan coaches* sont des intervenants œuvrant *in situ* et *in vivo* aux côtés des autres professionnels de la sécurité (club, police, etc.). Le *Fan coaching* est un dispositif préventif complémentaire aux dispositifs répressifs et organisationnels classiques. Il vient s'ajuster à ceux-ci et constitue un dispositif préventif mobile qui se déplace de ville en ville (matches de championnat, coupe et nationaux), de pays en pays (matches de coupe d'Europe et tournois internationaux).

L'avenir : une gestion internationale de la violence dans les stades

Le Forum européen pour la sécurité urbaine a lancé en juin 1996, un programme hooliganisme dont l'objet est de formaliser au niveau international les bonnes pratiques expérimentées au niveau local en matière de gestion de la violence dans les stades de football, et de mettre en relation les structures d'intervention existantes. Ce programme vise à créer des projets socio-préventifs ciblés directement sur les supporters violents dans les villes européennes qui abritent sur leur territoire des clubs organisant des manifestations sportives à risque. Ces projets locaux, et communs aux villes, se caractérisent par des capacités d'adaptation, de réactivité et de mobilité élevées, car ils sont en phase avec la problématique investie, et travaillent en concertation étroite avec les partenaires opérationnels concernés par la problématique du hooliganisme (clubs de football, policiers, magistrats, etc.). Ils assurent une intervention ponctuelle sur le terrain (prévention des incidents lors des matches) et une action permanente sur le fond (réinsertion des acteurs déviants).

Par ailleurs, ce programme aura aussi pour objet de développer des commissions locales réunissant les intervenants opérationnels directement impliqués au quotidien par la problématique, qui possèdent une connaissance précise du problème, et sont mûs par une volonté de résolution concrète de celui-ci. Les représentants politiques et institutionnels concernés y sont aussi associés, et apportent, outre leur pouvoir décisionnel, leur recul dans l'analyse nécessaire au pilotage stratégique visant à la résolution positive du phénomène.

Finalement, la mise sur pied d'un réseau international, sous l'égide du Forum européen pour la sécurité urbaine, centré sur la thématique du hooliganisme et caractérisé par une transversalité des intervenants (intervenants socio-préventifs, forces de l'ordre, magistrats, gestionnaires de municipalités, universitaires, etc.), permettra d'assurer une circulation de savoir-faire, méthodes, connaissances ou expériences spécifiques reposant sur l'échange de technologies préventive ou sécuritaire en matière de gestion de la violence dans les stades de football.

Références bibliographiques :

- BAILLEAU (F.), GARIAUD (G.), « Les stratégies sociales visant à éviter la production de comportements criminalisables », *Nouvelles stratégies sociales et systèmes de justice pénale*, 5 septembre 1990.
- BERKOWITZ (L.), « The frustration-aggression hypothesis revisited », In BERKOWITZ (L.) (Ed.), *Roots of Aggression*, New York , Atherton Press, 1969.
- BLUMSTEIN (A.), « Violence by Young People, Why the Deadly Nexus ? », *National Institute of Justice Journal*, 2-9 Août 1995.
- BROHM (J-M.), « Les meutes sportives. Critiques de la domination », Paris, L'Harmattan, 1993.
- BROMBERGER (C.), « Pour une ethnologie du spectacle sportif. Anthropologie culturelle et sociologie du phénomène sportif », *Sciences Sociales et Sports*, p. 237-266, 1988.
- BROUSSARD (P.), *Génération Supporter*, Paris, Lafont, 1991.
- BRUGOS (H.), DEL MASTRO (M.), « Tribunas desatadas : Muerto el gol, nace el vandalismo », *Revista Que Hacer*, 71, p. 69-87, 1991.
- CACHET (A.), MULLER (E.R.), « Beslissen over voetbalvandalisme : een permanent probleem », Arnhem, *Gouda Quint*, 1991.
- CANTER (D.), COMBER (M.), UZZELL (D.), « Football in its place : an environmental psychology of football grounds », Londres, Routledge, 1989.
- CHATARD (R.), « La violence des spectateurs dans le football européen », Paris, *La vauzelle*, 1994.
- CLARCKE (J.), « Football and working class Fans », in INGHAM (R.) (Ed), *Football Hooliganism : The wider Context*, Londres, Inter-action, Imprint, p. 37-60, 1978.

- COLOME (G.), « Il Barcelona e la societa catalan », in LANFRANCHI (P.), « Il calcio e il suo pubblico », *Edizioni Scientifice Italiane*, Naples, p. 59-65, 1992.
- COMERON (M.), GOVAERTS (S.), « Foot et violence : politique, stades et hooligans. Heysel 85 », Éditions De Boek Université, 1995.
- COMERON (M.), « Socio-prévention du hooliganisme en région liégeoise : projet *Fan Coaching* au R. Standard CL », Rapports d'évaluation (4 volumes), *École de Criminologie*, Université de Liège, 1991, 1992, 1993 et 1994.
- COMERON (M.), « Violence dans les stades de football et projet *Fan Coaching* au R. Standard C. de Liège », *CM Sport : jeux et enjeux*, n° 189, p. 118-138, 1993.
- COMERON (M.), « Sécurité et violence dans les stades de football », *Revue de Droit Pénal et de Criminologie*, n° 9-10, p. 829-850, 1992.
- COMERON (M.), « Hooliganisme, L'Observatoire », *Revue d'action sociale et médico-sociale*, n° 1, p. 2-6, 1994.
- CONRAADS (D.), « Hooliganisme ou sous-culture du football en cause », *In Le Soir*, 28 février 1992.
- Conseil de l'Europe, *Standing committee of the european convention on spectator violence and misbehaviour at sports events and in particular at football matches, The use of temporary stands at sport events*, Strasbourg, 2 octobre 1992.
- COURTOIS (A.), « Violence, phénomène inéluctable du footbal », *Revue interdisciplinaire d'études juridiques*, n° spécial, 1988.
- DELHAUTEUR (D.), « La violence urbaine, « part maudite » de nos cités ! » *In Socialisme*, édition spéciale, janvier 1995.
- DELORD RAYNAL (Y.), « La violence comme spectacle », RICPT, 3, p. 289-308, 1988.
- DEMARET (A.), « L'agressivité chez les animaux et chez l'homme », *Cahiers d'éthologie appliquée*, 7, p. 1-18, 1987.
- DUMESNIL (J.F.), « Hooligans : voyage au bout de l'enfer », Dossier Hooliganisme, *La Libre Belgique*, 12-15 février 1993.
- ELIAS (N.), « Quest for Excitement ; Sport and Leisure in the Civilizing Process », BLACKWELL, Oxford, 1986.
- Fondation Roi BAUDOUIN, « De la lutte contre la violence dans les stades de football à la prévention de la petite criminalité urbaine », Rapport Final, 1992.
- FORTHOMME (J.), « Étude macroscopique du Hell-side du Standard », BSR, rapport interne, 1992.
- Forum européen pour la sécurité urbaine, « Nouvelles formes de criminalité urbaine, nouvelles formes de justice », Actes de séminaire, Barcelone, 8 et 9 mai 1995.
- GUEUR (H.), *Projet Fan coaching au R. Standard CL : rapport d'étude préparatoire*, École de Criminologie, Université de Liège, 1990.
- HELBURN (R.), PAIN (J.), *Intégrer la violence*, Matrix, 1990.
- HIRSCHI (T.), *A general Theory of Crime*, Standford University Press, 1990.
- HOLT (R.), *Sport and the British*, Oxford, Oxford University Press, 1989.
- KARLI (P.), *L'homme agressif*, Paris, Jacob (Points), 1987.

- KELLENS (G.), « La prévention du crime en Belgique : vers une prévention intégrée », *Revue Internationale de Police Criminelle*, n° 447, p. 7-15, 1994.
- KELLENS (G.), « Quels supporters pour l'an 2 000 ? », *Revue de Droit pénal et de Criminologie*, n° 3, p. 306-312, 1996.
- LITS (M.), *La peur, la mort et les médias*, Bruxelles, Vie ouvrière, 1993.
- LOPEZ (A.J.), « Las cabezas rapadas », *Policia*, mai 1992.
- LOUIS (F.), « Hooliganisme : le crime était presque organisé », *Trimestriel Liège-Université*, Automne 1993.
- MARSH (P.), ROSSER (E.), HARRE (R.), *The Rules of Disorder*, Londres, Routledge et KEGAN Paul, 1978.
- MIGNON (P.), « La société du samedi : supporters, ultras et hooligans », *Les Cahiers de la Sécurité intérieure*, n° 15, p. 136-149, 1er trimestre 1994.
- MIGNON (P.), « Profession de foi : « supporter », *Esprit*, n° 104-105, août-septembre 1995.
- MINISTÈRE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE, « Foot : quels supporters pour l'an 2000 ? », *Sport*, n° 153, mai 1996.
- MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR BELGE, *Manuel de sécurité pour l'infrastructure des stades de football*, MAGOTTE (I.), 1987.
- REDHEAD (S.), *The Passion and the Fashion : football fandom in the new Europe*, Newcastle, Avebury, 1993.
- RENARD (D.), *Nelson, l'esclave aux pieds d'or*, Edition Pire, Bruxelles, 1995.
- LEVY (A.) (Ed.), *Psychologie Sociale. Textes fondamentaux*, New York, HARPER AND ROW, 1965.
- TAYLOR (I.), *The Hillsborough stadium disaster, Inquiry*, Interim Report, England Home Office, 1989.
- VAN LIMBERGEN (K.), « Le sport, méthode spécifique de prévention de la délinquance », p. 24-31, *Revue de la Gendarmerie*, juin 1991.
- VAN WELZENIS (I.), *Fans of hooligans*, Leuven, Garant, 1992.
- WAHL (A.), *La balle au pied : Histoire du football*, Gallimard, 1990.
- WALGRAVE (L.), VAN LIMBERGEN (K.), « Le hooliganisme belge : description et essais de compréhension », *Revue Interdisciplinaire et Études Juridiques*, n° spéc., 7-31, 1989.
- WILLIAMS (J.), DUNNING (E.), MURPHY (P.), *Hooligans abroad*, Londres, Routledge, 1989.
- YANSENNE (D.), « Stratégie policière dans la lutte contre le hooliganisme », *Politeia*, p. 13-15, avril, 1992.
- ZIMMERMANN (M.), « La violence dans les stades de football : le cas de l'Allemagne fédérale », *Revue de Droit pénal et de Criminologie*, 5, p. 441-463, 1987.

POUR UNE STATISTIQUE DES MATCHES DE FOOTBALL : L'EXEMPLE BELGE

Stéfan DE VREESE
Service général d'appui policier (Belgique)

La Belgique offre un exemple de maturité dans la réflexion sur les risques de violence dans les stades. Cet article volontairement descriptif valorise une méthode d'exploitation des données statistiques recueillies avant, pendant et après les rencontres sportives. Des comparaisons peuvent être mises à jour, des évolutions et lignes d'intervention tracées.

L'un des objectifs de ce qui est devenu la Division Appui en matière de Politique policière est la production de statistiques « policières »⁽¹⁾. Les données recueillies par le Service général d'appui policier recouvrent trois grands volets du paysage policier : la morphologie des services de police générale, la criminalité enregistrée par ces services, les événements d'ordre public, qui sont répartis en deux modules : les matches de football « importants », les autres événements (sociaux, politiques, officiels, etc.).

L'ENREGISTREMENT DES MATCHES DE FOOTBALL « IMPORTANTS »

Une procédure d'enregistrement des matches a été instaurée à partir de la saison 1991-1992. Elle concerne exclusivement des rencontres de la 1^{ère} division nationale, de la 2^e division nationale, de la Coupe de Belgique à partir des 16^e de finale⁽²⁾, des compétitions internationales dont les matches sont joués

(1) L'ancien Point d'appui « criminalité, Police administrative et Administration de la Justice pénale », ou plus précisément son pôle relevant du ministère de l'Intérieur, fait désormais partie du Service général d'appui policier. Le Service Général d'Appui Policier (SGAP), créé par l'Arrêté Royal du 11 juillet 1994, est essentiellement un organe de coordination au service des trois services de police générale (la police communale, la gendarmerie, la police judiciaire). C'est donc au sein de la Division appui en matière de politique policière que sont générées les statistiques policières.

(2) À condition qu'un club de 1^{ère} ou de 2^e division y participe.

en Belgique : Coupe européenne des Clubs champions, Coupe européenne des Vainqueurs de coupe, Coupe UEFA (coupe Intertoto comprise), Championnat d'Europe (éliminatoires compris), Coupe du Monde (éliminatoires compris).

Le principe est le suivant : c'est le corps de police ou l'unité de gendarmerie chargé du service d'ordre qui encode les données concernant le match. Si un service d'ordre a été mené conjointement par la gendarmerie et la police communale, chaque partenaire encode uniquement les données qui le concernent mais sans oublier les renforts reçus (par exemple : la réserve générale pour les districts de gendarmerie, certaines polices communales limitrophes).

Le module « football » est donc un module détaillé par rapport à l'enregistrement de base, qui n'est qu'une photographie *a posteriori* de l'événement et de l'intervention. Ce module d'enregistrement comporte l'annonce de l'événement, la planification du service d'ordre et l'intervention exécutée. C'est pourquoi cet enregistrement est également appelé « enregistrement supplémentaire » (par rapport à l'enregistrement dit « de base » qui ne comporte qu'un seul volet).

Des séries de données exhaustives

Dès le début l'enregistrement des données s'est caractérisé par son exhaustivité ; tous les services d'ordre des matches répondant aux critères d'enregistrement nous sont parvenus. 1995-1996 est la cinquième saison footballistique analysée du point de vue du maintien de l'ordre policier par la Division Appui en matière de Politique Policière du SGAP. Les 674 matches concernés ont fait l'objet de 823 enregistrements (627 de la police communale et 196 de la gendarmerie). Chaque enregistrement est un service d'ordre effectué sous commandement propre. Autrement dit, police communale et gendarmerie ont maintenu l'ordre conjointement lors de 149 matches (soit 22,1% des matches enregistrés). Le tableau 1 fournit les nombres de matches joués, de matches enregistrés et d'enregistrements, en fonction des compétitions.

Tableau 1 : matches joués, enregistrés et enregistrements selon les compétitions en 1995-1996

Matches	Joués	Enregistrés	%	Enregistrements	%
Première division	307	307	45.5	385	46.8
Deuxième division	318	318	47.2	373	45.3
Coupe de Belgique	34	34	5	43	5.2
Internationaux	15	15	2.2	22	2.7
Total	674	674	100	823	100

QUELQUES RESULTATS MARQUANTS

Nous nous proposons d'entrer maintenant dans le vif du sujet, à savoir les principaux résultats engrangés sur cinq saisons et plus particulièrement lors de la saison 1995-1996.

Incidents et matches à risque

Lors des saisons 1991-1992 à 1995-1996, 3 166 matches ont été enregistrés, dont plus d'un tiers a été entaché d'incidents ; précisément 1 127 matches en l'espace de cinq saisons. Le nombre total d'incidents ainsi enregistré s'élève à 2 935 unités, soit en moyenne 587 incidents par saison de football, c'est-à-dire presque autant d'incidents que de rencontres.

Ces résultats globaux ne reflètent évidemment pas une uniformité sur tous les types de matches. La compétition dans laquelle le match s'est joué exerce une influence importante. Ainsi, en 1^{ère} division, la proportion de matches à incidents fluctue, d'une saison à l'autre, entre 40% et 50% ; en 2^e division, entre 10% et 25% ; en Coupe de Belgique, entre 35% et 75% ; en compétitions internationales, entre 31% et 93% ⁽³⁾. L'enjeu, voire le prestige, des matches est donc une source importante de difficultés. Une autre est l'existence d'un noyau dur parmi les supporters de l'une et/ou l'autre des équipes en présence. On définira les matches à noyaux durs (AND) comme tous les matches dont une équipe au moins comporte parmi ses supporters un groupe de personnes qui commet de façon organisée des actes de violence à l'occasion de matches disputés par cette même équipe.

Lors de la saison 1995-1996, cette même proportion de matches à incidents va de 7,2% des matches joués par deux équipes sans noyau dur à 69,6% des matches joués par deux équipes à noyaux durs. Lorsqu'une seule des deux équipes est supportée par un noyau dur, cette proportion varie de 42,3% si le noyau dur est à domicile, à 35,9% s'il s'est rendu à un match joué en déplacement. Ce n'est pas seulement l'existence de noyaux durs qui est source d'incidents mais surtout leur farouche désir de se mesurer l'un à l'autre en fonction des circonstances plus ou moins propices, d'éventuelles rancœurs et de leur rapport de forces.

Il n'est donc pas étonnant que les seize noyaux durs répertoriés lors de la saison 1995-1996 parmi les supporters des trente-six équipes de 1^{ère} division et de 2^e division fassent l'objet d'une attention toute particulière des forces de l'ordre et du SGAP, sous la forme d'un rapport détaillé et confidentiel qui relate leur évolution lors de la saison écoulée.

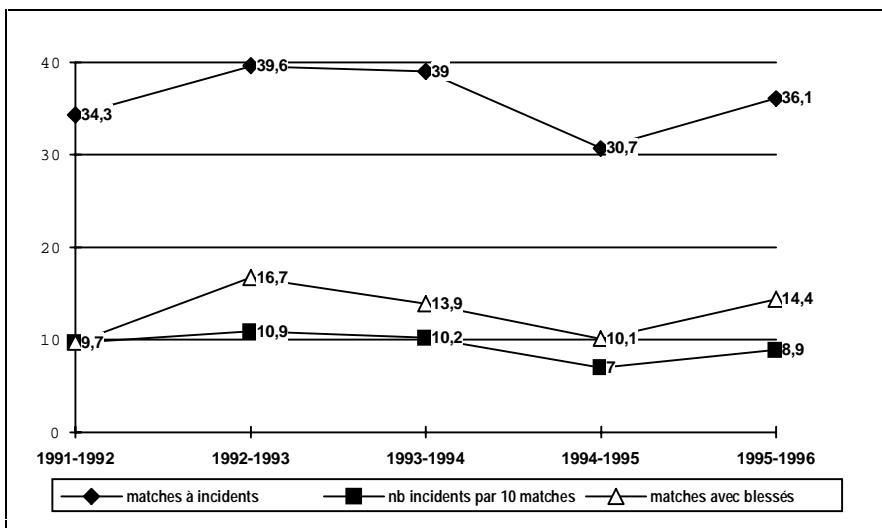
(3) Cette proportion a diminué constamment de la saison 1991-1992 à la saison 1994-1995, parallèlement à la baisse du niveau du football belge par rapport aux autres pays.

Saison 1995-1996 : recrudescence du hooliganisme

La saison 1994-1995 avait été marquée par trois améliorations par rapport aux saisons précédentes : une diminution de 24,6% du nombre d'incidents (469 incidents contre plus de 600 lors de chacune des trois saisons précédentes), une légère diminution de la gravité des incidents et une accalmie sur le front du hooliganisme. Les données inquiétantes relevées au cours de la première moitié de la saison ont été confirmées pour l'ensemble de la saison 1995-1996, qui, en définitive, affiche des résultats proches de ceux de la saison 1991-1992, certes moins préoccupante que les saisons 1992-1993 et 1993-1994⁽⁴⁾. Aux trois principales améliorations enregistrées à l'occasion de la saison 1994-1995, nous pouvons faire correspondre une régression en 1995-1996. On constate en effet un plus grand nombre d'incidents, des incidents plus graves et une recrudescence des noyaux durs.

Que l'on examine la proportion de matches à incidents, le nombre d'incidents par dix matches joués ou la proportion de matches où il y eut des blessés⁽⁵⁾, ces trois indicateurs sont unanimes : 1995-1996 est marquée par une remontée du hooliganisme à un niveau comparable voire légèrement supérieur à celui de 1991-1992. Le graphique 1 fournit les proportions de matches à incidents, les nombres d'incidents par dix matches et les proportions de matches avec blessés en fonction des saisons.

Graphique 1 : matches à incidents, nombre d'incidents par 10 matches et matches avec blessés



(4) DE VREESE (St.), « SGAP-Football : Commentaires des résultats de la mi-saison 1995-1996 », *Manuel des services de police (Actualités en bref)*, n° 213, 11 avril 1996, p. 12-16, accompagné d'une disquette Football : « Résultats mi-saison 1995-1996 ».

(5) Heureusement, aucun décès n'est à déplorer.

Des incidents plus graves

La gravité des incidents enregistrés en 1995-1996 a augmenté proportionnellement à leur nombre, c'est-à-dire à un niveau intermédiaire entre les niveaux de 1993-1994 et de 1994-1995, sauf en 2^e division où les incidents s'aggravent continûment depuis 1993-1994.

Contrairement aux autres matches, la situation ne s'était pas améliorée lors de la saison 1994-1995 au niveau des matches où les deux équipes étaient chacune supportées par un noyau dur. Or, en 1995-1996, la situation s'y est encore aggravée. La part des incidents de groupe (60,9%) s'y est accrue par rapport aux saisons 1993-1994 et 1994-1995 et la responsabilité des noyaux durs dans cet accroissement n'y est pas négligeable, puisqu'elle a augmenté de 12,6% et dépasse les 75%.

On soulignera tout de même un point positif : en déplacement, les noyaux durs semblent de moins en moins participer aux incidents de groupe quand ils ne sont pas en présence d'un noyau dur local. Cette note doit être tempérée car il est sans doute plus difficile aux forces de l'ordre de repérer les petits groupes composés de membres de noyaux durs visiteurs que ceux composés de membres du noyau dur local. Or cette tactique de dispersion a de plus en plus d'adeptes parmi les noyaux durs.

Recrudescence des noyaux durs

La saison 1994-1995 a été positivement marquée par une baisse d'activité de la majorité des noyaux durs alors répertoriés. Malheureusement cette tendance s'est fortement inversée en 1995-1996. C'est ce qu'indique la comparaison des proportions de matches à incidents de groupe parmi les matches à noyaux durs de ces deux saisons. En effet, neuf noyaux durs sur les seize répertoriés en 1995-1996 (soit 56,3% d'entre eux) ont entaché d'incidents de groupe une plus grande proportion de matches tant en déplacement, c'est à souligner, qu'à domicile. Cette proportion a au moins doublé pour quatre d'entre eux. Il ne s'agit donc pas d'une simple modification de comportement mais bel et bien d'une recrudescence. À ces neuf noyaux durs, il faut encore ajouter trois autres noyaux durs qui, malgré une baisse d'activité en déplacement ou à domicile, ont soit perturbé une plus grande proportion de matches, soit recruté de nouveaux membres. Il est par ailleurs clair que ce sont les noyaux durs qui sont les premiers responsables du retour à un niveau d'incidents semblable à celui de 1991-1992, puisqu'en leur absence la répartition et la fréquence des incidents sont à leurs niveaux planchers.

Les hooligans se préparent aussi...

La France est confrontée à la perspective de l'organisation de la Coupe du Monde de football en 1998. De leur côté, les Pays-Bas et la Belgique s'activent en vue de l'Euro 2000 (championnat d'Europe des nations). L'organisation conjointe de deux pays signifie bien entendu réunions, coordinations à tous les niveaux, tant sportif que policier.

Mais les différents responsables néerlandais et belges ne sont pas les seuls à préparer l'Euro 2000. Au cours de la saison 1995-1996, la présence voire les exactions de plusieurs groupes de supporters néerlandais (dont certains noyaux durs) ont été constatées. Remarquons que ces contacts ne se sont pas limités aux noyaux durs néerlandophones ou bilingues. L'existence de tels contacts n'est pas nouvelle mais elle tend à s'amplifier, soit par des participations directes à des incidents, soit par de nouveaux contacts, puisque les Néerlandais ne s'associent plus uniquement aux noyaux durs belges les plus prestigieux.

Investissement policier : une évaluation claire

En 1995-1996, nous assistons à une augmentation de 25,8% du nombre total de fonctionnaires de police engagés par rapport à la moyenne de 33 567 hommes des quatre saisons précédentes. De même, le nombre d'heures/hommes a augmenté de 30,5% par rapport à la moyenne de 224 923 heures/hommes des quatre saisons précédentes.

Au total donc, les 674 matches répondant aux critères de l'enregistrement supplémentaire ont donné lieu à 823 services d'ordre. Ce ne sont pas moins de 42 219 fonctionnaires de police qui ont participé à ces 823 services d'ordre, totalisant ainsi 293 604 heures de travail⁽⁶⁾.

Un exemple : la finale de la Coupe européenne des Vainqueurs de Coupe

La confrontation du 8 mai 1996 entre le Rapid Wien et le Paris Saint-Germain, qui s'est déroulée dans les installations du stade Roi Baudouin, peut être considérée comme un test en vue de l'Euro 2000. Selon la police communale de Bruxelles et la gendarmerie, ce match a attiré quelques 38 000 spectateurs, dont plusieurs groupes à risques comme des noyaux durs belges,

(6) Ne sont comptabilisées que les heures dans le cadre du service d'ordre proprement dit et non les heures consacrées à sa préparation et à ses retombées ultérieures (diffusions et analyses d'informations, gestion du personnel et du matériel, par exemple).

un groupe français, des *skinheads* et des néo-nazis. On a pu recenser dix incidents regroupant quinze faits différents : deux provocations, une tentative de confrontation avec des citoyens non-supporters, cinq jets d'objets dangereux, trois possessions d'objets dangereux, deux actes de vandalisme, une escalade de clôture et une vente de tickets au marché noir. En ce qui concerne l'un de ces incidents, les auteurs sont restés inconnus. Sept incidents ont été commis par des groupes (six par des supporters du PSG et un par des supporters du Rapid Wien), et deux incidents par des individus (un supporter viennois et un non-supporter). Par ailleurs, six incidents ont fait des victimes (dans deux cas des membres des forces de l'ordre et dans quatre cas des personnes étrangères à l'événement). Huit incidents ont eu lieu loin du stade et de ses abords, un incident a eu lieu dans le stade et un à ses abords immédiats. Aucun incident n'a eu lieu pendant que la rencontre se déroulait, neuf avant et un après. Ce match a nécessité le déploiement de 2 035 fonctionnaires de police, qui ont occupé 28 296 heures/hommes. L'ampleur d'un tel service d'ordre peut se mesurer à l'investissement du match Belgique - Danemark du 6 juin 1995 avec 394 fonctionnaires de police et 3 906 heures/hommes et aux maximums enregistrés en compétition belge : 414 fonctionnaires de police et 3 694 heures/hommes.

Le survol rapide que nous venons d'effectuer sur le maintien et les perturbations de l'ordre public lors des matches de football de haut niveau en Belgique justifie les importants efforts consentis par les différents corps de police et le SGAP en matière de collecte, de centralisation et d'analyse des données.

La brièveté de ce qui précède ne doit cependant pas occulter la diversité du potentiel d'analyse que renferme cet important matériau, potentiel qui va croissant au fur et à mesure que les saisons se déroulent. Un exemple important parmi d'autres concerne les noyaux durs. En effet, chaque match enregistré est caractérisé en fonction de l'(in)existence d'un noyau dur parmi les supporters de l'une et/ou l'autre des équipes en présence. Cette catégorisation des matches nous permet de comparer les exactions des différents noyaux durs selon qu'ils assistent à un match joué à domicile ou non, mais également de comparer les services d'ordre engagés, les mesures prises, les événements, d'un match à l'autre selon les visiteurs attendus.

Un autre intérêt, et non des moindres, est de fournir des éléments d'évaluation de l'efficacité de différentes mesures prises pour lutter contre la violence dans les stades, comme l'installation de caméras et l'engagement de *stewards* dans tous les stades de 1^{ère} division depuis la saison 1994-1995. Éléments qui nous ont conduits à conclure qu'aucune mesure n'est efficace en soi et que les dispositions prises doivent s'insérer dans un cadre plus large, qui va de la prévention à la répression en passant par le travail social.

ORDRE PUBLIC ET *TIFOSI*

Rocco de BIASI
Université de Milan

Dans quelle mesure le comportement ultra des tifosi est-il perçu par l'opinion publique italienne, les professionnels du football et les forces de police comme une atteinte à l'ordre public ? Face à une guerre ritualisée - le tifo -, les stratégies de maintien de l'ordre hésitent entre dissuasion, répression et négociation. Tandis que les modèles empiriques d'intervention policière ou de gestion de la sécurité dans les stades sont rationalisés et rendus plus opératoires, les groupes ultra apparaissent plus malléables et insaisissables.

Dans un contexte renouvelé où les conflits politiques et sociaux ne comportent pas, contrairement au passé, de problème spécifique s'agissant de la surveillance des lieux publics par les forces de police italiennes, de nouveaux modèles de maintien de l'ordre ont été élaborés. Ils tendent à éviter l'intervention coercitive à l'encontre d'acteurs politiquement organisés (1). Les forces de police chargées du contrôle des foules, notamment les unités mobiles de la police d'État, considèrent aujourd'hui leur tâche comme étant nettement plus lourde et délicate sur un espace en apparence pourtant plus ludique : le stade. Puisque la violence autour du football exprime une forme de conflit gratuit ne pouvant donc s'inscrire dans des logiques politiques traditionnelles, elle suscite davantage d'indignation que d'intérêt, tant chez les décideurs que chez les intellectuels. Le caractère pour ainsi dire « peu sérieux » de la violence de certains *tifosi* dans les virages du stade (les « *ultra* », suivant une définition qu'ils ont eux-mêmes empruntée au jargon politique du début des années 1970), produit pourtant des conséquences très graves. Il ne

(1) Les forces de police adoptent trois modèles de maintien de l'ordre : un modèle coopératif, en particulier avec les organisations politiques institutionnelles et les syndicats confédéraux ; un modèle orienté vers la négociation avec des acteurs plus conflictuels, mais reconnus comme les interlocuteurs légitimes ; et un troisième modèle de type dissuasif s'appuyant sur la menace et l'usage effectif d'instruments coercitifs. Le contrôle des *tifosi* appartient globalement à cette troisième catégorie.

s'agit pas uniquement de reconnaître la légitimité et l'importance du phénomène en tant qu'objet d'analyse pour les sciences sociales : son étude renvoie à un aspect incontournable de la phénoménologie du contrôle de l'ordre public et apparaît ainsi fondamentale dans l'analyse et la connaissance de la police italienne contemporaine (2).

POLICE ET ORDRE PUBLIC

Dans le langage courant, l'expression « ordre public » tend à acquérir un sens beaucoup plus large que celui que la police lui attribue. Dans le débat politique sur la délinquance ou l'immigration par exemple, la demande de sécurité par les citoyens des grandes zones urbaines a été exprimée comme répondant à un « problème d'ordre public » (3).

Quelles définitions ?

Afin de délimiter notre objet d'étude, mais aussi de conserver une certaine distance par rapport au sens commun ou aux diverses représentations collectives, précisons que d'un point de vue institutionnel ou du point de vue du savoir pratique de la police (4), le terme « ordre public » renvoie à une signification bien précise et limitée. Je restitue ici quelques définitions de l'« ordre public » (5), recueillies au cours d'entretiens menés dans le cadre de notre recherche, à Milan et à Florence (6) :

« Voilà le problème : on peut interpréter l'ordre public dans un sens élargi ou bien strictement technique (...). Nous parlons d'habitude de maintien de l'ordre à propos de manifestations ayant lieu sur la place publique. La DIGOS (7)

(2) L'analyse que l'on présente ici ne peut faire l'économie de l'examen du contexte dans lequel se développe le contrôle des *tifosi*.

(3) VIOLANTE, 1995. En se sens, en reprenant GARFINKEL (1967), dans les pages suivantes l'expression sera considérée en des termes plus génériques qu'objectifs.

(4) Sur la notion de « savoir policier », Della PORTA (D.), contribution au colloque du Centre d'études de recherche international (CERI) du 4 et 5 octobre 1995 : « Un nouveau champ pour la sécurité en Europe ».

(5) Par « *ordine pubblico* » l'italien désigne indifféremment la notion d'ordre public comme état ou concept, et comme « action de », deuxième acceptation que l'on traduira en français par « maintien de l'ordre ». Au gré des définitions qui suivent, on trouvera l'une ou l'autre de ces deux acceptations (NDT).

(6) Notre recherche ethnographique sur les cultures des *tifosi*, menée dans quelques stades anglais et italiens (De BIASI, 1993), nous a permis d'appréhender le contexte dans lequel le processus de contrôle des *tifosi* par la police doit être résitué et interprété. Les entretiens auxquels il est fait référence ici concernent dix-sept fonctionnaires de police à Florence, cinq fonctionnaires de police de Milan et dix autres relevant de l'unité mobile de la même ville. Donatella della PORTA a mené ceux de Florence ; Rocco de BIASI ceux de Milan.

(7) *Dipartimento di investigatione et degli operazione speciali*, l'équivalent des Renseignements généraux français.

s'occupe pour l'essentiel de manifestations intervenant dans l'espace public (...). Bref, l'ordre public, c'est le maintien de l'ordre dans les stades et les lieux publics. »

« Il y a beaucoup de facettes et de nuances. Par ordre public, nous entendons un service rendu à l'extérieur. L'ordre public au sens strict, ce serait le maintien de l'ordre lors des manifestations, des concerts, dans les stades. »

« Pour nous l'ordre public, au sens technique, est le contrôle des manifestations qui réunissent un grand nombre de gens (...). Mes distinctions ne sont pas scientifiques ; ce sont là des distinctions pratiques, c'est-à-dire que dans la police, quand on parle d'ordre public, on parle de manifestations, de cortèges, de matches. »

« Si nous devions définir une activité de maintien de l'ordre problématique, il faudrait la chercher dans le domaine du sport : je fais référence aux problèmes posés par les matches de football, problèmes du nombre de personnes rassemblées auxquels s'ajoutent ceux du type de matches disputés. Par exemple, concernant les rivalités traditionnelles de la Fiorentina avec d'autres clubs, on peut prévoir une série de difficultés précises pour le maintien de l'ordre. En fait, entre les problématiques des années 1970 et celles des années 1990, il y a une différence qualitative en ce qui concerne les participants. Les anciennes problématiques étaient principalement liées aux manifestations d'opposition politique. À présent, ce sont surtout des manifestations sportives. »

Alors qu'à cette époque la gestion de l'ordre public paraissait plus facile et consistait souvent à contenir la tension et à négocier, le contrôle des *tifosi* organisés à l'intérieur des virages du stade - les *ultra* - exige un déploiement hebdomadaire massif de fonctionnaires et une activité très intensive des forces de police. Le problème est souvent sous-estimé par les observateurs, dans la mesure où il n'entre pas dans la catégorie des grandes questions politiques ou économiques, comme s'il s'agissait d'une dimension secondaire de la vie sociale. Il est vrai que contrairement aux grèves générales, les excès des *ultra* ne mettent pas en difficulté le gouvernement. Toutefois, lorsque l'on évoque les problèmes d'ordre public en Italie dans le cadre de la recherche sur la police, les opérations de contrôle des foules dans les stades représentent désormais l'expérience la plus fréquente et la plus dangereuse.

Dispositifs, coûts et organisation

Cet aspect d'une phénoménologie de l'ordre public semble extrêmement important, non seulement pour l'observateur et le sociologue (8), mais surtout pour les forces de l'ordre elles-mêmes. Que l'on réfléchisse simplement au

(8) Je ne partage toutefois pas l'orientation de certains scientifiques qui traitent le phénomène des rituels et des agrégations de *tifosi* seulement comme un problème d'ordre public. Au cours de cette analyse délimitée et centrée sur l'activité des forces de police, seuls quelques aspects de la dimension sociale des *ultra* sont considérés. Pour accéder à une analyse rendant compte de la complexité et de la richesse du phénomène *ultra*, on peut se référer à BROMBERGER (1995).

nombre d'agents déployé chaque dimanche par la police italienne afin de contrôler les groupes de *tifosi* à l'intérieur et à l'extérieur des stades de football : à l'occasion du championnat national de 1993-1994, les forces supplémentaires de la police (les unités mobiles) affectées aux unités de police atteignaient plus de 88 000 agents (pour un total de 150 000 agents si l'on y ajoute les gendarmes et la police financière)⁽⁹⁾. Le coût final par saison s'élève à 80 milliards de Lires, entièrement à la charge de l'État. En Angleterre, où l'émergence du hooliganisme s'est manifestée avant partout ailleurs, le coût de l'ordre public est bien inférieur, en grande partie assuré par les sociétés sportives. En Italie, au contraire, l'État dépense pour chaque journée de championnat quelques deux milliards de Lires (auxquels il faut ajouter les frais de carburant pour les transports et ceux dus à l'absentéisme, les jours suivants, des agents blessés).

L'activité des forces de police dans le stade est organisée suivant des critères identiques à ceux de leurs autres activités. Dans chacune des provinces, le préfet est le responsable de l'ordre public, tandis que le commandant des forces de police - *questore* et *vice-questore* - assume une responsabilité technique et opérationnelle. Il dispose pour les opérations de maintien de l'ordre non seulement de ses agents, mais aussi de ceux des unités mobiles, des carabiniers et de la police financière qui sont affectés en renfort directement par le ministère de l'Intérieur. Un fonctionnaire de police est délégué en tant que responsable de l'activité et de l'intervention des forces de police au cours de chaque opération spécifique. Le schéma mis en œuvre pour des manifestations traditionnelles est donc également appliqué à la surveillance des stades, des virages et au contrôle des *tifosi*.

Certes, pour les services de police concernés, comme la DIGOS qui est responsable de la collecte des informations, le maintien de l'ordre dans les stades ou les opérations d'investigation et de prévention concernant les groupes d'*ultra* ne constituent pas une préoccupation principale. Ils se méfient davantage des conséquences politiques des problèmes d'ordre public. Pour l'unité mobile, les matches de football constituent au contraire l'opération de contrôle des foules la plus fréquente, mais aussi la plus délicate et la plus dangereuse.

Les unités mobiles, auxquelles a été rattachée, suite à la réforme de 1981, ce que l'on appelait jadis la « *celere* » (la rapide), sont encore aujourd'hui des structures distinctes de la police et sont d'ailleurs basées dans des locaux spécifiques. Les hommes des unités mobiles, tout comme les carabiniers et la police financière sont réquisitionnés par le ministère de l'Intérieur. « Nous sommes le bras ; la police est la tête » affirme en ces termes un fonctionnaire

(9) Je livre ces données à titre indicatif, mais la réflexion que je veux mener ici est de nature essentiellement ethnographique. On peut trouver plus de précisions statistiques dans l'étude récente de MARINELLI (1995).

affecté à l'unité de Milan. Les forces mobiles sont donc organisées sur un modèle militaire, ce qui « justifie » l'exclusion des femmes pour des raisons « psychologiques »⁽¹⁰⁾.

Parmi les personnes interrogées, il est courant de penser que les transformations de l'ordre public ont abouti à une gestion de l'espace public apparemment apaisée, bien qu'extrêmement délicate : dans les manifestations, la police semble, dans une certaine mesure, prête à négocier, et ce même avec les manifestants les plus agités (peut-être aussi grâce à la contribution informelle de quelques médiateurs), à tolérer des délits mineurs afin de garantir la tranquilité publique⁽¹¹⁾, à entendre des slogans injurieux sans réagir, à contenir la tension plutôt que de la réprimer par la force. À l'occasion des matches de football à risques, des désordres sont facilement provoqués, qui entraînent le recours à la force et à mise en œuvre d'instruments coercitifs. À la question du contrôle des *ultra* dans l'espace clos qu'est le stade, s'ajoute la nécessité de devoir protéger l'intégrité physiques des spectateurs⁽¹²⁾. C'est ce qu'affirment quelques fonctionnaires de police :

« Le stade (...) a très radicalement changé. On peut dire qu'autrefois, nous étions très peu nombreux à assurer l'ordre public au stade. Et jamais rien ne se passait, puisque le spectateur suivait son match, s'amusait pour son équipe, après quoi il partait. Maintenant, il semble qu'il y ait le match et l'après-match ! Car il y a toujours ces ultras-là. »

« Les situations qui peuvent le plus donner lieu à des désordres sont, de par leur fréquence, les matches de football, sans doute. Il y a toujours le risque et donc on essaie de le réduire au maximum. »

« Tous les trois jours nous sommes au stade. Nous savons déjà que dimanche, nous aurons deux matches, puisque nous n'assurons pas l'ordre public seulement à Milan : comme l'unité mobile se consacre pour l'essentiel à l'ordre public, elle (l') assure partout où s'étend sa compétence territoriale, et même au-delà. L'unité mobile de Milan est la seule en Lombardie, et donc... On va à Bergame, on va à Come, on va à Monza (...). Nous avons cinq équipes entre la

(10) Même si les personnes interrogées insistent plus sur la fonction préventive que répressive des unités mobiles, les outils d'intervention coercitive utilisés restent le lacrymogène et la matraque (ou « *sfollagente* » dans le jargon professionnel plus aseptisé). Si la lance à eau existe encore, elle est désormais perçue comme trop dangereuse, et l'un des fonctionnaires milanais explique qu'elle n'est plus utilisée que pour arroser la pelouse du terrain de football de la caserne.

(11) Cependant, si quelqu'un dessine un *graffiti* ou commet une autre incivilité pendant une manifestation, il pourra par la suite être repéré par les services d'identification de la police.

(12) L'une des principales préoccupations pour les forces de l'ordre dans la gestion des stades est d'éviter que des *tifosi* ne soient impliqués dans des accidents ou que la foule soit prise de panique. Un exemple dramatique reste le désastre du Heysel en 1985. À cette occasion, les *hooligans* anglais furent au contact, non des *ultra*, mais des *tifosi* italiens avec lesquels, du fait d'une erreur inexplicable d'organisation, ils partageaient le même virage. Les spectateurs italiens pris de panique cherchèrent à s'échapper. En l'absence de sorties de secours, après l'effondrement du petit muret, bloqués en arrière par la police, 39 spectateurs périrent « par manque d'oxygène » ou écrasés.

série A et la série B. Cela signifie que dimanche, par exemple, nous avons trente hommes à Monza qui est une équipe de série C (...). Je crois que le stade, au bout du compte, représente 90% du maintien de l'ordre que nous assurons en général. 80% de stades, 20% de manifestations. »

CARACTÉRISTIQUES SOCIOLOGIQUES DU TIFO EXTRÊME

Hooligans ou ultra ?

Bien que le problème de la violence sportive se pose dans la plupart des pays européens, le cas italien doit être envisagé dans sa singularité. On a longtemps considéré que le hooliganisme ne touchait que les Anglais. Au cours des années 1970, l'extension de la violence aux supporters d'équipes d'autres pays, notamment l'Italie, a amené certains sociologues à élargir le modèle élaboré par les chercheurs anglais à d'autres contextes culturels. À vrai dire, l'*ultra* italien et le *hooligan* anglais représentent deux types sociaux très différents. Les bandes informelles de *hooligans* se composent de jeunes gens issus des couches sociales les plus défavorisées de la classe ouvrière anglaise (DUNNING, MURPHY, WILLIAMS, 1988). Les *ultra* italiens semblent quant à eux partager l'appartenance à une même génération plus qu'à une même classe (DA LAGO, MOSCATI, 1992). À la différence des *hooligans* anglais, les *tifosi* italiens ont comme but premier la création d'événements spectaculaires, une chorégraphie et des rituels collectifs d'encouragement. Le style des supporters anglais est marqué par une moindre formalisation, et une plus grande spontanéité (De BIASI, 1993). Le style *ultra* est fondé sur la visibilité et le folklore, sur des rites de masse impliquant un important travail de préparation, inimaginable dans le contexte anglais. Alors que les modes d'association des *ultra* sont visibles et reconnus, ceux, clandestins, des *hooligans* ont les caractéristiques informelles de la bande délinquante. Enfin, tandis que les *ultra* ne s'intéressent pas aux matches de l'équipe nationale, les supporters anglais se distinguent de leurs confrères par leur propension à provoquer des incidents à l'étranger à l'occasion des déplacements de l'équipe nationale.

De l'anomie à la culture du tifo

L'un des thèmes récurrents dans nos entretiens auprès des policiers consiste en l'idée que la prééminence du danger social représenté par le phénomène *ultra* est significative d'une politisation décroissante de l'ordre public. Le *tifoso* du virage est considéré comme un délinquant pur et simple, et représente à ce titre l'une des pires menaces - sinon la pire - pour l'ordre public, puisque dénué des motivations politiques qui peuvent amener les policiers eux-mêmes à reconnaître une certaine dignité à l'adversaire. Au regard des policiers, le lien entre l'extrémisme politique (de gauche ou de droite) et les groupes des vira-ges est beaucoup moins prégnant que n'ont pu l'affirmer certains observateurs - de façon souvent exagérée d'ailleurs.

En effet, la culture *ultra* se caractérise par son autonomie, ses règles précises, ses propres codes, des rituels spécifiques qui dépassent les orientations idéologiques d'une fraction limitée de *tifosi* ou de militants politisés. Il s'agit d'un univers au sein duquel peuvent circuler, au gré des occasions, des valeurs politiques antagonistes, certes liées à des formes radicales d'extrémisme (ou bien à des modalités d'expression rituelle). Mais l'élément unificateur reste le *tifo* - la dimension belliqueuse « ami-ennemi »⁽¹³⁾ - dans lequel tous ceux qui fréquentent les virages des stades peuvent se reconnaître, au-delà de leur éventuelle appartenance politique. N'importe quel militant *ultra*, le plus souvent faiblement politisé, maîtrise le répertoire de règles qui valent pour tous les *tifosi*. Socialisé à certaines valeurs - y compris l'acceptation de la violence ou de l'affrontement physique avec l'adversaire - le *tifoso* a appris certaines formes de comportement et certaines modalités d'expression observables dans les gradins ; il a intériorisé les attentes spécifiques à son rôle.

La crise des organisations ultra

Les caractéristiques des *ultra* sont des facteurs plus explicatifs que l'hypothèse d'une dérive politique - véritable ou présumée - du phénomène. La vulnérabilité politique à large échelle des *tifosi* est sans aucun doute un fait récent. En réalité, il ne s'agit pas seulement d'une vulnérabilité politique. En premier lieu, les organisations *ultra* connaissent aujourd'hui un processus de fragmentation : apparues dans les années soixante-dix, consolidées dans les années quatre-vingt jusqu'à devenir des organisations fortement structurées, elles manifestent actuellement des signes tangibles de crise, dont on relèvera quelques symptômes : le non renouvellement des générations à leur tête et la permanence de la vieille garde, la fragmentation ou la scission en groupes différents (ROVERSI, 1992), l'apparition de groupes violents et « non-officiels » qui échappent au contrôle des leaders reconnus ou de la « direction », la prédominance d'affrontements physiques de moins en moins ritualisés⁽¹⁴⁾ entre *tifosi* aux dépens d'autres dimensions de la vie associative *ultra* (chorégraphie, passion pour le match, aspect ludique du rituel dans le stade, etc.). Les organisations *ultra* risquent de se fragiliser, de devenir plus instables et donc peut-être plus dangereuses. Selon un policier de la DIGOS de Milan :

« Si ces groupes de tifosi se réunissent sous un drapeau, sous une étiquette, sous un symbole d'une certaine importance, si à la tête de ces jeunes il y a des personnes connues, après tout, notre travail est plus simple. Au contraire, s'il y a,

(13) L'explication de la logique *ultra* selon le couple conceptuel « ami-ennemi » est partagée par quelques auteurs italiens de différentes obédiences. Afin d'éviter tout malentendu, précisons qu'il ne s'agit pas là d'une adhésion à la thèse de C. SCHMITT, mais d'une extension à ce contexte du *tifo* extrême, de l'idée de l'autre, l'étranger comme ennemi.

(14) Sur la distinction et le rapport entre rite agressif et violence, voir SALVINI (1988) et DAL LAGO (1990).

comme c'est le cas ces derniers temps - il paraît que c'est la tendance - s'il y a division en groupuscules et en petites bandes, le travail va devenir plus dur, même pour nous, policiers. Car ces groupuscules et petites bandes se forment et disparaissent au cours d'une même saison de football, et donc, on a plus de mal, en tant que policiers de terrain, à suivre ces changements continus.

Tandis que lorsque ce phénomène était plus stable, plus marqué, pour nous c'était beaucoup plus simple. Parler avec les gens, intervenir quand il faut, faire en sorte que, dans la limite du possible, une situation évolue de façon positive. Donc, on essayait de parler avec ces gens, de les sensibiliser et d'œuvrer pour que le dimanche soit un moment de loisir et non de bagarre. Dès que des groupes et des bandes de toutes sortes naissent, (...), lorsqu'il y a cet éclatement, le boulot, pour nous devient plus difficile. Le boulot de médiation, mais aussi de rencontre, d'enquête et d'intervention. »

Du rite à la violence gratuite : une évolution récente

Au cours du récent débat sur les normes à adopter contre la violence, motivé par le meurtre de Vincenzo SPAGNOLO - un jeune *tifoso* du Genoa tué à coups de couteau par un *ultra* de Milan le 29 janvier 1995 - même le *Syndicato italiano unita lavoratori della Polizia* - SIULP - le principal syndicat de police, a affirmé qu'obliger les groupes *ultra* à se dissoudre serait une grave erreur : on perdrait alors le minimum de contrôle endogène que ces associations peuvent encore avoir sur les franges les plus violentes. Ces deux dernières décennies, la force de la culture *ultra* résidait avant tout dans son caractère apolitique ou métapolitique. Le déclin des organisations et des réalités associatives qui la constituaient la rend aujourd'hui d'autant plus vulnérable. La violence a connu un changement qualitatif : il y a eu évolution, des altercations ordinaires à l'utilisation fréquente d'armes blanches et à des formes de délinquance issues de petits groupes spontanés, plus dangereux et plus proches des *hooligans* anglais (15). Parallèlement à cette violence inhérente aux dimensions extrêmes du *tifo* et à la culture du virage, on a pu constater ces derniers temps le développement épisodique d'une violence plus instrumentale, qui n'est pas sans rappeler les desseins politiques bien précis de l'extrême droite radicale (16). Pour autant, même pour les forces de police, l'éventualité d'une interférence

(15) Pour une description précise du type de dangerosité sociale représenté par les *hooligans* anglais, voir l'étude célèbre de DUNNING, MURPHY, WILLIAMS (1988).

(16) L'épisode le plus marquant reste sans doute la série d'accidents à Brescia pendant le match Brescia-Rome du 13 novembre 1994, lors duquel un vice-commandant de la police - *vice-questore* - a été poignardé et un inspecteur de la police d'État gravement blessé. Les développements judiciaires de l'enquête ont révélé le caractère prémedité de l'agression vis-à-vis des forces de police (et non pas vis-à-vis des *tifosi* adversaires, comme c'est le cas plus fréquent). Il est crucial de souligner que les jeunes gens qui se sont rendus à Brescia n'étaient pas des habitués du stade, mais qu'ils appartenaient à l'extrême droite. Un épisode analogue s'est produit deux semaines après dans le virage nord du stade olympique de Rome, lors du *derby* entre Lazio et Rome. Là encore, il ne s'agissait pas d'incidents entre *tifosi* rivaux mais d'une agression caractérisée contre les forces de police.

entre extrémisme politique de droite et violence *ultra* apparaît plutôt comme un élément possible de complication dans la gestion de l'ordre public, que comme son trait caractéristique.

Hormis la présence instrumentale d'éléments de la droite radicale dotée d'un dessein politique précis (qui aboutit à la rupture par rapport à la logique du *tifo*, donc à une rupture du cadre, ou à une action hors-cadre⁽¹⁷⁾), l'univers *ultra* vit d'une façon contradictoire et ambivalente le rapport à la politique. Il semble toutefois conserver comme logique dominante celle du conflit gratuit ou non politique, lié à l'opposition symbolique entre *tifosi* rivaux dans l'exercice des rituels du stade. Sous cet aspect, le phénomène de la délinquance liée au football est classé par la police comme «non motivé politiquement» (DELLA PORTA, 1995), comme une forme anomique de vandalisme ou de violence «pure et simple».

Le problème de la négociation et des stratégies à déployer

Même si le phénomène ici décrit semble devoir s'analyser en termes d'ordre public, l'absence présumée de motivations de fond à la violence des *tifosi* a amené la police à négliger pendant des années la dimension de médiation, de dialogue et de négociation avec les groupes *ultra*. La difficulté à comprendre et accepter des formes non politisées de violence organisée ou collective a retardé la définition d'une stratégie de prévention. Exception faite du cas de Gènes où, dans le cadre de l'une des expériences les plus avancées, une stratégie de prévention similaire à celles déployées dans un contexte politique classique a été mise en place, quoi que sur une période de temps limitée⁽¹⁸⁾. Un fonctionnaire de la DIGOS de Gènes en donne l'explication suivante :

« L'un des éléments les plus typiques de la manifestation sportive tient dans le fait que les tifosi sont toujours les mêmes. Je parle évidemment des tifosi ultra (...). La deuxième règle que nous nous sommes donnée, c'est de valoriser les hiérarchies internes au groupe. C'est un fait qui se vérifie dans toute réunion de masse. Quand on suit un cortège ou d'autres manifestations, même à caractère politique ou syndical, la police garantit l'ordre public en premier lieu grâce au contact établi avec les chefs, délégués de l'usine ou représentants du syndicat. En général, ceci ne se fait pas avec les tifosi, parce que l'on part du préjugé moral selon lequel le tifoso n'est pas digne de ce type de considération. Le tifoso est perçu de manière négative, et donc le policier se manifeste à lui sur le seul mode de l'autorité. Nous avons voulu ne pas tenir compte de considérations morales. Chacun a les siennes, et, sur ce cas précis, cela ne nous regardait et ne

(17) J'utilise ici le terme de cadre dans l'acception qu'en donnent G. BATESON (1972) et E. GOFFMAN (1974). Les situations sociales forment un cadre dans lequel s'insère le flux des événements immédiats et, par là, elles en déterminent le sens. Pour une analyse de la pluralité des cadres qui structurent l'expérience sociale dans un stade, voir DAL LAGO (1990).

(18) Gènes est peut-être le seul site où les autorités locales, grâce à l'engagement d'un conseiller municipal, ont mené une intense activité de prévention.

nous regarde pas. Par contre il nous a semblé important de valoriser les chefs des tifosi, non pas, je le répète, pour obtenir plus de renseignements sur eux, mais parce que nous croyions qu'ils étaient capables de contrôler directement la situation, et nous de la contrôler à travers eux. Il s'agit pour moi d'une règle fondamentale : réduire au minimum la nécessité d'intervention manu militari, c'est-à-dire faire en sorte que l'intervention armée soit la dernière solution. Si une petite bagarre éclate dans les gradins, deux policiers en civil y vont, recherchent les chefs des tifosi, et tentent par cette façon de ramener le calme. » (19)

Ce mode d'intervention, efficace pour les manifestations politiques, a cependant du mal à s'implanter dans les stades. Dans le cas de Florence par exemple :

« Oui, il y a des tifosi organisés, mais pour dire vrai, dès qu'il y a un problème, ils ont tous tendance à prendre la tangente. Beaucoup de groupes de tifosi sont en principe organisés, et réclament une plus grande collaboration. En fait ce sont des gens qui peuvent s'échapper à tout moment, et quand ils s'enfuient, plus personne n'en assume la responsabilité. »

« Je n'ai jamais entendu parler de contacts entre la police et les chefs des tifosi(...). À mon avis, ce serait comme donner de l'importance à cette racaille ».

LE MAINTIEN DE L'ORDRE DANS LES STADES.

La problématique du contrôle des groupes *ultra* est apparue au début des années quatre-vingt. Il s'agissait essentiellement à l'époque d'un contrôle à l'intérieur du stade. La difficulté principale était alors d'isoler dans les gradins les *tifosi* de l'équipe adverse. Dans le cas anglais, les stades obéissent à une configuration quadrangulaire et sont constitués en secteurs structurellement séparés (les différentes parties du stade, propriété de la société sportive, sont souvent divisées pour la simple raison qu'elles ont été construites à des époques différentes). En Italie, où les stades de football sont presque tous des aires polyvalentes conçues selon un plan elliptique, aucune barrière structurelle capable de séparer les *tifosi* n'existe. Pour y remédier, la police a du déployer des cordons d'agents, le premier objectif étant d'éviter que les *tifosi* n'entrent en contact dans le stade. Ils occupaient alors leur propre territoire dans les gradins, en le considérant comme sacré et inviolable. La police s'emploie encore aujourd'hui à prévenir toute « invasion ».

Il est important de souligner que la police exerce son activité de surveillance aux marges du secteur du virage destiné aux *ultra*, mais en évitant presque

(19) VOLTA (1994, 1973). Une expérience analogue nous a été décrite récemment par un inspecteur de la DIGOS de Parme. Toutefois, ce modèle ne semble pas susceptible d'une généralisation.

systématiquement d'y pénétrer. Une intrusion des forces de police provoque d'habitude une réaction très violente des *tifosi ultra* et des conséquences imprévisibles. Le virage devient ainsi une zone de transgression tolérée⁽²⁰⁾. Il n'est pas rare que divers objets ayant échappé à la fouille soient projetés sur le terrain de jeu ou même sur les forces de police. Mais la règle de conduite policière reste la même : reculer au maximum le seuil de tolérance par rapport aux agissements des *ultra*, de manière à éviter tout incident au sein de l'espace clos et dangereux que constitue le stade. L'emploi de la vidéo-surveillance demeure modeste par rapport au cas anglais, mais il devrait théoriquement exercer une contrainte dissuasive : ainsi dans le stade milanais, l'écran géant diffuse en circuit fermé avant le début du match et au cours de la mi-temps les scènes filmées par les caméras, ceci afin d'inquiéter les *ultra* en les renseignant sur les facilités d'identification.

Progressivement, grâce à la mobilisation d'un nombre important d'agents, le risque d'accidents et d'affrontements violents dans les stades s'est affaibli⁽²¹⁾. Malgré d'évidentes nuances, on perçoit une évolution comparable au cas anglais : les *tifosi* ont fait l'apprentissage des techniques permettant d'esquiver les contrôles de police et de créer du désordre autour du stade. En conséquence, le travail policier consiste en une tâche plus lourde : au-delà du contrôle de la foule au cours du match, il s'agit désormais d'accentuer la surveillance des *tifosi* depuis leur arrivée à la gare (parfois en trains spéciaux), jusqu'à leur départ, y compris lors de leurs trajets jusqu'au stade ou sur autoroute. Ce sont là les phases les plus délicates de l'activité de police. Le service dans le stade peut durer de onze à douze heures d'affilée, et s'accompagner de graves mécontentements syndicaux⁽²²⁾. Pendant les périodes qui précèdent ou suivent un match peuvent éclater des rixes assez semblables à celles qu'on a pu un temps observer dans la rue, et à l'occasion desquelles la police intervenait avec les gaz lacrymogènes (inutilisables au sein des stades) ou en chargeant, armée de matraques⁽²³⁾, pour disperser les *ultra*. Précisons que, à la différence des manifestations politiques, le contrôle des foules s'effectue presque toujours de façon rapprochée, et jamais à distance. Il peut en outre arriver que des *tifosi* deviennent des manifestants, lorsqu'ils organisent des manifestations protestataires, (par exemple contre la cession d'un joueur à une

(20) Dans des cas extrêmes uniquement, par exemple pour des banderoles avec des énoncés racistes, la police procède à une confiscation avant le match. Dans les stades anglais, aucun type de banderole ne peut être déployée.

(21) Les journaux télévisés montrent souvent des images de bagarres dans les virages, mais il s'agit essentiellement d'affrontements brefs et de type rituel à la fin desquels l'ordre est rétabli. D'habitude, les incidents les plus graves ont lieu hors du stade, après le match.

(22) En 1993, le SIULP a été partie prenante d'un dur conflit avec le dirigeant de l'unité mobile de Milan, sur cette question, entre autres. L'affaire s'est soldée par le remplacement du dirigeant.

(23) Certains des agents interrogés ont insisté sur le fait que les tenues de leurs confrères, les carabiniers, étaient inadaptées au maintien de l'ordre (l'usage de la crosse de la mitrailleuse comblant par exemple l'absence de matraque).

autre équipe). Elles se déroulent durant la semaine et ressemblent profondément aux manifestations politiques traditionnelles. Parmi les épisodes de violences urbaines les plus retentissants cités dans les journaux, certains relèvent de ce type (24).

Pour les membres des unités mobiles, le contrôle des *tifosi* apparaît encore comme une opportunité d'expérimentation des techniques d'intervention coercitive. Je ne veux pas dire par là que ce contexte constitue un espace d'entraînement ou d'exercice militaire, mais il est évident que la fréquence des conflits avec les *ultra* confrontent les acteurs du maintien de l'ordre à l'expérience de l'affrontement violent et de l'auto-contrôle en situation tendue.

ORDRE ET DÉSORDRE DES VIRAGES

L'idée, largement partagée, selon laquelle l'ordre public est systématiquement menacé de désagrégation dans les virages du stade, prête à confusion. Plutôt qu'une faille dans l'ordre social, les événements qui éclatent au sein des virages révèlent des modes comportementaux dont le sens, la structure et les règles, souvent implicites, peuvent au demeurant être dégagés par une observation systématique. Dans un essai relativement célèbre, critiqué pour sa clémence envers les *hooligans* (25), MARSH, HARRE et ROSSER montrèrent comment un ordre social latent pouvait réguler certains phénomènes pourtant traditionnellement définis comme « dangereux » et « anarchiques ». Il nous a semblé plus pertinent de chercher à identifier les stratégies possibles du contrôle des mécanismes de violence, plutôt que d'espérer naïvement leur déclin. Le développement de ces stratégies de contrôle implique une compréhension claire des règles du désordre (MARSH, HARRÉ, ROSSER, 1978, p.170).

(24) Quoique motivés par la mutation d'un joueur, les incidents provoqués par le transfert de Roberto BAGGIO (1990, à Florence), ou de Gianluigi LENTINI (1993, à Milan) se sont avérés pour la police plus difficiles et plus violents que nombreux de manifestations de protestation de jeunes de l'extrême-gauche.

(25) Voir par exemple ROVERSI (1992, 1994). Je reconnais que MARSH et ses collègues exagèrent la dimension du caractère symbolique du rite agressif. Certes, il ne faut pas considérer que « violence rituelle » et « violence réelle » s'excluent réciproquement. Toutefois la question des règles du désordre ne peut se résoudre par une sous-estimation réductrice du poids de la violence dans l'analyse du rituel. Or, selon ROVERSI (1994, 25), « la découverte peu étonnante d'un point de vue sociologique, que les groupes de *tifosi* obéissent à des règles de comportement, ne peut être considérée comme une preuve de leur caractère inoffensif ». Il me semble au contraire que la réflexion de MARSH et de ses collègues sur le concept de règle ne s'achève pas dans le truisme « l'action est gouvernée par des normes prescriptives ». Tout d'abord, il faut distinguer les règles prescriptives des règles interprétatives, sans l'analyse desquelles il ne serait pas possible de comprendre les valeurs attribuées par les acteurs aux actions et aux contextes de l'action (un problème peu banal pour le sociologue ; voir GOFFMAN, 1974). Deuxièmement, comme SALVINI et PIRRITANO (1984) l'expliquent dans l'appendice à l'édition italienne des *Règles du désordre*, le travail de MARSH et HARRÉ s'insère dans le courant d'une réflexion qui, à partir de la contribution de WITTGENSTEIN et de VON WRIGHT, a utilement soulevé le caractère problématique de ces aspects du concept de règle dans les sciences sociales. Voir par exemple ROSITI, (1986).

Or, si les policiers perçoivent les *ultra* comme des sujets anomiques, puisque leur comportement violent ne semble motivé par aucun système de références politiquement et socialement acceptables⁽²⁶⁾, ils n'admettent pas moins l'importance d'un savoir relatif au phénomène *tifosi*. Ainsi, du point de vue du « raisonnement sociologique pratique » (GARFINKEL, 1967), leur culture professionnelle ne semble pas leur permettre de dégager des explications élaborées par rapport aux causes de la délinquance sportive. Mais ils se considèrent en revanche comme experts de la gestion des *tifosi* sur le terrain, sans disposer pour autant d'explication globale *ad hoc* : même si la violence des *tifosi* leur semble insensée selon une appréciation morale ou dans le cadre d'une réflexion abstraite, il s'agit, dans l'esprit des policiers et pour reprendre les termes de GARFINKEL, d'actions dans toutes leurs conséquences pratiques, et dont les caractéristiques peuvent être identifiées. En définitive, bien que manifestement aberrant, le comportement *ultra* semble pour les policiers pouvoir être observé, décrit, dans une certaine mesure prévu, et donc faire l'objet d'un contrôle préventif.

On l'a déjà évoqué, parallèlement au déclin des conflits sociaux et de la menace terroriste, la surveillance des stades est devenue au cours des années quatre-vingt la principale préoccupation en matière d'ordre public. Pour employer une expression de CHOEN, la délinquance autour du football a généré dans l'opinion publique une nouvelle forme de « panique morale ». Le phénomène *ultra* est unanimement qualifié d'« insensé » et de « destructeur ». Si l'on s'appuie sur l'appréciation portée par un fonctionnaire de police de Gênes déjà cité, il semblerait qu'un préjugé moral a longtemps empêché la police de sérieusement considérer le *tifoso* comme un sujet organisé, au même titre que des groupements politiques radicaux vis-à-vis desquels des techniques de répression, mais aussi de dialogue et de médiation ont été mises en œuvre. La police pourrait élargir ce type de stratégie de médiation (et elle l'a en partie fait) si le contexte des stades n'avait depuis évolué, et si l'entropie des organisations *ultra* ne rendait aujourd'hui plus délicate la conduite de négociations. À cela s'ajoute la réticence des policiers à reconnaître les leaders *ultra* comme des partenaires effectifs dans une relation de négociation.

Vers un modèle à « l'anglaise » ?

La diffusion d'un modèle d'intervention militarisée a d'ailleurs conduit à une radicalisation des prises de position, à une « chiasmogénèse symétrique », pour citer BATESON, à une escalade qui ne peut s'interrompre que par

(26) Selon les personnes interrogées, dans le cadre d'une reconstruction rétrospective, l'extrémisme politique des années soixante-dix, quoique plus dangereux, paraît motivé par des idéaux, donc doté d'un sens, et à ce titre moralement plus acceptable. Il est singulier que l'on ne reconnaîsse pas cette dignité aux actuels « autonomes » de l'extrême gauche (ceux du centre Leoncavallo, notamment). Il en résulte une image non politisée des jeunes de Leoncavallo : puisque perturbateurs de l'ordre public, ils sont dégradés au rang de délinquants ou de vandales.

l'intervention d'éléments extérieurs. Plus la police intensifie ses contrôles et sa présence dans les stades, plus les *ultra* font preuve d'agressivité, tout en échappant aux mesures de sécurité ; et la violence dans les stades s'est transformée en une violence hors les stades.

Même au niveau des sanctions pénales, les retards ont été importants. C'est seulement après le meurtre de Vincenzo SPAGNOLO, qu'une partie des normes juridiques relatives à la lutte contre la violence a été affermie. Au tout début de la saison 1993-1994, environ 3 000 *tifosi* ont été vivement « invités » à ne pas fréquenter le stade. Mais s'il est évident que la question ne peut être résolue uniquement par voie pénale, il est à noter que le SIULP, certes en outrepassant sa fonction technique de syndicat, mais en comblant par là-même le vide juridique négligé par d'autres acteurs politiques, est un des rares organismes à avoir avancé des propositions législatives. Il considère que le modèle anglais mérite d'être généralisé à l'Italie. Cependant, comme je l'ai déjà signalé, en raison des profondes différences entre ces deux situations, le succès anglais (27) ne garantit pas pour autant que la police italienne puisse adopter les mêmes choix et atteindre les mêmes résultats.

Par exemple, en Angleterre, une partie de la sécurité du stade est assurée par les *stewards* dépendant de l'organisateur, et non par la police, qui n'intervient que dans les situations extrêmes. Ce type de service d'ordre est pour l'instant inimaginable en Italie, car cela reviendrait à déléguer le contrôle des grandes foules, des groupes massifs de *tifosi* organisés, à un personnel non-spécialisé. Le recours à une police privée serait politiquement trop dangereux.

Une autre mesure préventive proposée par le SIULP consiste en la numérotation obligatoire des places au sein de stades ne comportant que des places assises (*all seater grounds*) (28). Toutefois, dans le cas italien, même lorsqu'il existe des places numérotées dans un virage *all seater*, il n'est pas possible pour la police de contraindre les *ultra* à s'asseoir durant le match et à conserver leurs sièges. Comme il ne s'agit pas de spectateurs isolés, mais de groupes organisés, ce sont les associations *ultra* qui décident de la distribution des places dans les virages, et la police ne peut que se limiter à cerner les gradins de rangées d'agents, en s'efforçant de n'intervenir qu'au minimum au cœur même du virage. Cette sorte de souveraineté des *ultra* sur leur territoire a été tacitement acquise après des années de conflits avec la police. Seule une éventuelle dissolution des groupes *ultra* pourrait effacer ce droit. On soulignera néanmoins que tous les policiers interrogés restent opposés à la dissolution et qu'ils estiment que l'essentiel du désordre est le fait d'individus isolés.

(27) Il faut souligner que le déclin de la violence en Angleterre n'est pas dû uniquement à des mesures disciplinaires, mais aussi à la montée, parmi les supporters, des *ends*, d'une culture et de formes d'associations alternatives à l'élément *hooligan*. Voir à ce propos DE BIASI (1992), WILLIAMS (1996).

(28) Même si des places assises existaient dans les virages des stades italiens, dès le début les *ultra* décidèrent d'assister au match debout, comme on le faisait dans les stades anglais ou avec certaines formes d'encouragement choral (WILLIAMS, DUNNING, MURPHY, 1989).

On doit ensuite noter qu'en Angleterre, les *all seaters grounds* ont été introduits en premier lieu afin d'éviter des désastres comme celui de Scheffield en 1989 : 95 spectateurs périrent dans le stade de Hillsborough à la suite de l'entrée imprévue, mais favorisée par la négligence de la police, d'une masse importante de *hooligans* de Liverpool sans tickets (TAYLOR). La barrière qui séparait les gradins du terrain de jeu empêcha les spectateurs de se réfugier sur la pelouse. Plus que le désastre du Heysel, cette dernière tragédie a provoqué un changement dans la politique du gouvernement THATCHER et a soulevé le problème de la sécurité dans les stades vétustes (WADDINGTON, 1994). Mais le débat anglais et les politiques successives de modernisation des stades sont des questions qui ont finalement peu à voir avec le problème italien des *ultra*. Les stades italiens sont des constructions bien plus récentes et le problème réside en réalité dans le fait que les organismes sportifs italiens ont besoin du consensus apporté par les *ultra*. En premier lieu, ils souscrivent une grande partie des abonnements. De plus, ils garantissent un soutien et un encouragement qui peuvent avoir des conséquences directes sur le résultat des matches (29). Ajoutons enfin que la police, la DIGOS par exemple, s'est toujours tenue informée des relations entre les sociétés de football et les *ultra*, tandis que rien de commun ne s'est certainement produit en Angleterre.

Les policiers interrogés s'accordent tous pour affirmer que les coûts du service d'ordre dans les stades sont trop lourds et qu'ils distraient trop d'agents à d'autres activités. Mais la recherche d'une solution reste du ressort des politiques. Or, la police continue inévitablement de privilégier la quantité d'hommes mobilisés par rapport à la qualité de l'intervention. Ainsi, dans le cas d'un match présentant de forts risques, on en vient à mobiliser entre 1 000 et 1 500 agents.

Il est singulier de constater qu'il y a une dizaine d'années, lorsque la tragédie du Heysel porta au premier plan le phénomène *hooligan*, les stades anglais étaient décrits comme des « champs de ségrégation fortement surveillés ». Aujourd'hui, les observateurs étrangers, comme les sociologues anglais travaillent sur le phénomène, restent pour la plupart étonnés par la militarisation massive du maintien de l'ordre au sein des stades italiens. Comme l'explique TRIANI :

« Il devient presque légitime de penser qu'il n'y a en définitive pas une réelle volonté de résoudre le problème du tifo violent. Et ce pour des raisons cachées et inavouables, qui tiennent au fait que ces désordres, ces déprédatations, ces blessés, voire ces quelques morts sont si facilement reliés à l'événement sportif, à un contexte spécifique ne remettant donc pas en cause de façon cruciale le système social, qu'ils représenteraient un coût raisonnable et supportable. « Il vaut mieux être méchants là-bas qu'ailleurs », écrivait Raymond ARON. » (TRIANI, 1994, p. 61)

(29) Au point de vue des rituels d'échanges, la différence d'attitude entre spectateurs ordinaires et *ultra* consiste dans le fait que ces derniers garantissent toujours un soutien, même dans les situations les plus difficiles (DAL LAGO, 1996 ; DE BIASI, 1993).

Au fond, la police italienne nourrit d'autres inquiétudes bien plus sérieuses, et les unité mobiles sont confrontées à de nouvelles formes de désordre, dues par exemple à la présence de fortes concentrations d'immigrés extra-communautaires dans les grandes agglomérations urbaines⁽³⁰⁾. La surveillance des *tifosi* exige un fort investissement, mais la surveillance du territoire pourrait bien devenir la nouvelle activité de pointe : les changements en cours au sein des grandes villes génèrent des formes de désordre dont il s'agit à nouveau de comprendre et de maîtriser les mécanismes. Dans ce contexte les organisations de *tifosi* semblent représenter un problème beaucoup moins préoccupant, même si elles nécessitent toujours une activité de contrôle et de surveillance lourde et coûteuse. Il reste finalement à se demander si la police italienne n'a pas quelque part échoué dans son lent apprentissage des règles du désordre au cœur du stade.

Références bibliographiques :

- BATESON (G.), *Steps to an Ecology of Mind*, Ballantine Books, New York, 1972.
- BROMBERGER (C.), *Le match de football*, Paris, la Maison des Sciences de l'homme, 1995.
- COHEN (S.), *Folk Devils and Moral Panics*, London, Routledge and KEGAN Paul, 1971.
- DAL LAGO (A.), *Descrizione di una battaglia. I rituali del calcio*, Bologna, Il Mulino, 1990.
- DAL LAGO (A.), MOSCATI (R.), *Regalateci un sogno. Miti e realtà del tifo calcistico in Italia*, Milano, Bompiani, 1992.
- DE BIASI (R.), *Il post-hooliganismo. Le nuevo culture del tifo in Inghilterra*, « Ludus », 2, 1992.

(30) On ne peut analyser ici comment la perception du danger social lié à l'envahissement par les immigrés est au fondement d'une réduction dangereuse et irresponsable de ce phénomène à un simple problème d'ordre public ou de police. À ce sujet, voir les études réunies dans *Aut aut*, n°275, consacré au thème « Dedans/dehors. Tableau de l'exclusion ».

DE BIASI (R.), *Le culture del calcio. Un'analisi comparativa dei rituali e delle forme del tifo calcistico in Italia e in Inghilterra*, tesi di dottorato, Università di Trento, 1993.

DELLA PORTA (D.), *Police Knowledge an Public Order*, relazione presentata al convegno « The policing of mass demonstrations in contemporary democracies », Instituto Universitario Europeo, Firenze, 13-14 ottobre, 1995.

DUNNING (E.), MURPHY (P.), WILLIAMS (J.), *The Roots of Football Hooliganism. An Historical and Sociological Study*, London, Routledge, 1988.

GARFINKEL (H.), *Studies in Ethnomethodology*, Englewood Cliffs (N.J.), Prentice Hall, 1967.

GOFFMAN (E.), *Frame Analysis*, HARPER and ROW, New York, 1974.

MARINELLI (M.), *Ultimo Stadio*, Brescia, Centro nazionale di studi e ricerche sulla polizia, 1995.

MARSH (P.), HARRÈ (E.), ROSSER (E.), *The Rules of Disorder*, London, Routledge and KEGAN Paul, 1978.

ROSTITI (F.) (a cura di), *Studi sul concetto di regola*, « Rassegna Italiana di sociologia », 3, 1986.

ROVERSI (A.), *Calcio, tifo e violenza*, Bologna, il Mulino, 1992.

ROVESI (A.), *Il sociologo e l'ultrà*, in V. MARCHI (a cura di) *Ultrà*, Roma, Koinè, 1994.

SALVINI (A.), *Il rito aggressivo. Dall'aggressività simbolica al comportamento violento. Il caso dei tifosi ultrà*, Firenze, Giunti Barbera, 1988.

SALVINI (A.), PIRRITANO (M.), *Il metodo etogenico : verso una psicologia dell'interazione*, in P. MARSH, R. HARRÈ, E. ROSSER, *Le regole del disordine*, Giuffrè, Milano, 1984.

TRIANI (G.), *Curva sud e Lega nord : dai calci alla politica*, in G. TRIANI (a cura di), *Tifo e Supertifo. La passione, la malattia, la violenza*, Napoli, Edizioni Scientifiche Italiane, p. 59-62, 1994.

VIOLANTE (L.), *Apologia dell'ordine pubblico*, « Micromega », 4, p. 124-140, 1995.

VOLTA (P.), *Una proposta di metodo e di merito : l'esperienza di Genova*, in Triani, p. 71-76, 1994.

WILLIAMS (J.), *Football and spectator cultures in the « new » England*, Leicester, Sir Norman Chester Centre for Football Research, 1996.

WILLIAMS (J.), DUNNING (E.), MURPHY (P.), *Football and Football Spectators After Hillsborough : a National Survey of Members of the Football Supporters Association*, Leicester, Sir Norman Chester Centre for Football Research, 1989.

WADDINGTON (P.A.J.), *Liberty and Order. Public order policing in a capital city*, London, UCL Press, 1994.

LA LUTTE CONTRE LE HOOLIGANISME COMPARAISONS EUROPÉENNES⁽¹⁾

Patrick MIGNON

Laboratoire de sociologie du sport (INSEP)

Les politiques suivies en matière de hooliganisme, mettent en œuvre différents modes de régulation. En Angleterre, la régulation sécuritaire et marchande s'appuie sur une mobilisation sociale ; en Allemagne, le modèle reste celui de l'action concertée et de la recherche du consensus. En France, les relations nouées entre les différents acteurs de la sécurité dans le football rendent difficile la mise en place d'un dispositif.

Face à un problème social, c'est-à-dire face à un phénomène perçu comme exprimant un dysfonctionnement social⁽²⁾, ici le hooliganisme, les politiques des différents pays se distinguent selon le caractère plus ou moins systématique des actions engagées, et par l'équilibre entre les différentes formes de régulation mobilisées pour y remédier : répression et / ou prévention, contrôle mis en place par l'État, contrôle « spontané » par la société ou auto-régulation par les groupes vus comme responsables du problème social en question⁽³⁾. On s'intéressera ici aux expériences anglaises et allemandes.

ANGLETERRE

Le déroulement de l'Euro 96, comme les statistiques publiées durant l'été confirmant la baisse des arrestations lors des matches de football⁽⁴⁾, peuvent

(1) Cet article est une version courte et réorganisée de l'étude sur les dispositifs de lutte contre le hooliganisme (Angleterre, Allemagne, Hollande, Belgique), IHESI, septembre 1996. On a pris ici la définition du hooliganisme utilisée par les acteurs institutionnels, sans faire de différence entre *hooligans* ou *ultra*. Pour une analyse plus complète voir : MIGNON (P.), *La Société du samedi : supporters, ultras et hooligans*, IHESI, 1993.

(2) Sur la définition sociologique du problème social voir SPECTOR (M.), KITSUSE (J.), *Constructing social problems*, Aldine de GRUYTER, 1987.

(3) Je reprends ici la distinction entre hétéro-contrôles, contrôles-sociétaux et auto-contrôles proposés par CASTEL (R.) et COPPEL (A.), « Les contrôles de la toxicomanie », *Individus sous influence ; drogues, alcool et médicaments psychotropes*, Editions Esprit, 1991.

(4) De 6 185 en 1988-1989, elles sont tombées en-dessous de 5 000, chiffres donnés par le National criminal intelligence service (NCIS), Football unit.

faire penser que l'Angleterre est venue à bout du hooliganisme. Ce succès peut s'analyser comme le résultat de la conjonction de trois modes de régulation du hooliganisme : une politique sécuritaire, qui correspond au thème de la guerre au hooliganisme ; une régulation par le marché, qui trie les spectateurs des stades, lié au thème de la modernisation du football ; enfin une mobilisation sociétale, sous différentes formes, qui s'inscrit dans le compromis dessiné par les conclusions du rapport du *Lord Justice TAYLOR*, rédigé à la suite du drame d'Hillsborough survenu en avril 1989.

La guerre au hooliganisme

Reconnu comme problème social depuis le début des années soixante⁽⁵⁾, le hooliganisme ne donne vraiment lieu à ce qu'on pourra désigner comme une politique, au sens d'une construction volontaire destinée à combattre un « fléau social », qu'à partir de 1985. L'arrivée au pouvoir de Margaret THATCHER, en 1979, avec sa volonté de mener une politique « de loi et d'ordre », opposant l'idée de la valeur exemplaire de la punition aux conceptions fondées sur l'idéal de réhabilitation, entame une guerre au hooliganisme. Et si les mesures prises alors en terme de politique criminelle ne le concernent pas directement - car les émeutes urbaines, les conséquences des affrontements au cours de la grève des mineurs de 1984-1985 sont en toile de fond autant que les stades - , elles lui sont applicables.

Ainsi, on assiste pendant les années quatre-vingt, à la généralisation des dispositifs mis spontanément en place dès l'émergence du phénomène, qu'il s'agisse de l'ensemble des mesures concernant le contrôle des stades, telles que le renforcement des dispositifs policiers dans et hors des stades, l'utilisation de la police montée, des chiens policiers et de la vidéo-surveillance, la mise en place de grillages pour établir la ségrégation des supporters, le compartimentage des tribunes et l'interdiction de l'accès au terrain, ou de l'application des lois existantes comme le *Public Order Act* de 1936, qui permettent d'incriminer les bagarres ou les attitudes considérées comme menaçantes et de prononcer des peines de prison ou des amendes⁽⁶⁾. Ainsi, même s'il n'y a pas de dispositif spécifique, les juges disposent de moyens pour condamner les *hooligans* : une enquête menée dans les années soixante-dix montre que les personnes accusées de hooliganisme étaient plus sévèrement condamnées que celles coupables des mêmes délits intervenus par exemple,

(5) Ce dont témoignent différents rapports officiels dont les plus connus sont ceux de HARRINGTON (J.), *A Preliminary report on soccer hooliganism to Mr Denis HOWELL, Minister of sport*, 1968, et de Sir LANG (J.), *Report of the working party on crowd behaviour at football matches*, HMSO, 1969.

(6) Sur l'évolution de la législation, voir TSOUKALA (A.), *Sport et violence : l'évolution de la politique criminelle à l'égard du hooliganisme, en Angleterre et en Italie, depuis 1970*, Thèse de Doctorat en Droit, Université Paris I, 1993.

dans des manifestations politiques⁽⁷⁾. À partir de 1982, une série de dispositions sont prises qui peuvent faciliter la criminalisation et la répression du hooliganisme : création d'une nouvelle peine de détention pour mineurs, le *youth custody*, s'ajoutant à la présentation administrative, au service communautaire ou à l'ordonnance de probation⁽⁸⁾ ; élargissement des pouvoirs de la police en matière de fouilles et d'arrestations préventives⁽⁹⁾, tandis que le *Public Order Act* de 1986 introduit de nouveaux délits comme la provocation à la violence, les actes racistes ou l'incitation à la haine raciale et facilite l'application des dispositions de la loi de 1936.

1985 est l'année du Heysel, de l'incendie du stade de Bradford et d'une série médiatisée d'envahissements de terrains et d'affrontements entre supporters : lieu de troubles et responsable de la mauvaise image de l'Angleterre en Europe, le football sous tous ses aspects doit être mis au pas. Ainsi, en 1985, le *Sporting Events (control of alcohol Act, etc.)* permet d'incriminer l'ivresse, la consommation d'alcool, l'introduction d'objets dangereux (pétards ou fumigènes) dans les stades, et élargit le droit de fouille de la police. Le gouvernement soutient par ailleurs les projets de clubs visant à limiter l'accès au stade aux seuls spectateurs titulaires d'une carte d'adhérents, ce qui aboutit au *Football Spectator Bill* de 1989 qui prévoit la mise en place d'une carte d'identité informatisée et obligatoire pour assister à tout match, et susceptible d'être retirée en cas de délit. De plus, le gouvernement somme le monde du football de mettre en ordre sa gestion et son organisation. Enfin, du côté de la police, on applique au hooliganisme une stratégie d'infiltration semblable à celle utilisée en Ulster contre l'IRA, à l'occasion des émeutes urbaines ou durant la grève des mineurs de 1984. En 1989, est créée la *National Football Intelligence Unit* qui centralise le renseignement fourni par les films vidéo et par les *spotters*, des policiers spécialistes du football attachés à une équipe dont ils suivent les supporters.

Cette activité judiciaire et policière se traduit par des séries d'arrestations et de procès spectaculaires. Pour les années quatre-vingt, même si on ne dispose pas d'analyse systématique, on peut constater que les peines prononcées sont lourdes (dix années de prison en 1985 pour le *leader* présumé des *Head Hunters* de Chelsea), et qu'on utilise plus fortement les peines alternatives à la prison pour les mineurs. La situation s'avère bien sûr très conflictuelle : à propos des opérations de police ou du projet de carte d'identité, des oppositions se manifestent, au nom des libertés civiles ou des valeurs du football. Surtout, on ne constate pas vraiment d'amélioration. Survient alors le drame

(7) TRIVIZAS (E.), « Offences and offenders in football crowd disorders », *British Journal of Criminology*, 20, 1980 ; TRIVIZAS (E.), « Sentencing and the football hooligan », *British Journal of Criminology*, 21, 1981 ; TRIVIZAS (E.) et WADDINGTON (D.), « The behaviour of football supporters, cultural attitudes and cultural responses », *Le Football et l'Europe*, European University Institute, Florence, 1990.

(8) *Criminal Justice Act* de 1982.

(9) *Police and Criminal Evidence Act* , 1984.

d'Hillsborough, le 15 avril 1989, où quatre-vingt quinze supporters de Liverpool trouvent la mort, écrasés par la foule. Les premières analyses en font un drame du hooliganisme ; mais le rapport officiel qui est commandé oriente vers une autre interprétation et par là, ouvre une nouvelle dimension.

Le rapport TAYLOR : ouverture d'un jeu fermé

Le rapport TAYLOR⁽¹⁰⁾ n'est pas le premier rapport commandé suite à un accident arrivé dans un stade de football : en 1946, un rapport avait été commandité à la suite du drame de Bolton (*Moelwyn Hughes report*), et en 1985 le rapport POPPLEWELL fait suite à l'incendie du stade de Bradford. Le succès du rapport TAYLOR est dû au contexte footballistique fortement conflictuel dans lequel il s'inscrit. En préférant au terrain idéologique une analyse du déroulement des faits et la proposition de solutions pragmatiques, il permet de sortir de ce conflit et de trouver un compromis.

Les clés du rapport TAYLOR

L'analyse est la suivante : les causes immédiates du drame sont à chercher principalement dans les erreurs de la gestion de foule lors du match. Mais de façon plus générale, ce type de catastrophe, comme celle de Bradford, est rendu possible par l'état lamentable des installations offertes aux spectateurs : « en dessous des standards minima nécessaires pour assurer aux spectateurs la dignité, sans même parler du confort » (...) « le supporter ordinaire en déplacement, le supporter respectueux de la loi, est pris dans des opérations de police rappelant les colonnes de prisonniers de guerre ». (11)

L'essentiel des recommandations porte sur l'amélioration des conditions de sécurité et d'accueil à l'intérieur des stades. Ainsi il recommande la généralisation des places assises, mais s'oppose au projet de la carte d'identité des supporters en raison des risques de flux trop importants aux entrées des stades. Sur le plan de la définition des délits, il conseille le maintien des dispositions du Sporting events (control of alcohol, etc.) concernant l'alcool ou l'introduction d'objets dangereux dans l'enceinte des stades, et propose la création d'infractions nouvelles concernant la vente non-autorisée de tickets, le lancement de projectiles, les chants ou les comportements à caractère obscène ou raciste, l'envahissement de l'aire de jeu, toutes dispositions reprises dans le Football offences act de 1991.

Par ses analyses et ses propositions, le rapport TAYLOR calme donc le jeu en répartissant les responsabilités : la police n'a pas géré la sécurité comme elle l'aurait dû, et de façon générale, les spectateurs sont maltraités. Il s'agit d'offrir de bonnes conditions aux supporters, tout en punissant les plus vio-

(10) Lord Justice TAYLOR, *The Hillsborough stadium disaster, 15 avril 1989, Final Report*, HMSO, 1990.

(11) *Op. cit.*, p. 5-8.

lents. Ainsi, malgré le camouflet quant à la carte d'identité, le rapport peut satisfaire le gouvernement, puisqu'il poursuit la construction d'un système judiciaire anti-*hooligan* et préconise, outre l'obligation des places assises, un football moderne à la disposition de consommateurs de spectacle, et qu'il satisfait les deux tendances présentes au sein du gouvernement : celle des ministres prêts à aller jusqu'au bout contre le football et celle de ceux pour qui ce sport occupe une place trop importante dans l'identité anglaise pour être attaqué de front et menacé dans son existence (12). Enfin, le rapport satisfait les opposants en prenant position contre les cartes d'identité, en mettant en cause les clubs et la police dans leur accueil des spectateurs, et en insistant sur le rôle positif des supporters et sur la nécessité de les considérer comme des partenaires (13).

Après Hillsborough

Parmi les préconisations ne figurait pas la suppression des grillages séparant les tribunes du terrain. Pourtant, cette mesure apparaît aujourd'hui comme la plus forte, la plus symbolique d'un nouvel état d'esprit dans le football anglais. Spectaculaire, elle est la manifestation du compromis qui s'est élaboré autour du football, l'arrangement entre les trois régulations.

La modernisation du football : la gestion marchande du problème

La suppression des barrières est une décision des clubs : elle s'inscrit dans la stratégie de modernisation voulue par le gouvernement, stratégie qui influe sur le hooliganisme par le changement de public qu'elle induit et les tentatives faites pour rapprocher les clubs des supporters (14).

Bradford puis Hillsborough avaient fait apparaître le caractère vétuste des stades anglais construits pour leur majorité (70 sur 92) avant 1914. Les menaces du gouvernement et l'obligation de généraliser les places assises d'une part, les espérances de recettes nouvelles venant des médias suite au retour programmé des clubs anglais dans les compétitions européennes, à la bonne prestation de l'équipe d'Angleterre durant le Mondial 1990 et la perspective

(12) Les discours contradictoires tenus dans les années quatre-vingt, entre d'un côté le hooliganisme vu comme un cancer qui ronge un corps social sain, et de l'autre idée que le comportement des supporters anglais s'améliore, peuvent s'interpréter à la fois comme le double langage de ceux qui veulent montrer le danger permanent à combattre, mais qui tiennent aussi à prouver leur efficacité.

(13) Parallèlement, d'autres rapports, comme les *Policing Football Hooliganism*, prêchent pour une déségrégation de ces mêmes supporters : Home Affairs Select Committee, *Policing football hooliganism : memoranda of evidence*, HMSO, 1990 et *Policing football hooliganism : second report*, HMSO, 1991.

(14) DUKE (V.), « The drive to modernization and the supermarket imperative : who needs a new stadium ? », in *Game without frontiers : football, identity and modernity*, GIULIANOTTI (R.), WILLIAMS (J.) (dir.), Arena, 1994, p. 129-152.

d'organiser la Coupe d'Europe en 1996 d'autre part, ont lancé un mouvement de transformation radicale des clubs de football : *stewarding* pour remplacer les policiers à l'intérieur des stades, nouvelles architectures, suppression des grilles autour des terrains, mais aussi transplantations des stades vers l'extérieur des villes, partage des terrains entre clubs d'une même ville, développement du *merchandizing*, politique d'abonnements, contrats d'exclusivité entre le football et les chaînes de télévision et politique de recrutement. Ce sont là des moyens qui répondent à une stratégie commerciale (trouver des ressources nouvelles, attirer une clientèle neuve) et à une préoccupation de sécurité : les places assises sont vues depuis longtemps comme la solution pour supprimer la violence, et la consommation est un instrument de pacification des comportements. Ceci d'autant plus que les politiques commerciales d'abonnement sélectionnent les spectateurs par l'obligation dans certains clubs d'acquérir un droit à l'achat des billets. La tendance à vouloir constituer un public composé uniquement d'abonnés dans d'autres clubs, ou simplement le prix unitaire des places, rarement inférieur à 15 livres en *Premier League* (soit environ 120 francs), participent à cette évolution. L'ensemble contribue à la mise en place d'un *scenario* à l'américaine où les stades réunissent les classes solvables, tandis que les classes populaires regardent le sport à la télévision.

Le football dans la ville

Dans les petits clubs en difficulté économique, ou dans ceux implantés au cœur de zones socialement dégradées, un autre *scenario* consiste fréquemment en la mise en valeur des talents locaux et la fidélisation des supporters. Ces stratégies s'appuient sur l'existence des programmes *Football in the Community*, créés en 1978 par le *Sports Council*, auxquels s'ajoutent les clubs, l'association des joueurs professionnels (PFA) et les collectivités locales, par exemple le *City council* de Lewisham pour Millwall, et le *Football Trust*⁽¹⁵⁾. Les programmes visent le développement des liens entre le club de football et son environnement sur la base d'animations sportives pour les écoles, de programmes à destination des jeunes chômeurs ou des délinquants, pour favoriser la pratique du football féminin, etc. Ces programmes participent alors des différents dispositifs que l'on peut considérer comme la manière

(15) Cette dimension sociale de l'action sur le hooliganisme évoque l'intervention financière des clubs des villes, mais surtout du *Football Trust*. Le coût de la modernisation des stades a été fortement débattu : les travaux seraient pris en charge par le *Football Trust*, institution créée en 1975 par les sociétés de pari, et dont le budget a été renforcé suite au rapport TAYLOR par le versement d'une part des taxes sur les paris. Le *Football Trust* finance depuis sa création l'essentiel des initiatives visant à promouvoir les changements dans le football anglais : l'installation de la vidéo-surveillance, le *stewarding*, la modernisation des installations, les différents programmes d'accompagnement social (accès des minorités ethniques dans le football, des handicapés dans les stades, sport à l'école, etc.) et la recherche, avec le financement de deux centres de recherche sur le football.

anglaise de réaliser une politique de la ville. Pour certaines villes, très rares, l'intervention dans la construction ou la modernisation des stades, accompagnée d'une rénovation des quartiers environnants et du renforcement de la fierté municipale, apparaît comme un élément de re-dynamisation de la ville⁽¹⁶⁾. Ces projets sont rarement tournés explicitement vers le hooliganisme, mais s'appuient sur l'idée que de nouvelles formes de travail d'intérêt collectif telles que l'accès au stade pour tous ou le football comme moyen de socialisation, permettent de désamorcer les situations propices au développement du hooliganisme⁽¹⁷⁾.

La gestion policière du hooliganisme

L'après-Hillsborough signifie pour la police à la fois le maintien des moyens de renseignement avec la *Football Unit* - intégrée depuis 1992 à la *National Criminal Intelligence Service* - des opérations d'infiltration, largement médiatisées durant la période de « guerre au hooliganisme », et des moyens élargis d'interpellation par la création de nouveaux délits. Ce dispositif a fonctionné dans le cadre de la préparation de l'Euro 96, mais dans une mise en scène un peu différente de celle qui prévalait durant la période de guerre contre le hooliganisme. Les opérations d'infiltration avaient abouti à quelques contre-effets quand les tribunaux avaient invalidé les preuves rassemblées lors de ces opérations. Comme les dispositifs de vidéo-surveillance, elles ont aussi été soupçonnées d'alimenter le phénomène *hooligan* plutôt que de l'éradiquer. La mise en place des circuits de télévision dans les stades et la multiplication des effectifs policiers ont provoqué le développement de violences hors des stades (des transports en commun aux aires d'autoroute) ; de la même façon, la guerre déclenchée contre les *hooligans*, outre la qualification qu'elle attribuait à ces groupes (réseaux, conspirations, etc.), participait de la glorification, tandis que les policiers apparaissaient engagés dans leur guerre des cerveaux fondée sur le jeu du secret, de la révélation et du danger⁽¹⁸⁾.

La « guerre au hooliganisme » pouvait ainsi rencontrer des critiques au sein de la police, chez les défenseurs de l'image traditionnelle d'une police anglaise visuellement accessible à tous⁽¹⁹⁾. De plus, le rapport TAYLOR, comme d'au-

(16) Ils peuvent s'intégrer ainsi au *City Challenge*, système de concours auquel les villes participent en présentant des projets qui seront financés si ils sont retenus par l'agence gérant les fonds.

(17) Ces actions mises en place sous l'égide du programme *Football in the Community* existent dans les 92 clubs professionnels, mais ne fonctionnent réellement que dans les clubs des divisions inférieures.

(18) ARMSTRONG (G.), HOBBS (D.), « Tackled from behind », in *Football, violence and social identity*, GIULIANOTTI (R.), BONNEY (N.) et HEPWORTH (M.) (dir.), Routledge, 1994, p. 196-228.

(19) Les formes les plus spectaculaires de lutte contre le hooliganisme étaient considérées de la même manière que la généralisation de l'usage des statistiques pour mesurer les performances des forces de police ou l'annonce de la privatisation de certaines fonctions policières.

tres enquêtes menées par des policiers, avait mis en évidence le mauvais traitement dont étaient victimes les supporters (20). La réponse apparaît dans les liens entre la police et les communautés au sein desquelles elle opère, et dans la nécessité de refonder ces liens quand ils ont disparu, cf. les conclusions du rapport SCARMAN rédigé à la suite des émeutes de Brixton au début des années quatre-vingt (21). Les *spotters*, ces policiers agissant à découvert auprès des supporters, peuvent aussi être perçus dans cette perspective, tout comme le travail de ceux qui s'attachent à appliquer lors des matches le principe des *three Fs : firm, fair, friendly* (22). La formule désigne le mode d'intervention de la police au cours des matches, *high profile stewarding, low profile policing*, et exprime ce compromis acceptable entre la politique de rationalisation policière et la volonté de retrouver une image positive en harmonie avec les attentes de l'opinion publique. Le résultat est qu'à Blackburn, pour un match contre Manchester United, (match considéré à haut risque et drainant 31 000 spectateurs), le nombre de policiers mobilisés est de 120 pour 250 *stewards*. En 1985, les effectifs policiers pour un *week-end* moyen étaient de 4 457 pour 329 000 spectateurs ; en 1993, ils étaient de 3 780 pour 500 248 spectateurs (23).

La place des supporters

On ne peut analyser l'évolution des comportements dans le football sans considérer en quoi le Heysel et Hillsborough ont constitué un traumatisme pour les supporters ordinaires. Cette introspection s'est traduite par une mobilisation politique contre l'extrême-droite, des manifestations de deuil collectif après Hillsborough ou des actions cherchant à promouvoir une culture pacifique du football : revendication démocratique de participation au football ; rappel des valeurs de convivialité ; philosophie de la vie, exprimée à travers la floraison de fanzines ; associations indépendantes dont, en 1985 à la suite du Heysel, la *Federation of Supporters' Association* (FSA). À la différence de la *National Federation of Football Supporters' Clubs*, fondée en 1936 et dont le

(20) « Sur la plupart des terrains, la police est sans enthousiasme et misérable. De façon courante, les policiers paraissent avoir en tête que le spectateur appartient à une classe inférieure, qu'on doit le regarder de haut, à qui on ne doit pas parler et qui doit être rudoisé d'une manière qui ne serait tolérée nulle part ailleurs. Presque toujours, ils refusent de parler aux spectateurs et, quand ils le font, c'est sans discernement, ni compréhension ou bon sens. Même demander son chemin à un policier à l'extérieur d'un stade est une expérience éprouvante », *Police Review*, 3 janvier 1992. Cité par MIDDLEHAM (N.), *op. cit.*, p. 29.

(21) Ainsi on peut lire dans le rapport TAYLOR : *Nous recommandons que tous les responsables policiers s'assurent qu'il existe un système régulier de liaison entre les associations de supporters et les responsables de la police locale*, *op. cit.*, p. 57-58, le Home Affairs Committee allant dans ce sens.

(22) C'est-à-dire « ferme, équitable, amical » (notes de terrain). Le problème est par exemple celui de l'application identique des règlements et lois sur l'ensemble du territoire anglais.

(23) Chiffres donnés par Neil MIDDLEHAM, *Football : policing the supporters*, Police Research Group, Home Office Police Department, 1993 p. 111.

mot d'ordre était « Aider mais ne pas entraver », ce mouvement apparaît d'emblée comme une force critique par rapport aux clubs, au gouvernement ou à la police, mais se définit aussi dans l'opposition au chauvinisme et à la violence des supporters anglais⁽²⁴⁾.

Le nouveau procès de civilisation

Ce mouvement des supporters représente un effort de la société sur elle-même, caractéristique du dispositif anglais. Dès lors, la critique que l'on peut adresser à la politique anglaise (gestion sécuritaire et marchande par élimination des groupes à risque et criminalisation de comportements incivils⁽²⁵⁾, ou achèvement à travers la vidéo-surveillance du dispositif panoptique de contrôle), ne doit pas faire oublier en quoi elle est sous-tendue par l'idée de la transformation des stades et des comportements, cette même politique constituant une nouvelle étape de la civilisation des mœurs⁽²⁶⁾ : pacifier les stades, c'est revenir sur quelques décennies d'un développement séparé des classes sociales qui a nourri une partie des représentations du hooliganisme. C'était l'idée selon laquelle la culture des *terraces*, point de départ des activités *hooligans*, représentait une forme d'expression ou de résistance des classes populaires, et à laquelle on oppose maintenant la mise en cause du chauvinisme et du machisme propres à une culture qui d'ailleurs ne serait pas limitée au football, mais à l'ensemble de la culture masculine, hostile aux minorités ethniques ou aux femmes⁽²⁷⁾. Le hooliganisme est un aspect d'un problème plus vaste : le sentiment de l'impunité dont profitent les jeunes mâles. Leur toute-puissance devrait ainsi être réduite afin de permettre à d'autres groupes de vivre et de prendre plaisir dans les espaces publics⁽²⁸⁾. Il s'agit donc d'aller au-delà de la séparation traditionnellement acceptée entre « eux » et « nous », et de l'élargir à un relativisme ouvert à tous les autres groupes iden-

(24) TAYLOR (R.), *Football and its fans : supporters and their relations with the game, 1885-1985*, Leicester University Press, 1992.

(25) Sur 6 000 *hooligans* fichés par le NCIS, 4 000 le sont pour des crimes non-violents, comme la consommation de drogue ou la revente de tickets au marché noir. Chiffres cités par ARMSTRONG (G.) et HOBBS (D.), *op. cit.*, p. 222. On peut trouver aussi des éléments pour mettre en question la nature de ce qui est incriminé dans MIDDLEHAM (N.), *op. cit.*, p. 13.

(26) En reprenant les termes de « procès de civilisation », « civilisation des mœurs », je veux marquer à la fois l'importance de la problématique de Norbert ELIAS dans la réflexion sur la violence en Grande-Bretagne et désigner ce mouvement de réforme des mœurs qui me paraît central dans la Grande-Bretagne contemporaine.

(27) Sur ce tournant, voir CAMPBELL (B.), *Goliath : Britain's dangerous places*, Methuen, 1993 ; WILLIAMS (J.), TAYLOR (R.), « Boys keep swinging : masculinity and football culture in England », in NEWBURN (T.) et STANKO (E.) (dir.), *Just boys doing business*, Routledge, 1994, p. 214-233 ; WILLIAMS (J.), « Football, hooliganisme et comportement du public en Angleterre », in Foot' : quels supporters pour l'an 2000 ?, *Sport*, n°153, 1996, p. 4-29.

(28) La différence par rapport aux politiques répressives est marquée par la recherche d'alternatives à la prison et la référence à la communauté comme instance de régulation. Voir par exemple les thèses « républicaines » sur les cérémonies de mise à l'écart et de réintégration : BRAITHWAITE (J.), *Crime, Shame and reintegration*, Cambridge UP, 1989.

tifiables. Politiquement, ce compromis autour d'une réforme des moeurs propres aux éléments les plus « durs » de la société anglaise se traduit par le programme du *Labour* concernant le football (29) ou les propos du futur ministre de l'Intérieur, Jack STRAW, sur la criminalité : accès de tous aux stades de football, mais application plus stricte aux *hooligans* des dispositions contenues dans la loi, manifestation de la stratégie du « *zero tolerance* » appliquée dans certaines villes américaines.

ALLEMAGNE : LE CONCEPT NATIONAL SPORT ET SÉCURITÉ

À la chronique anglaise du passage douloureux de l'affrontement du Heysel et d'Hillsborough au compromis, s'oppose, dans le cas allemand, celle de la production du consensus.

Émergence du phénomène hooligan et interprétation

Lorsque l'existence d'un phénomène de hooliganisme fut reconnue, au début des années quatre-vingt, les réactions ne furent pas très différentes des autres pays, avec d'un côté la stigmatisation et la médiatisation du phénomène, et de l'autre le renforcement des dispositifs policiers, le déploiement maximum étant atteint lors du Championnat d'Europe de 1988. Mais s'instaurèrent très vite des dispositifs de travail de type « éducateur de rue », avec le premier *Fan Projekt* de Brême en 1982, créé après la mort d'un supporter lors d'un affrontement entre groupes rivaux de Hambourg et de Brême.

Parallèlement, on essaie d'apporter des réponses qui se veulent globales. Ainsi, en 1981, le ministère des Sports commandite un groupe de travail chargé de proposer des mesures pour contrôler la violence dans et autour des stades. Ce groupe souligne la nécessité d'une action sur les causes sociales du hooliganisme, d'une prévention de la violence, et non plus seulement de sa réduction ou son déplacement. Ainsi, il recommande la mise en place de projets de travail social avec les supporters, débouchant, à terme, sur la prise en charge par les écoles et les clubs de l'éducation des élèves et des spectateurs. Parallèlement sont suggérées des mesures techniques comme la fouille des spectateurs, l'interdiction de l'alcool, la possibilité de punir rapidement les fautifs par des interdictions de stade et l'obligation de se présenter au commissariat au moment des matches. Enfin, il est conseillé d'inciter les médias à éviter un traitement sensationnaliste des *hooligans* et à mettre plutôt en évidence les comportements positifs de l'activité des supporters.

(29) *A New framework for football : labour's charter for football*, Labour, 1995.

En 1988, un rapport d'expertise concernant la culture et le comportement des supporters (30) reprend et développe les analyses concernant le travail socio-pédagogique (31) avec les *hooligans*, en insistant sur la nécessité d'un travail social à long terme capable de stabiliser socialement et psychologiquement ces populations. L'hypothèse est que le hooliganisme n'est ni lié au dénuement social, ni principalement à l'extrémisme politique, mais qu'il constitue une recherche de sensations fortes et d'aventures dans la quête d'une identité personnelle.

Ce sont là des analyses classiques en faveur d'un travail de prévention à long terme. Au cours du débat apparaissent l'inquiétude habituelle concernant la violence, mais aussi l'habitude de la gestion des revendications culturelles alternatives, qu'il s'agisse de *squatters* de Berlin, de membres des sous-cultures *punk* ou *skinhead* ou de bandes turques, même si, selon les analyses, les *hooligans* s'en distinguent car dénués de radicalisme politique ou d'identité sociale ou culturelle. Sur cette question, l'attitude est proche de celle qu'on trouverait en Hollande où le comportement qu'on va considérer comme anti-social est en même temps appréhendé comme une disposition normale d'une partie de la jeunesse, et l'indice d'un problème social à résoudre (32).

Malgré des désaccords entre police et socio-pédagogues, le conflit ne renvoie pas au choix entre deux approches exclusives l'une de l'autre. Par exemple, si les rapports inspirés des sciences sociales mettent en garde contre les risques d'escalade que provoquerait une action policière trop brutale, on met aussi en évidence le fait que si la police est la seule force identifiée d'opposition aux *hooligans*, cela induit une déresponsabilisation des supporters quant à leur comportement puisque, pour tout le monde, la police est seule responsable, que ce soit par une présence trop envahissante ou à cause des ratés du maintien de l'ordre (33), le raisonnement étant le même en ce qui concerne les clubs.

Ce type d'analyse renvoie aux sentiments exprimés par les policiers. Si on estime que la situation est maîtrisée, on peut néanmoins se plaindre de la difficulté à faire face à des formes de violence plus organisées (avec des armes notamment), à des attitudes plus agressives de la part des supporters violents, aux retombées médiatiques des scènes de *guerilla* urbaine, au fait que la police ne puisse supporter à elle seule le poids d'un problème de société, ou que le service d'ordre à l'occasion des matches est coûteux. Il l'est d'autant plus que les clubs ne paient pas, contrairement à l'Angleterre ou à la France, les

(30) HAHN (E.), PILZ (G.), STOLLENWEK (H.), WEIS (K.), *Fanverhalten, Massenmedien und Gewalt*, Cologne, 1988.

(31) En Allemagne, le travail socio-pédagogique correspond à celui des éducateurs en France.

(32) Voir par exemple dans *Drogues : Politique et Société*, EHRENBERG (A.), MIGNON (P.) (dir.), Le Monde Editions/Descartes, 1992, les articles de KORF (D.) et KAPLAN (C.) sur la politique hollandaise quant à la drogue.

(33) ZIMMERMANN (M.), « La violence dans les stades de football : le cas de l'Allemagne fédérale », *Revue de Droit Pénal et de Criminologie*, 1987, n° 5, p. 441-459.

frais occasionnés par la mobilisation des forces de police. Localement, puisque les polices dépendent des *länder*, des initiatives sont prises pour alléger cette charge et trouver des solutions tactiques plus satisfaisantes comme la création de policiers-contact, les *spotters*, chargés de suivre les supporters, un déploiement différent des forces de police, la collaboration avec des organisateurs privés. Dans une perspective d'adaptation, trois catégories ont été adoptées : les supporters ordinaires considérés comme inoffensifs, les *ultra*, les *Ketten Fans* en Allemagne, virulents mais gérables, les *hools* qui viennent uniquement pour l'affrontement, doivent être surveillés de près et placés dans des parties distinctes du stade. De façon générale, il y a du côté de la police la volonté de ne plus être seule en première ligne et de renvoyer aux clubs, aux villes et aux travailleurs sociaux leur part de responsabilité dans la gestion de la sécurité.

Le concept national sport et sécurité

L'ensemble des rapports et analyses produit par les différentes administrations régionales ou nationales, aboutit à deux initiatives gouvernementales. La première, en 1989, sous l'égide du ministère des Sports, fut de fonder un groupe de travail avec les *Fan Projekts* (BAG) qui s'étaient multipliés depuis 1982. Cette coordination a pour but de représenter les *Fan Projekts* auprès des instances nationales du football ou des conférences nationales des ministères des différents *länder*, et de mettre en place des initiatives communes. Ainsi, durant la Coupe du Monde de 1990 en Italie ou la Coupe d'Europe en Suède, le BAG a organisé des bureaux de contacts pour faciliter la vie des supporters allemands en déplacement, ou servir de médiateur entre ces supporters et les autorités locales. Le BAG est présent dans la seconde initiative nationale, le groupe de travail Concept national sport et sécurité, initié par la conférence des ministres de l'Intérieur en 1990, réunit les représentants des ministères des différents *länder* (Intérieur, Sport et Jeunesse), des ministères fédéraux de l'Intérieur et, pour la famille, les femmes, le troisième âge et la jeunesse, des représentants de l'assemblée des maires des villes d'Allemagne, de la confédération du sport (DSB) et la fédération allemande de football (DFB) (34).

Le Concept national sport et sécurité représente une tentative pour mener une action concertée à la fois entre les différentes instances concernées par le hooliganisme et entre les différents *länder*. Ainsi sont établis des protocoles pour le développement des *Fan Projekts*, définissant les objectifs, les conditions de généralisation sur l'ensemble du territoire et les modes de financement ; l'établissement de règlements communaux pour réguler les com-

(34) Groupe de travail *Nationales Konzept « Sport und Sicherheit »*, Rapport d'activité, ministère de l'Intérieur, Nordhein-Westfalen, 1992.

portements dans les stades ; la mise en œuvre des mesures d'interdiction de stade ; l'organisation du service d'ordre lors des matches ; les règlements de construction et de sécurité. Ainsi, les tâches des *Fan Projekts*, réunies en une coordination nationale au sein de la *Deutsche Sport Jugend* (DSJ) (35) peuvent se définir de la sorte : un travail en direction des supporters, et pas seulement de ceux identifiés comme *hooligans* ; une extension du principe des *Fan Projekts* dans toutes les villes possédant des clubs de première division et dans celles de divisions inférieures connaissant une situation de violence, ce qui est aujourd'hui à peu près partout le cas, le Bayern de Munich mis à part.

Les principes du travail vers les supporters concernent l'aide à l'élaboration de projets individuels ou collectifs supposant la responsabilisation des jeunes ; l'offre de loisirs non-commerciaux, aussi bien des projets de rencontres avec des supporters d'autres pays, que la participation à des sports à haut risque ; le conseil social, sanitaire ou juridique et l'aide en cas de situation difficile. Le travail comporte aussi une dimension relationnelle avec les institutions dans les situations conflictuelles avec le club ou avec la police, et dans la perspective d'un travail à plus long terme avec ces institutions ou d'autres comme l'école. L'initiative des points-contacts ou ambassades du football lors des grandes compétitions européennes est un exemple des actions proposées pour les grands événements, afin de sécuriser les supporters en déplacement, ou de désamorcer des tensions avec d'autres supporters ou les institutions locales. On relèvera enfin le rôle joué lors d'événements dramatiques, comme la mort d'un supporter, à Leipzig, lors d'affrontements avec la police. Le travail des *Fans Projekts* est alors de mettre en œuvre des actions diverses (rencontres et débats, manifestations de deuil collectif) qui permettent d'éviter une coupure trop forte entre les jeunes et la police.

Parallèlement, la conférence des ministres de l'Intérieur de l'État et des *länder* établie en 1990, outre sa participation au groupe de travail du Concept national sport et sécurité, a élaboré un programme visant à organiser progressivement les moyens adaptés à la lutte contre le hooliganisme : la création du *Zentrale Informationsstelle Sporteinsätze* (ZIS) qui collecte les données issues des structures de renseignement propres aux *länder* (LIS), des « préfectures » de football, des *spotters* chargés du contact avec les groupes les plus virulents et de toute autre source d'information telle que la Fédération de football ou les clubs.

Le ZIS se veut un moyen de planification au niveau national et local élaborant le calendrier de la compétition, afin de répartir les forces policières d'appoint, définissant les normes de sécurité (partage des responsabilités entre police et organisateurs du match, clubs responsables de la sécurité) concernant la fouille à l'entrée du stade, l'effectif numérique du personnel de sécurité privé, les centres de rétention à l'intérieur du stade, la signification des interdictions

(35) En quelque sorte, l'équivalent du ministère de la Jeunesse et des Sports.

de stade. Ainsi une échelle des risques pour les matches a-t-elle été élaborée, qui permet une gestion différente des effectifs nécessaires au maintien de l'ordre, le dispositif policier comprenant de quatre personnes (même pour certains matches de Première division) à 250. De même, les interdictions concernant l'alcool se décident selon des critères négociés localement, tenant compte du *sponsorship* ou du caractère jugé à haut risque ou non du match⁽³⁶⁾.

VERS UNE POLITIQUE FRANÇAISE ?

Mesures de l'efficacité

Sans doute, la première précaution à prendre est-elle de relativiser les succès et les cohérences relevées. Ainsi, le bilan allemand peut laisser perplexe : les matches de l'équipe nationale en Hollande avant l'Euro 96 et en Pologne au début du mois de septembre, ont été le théâtre de troubles provoqués par des supporters allemands. Du côté anglais, outre les critiques de fond sur la politique menée au nom des valeurs libérales, il reste toujours des incertitudes fortes concernant le comportement des supporters de l'équipe nationale, ou de ceux des clubs des divisions inférieures. On peut aussi s'interroger sur le déplacement de cette violence : de la même manière que la mise en œuvre des dispositifs de sécurité dans les stades avait détourné les actions des *hooligans* vers les moyens de transport ou les périphéries, la pacification des stades anglais par exclusion des publics les plus marginaux, est allée de pair avec le développement des *lager louts* responsables des rixes dans l'Angleterre rurale ou dans les stations balnéaires espagnoles, là où le contrôle policier et social est moins fort. Observant l'Angleterre, on pourrait très bien imaginer un *scenario* à l'américaine selon lequel les stades seraient des lieux de paix et de consommation environnés de zones de criminalité, avec des phases finales de grandes compétitions télévisées donnant lieu à une forte augmentation des violences domestiques. L'incrimination prévue par le *Criminal justice and public order act* de 1994 pour certaines manifestations collectives, tend à criminaliser les mouvements de protestation des supporters. Enfin, l'intégration sociale par le football est mise à mal par une logique sécuritaire et commerciale⁽³⁷⁾ marquée par l'évolution d'un public populaire vers un public de classes moyennes⁽³⁸⁾.

(36) On pourra ajouter, dans ce dispositif, l'importance accordée à la formation qui vise notamment au contrôle des situations de défi et d'affrontement dans la perspective d'un désamorçage des tensions inhérentes à la confrontation supporters-policiers.

(37) Par exemple, le *Labour Party* appuie la politique de contrôle mais il se propose d'aller contre la ligne strictement commerciale en reconnaissant plus de poids aux associations de supporters, ou en cherchant à définir une politique du prix des places.

(38) Du coup, le modèle allemand aurait l'avantage de maintenir des zones de tolérance pour les comportements excessifs, mais avec le risque de considérer que les valeurs des groupes qui se livrent à des actions violentes, *hooligans* ou *skinheads*, sont finalement des valeurs comme les

La situation française : qui prendra l'initiative ?

À vingt mois de la Coupe du Monde, on est loin en France des initiatives concertées qu'on a pu observer en Allemagne, ou d'un maintien de l'ordre fidèle au modèle de l'Euro 96. Quelques changements sont pourtant à relever. Un bilan avait été établi en 1993 par Philippe SWINERS-GIBAUD après les incidents du match PSG-Caen du 28 août 1993, et son rapport avait préparé la Loi ALLIOT-MARIE votée en décembre 1993. Il signalait la *quasi* absence de vidéo-surveillance, une faible volonté de changement, la résistance des municipalités à l'amélioration des conditions de sécurité, la mauvais image des supporters dans les clubs et dans les instances du football, l'inadaptation des moyens policiers trop lourds par rapport au type d'actes commis et les effets pervers de tels dispositifs en terme de tensions entre policiers et supporters, l'absence d'une structure spécialisée de renseignement, le besoin en formation et en spécialisation des policiers ayant en charge la gestion des supporters.

Aujourd'hui, il y a donc bien une loi qui, dans son contenu n'est pas très différente du *Sporting Events* ou du *Football Offences Act*, mais permet de condamner à des amendes ou à la prison, la consommation d'alcool, les voies de fait, les signes ou les comportements incitant à la haine raciale. Il existe une Commission de sécurité et d'animation mise sur pied par la Fédération française de football (FFF) et la Ligue nationale de football (LNF), chargée d'étudier les problèmes et de faire des propositions. Cette commission a initié l'élaboration des règlements intérieurs, la généralisation de délégués à la sécurité dans tous les clubs, l'installation de dispositifs de vidéo-surveillance, le contrôle des activités des *speakers*, tandis que les clubs français sont tenus d'appliquer les directives de la Fédération internationale de football (FIFA) et de l'Union européenne de football-association (UEFA) concernant les places assises. De façon générale, la volonté de la LNF de moraliser le football peut être considérée comme un désir de pacifier les tribunes. Parallèlement, certains clubs ont pris des initiatives pour créer des formes originales de relation avec les supporters, ou pour favoriser la création de *stewards*, suivant ou anticipant la circulaire du ministre de l'Intérieur (9 décembre 1994) qui réaffirme les responsabilités de l'organisateur quand au maintien de l'ordre à l'intérieur des stades. Du côté de la police, ont été créés les correspondants-*hooligans* devenus correspondants-sécurité.

Mais on relève aussi que les clubs et les villes répugnent à installer les systèmes vidéo, à développer le *stewarding* ou à faire appliquer la Loi ÉVIN. On hésite toujours à distinguer *ultras* et *hooligans* et à établir des liens réguliers

autres. On pense ici aux critiques faites par certains animateurs des *fan coaching* en Belgique critiquant l'absence d'interrogation sur la question du droit et des peines, la Justice n'est pas présente dans le Concept Sport et Sécurité, chez les animateurs des *Fan Projekts*. De plus, on peut se demander si les stratégies qui marchaient bien dans le cadre de la République fédérale et le partage de certaines valeurs communes, fonctionneront dans l'ex-RDA où existe une tendance à se méfier de toutes les formes d'idéologie, même libérales ou réformistes.

avec les supporters. Enfin, les forces de police autour du Parc des Princes sont toujours aussi importantes, malgré le discours selon lequel les « fauteurs de trouble » ne sont qu'une minorité. On continue de considérer que les modes d'intervention restent adaptés, et que ce sont simplement les « autres », au choix les policiers, les juges, les clubs, qui n'assument pas leurs responsabilités. De ce point de vue, la liste des doléances est longue, allant des griefs portés sur l'institution à laquelle on appartient, à tout autre acteur du dispositif de sécurité. Dans la police, le régime des mutations ou le poids de la hiérarchie empêche de se spécialiser dans le travail anti-*hooligan*. Pour le policier ou le dirigeant de club, la justice est trop lente. Pour les juges, les policiers ne respectent pas les procédures. Le préfet veut, quant à lui, se protéger en renforçant les dispositifs de sécurité. Et les clubs ont une vision à court terme, ou sont partie prenante aux côtés de leurs supporters. Il serait aisément de continuer à décliner les reproches mutuels.

D'une confortable inorganisation...

Au-delà des accusations, apparaît effectivement le poids des cultures professionnelles inter ou intra-institutionnelles. Dans les stratégies actuelles des grands clubs, la question de la sécurité est un objectif mineur, aussi bien par rapport aux objectifs du club comme entreprise, que par rapport à la volonté de créer un esprit de club, et donc de s'assurer l'enthousiasme des supporters. Les liens trop étroits entre clubs et municipalités leur permettent de se renvoyer la balle en cas d'investissement à effectuer, et tissent des logiques spécifiques et hétérogènes. La question du hooliganisme révèle ainsi un système d'action où l'existence de règles floues et l'absence d'une appréhension commune de la situation permet à chacun de continuer à gérer et à en tirer des avantages. L'incertitude dans l'appréciation de la gravité du phénomène *hooligan* constitue pour la police la justification de son action. (« si on ne faisait pas ce qu'on fait, ce serait pire »). De même, les clubs peuvent à la fois considérer que la police coûte trop cher (« ce n'est pas si grave »), et refuser qu'on ôte les barrières (« vous ne savez pas ce qui va se passer »). Il s'agit en fait d'une situation confortable de dé-responsabilisation pour certains acteurs, tandis que pour d'autres, l'impréparation révèle des formes de maîtrise. Il est sûr, dans ce contexte, qu'une décision forte comme celle du démontage des barrières ne peut que soulever la réprobation, puisqu'elle obligeraient à un accord sur le diagnostic de la situation, sur les étapes à déterminer, sur les conditions techniques ou juridiques, sur la répartition des responsabilités et des dépenses, etc. Dans le football comme dans d'autres domaines, c'est de l'extérieur que l'on attend les décisions : des instances internationales du football, pour les conditions générales de sécurité ; ou de l'Europe, pour casser les liens entre les clubs et l'argent public ; à moins que, sous la forme de l'obligation de consensus, comme en Allemagne, ou sous la forme de l'affrontement, comme en Angleterre, les pouvoirs publics ne donnent finalement l'impulsion.

VERS UNE HOMOGÉNÉISATION DES STRATÉGIES POLICIÈRES EN EUROPE ?

Anastassia TSOUKALA

Docteur en droit - Paris I

L'étude des politiques policières à l'égard du hooliganisme en Angleterre et en Italie depuis 1970 révèle qu'en dépit des particularités nationales, ces politiques sont axées sur les mêmes options : la surveillance et la ségrégation des supporters, avant, pendant et après le match, la coopération et la coordination nationale et internationale. Cette tendance s'intègre dans un processus d'homogénéisation au niveau européen. Faute d'une analyse approfondie du hooliganisme, ces politiques se sont limitées à lutter contre les symptômes. Doublées de nombreux effets pervers et d'un glissement vers le contrôle de la déviance, elles restent marquées par une faible efficacité.

Dès la fin des années soixante, la plupart des pays européens ont assisté à l'émergence d'une forme de violence collective qui, d'abord née dans les stades de football, se différenciait sensiblement des incidents de violence déclenchés dans le passé. Plus rationnelle, cette violence se présentait de manière régulière, sous une forme organisée et visait à des fins dissociées du contexte sportif. Ayant rapidement acquis des dimensions considérables, la violence des spectateurs de matches de football, communément appelée hooliganisme, a été considérée, dès les années soixante-dix, comme un problème d'ordre public relativement grave et a suscité de nombreuses réactions sociales.

L'Angleterre et l'Italie faisant partie des pays européens les plus concrètement et gravement touchés par le hooliganisme, la comparaison des politiques policières adoptées par ces deux pays nous a paru intéressante à plusieurs égards, car elle permet d'une part, d'examiner l'évolution des réponses policières et leurs effets à long terme et d'autre part, de mettre en lumière leurs convergences et divergences

éventuelles. Le choix de ces deux pays nous a été en outre dicté par l'évolution du hooliganisme selon deux principaux modèles de comportement des supporters : le modèle britannique (faible degré d'organisation des supporters, chants en chœur, ripaille et violence) qui a influencé la Belgique, la RFA et les Pays-Bas, et le modèle italien (degré élevé d'organisation des supporters, spectacle, fumigènes et violence) qui a influencé la Grèce, l'Espagne et le sud de la France. Pour des raisons pratiques, nous utiliserons le terme général de police pour désigner l'ensemble des forces de l'ordre propres à chaque pays.

LES RÉPONSES POLICIÈRES EN ANGLETERRE

Malgré l'existence avérée de phénomènes de hooliganisme dans la première moitié du vingtième siècle, la présence des effectifs policiers dans les stades restait durant cette période très faible. Le plus souvent, les interventions furent limitées à une simple réprimande des fauteurs de troubles (DUNNING, 1989, p. 68, p. 103-105).

Cette attitude, restée invariable tout au long des années cinquante et soixante (TAYLOR (J.), 1987, p. 627 ; MURPHY, 1990, p. 80), a pourtant subi, dès le début des années soixante-dix, de profondes modifications, manifestées tant par le renforcement des effectifs policiers mobilisés à l'occasion de matches de football que par l'introduction de nouvelles méthodes de surveillance et de contrôle des supporters dans les stades (TAYLOR (I.), 1982, p. 45-89).

L'application de ces méthodes, intégrée dans la politique de réforme générale des stratégies d'action policières en matière de maintien de l'ordre public dans les années soixante-dix et conforme aux options de spécialisation, de centralisation et de militarisation (CAPPELLE, 1989, p. 56), a alors associé la répression du hooliganisme au recours systématique à des unités de police spéciales et à la surveillance électronique.

Déjà mise en œuvre en 1973 (TAYLOR (I.), 1982, p. 6), l'utilisation de la surveillance électronique des spectateurs a été généralisée dans les années quatre-vingt, tous les clubs de première et de deuxième division ayant été obligés d'installer un circuit de contrôle-vidéo couvrant leurs tribunes (WILLIAMS, 1989). Actuellement, en cas de match à haut risque, la police se sert également de cars équipés de caméras-vidéo, sillonnant la foule aux abords du stade avant le match, ainsi que d'hélicoptères survolant le stade avant et pendant le match. L'efficacité de la surveillance électronique étant en fait assez limitée, à partir de 1985 elle est allée de pair avec l'infiltration des groupes de *hooligans* par des agents en civil, appelés *spotters*, chargés d'identifier leurs principaux membres (De VALKENEER, 1990, p. 319 ; GUARDIAN, 1987, p. 19 ; ARMSTRONG et HOBBS, 1994, p. 203). Loin de se limiter au niveau national, cette pratique fut appliquée lors de tournois internationaux, plusieurs *spotters* ayant été envoyés en Allemagne lors du Championnat d'Europe de 1988 (ARMSTRONG et HOBBS, 1994, p. 216).

Quoiqu'appliquée jusqu'à nos jours, cette pratique policière, utilisée d'ailleurs pendant la grève des mineurs de 1984-1985 (CAPPÉLLE, 1989, p. 62), comporte ses propres limites. Certains éléments de preuve de la culpabilité des *hooligans* recueillis par des agents en civil, ont finalement donné lieu à des classements sans suite pour vice de forme (WILLIAMS, 1989 ; MORRISON, 1989 ; ARMSTRONG et HOBBS, 1994, p. 210.).

La surveillance des spectateurs de matches ayant constitué, depuis les années soixante-dix, l'un des objectifs majeurs de la politique policière en matière de hooliganisme, sa mise en œuvre, tout en restant à finalité répressive puisqu'elle facilite l'identification des fauteurs de troubles, comporte un aspect préventif. En effet, l'adoption de ces mesures pré-délictuelles indique que les actions policières ont été à cet égard déterminées par des objectifs préalablement fixés. Si, en général, la surveillance électronique accentue la visibilité et le contrôle des supporters, l'infiltration des groupes de *hooligans* presuppose le choix de certains groupes déviants plus sujets à la répression. Cette prédominance des options pragmatiques entraîne une certaine confusion des pouvoirs exécutif et législatif, le législateur n'ayant pas « confié à une autorité particulière le droit de sélectionner les infractions qui seront recherchées » (De VALKENEER, 1990, p. 323).

La mise en application de cette stratégie d'action policière est d'autant plus contestable que ses succès ont été payés de nombreux effets pervers. D'une part, elle a contribué à un déplacement spatio-temporel des activités des *hooligans*, les incidents se déclenchant de plus en plus souvent avant ou après les matches, aux abords des stades, aux centres-villes ou ailleurs ; d'autre part, elle a incité les *hooligans* à mieux organiser et planifier leurs actions, à souvent recourir à l'usage d'armes, afin d'atteindre le résultat souhaité dans le minimum de temps possible (DUNNING, 1989, p. 6-7, p. 178 ; MURPHY, 1990, p. 90 ; BUFORD, 1991, p. 120-121).

La surveillance électronique va en fait de pair avec celle assurée par les *stewards*. Dès le début des années quatre-vingt, les instances étatiques ont incité les clubs de football à employer des *stewards*, chargés de la surveillance des supporters. Actuellement, dans la *quasi-totalité* des clubs anglais, les *stewards* assument un rôle d'intermédiaire important, la police n'intervenant plus dans les tribunes qu'en cas d'incident relativement grave. Face au hooliganisme des années quatre-vingt, la police a dû élaborer des stratégies d'action qui se sont appuyées sur de nouveaux pouvoirs conférés par le législateur.

De nouvelles prérogatives pour la police anglaise

Plus précisément, suite à l'adoption du *Police and Criminal Evidence Act 1984*, les agents de police ont été autorisés à fouiller les spectateurs de matches de football à l'entrée du stade, si ceux-ci étaient soupçonnés de porter des armes

offensives, et à arrêter sans mandat toute personne soupçonnée d'être sur le point de commettre une *arrestable offence* (infraction permettant l'arrestation sans mandat d'arrêt) ou toute personne ayant commis une *non arrestable offence* (infraction ne permettant pas l'arrestation sans mandat d'arrêt), pourvu qu'elle ait remplie au moins une des conditions générales d'arrestation. Ces pouvoirs policiers ont été renforcés en 1985 puisque le *Sporting Events (Control of Alcohol etc.) Act 1985* a autorisé les agents de police à fouiller toute personne ou tout véhicule utilisé principalement pour le transport des spectateurs d'un match de football s'ils avaient des soupçons raisonnables qu'ils y trouveraient des boissons alcoolisées, des récipients susceptibles de servir d'armes offensives, des fumigènes ou des pétards. En vertu enfin des dispositions du *Public Order Act 1986*, la police pouvait arrêter sans mandat d'arrêt toute personne soupçonnée d'avoir commis une des nouvelles infractions qui, introduites par ce texte de loi, étaient relatives à l'usage ou à la menace de violence par une ou plusieurs personnes.

La mise en œuvre de ces nouveaux pouvoirs policiers ayant impliqué une intensification des fouilles, la police a prévu la mobilisation de nombreux agents de police, postés tout au long du parcours suivi par les supporters de l'équipe adverse avant leur arrivée au stade, et elle a placé ces supporters sous escorte policière de leur point d'arrivée jusqu'au stade, et du stade jusqu'à leur point de départ, (TAYLOR (J.), 1987, p. 615-616 ; WHANNEL, 1979, p. 338).

À court terme efficaces, ces stratégies d'action ont pourtant suscité une véritable « lutte de cerveaux » (WILLIAMS, 1986, p. 584), qui a vite entraîné tous les acteurs concernés dans un processus en spirale, les uns élaborant leurs actions en fonction de celles des autres (DUNNING, 1989, p. 178-179).

Coopération, coordination et renseignement

L'extrême planification des opérations policières a par ailleurs impliqué l'adoption d'une nouvelle option - la coopération et la coordination -, qui, souhaitée par la Convention européenne sur la violence et les débordements de spectateurs lors de manifestations sportives, a déterminé toute la politique policière des années quatre-vingt en matière de hooliganisme.

Estimant en effet que l'échange des renseignements pourrait faciliter l'identification des fauteurs de troubles potentiels et, par conséquent, la prévention des incidents, la police a désigné certains officiers : avant le déroulement d'un match, ils contactent les représentants de la police locale et les dirigeants des clubs de football concernés, afin de planifier les actions à entreprendre en cas de besoin. Ont également été établies des concertations régulières à Londres entre la police, la *Football Association* et les dirigeants des clubs de football, en vue de créer un réseau de coopération permanent. Composée de six policiers, une unité spéciale, la *National Football Intelligence Unit* (NFIU) créée en 1989, est chargée de la centralisation des informations, des prises de décision et de la coordination en général.

Les responsables du NFIU reçoivent en principe leurs renseignements des officiers de chaque police locale concernée. À ces renseignements s'ajoutent ceux transmis à titre informel par des indicateurs ou par toute autre personne considérée comme digne de foi. En 1992, le fichier du NFIU contenait les noms et les photos d'environ 6 000 personnes (ARMSTRONG et HOBBS, 1994, p. 218).

Cette volonté de coordination ne s'est cependant pas limitée au seul niveau national. La coopération internationale a atteint son sommet avant la Coupe du Monde de 1990, où les experts de la police anglaise ont contacté, lors de nombreuses réunions, le responsable de la sécurité du tournoi (MACBETH, 1990, p. 17) et ont envoyé à leurs homologues italiens les noms et les photos d'une centaine de *hooligans* condamnés en Grande-Bretagne, ainsi qu'une banque de données contenant des informations sur trois mille supporters considérés comme potentiellement dangereux (GUICHOUX, 1990, p. 25). La constitution et la communication d'un tel fichier constituent une méthode plutôt isolée au niveau européen. La police néerlandaise, par exemple, qui fut la première à créer, en 1986, un Bureau central de renseignements sur le hooliganisme, n'envoie de renseignements nominatifs que lorsqu'ils concernent des supporters arrêtés et ne peut en aucun cas envoyer de photos. Nous pourrions également citer le cas de la police grecque qui, bien que souvent confrontée à de graves incidents, a, jusqu'à présent, refusé de constituer un tel fichier pour ne pas stigmatiser des jeunes qui, dans la plupart des cas, abandonnent ce comportement violent une fois devenus adultes.

La création du *National Football Intelligence Unit* en 1989 a largement facilité le renforcement de la coopération policière. Peu avant la Coupe du Monde de 1990, les officiers de cette unité spéciale ont installé une ligne téléphonique qui leur a permis de recevoir, en toute confidentialité, des informations sur d'éventuels incidents et leurs auteurs, ainsi que des témoignages facilitant l'identification des fauteurs de troubles. Afin d'assurer la dissuasion des *hooligans*, la prise de ces mesures a été rendue publique avant le commencement du tournoi (GUICHOUX, 1990, p. 25).

Cet appel à la participation de la société civile repose sur la dénonciation et sur le modèle des pratiques en matière de lutte contre le terrorisme. Cette tendance à l'homogénéisation s'insère en fait dans la continuité d'une logique sécuritaire beaucoup plus large, relayée, dès le milieu des années soixante-dix, par les premiers réseaux de coopération européenne. Chargés initialement de la lutte contre le terrorisme et le trafic de stupéfiants, ces groupes et clubs, constitués le plus souvent de manière informelle, ont progressivement élargi leur champ d'action. En inscrivant des comportements délictueux dans un « *continuum* sécuritaire » couvrant l'ensemble des pays membres de la Communauté, ils ont contribué à l'homogénéisation des méthodes appliquées par les polices européennes en matière d'ordre public et de sécurité intérieure (BIGO, 1992, p. 27-33 ; MASSÉ, 1992, p. 804). La lutte contre le terrorisme ne constituant que l'un des terrains d'action policière ayant influencé la politique adoptée en matière de hooliganisme, certaines

des mesures de coopération policière prévues par la Convention européenne, comme l'établissement d'un réseau d'officiers de liaison, avaient été appliquées, dès les années soixante-dix, dans la lutte contre le trafic de stupéfiants et, depuis, se sont développés sous l'impulsion du groupe de TREVI (MASSÉ, 1992, p. 805).

LES RÉPONSES POLICIÈRES EN ITALIE

Les instances étatiques italiennes n'ayant pas considéré, avant 1985, le hooliganisme comme un problème d'ordre public suffisamment grave pour nécessiter l'adoption de stratégies d'action particulières, la politique menée par la police ne se différenciait guère de celles adoptées à l'égard de la majorité des problèmes d'ordre public de la société italienne, et plus particulièrement des manifestants politiques des années soixante-dix. Essentiellement répressive, cette politique se limitait en fait au renforcement croissant des effectifs policiers mobilisés à l'occasion des matches de football.

La police faisait donc régulièrement l'objet de critiques sévères, d'autant plus que ses interventions, en principe tardives, brutales et démesurées, étaient présumées être à l'origine du déclenchement ou de l'aggravation d'un grand nombre d'incidents de ces vingt dernières années (BORGHINI, 1977, p. 36-48, p. 57-58 ; WEIR, 1980, p. 319 ; WARD, 1989, p. 103 ; MARSHALL, 1984, p. 5).

Si les interventions tardives ou, parfois même, l'absence de toute intervention ont continué à constituer l'une des faiblesses majeures de la police tout au long des années quatre-vingt, la brutalité de ses interventions semble s'atténuer, bien que l'usage de grenades lacrymogènes ait fait partie intégrante des opérations de police lors de la Coupe du Monde de 1990 (FAURE, 1990, p. 8), et constitue encore une pratique courante en cas d'incidents déclenchés à l'extérieur du stade.

À terme, cette politique peu élaborée n'était plus en mesure d'assurer le maintien de l'ordre en cas de matches à haut risque. Aussi, à l'orée des années quatre-vingts, la police italienne a cherché à coopérer avec la police anglaise en consultant ses experts et en se renseignant sur ses stratégies d'action à l'égard du hooliganisme (BUSSOLETTI et VERDECCHIA, 1984, p. 75). À cette influence anglaise s'est superposée, en 1986, celle de la Convention européenne, marquant le début d'une rapide modification des stratégies policières conçues en termes de prévention et de coopération, plutôt que de répression. Les mesures préventives qui, dès la fin des années quatre-vingt, relèvent de la compétence exclusive du ministère de l'Intérieur (SICA, 1989, p. 214), sont centrées sur deux objectifs principaux : la surveillance et la ségrégation des supporters, avant, pendant et après le match.

Avant le match, les agents de police, présents tout au long du trajet emprunté par les supporters en déplacement, assurent la surveillance étroite des groupes en outre contrôlés aux gares et aux sorties d'autoroutes, afin d'empêcher leur approvision-

nement en objets dangereux (SICA, 1989, p. 215). Après leur arrivée, ils sont escortés par la police jusqu'au stade et restent sous contrôle jusqu'à leur départ. Sont également prévus des fouilles et des contrôles aux entrées du stade. Mais il semble qu'en cas d'affluence, leur efficacité soit moindre.

Pendant le match, la surveillance est assurée par une présence massive de policiers, renforcés à cet effet par des unités spéciales anti-émeutes, ainsi que par des caméras-vidéo dirigées vers les tribunes. Lors de matches à haut risque, ces dispositions sont consolidées par des mesures extraordinaires, comprenant l'usage d'agents de police en civil (BROUSSARD, 1990, p. 15) et la surveillance des stades par hélicoptères et véhicules blindés.

Bien qu'importantes, les différences en matière de surveillance des supporters n'ont pas pu empêcher la reproduction du schéma anglais, dans la mesure où le renforcement des mesures de surveillance à l'intérieur des stades a provoqué les mêmes effets pervers, à savoir le déplacement spatio-temporel des activités des *hooligans*, l'amélioration de leur organisation et la militarisation de leur comportement, ce qui, à son tour, a obligé la police à planifier de plus en plus attentivement ses opérations. Ainsi, les stratégies policières, planifiées et coordonnées par les Comités régionaux pour l'ordre et la sécurité publique (SICA, 1989, p. 214-215), ont été de plus en plus fondées sur la collaboration avec les responsables des clubs de football, avant les matches à haut risque, ainsi qu'avec les groupes de supporters organisés, dont certains membres, chargés par leur club du maintien de l'ordre dans le stade, portent des signes distinctifs et se placent dans les secteurs occupés par les *hooligans*.

Conclusion

Cette présentation des politiques policières adoptées en Angleterre et en Italie à l'égard du hooliganisme a permis de mettre en évidence leurs principales options et certaines de leurs logiques sous-jacentes. Bien qu'agissant dans des cadres normatifs différents et confrontées à des types de comportement divers, les deux polices étudiées ont adopté des réponses à plusieurs égards convergentes.

Axées sur la surveillance et la ségrégation des supporters, avant, pendant et après les matches et sur la coopération et la coordination, ces politiques se caractérisent par un degré d'efficacité plutôt faible. Si l'homogénéisation des stratégies d'action policières et la prédominance de l'approche sécuritaire s'intègrent en fait dans un processus beaucoup plus large, que nous avons brièvement décrit, l'inefficacité de ces réponses, révélée tant par la persistance du phénomène que par l'émergence de nombreux effets pervers, nous semble refléter plutôt l'absence initiale de toute définition du hooliganisme fondée sur une connaissance approfondie de ses éléments constitutifs.

Luttant d'abord contre les symptômes plutôt que contre les causes du phénomène, ces mesures ont fini par provoquer des glissements vers le contrôle de la déviance - les deux polices se trouvant à présent piégées dans une spirale de violence, et étant obligées d'entreprendre des opérations de plus en plus onéreuses en déployant des effectifs de plus en plus importants et pendant des périodes de plus en plus longues. L'absence de toute prise en considération des origines profondes du hooliganisme pourrait même s'avérer dangereuse : une tentative d'élimination du phénomène limitée à ses aspects manifestes risquerait de susciter d'imprévisibles mouvements d'agitation sociale, moins contrôlables encore que le hooliganisme.

Ce danger ne saurait être écarté que par la mise en œuvre de politiques de prévention primaire qui, tenant compte de la complexité du conflit, viseraient à le résoudre plutôt qu'à en éliminer la manifestation. Loin pourtant d'adopter une telle approche, les autorités anglaises et italiennes semblent continuer à investir leurs forces de l'ordre d'une mission qui, dépassant largement le champ de la compétence policière, rend toute politique de sécurité dans les stades superficielle et à long terme inefficace.

Références bibliographiques :

- ARMSTRONG (G.), HOBBS (D.) « Tackled from behind » in GIULIANOTTI (R.), BONNEY (N.), HEPWORTH (M.), *Football, Violence and Social Identity*, Routledge, Londres, New York, 1994, p.196-228.
- BIGO (D.) (dir.), *L'Europe des polices et de la sécurité intérieure*, Complexe, Bruxelles, 1992.
- BIGO (D.), *Polices en réseaux*, Presses de Sciences Po, Paris, 1996.
- BORGHINI (F.), *Violenza negli stadi*, Manzuoli Luciano, Firenze, 1977.
- BROUSSARD (P.), « Le Mondiale des hooligans », *Le Monde*, 7 juin 1990, p. 15.
- BUFORD (B.), *Among the thugs*, Secker et Warburg, Londres, 1991.
- BUSSOLETTI (M.), VERDECCHIA (E.), SERRA (S.), « Arrivano i barbari ! », *Panorama*, 28 mai 1984, p. 75.
- CAPPELLE (J.), « La police et la contestation publique en Grande-Bretagne 1980-1987 », *Déviance et société*, vol. 13, n°1, 1989, p. 35-79.
- COOK (B.), « Football crazy ? », *New Society*, 15 juin 1978, p. 602.
- DE BIASI (R.), « The policing of hooliganism in Italy », *Working paper, Schuman center*, European University Institute, Florence, 13-14 octobre 1995.
- DE VALKENNER (C.), « Les nouvelles stratégies policières : aux confins des criminalisations primaire et secondaire », in TULKENS ((F.), *Acteur social et délinquance. Hommage à Christian DEBUYST*, Mardaga, Liège, Bruxelles, 1990, p. 310-325.
- DUNNING (E.), MURPHY (P.), WILLIAMS (J.), *The Roots of Football Hooliganism*, Routledge, Londres, New York, 1989.
- FAURE (J.) « Mondiale, les hordes sauvages face à face », *Le Figaro*, 9-10 juin 1990, p. 8.
- FEDERAZIONE ITALIANA GIUOCO CALCIO, *Rapports entre les clubs de football et les clubs de supporters*, Rome, 1988.
- GUARDIAN (The), 9 mai 1987, p. 19.
- GUICHOUX (M.), « Le commissaire Appleby à l'heure de son match-test », *Libération*, 16-17 juin 1990, p. 25.
- MACBETH (F.), « Offside Tactics », *The Listener*, 8 février 1990, p.16-17.
- MARSHALL (P.), « A new British export - football hooliganism », *The Listener*, 5 juillet 1984, p. 5.
- MASSE (M.), « L'espace Schengen. Développement de l'entraide répressive internationale », *Revue de science criminelle et de droit pénal comparé*, n°4, 1992, p. 800-808.
- MORRISON (W.), « Aspects of Criminological Theories in the British Response to football violence », *intervention au Colloque européen « Contrôle de la violence dans le milieu sportif »*, Athènes, 17-19 février 1989.
- MURPHY (P.), WILLIAMS (J.), DUNNING (E.), *Football on Trial*, Routledge, Londres, New York, 1990.
- ROVERSI (A.), « Calcio e violenza in Italia » in ROVERSI (A.), *Calcio e violenza in Europa*, Il Mulino, Bologne, 1990 (a), p. 79-106.

- ROVERSI (A.), « La violenza calcistica in Italia », *intervention au Colloque international « Calcio e violenza in Europa. Cause e rimedi »*, Bologne, 31 mai-1^{er} juin 1990 (b).
- SICA (C.), « Manifestazioni sportive e violenza » in *L'Ordinamento sportivo*, Nuove Ricerche, Sezze, 1989, p. 207-218.
- SUSINI (J.), « Problèmes de police », *Revue de science criminelle et de droit pénal comparé*, n° 1, 1988, p. 180-183.
- TAYLOR (I.), « Class, Violence and Sport : the case of soccer hooliganism in Britain » in CANTELOON (H.), GRUNEAU (R.), *Sport, Culture and the Modern State*, University of Toronto Press, Toronto, Buffalo, Londres, 1982, p. 39-96.
- TAYLOR (J.), « The war on soccer hooliganism : the European Convention on Spectator Violence and « Misbehaviour » at sports events », *Virginia Journal of International Law*, vol. 27, 1987, p. 603-653.
- TRIVIZAS (E.), « Offences and offenders in football crowd disorders », *The British Journal of Criminology*, n° 3, 1980, p. 276-288.
- TRIVIZAS (E.), « Disturbances Associated with Football Matches », *The British Journal of Criminology*, n° 4, 1984, p. 361-383.
- TSOUKALA (A.), *Sport et violence. L'évolution de la politique criminelle à l'égard du hooliganisme en Angleterre et en Italie 1970-1995*, Sakkoulas/Bruylant, Athènes/Bruxelles, 1995.
- WARD (C.), *Steaming in. Journal of a football fan*, SIMON et SCHUSTER, Londres, 1989.
- WEIR (S.), « The sewer rats », *New Society*, 14 août 1980, p. 319, p. 20.
- WHANNEL (G.), « Football, Crowd Behaviour and the Press », *Media, Culture and Society*, 1979, p. 327-342.
- WILLIAMS (J.), « Football Hooliganism : Offences, Arrests and Violence - A Critical Note », *British Journal of Law and Society*, n° 1, 1980, p. 104-111.
- WILLIAMS (J.), « White Riots : The English Football Fan Abroad » in TOMLINSON (A.), WHANNEL (G.), *Off the Ball*, Pluto Press, Londres, Sydney, New Hampshire, 1986.
- WILLIAMS (J.), DUNNING (E.), MURPHY (P.), *Hooligans Abroad*, Routledge, Londres, New York, 1989.

SÉCURITÉ DES STADES EN FRANCE

ÉTUDES ET FORMATION

Thierry TERRAUBE
Concepteur-formateur
Centre national d'études et de formation (CNEF)

Cumulant expériences de terrain à l'étranger comme en France, et connaissance universitaire du hooliganisme, le CNEF, à travers ses formations, offre une capacité d'expertise reconnue en matière de gestion de l'ordre dans les stades. Est ici présentée une série de réflexions et de préconisations pour une sécurité optimale à l'horizon de la coupe du monde 1998.

Par la circulaire du 5 août 1993, le ministre de l'Intérieur instituait la désignation de correspondants police en matière de hooliganisme pour les villes où évoluent des clubs de football de première et deuxième divisions professionnelles. Le 9 août 1993, des événements graves avaient lieu au Parc des Princes à Paris lors d'une rencontre de football opposant le Paris-Saint-Germain (PSG) à Caen.

L'importance des faits et l'impact médiatique motivaient la désignation d'un chargé de mission auprès du ministre de l'Intérieur, pour étudier les problèmes de sécurité dans les stades et lui remettre ses conclusions.

La Sous direction de la formation (SDF) proposait alors à la Direction centrale de la sécurité publique (DCSP) un module spécifique de formation pour les fonctionnaires de police chargés de cette mission, appelés depuis « correspondants sécurité dans les stades ».

Pour une connaissance opératoire

Après étude du profil de poste de « correspondant sécurité dans le stade » et des objectifs de la mission, le CNEF a élaboré un stage intitulé « la sécurité dans les stades ». Cette formation a pour objectif principal d'exploiter en termes opérationnels les informations recueillies sur les phénomènes de violence commis par les supporters de tous les clubs professionnels français, et ce durant la saison sportive. Le stage d'une durée de quatre jours aborde successivement le phénomène « hooliganisme », le travail avec les partenaires

extérieurs aux services de police, la législation en vigueur, la mission des services de police concernés, les exemples étrangers et l'organisation médicale des rassemblements de masse. À ce jour, dix stages ont été réalisés, le Service central des compagnies républicaines de sécurité (SCCRS) et la Direction centrale du contrôle de l'immigration et de lutte contre l'emploi des clandestins (DISSILEC) ayant également demandé à bénéficier de cette action de formation.

Parallèlement, le CNEF a conçu un livret d'analyse de risques qui a, dans un premier temps, été testé par six correspondants sécurité dans les stades, et qui a été diffusé pour la saison sportive 1995-1996 à tous les correspondants. Le centre a mené également des études et analyses de besoins sur le terrain, notamment au stade BAUER à Saint-Ouen, au stade Geoffroy GUICHARD à Saint-Etienne, au stade Félix BOLLAERT à Lens et au stade de la Meinau à Strasbourg. Des observations sur la mise en place de services d'ordre ont été effectuées à l'étranger, notamment à Stuttgart puis à Londres dans le cadre de la coupe d'Europe de football.

Le Centre national d'études et de formation

Le Centre national d'études et de formation accueille les fonctionnaires des différentes directions et services centraux de la police nationale en formation continue. C'est par excellence l'établissement qui, au sein de la police nationale, se consacre à la recherche appliquée afin d'adapter les hommes aux évolutions de la société grâce à des formateurs spécialisés en sciences humaines.

Phénomènes sociaux, mineurs victimes et mineurs auteurs, psychologie appliquée aux situations professionnelles, communication interne et externe, gestion budgétaire, bureautique et logiciels police, gestion des ressources humaines sont autant d'axes de travail pour lesquels le centre propose non une solution toute faite, mais une méthode adaptable aux cas particuliers.

Des stages ciblés, des séminaires ou journées de réflexion à thèmes sont proposés à des policiers pour un éclairage spécifique, ou à des partenaires sur des sujets de société. Pouvant accueillir 500 à 600 stagiaires par jour, le centre dispose de 250 chambres individuelles.

Le CNEF, organe particulier de la sous-direction de la formation de la Direction de l'administration de la police nationale, est également une structure capable de répondre aux priorités nationales avec une mise en œuvre rapide : information, réflexion, élaboration puis formation.

LES ENSEIGNEMENTS DE LA FORMATION

Connaitre le phénomène « hooliganisme »

Les différentes études menées par messieurs BROMBERGER, DUNNING, MIGNON, Van LIMBERGEN et WILLIAMS permettent d'établir que la composi-

tion des populations qui se rendent actuellement dans un stade de football est variée et complexe. Qu'elles soient du nord ou du sud du continent, qu'elles soient désignées par les termes de « spectateurs, *ultra, hools* ou *casuals* », leur comportement et leur volonté « d'exister » obligent à une information constante et continue des services de sécurité. Plusieurs évolutions ont été notées, dont l'abaissement de l'âge des membres de groupes de supporters, une présence féminine plus importante, le rattachement à une idéologie politique particulière sans pour autant qu'il y ait embrigadement effectif.

Toutes ces réflexions non exhaustives sur le sujet amènent à constater que les mouvements de foule au cours d'événements sportifs sont devenus un réel fait de société.

Régulièrement, la dixième section des renseignements généraux de la Préfecture de police de Paris prend en charge le phénomène, et son intervention est devenue indispensable lors de la mise en place de services d'ordre pour un match de football auquel participe le PSG.

En outre, et tenant compte de l'organisation de la coupe du monde de football en France en 1998, il est important d'aborder l'analyse du « supportérisme » par rapport à un club déterminé, mais également par rapport à une équipe nationale. Les différences ou les similitudes de comportement qui apparaissent en fonction des nations concernées, doivent être prises en compte.

Sensibiliser les partenaires extérieurs aux services de police

Les municipalités, les instances de la Fédération française de football, les clubs de football prennent conscience chacun à leur niveau, de l'importance à accorder à l'aspect sécurité lors des matches de championnat quels qu'ils soient.

Instances et organisateurs du football

Par l'intermédiaire de la commission nationale mixte de sécurité et d'animation, organe de propositions, la Ligue nationale de football milite avec vigueur pour que les présidents de clubs professionnels intègrent la notion de sécurité jusque dans le mode de fonctionnement de leur association. La tâche n'est pas aisée, mais des résultats concrets ont pu être obtenus : par exemple l'obligation pour le premier juillet 1997 pour tous les clubs professionnels de première division de disposer d'un système de vidéo surveillance sous peine de ne pouvoir participer au championnat de France.

La collaboration des délégués sécurité des clubs mis en place par la ligue, après que leur cadre d'intervention et leur statut ont été définis, avec les services de police responsables du service d'ordre proprement dit, est un facteur essentiel de réussite. Plus que les réunions préparatoires indispensables, qui ont lieu pour toute rencontre de championnat, la volonté pour ces délégués

d'inscrire la sécurité comme premier paramètre de la réussite d'une manifestation sportive est fondamentale. En effet, ils sont les garants d'un comportement rigoureux de tous les représentants du club, du président aux contrôleurs, en passant par les joueurs, afin que la manifestation sportive se déroule dans les meilleures conditions possibles.

Pour la plupart, tenus par l'aspect financier dans leur mode de fonctionnement, les clubs ont des obligations évidentes de résultats sur le plan sportif pour survivre. L'escalade du prix des transferts, des salaires de joueurs, a contraint les clubs à rechercher des sources de financement. La télévision est une de ces mannes salvatrices. Cependant, si des événements graves se produisaient régulièrement, les chaînes de télévision concernées ne s'associeraient plus à des clubs pratiquant un sport où l'image de la violence serait par trop fréquente. À ce niveau de réflexion, nombre de clubs ont réagi et une politique de sécurité a été mise en place : le PSG, le FC-Metz, Nantes et bien d'autres œuvrent en ce sens.

Le PSG a innové en instituant la présence de *stewards* (personnel rémunéré par le club et assurant l'accueil et la sécurité des spectateurs) à l'intérieur du stade, voire lors des déplacements du club. Ces *stewards* se sont avérés efficaces. La Délégation interministérielle pour la coupe du monde (DICOM) a pris en compte cette expérience. La présence de *stewards*, si elle était généralisée à tous les clubs, entraînerait un besoin d'harmonisation de la formation entre ces services particuliers de sécurité et ceux de la police. En effet, il apparaît indispensable que les services de police connaissent le mode de fonctionnement des *stewards*, leur mission et leur limite de compétence, afin qu'en cas d'incidents et de nécessité d'intervention celle-ci se fasse de manière cohérente.

Les municipalités

Souvent propriétaires des infrastructures, (seul l'AJ-Auxerre est propriétaire de son enceinte sportive), les municipalités doivent tenir compte de l'importance des mises en conformité des stades et de ce fait respecter scrupuleusement le cahier des charges. En outre elles sont souvent partenaires financiers des clubs, et donc influentes auprès de leurs responsables, afin qu'ils ne négligent pas la sécurité. À ce niveau, il serait également souhaitable que les services de police aient une compétence reconnue lors du passage des commissions de sécurité dans le cadre des homologations des enceintes sportives.

La législation et son application

Sous la tutelle du préfet localement compétent, les missions de police dans le cadre des manifestations sportives s'appuient sur plusieurs textes de loi, notamment la loi n° 93-1282 du 6 décembre 1993, relative à la sécurité des

manifestations sportives (dite loi ALLIOT-MARIE), et la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995, loi d'orientation et de programmation relative à la sécurité (dite loi PASQUA).

La circulaire 9400311 C du 9 décembre 1994 du ministre de l'Intérieur, traitant de la sécurité dans les enceintes sportives à l'occasion des rencontres de football complète le cadre juridique des interventions des services de police.

Ces différents textes rencontrent quelques difficultés d'application, tant par le fait qu'ils font l'objet d'interprétations divergentes, que par le manque de moyens mis en œuvre sur le terrain pour qu'ils puissent être appliqués avec une efficacité optimale. Un exemple simple est celui de l'absence de poste de commandement (PC) opérationnel digne de ce nom, dans tous les stades de football accueillant des rencontres de 1^{ère} et 2^e divisions professionnelles.

Cette mise en place est par ailleurs conseillée par la Recommandation n°1/93 du 4 juin 1993 concernant les mesures à prendre par les organisateurs de matches de football et les pouvoirs publics, rédigée par le Comité permanent de la convention européenne sur la violence et les débordements de spectateurs lors de manifestations sportives et notamment de matches de football (organe du Conseil de l'Europe), et ce en son article 9 : « Fournir aux forces de police les locaux nécessaires (y inclure si possible un poste de contrôle et de commandement équipé d'un système de surveillance vidéo), en conformité avec les règlements nationaux et locaux ».

L'organisation de la coupe du monde de football oblige à l'installation d'un PC opérationnel dans les dix stades où se dérouleront les rencontres de cette compétition. Qu'en est-il des autres stades ? De longs débats peuvent se tenir sur la question de savoir si les services de police doivent être présents dans le stade ou seulement hors du stade ; mais l'existence d'un poste de contrôle dans l'enceinte du stade est quant à elle fondamentale.

D'autres points précis pourraient être soulevés, notamment l'introduction de boissons alcoolisées, la notion de palpation ou de fouille à la charge des *stewards* suivies de la confiscation d'objets interdits, la responsabilité de l'organisateur à l'occasion d'incidents, etc.

Il ressort de l'approche législative qu'une cohérence des décisions judiciaires en cas d'infractions commises est absolument nécessaire, étant entendu que l'ensemble des personnes concernées estiment que le phénomène du hooliganisme pourrait être jugulé par des sanctions judiciaires. En effet, des décisions judiciaires différentes pour un même fait commis par un supporter parisien et un supporter marseillais, seraient certainement sources de troubles pour l'ordre public. L'idée de sensibiliser l'ensemble des procureurs de la République saisis de ces affaires devrait se concrétiser dans la perspective de la Coupe du monde. L'effet bénéfique d'une telle prise en compte se mesurera auprès des supporters violents au niveau national et international.

Les expériences étrangères

La présentation des expériences allemandes et anglaises met en évidence la priorité donnée à la notion de renseignement opérationnel pour l'Allemagne, et de réponse judiciaire pour l'Angleterre. La situation actuelle en France ne peut permettre d'envisager une adaptation immédiate, même partielle, de telles préconisations.

Ces deux pays ont depuis de nombreuses années appréhendé le phénomène des violences dans les stades de football. Si la coupe d'Europe de football qui s'est déroulée en 1996 en Angleterre peut être citée en exemple, il faut toutefois être très rigoureux dans l'analyse de tous les paramètres qui ont permis une telle réussite.

Un parallèle avec l'organisation de la coupe du monde en France ne saurait être établi qu'après une étude exhaustive des applications de la législation, de l'état des infrastructures, de la politique de prévention menée auprès des clubs de supporters, et de la détermination des instances sportives pour enrayer le phénomène « hooliganisme ». À l'étranger, des difficultés ont encore cours, notamment en Allemagne, où des groupes d'extrême droite semblent reprendre une certaine importance au sein des groupes de supporters violents, spécifiquement pour les clubs situés en ex-RDA. Tout retard dans la prise en compte de la violence de certains supporters reste préoccupant dans la perspective de la coupe du monde.

Optimiser le service d'ordre : des mesures concrètes

La possibilité d'observer sur le terrain le comportement des supporters, la mise en place d'un service d'ordre, l'action menée par les délégués sécurité des clubs et le rôle des dirigeants des clubs et de la Ligue nationale de football a permis de recenser plusieurs points d'analyse, et de réfléchir sur la conception d'outils en terme de formation, qui pourraient être utiles aux fonctionnaires de police exerçant sur le terrain :

- la création d'une procédure informatisée fondée sur les infractions énumérées dans la loi 93-1282 du 6 décembre 1993 ;
- une formation spécifique visant à une efficacité opérationnelle pour les fonctionnaires chargés de l'observation vidéo dans les PC opérationnels ;
- une participation éventuelle du ministère de l'Intérieur à la formation des *stewards*, ce même ministère pouvant être consulté au moment de leur sélection (ce mode opératoire existe en Belgique) ;
- la participation à d'éventuelles campagnes de prévention destinées aux clubs de supporters (*Fans Projekts* en Allemagne et *Fan Coaching* en Belgique) ;

- l'organisation de rencontres de travail entre les correspondants sécurité désignés par la DCSP ;
- un bilan annuel présenté à tous les responsables concernés par la sécurité lors des rencontres de football ;
- des échanges d'expériences relatifs à la mission du correspondant sécurité dans les stades. Par exemple, à Strasbourg, le correspondant sécurité ne s'occupe pas du service d'ordre en lui-même, mais se trouve en contact constant avec les supporters, ce qui ressemble au rôle dévolu aux *spotters* en Angleterre. Ainsi dégagé des responsabilités spécifiques à l'organisation du service d'ordre, il peut en temps réel être source de renseignements opérationnels sur le comportement des supporters dans la tribune.

Deux conclusions émergent de ces études : on notera la nécessité de bénéficier de renseignements fiables pour la bonne organisation d'un service d'ordre, et l'obligation pour toute personne, à chaque échelon de responsabilité, d'agir avec rigueur. L'attitude des *stewards* anglais lors de la coupe d'Europe, qui surveillent les tribunes sans jamais se retourner vers le terrain, est exemplaire ; mais cette conscience « professionnelle » n'a sans doute pas été obtenue de façon spontanée.

S'il est difficile d'évaluer l'efficacité de la formation, il apparaît qu'une meilleure connaissance du phénomène « supportérisme », du rôle des différents partenaires et de la législation, associée aux apports professionnels des responsables expérimentés du service d'ordre, ont permis aux stagiaires de faire le point sur le sujet et de se positionner en interlocuteurs privilégiés auprès des responsables de club, voire des instances nationales de la fédération française de football. Concrètement, le Service central des compagnies républicaines de sécurité a démultiplié auprès de ses personnels la formation à l'aide de supports pédagogiques fournis par le CNEF. Suite au stage, le bureau des chemins de fer de la DICCILEC a réalisé une fiche technique relative à l'accompagnement des trains de supporters pour les manifestations sportives.

LA PERSPECTIVE DE LA COUPE DU MONDE 1998

L'ampleur de l'événement nécessitera des dispositifs de sécurité considérables. Il est prévisible que l'activité de l'ensemble des médias, du monde économique, social, associatif, politique se développera en rapport direct avec la coupe du monde, ce qui se traduira par l'organisation de nombreuses manifestations. En outre, 32 nations participent à la compétition, ce qui implique 32 sites d'accueil et d'entraînement, en plus des dix stades de compétition. Tous ces lieux nécessiteront une sécurité sans faille.

L'approche de l'ordre public est maîtrisée par les différents responsables de service aguerris en ce domaine, car régulièrement confrontés aux difficultés inhérentes aux diverses manifestations sportives. La collaboration sur le terrain entre les services de la DCSP, du SCCRS et parfois des renseignements généraux, de la police judiciaire et des groupements de gendarmerie mobile, existe et fonctionne. Toutefois les responsables des services d'ordre souhaitent la création d'une cellule centrale traitant uniquement de ce phénomène, comme il en existe dans d'autres pays (ZIS en Allemagne et NCIS en Angleterre). Cette cellule pourrait être un lieu d'analyse du renseignement, de proposition de stratégies d'intervention et de synthèse opérationnelle.

Des mouvements de supporters importants se dérouleront sur tout le territoire français pendant environ un mois, sachant que les supporters violents de chaque pays tenteront de se rencontrer, en dehors même des matches opposant leur équipe favorite. Il apparaît primordial qu'un état précis et objectif du supportérisme et du hooliganisme en France soit réalisé en 1997. L'étude de relations nouées avec des groupes de supporters étrangers doit être également réalisée avec précision. Enfin, l'engouement des supporters vis-à-vis de leur équipe nationale devra être différencié de celui qu'ils portent pour leur club, mais bien évalué. Les échanges d'informations entre les services de police des pays inclus dans l'espace Schengen devraient être réguliers et intervenir bien avant l'ouverture de la coupe du monde.

Sur le plan de la sécurité, l'organisation de la coupe du monde ne doit pas être considérée comme l'observatoire de nouvelles techniques ou expériences par rapport à la gestion des foules et des supporters violents.

L'idée de supprimer les grilles dans l'enceinte du stade en est un exemple probant. L'Angleterre est parvenue à un tel résultat au bout de six années de travail en profondeur, portant sur l'éducation du public, le contrôle strict de la billetterie et grâce à des mesures judiciaires exemplaires.

Après consultation d'un groupe de travail composé de représentants du parquet de Paris, des différents services de la préfecture de police, de la Brigade des sapeurs pompiers de Paris, de la Gendarmerie nationale, des Compagnies républicaines de sécurité, de la ville de Paris, ainsi que des dirigeants du Parc des Princes et du PSG, le Préfet de police de Paris a organisé la sécurité des rencontres de football au Parc des Princes par arrêté en date du 3 juillet 1996. Ces travaux s'inscrivent également dans l'organisation des matches qui s'y dérouleront lors de la coupe du monde.

Quels que soient les techniques, les moyens en personnel et en matériel employés, deux exigences doivent être mises en exergue et s'imposent à l'approche d'un tel événement : la qualité du renseignement opérationnel

(recueil, exploitation, évaluation, diffusion), la rigueur de tous les intervenants, quel que soit leur niveau de responsabilité, pour la mise en place de la sécurité.

La sécurité doit être intégrée dans la notion de spectacle qu'offrira la Coupe du monde. Sa prise en compte doit être au cœur de toutes les réflexions portant sur l'organisation, afin de faire face aux éventuels actes de violence et aux réactions de panique qu'ils occasionnent parmi les spectateurs.

Au jour où cet article est rédigé, le journal *l'Équipe* fait mention d'incidents graves aux Pays-Bas et d'affrontements de supporters à Marseille, à Toulouse et à Nîmes lors de la dernière journée de championnat de France. Les médias annoncent 82 morts et 200 blessés au Guatemala, lors d'une rencontre de sélection pour la Coupe du monde 1998, entre l'équipe nationale et celle du Costa-Rica.

REGARDS CROISÉS SUR LA SÉCURITÉ DES STADES

« LA SÉCURITÉ : 80% DE PRÉVENTION, 20% D'OPÉRATIONNEL... »

Entretien avec M^{me} Dominique SPINOSI

Responsable sécurité

Comité français d'organisation de la Coupe du monde (CFO)

IHESI : Quel est votre rôle dans l'organisation de la sécurité de la Coupe du monde 1998 ?

Dominique SPINOSI : Notre action doit accompagner tout un processus aboutissant à une autre conception de la sécurité dans les stades. Lorsque j'ai pris mes fonctions, la Loi PASQUA, la Loi ALLIOT-MARIE, avaient posé les bases juridiques d'une évolution vers un mode de gestion à l'anglaise, mais dans la pratique, à quelques exceptions, rien n'avait changé : que ce soit du côté policier, de celui du renseignement ou de la justice. L'Euro 96 me semble avoir représenté un déclic important, parce que tout le monde a été convaincu de l'efficacité du modèle anglais. Ce qui était une vue théorique a pris une dimension pratique. Ceci dit, le décalage avec le terrain persistant toujours, le travail de la Délégation interministérielle à la Coupe du monde (DICOM) s'impose.

IHESI : Quelles sont les prérogatives du Comité français d'organisation de la Coupe du monde (CFO) par rapport aux forces de l'ordre sur le champ de la sécurité ?

Dominique SPINOSI : En ce qui concerne la répartition des responsabilités, nous nous sommes appuyés sur l'article 23 de la Loi PASQUA. Nous, organisateurs, sommes responsables de la sécurité des personnes, des biens et des structures, à l'intérieur des sites gérés par le CFO. Mais c'est un premier niveau d'intervention, puisque nous ne sommes pas responsables du maintien de l'ordre ; en situation de crise, c'est l'État qui intervient. Schématiquement, on pourrait dire que le CFO couvre l'intérieur du site, et l'État, l'extérieur. À la périphérie des stades, lors des filtrages, nous travaillons ensemble dans le stade : le PC sécurité est tenu par la police qui supervise, et le responsable sécurité-organisateur est présent simplement pour relayer l'information.

Chapitre V de la loi du 21 janvier 1995
Dispositions relatives à certaines interventions de la police ou de la gendarmerie

Art. 23 : Les organisateurs de manifestations sportives (...) peuvent être tenus d'y assurer un service d'ordre lorsque leur objet ou leur importance le justifie.

Les personnes physiques ou morales pour le compte desquelles sont mis en place par les forces de police ou de gendarmerie des services d'ordre qui ne peuvent être rattachés aux obligations normales incombant à la puissance publique en matière de maintien de l'ordre sont tenues de rembourser à l'État les dépenses supplémentaires qu'il a supportées dans leur intérêt.

IHESI : Le modèle anglais introduit un mode de gestion, de traitement de la sécurité, en amont et en aval.

Dominique SPINOSI : Le modèle anglais est à l'opposé de la pratique française. En France, on applique dans les stades des principes de « défense passive » : on place les gens derrière les grilles ; on contient les phénomènes. En Angleterre, le stade est un lieu ouvert et accueillant ; en contrepartie, les Anglais se sont donnés les moyens de réprimer tout comportement déviant par rapport à une norme clairement écrite à l'entrée des stades sur de grands panneaux. Mais *a priori*, les spectateurs ne sont pas traités comme de futurs délinquants. En France, on traite trente-cinq mille personnes à la mesure des deux ou trois cents véritables fauteurs de troubles.

IHESI : Justement, il s'agit ici d'un processus. En Angleterre, les spectateurs ont fini par être « éduqués », socialisés ou prévenus par rapport au risque. Est-ce envisageable dans le contexte français ?

Dominique SPINOSI : En Angleterre, le traumatisme de Sheffield est à l'origine de cet apprentissage, avec tout ce que peuvent représenter pour les Anglais ces 96 morts dans un stade de football. Le football est un des mythes fondateurs de la nation anglaise. À la suite du rapport TAYLOR, le gouvernement anglais a réuni des sociologues, des psychologues, des policiers, des éducateurs sociaux, des responsables du football, des professionnels de la sécurité privée ; chacun a échangé des points de vue, en partant de l'idée de « plus jamais ça », et notamment de ne plus avoir de grilles, en raison des morts étouffés. Ensuite il importait de gérer l'espace sans grille, et donc de reformuler le mode de gestion de la sécurité. Il leur a fallu six ans.

IHESI : Dans la même perspective, on pourrait également évoquer l'exemple de la Belgique et du Heysel.

Dominique SPINOSI : Le désastre belge était le fait des supporters italiens et anglais. Mais la sécurité dans les stades reste la plupart du temps un sujet tabou : les clubs ne veulent pas l'évoquer. En Belgique, la technique policière

a été remise en cause, mais sans analyse sociologique du phénomène, car il n'était pas le fait de supporters belges. Le Heysel est aujourd'hui un stade très ouvert. Bien que la France s'achemine effectivement vers le modèle anglais, il faut être conscient que l'enlèvement des grilles doit être la dernière étape d'une politique de sécurité, après l'installation des vidéos de surveillance et des places assises, la mise en œuvre d'un dispositif pénal, la formation et le recrutement de stewards, etc.

IHESI : Les forces de l'ordre sont-elles prêtes à ces évolutions ? Rencontrez-vous des résistances ?

Dominique SPINOSI : Des habitudes se sont ancrées dans le travail policier, et on ne reçoit pas toujours le meilleur accueil lorsque l'on cherche à introduire cette nouvelle conception de la sécurité.

IHESI : Ce modèle, mis en place dans le cadre des championnats nationaux, est-il transposable à une compétition internationale en France ?

Dominique SPINOSI : Sans doute, à condition de faire fonctionner la police de renseignement et le judiciaire au niveau international. Les Anglais avaient institué un PC à Londres avec un agent de liaison policier de chaque pays compétiteur. Lorsque les PC locaux envoyait des données sur les supporters étrangers, parfois avec des photos, au PC de Londres, l'agent de liaison contactait son pays d'origine, faisait effectuer des recherches pour savoir si le supporter était connu, condamné, fiché. Ils avaient suffisamment d'informations sur les déplacements des individus fichés, grâce à une messagerie policière européenne. Ils ont une réponse équilibrée entre activités de renseignement, sécurité publique et judiciaire, alors que nous n'avons jusqu'ici développé que l'aspect sécurité publique en France. Le gouvernement anglais a créé la FLA (*Football licencing authority*) en 1990, agence gouvernementale de dix ou douze inspecteurs qui agrée les systèmes de sécurité mis en place par les clubs : ils assistent aux matches, testent les plans d'urgence établis par le club. La vidéo-surveillance est passée dans les mœurs. Les Anglais ne connaissent pas de blocage vis-à-vis des fichiers, ou tout ce qui peut sembler être une atteinte à la liberté individuelle. Ils se sont donnés les moyens de traiter au cas par cas les individus dangereux dans les stades ; les statistiques de R.G. QUÉRRY signalent l'année dernière quatre interdictions de stade en France contre quatre cents en Angleterre !

IHESI : Qui est responsable de l'installation d'un PC de vidéo-surveillance ?

Dominique SPINOSI : Les villes organisatrices. On leur a demandé de nous fournir des stades dotés de systèmes de vidéo-surveillance pour effectuer des plans-séquences et prendre des photos. M. ROUSSELOT, président de la Commission mixte de sécurité de la Fédération française de football (FFF) et de la Ligue nationale de football (LNF), a fait adopter une réglementation fédérale

obligeant tous les clubs de 1^{ère} Division à être équipés de vidéo-surveillance pour la saison 1997-1998. La loi de 1984 sur le sport - version F. BREDIN - après la catastrophe de Furiani, a interdit les places debout en tribune, et créé la procédure d'homologation des enceintes sportives ; les délais ont été prorogés par des lois successives, mais à partir de janvier 1998, les places debout en tribune seront interdites.

IHESI : Que pensez-vous de l'idée d'avoir recours à des stewards ayant une connaissance préalable de leur public ?

Dominique SPINOSI : C'est une idée intéressante que nous approfondissons, notamment avec Patrick MIGNON sociologue à l'Institut national des sports de l'éducation physique (INSEP), avec qui nous envisageons de bâtir un programme d'accueil des supporters étrangers instituant des « ambassades » - points d'accueil. Les Hollandais ont l'habitude d'emmener leurs stewards quand ils sont en voyage groupé. Notre objectif étant de réussir la fête du football, il convient de prendre toutes les mesures préventives afin de réduire les risques : développement des politiques d'accueil, d'information, de signalétique. Cela consiste par exemple à fournir avec le billet la liste des objets interdits, à positionner clairement sur les documents la zone où se situe la place, à simplifier les choses, à l'exemple des Anglais qui avaient attribué une couleur différente par tribune, à gérer les flux, etc. Je qualifierais notre travail de 80% préventif et de 20% opérationnel.

IHESI : N'êtes-vous pas confrontés à un nécessaire arbitrage entre logiques économiques et investissements de sécurité non directement productifs ?

Dominique SPINOSI : À partir du moment où les Anglais ont installé ce système de sécurité, ils ont à nouveau rempli les stades. Manchester est un club qui draine 80% d'abonnés. Quant à nous, dans la mesure où nous sommes responsables, nous supportons les coûts de la Coupe du monde. Nous sommes actuellement en cours de réactualisation budgétaire, mais ce budget est très lourd. Lors de la Coupe du monde, pour un stade de 35 000 spectateurs, on va avoir 350 stewards. Pour le grand stade, il en faudra 900 voire 1 000, dont 1/3 de professionnels de la sécurité et 2/3 de volontaires, avec un encadrement entièrement professionnel. On considère qu'il faut un chef d'équipe pour 10 stewards.

IHESI : Matériellement, pensez-vous avoir suffisamment de temps pour faire aboutir vos projets ?

Dominique SPINOSI : Nous faisons tout pour y arriver, en nous donnant des moyens à la mesure de notre champ de responsabilité. L'État est également conscient de sa part importante de travail au niveau de l'information, de la formation et de la sensibilisation. Ira-t-on jusqu'à retirer les grillages ? Il est pour l'heure impossible de le prédire. Mais l'État et le CFO sont solidairement conscients de devoir accélérer le mouvement.

« NOUS DEVONS REPENSER NOTRE DISPOSITIF... »

Entretien avec René-Georges QUERRY

Contrôleur général

Délégation interministérielle à la Coupe du monde (DICOM)

IHESI : Quelle est la répartition des compétences entre la Délégation interministérielle à la Coupe du monde (DICOM) et le Comité français d'organisation (CFO) en matière de sécurité ?

R.G. QUERRY : L'État et le Comité français d'organisation ont des aspirations communes concernant l'organisation de la Coupe du monde. Le Comité français d'organisation est une association privée construite sur la loi 1901, co-présidée par Michel PLATINI et Fernand SASTRE. La direction générale en est assurée par Jacques LAMBERT, préfet détaché de l'Administration, le temps de cette mission. C'est la Délégation interministérielle à la Coupe du monde qui représente l'État et coordonne l'action de tous les services de l'État dans tous les domaines : aspect financier, aspect sécurité. Personnellement, je m'occupe de la sécurité au sein de cette délégation aux côtés de monsieur CHAMBODUC de SAINT-FULGENT, inspecteur des Finances, qui dirige cette délégation. En ce qui concerne la répartition territoriale des compétences, il a été voté en 1995, une loi d'orientation et de programmation dite Loi Pasqua ; l'article 23 précise que désormais à l'occasion des manifestations à but lucratif, les organisateurs sont tenus d'assurer l'organisation et la sécurité à l'intérieur du périmètre réservé aux organisateurs, l'État prenant en compte l'extérieur. C'est donc une séparation des compétences territoriales entre les organisateurs et l'État. L'État n'intervenant à l'intérieur du site qu'à deux conditions : soit il estime devoir intervenir de sa propre initiative parce que la situation est grave, soit à la demande des organisateurs. Désormais, les organisateurs sont tenus de mettre sur pied leur propre service d'ordre ; cette disposition est également valable pour le dispositif de santé - les pompiers, les médecins, le SAMU : ce sont les organisateurs qui doivent les recruter, les payer, les installer à l'intérieur du dispositif. Voilà donc le schéma de base sur lequel nous travaillons pour la Coupe du monde, en attendant la parution du décret d'application qui va conforter cet article 23 en détaillant exactement le dispositif.

IHESI : Le contenu de ces décrets est-il déjà connu ?

R.G. QUERRY : Les décrets vont reprendre, verrouiller et détailler les missions des uns et des autres. Une fois le principe affirmé, il faut déterminer ce que cela représente sur le plan opérationnel. À titre d'exemple, lorsque des spectateurs arrivent au stade, des mesures de sécurité existent : présentation

du billet, contrôle de la validation de ce billet par les organisateurs ; en revanche, il est procédé à des palpations de sécurité par les policiers - notamment dans les tribunes installées derrière les buts, où se regroupent les plus agités des supporters - pour éviter que des couteaux, des barres de fer, des bâtons de base-ball ne soient introduits dans le stade. Ce filtrage se fait donc par le double contrôle de la billetterie par les privés, et de la palpation par les policiers. La palpation de sécurité est un acte qui relève de l'autorité de l'État. Si on découvre sur la personne des objets proscrits, ils sont aussitôt confisqués, consignés, et rangés jusqu'à la fin du match.

Tout cela paraît simple et évident, mais demande du personnel, et représente un coût, qui est supporté soit par le club, soit par l'État. Derrière cette répartition des compétences, se pose la question du coût de l'opération.

IHESI : Concernant le mode de gestion de la sécurité, il semble que l'on essaie de suivre le modèle anglais dans lequel on ne prend plus la masse en considération mais l'individu. Quelles sont les conséquences pour les forces de l'ordre en matière de coordination ; pensez-vous que l'on puisse parvenir à ce modèle ?

R.G. QUERRY : Le modèle britannique a été revu et complètement repensé après différents drames, notamment celui de Sheffield au cours duquel 97 personnes ont péri écrasées contre les grilles au cours d'un moment de panique. Les Anglais ont été interdits de compétition pendant plusieurs années, et ont complètement revu leur système, en supprimant les grilles qui séparent les spectateurs en groupes ou les séparent de la pelouse, ce qui a créé une ambiance de convivialité. Ils ont par ailleurs renforcé et appliqué sans la moindre faiblesse une législation extrêmement répressive à l'encontre des fauteurs de troubles. Ils ont installé une vidéo-surveillance qui ne doit pas être interprétée comme un dispositif de prévention susceptible de faire peur aux gens, mais comme un moyen de preuve qui a permis d'identifier des agitateurs dans les tribunes, de les arrêter et de les faire condamner par les tribunaux. Ce sont ces fortes condamnations des tribunaux qui ont été persuasives et non la vidéo-surveillance. Enfin, ils ont retiré toutes les forces de police de l'intérieur du stade pour les remplacer par des stewards qui sont des agents privés recrutés et formés à la gestion des foules et à l'accompagnement des supporters. Ils constituent un rideau lorsque les spectateurs sont susceptibles de s'affronter, dans la proportion d'un steward pour cent spectateurs. Par exemple, pour la demi-finale Angleterre-Allemagne à Wembley, il y avait 80 000 spectateurs - plus de 10 000 allemands - et mille stewards dans le stade et les abords immédiats. A l'intérieur, mais à titre exceptionnel car c'était un match à haut risque, des policiers - environ cent cinquante - en tenue de ville sans casque, sans matraque, sans bouclier, avaient été disposés.

IHESI : Les hommes habitués au maintien de l'ordre dans les stades n'auront-ils pas de difficulté à observer cette nouvelle division du travail ?

R.G. QUERRY : Je vous décris là un modèle britannique, qui a fait ses preuves depuis longtemps. Lorsque les britanniques nous ont expliqué comment ils allaient organiser l'Euro 96 avec ce système de *stewarding* et, à l'extérieur du stade, des policiers en tenue de service d'ordre et non pas de maintien de l'ordre, j'étais personnellement très sceptique sur leurs chances de réussite, même si, en cas d'affrontements entre supporters, ils conservaient une capacité d'intervention intacte avec des policiers en tenue de maintien de l'ordre à proximité du stade, mais en retrait et non visibles. Aucun incident n'a été à déplorer pendant plusieurs matches, sauf lors d'Angleterre-Écosse et Angleterre-Allemagne, émaillés par deux incidents sérieux à Londres, à Trafalgar Square. Grâce à ce nouveau système se sont créés un nouvel état d'esprit et une ambiance de fête. Pourrons-nous faire la même chose en France ? Il ne nous reste que deux ans avant la Coupe du monde pour y parvenir. Le CFO doit recruter et former les stewards à la gestion de ce genre de foule, et nous, Police nationale, nous devons repenser notre dispositif par rapport à certaines pratiques actuelles. Il y a donc une réflexion quant aux méthodes de travail et une évolution des mentalités à mener. Peut-on supprimer aujourd'hui les grilles dans les stades ? Des études vont être menées, dont l'une sur l'aspect juridique du maintien ou de la suppression des grilles. Les fédérations sont compétentes pour donner leur avis sur la sécurité des matches et l'aménagement des stades, mais l'État est également concerné. Imaginons qu'il y ait position contradictoire entre la Fédération française de football et l'État, les uns voulant supprimer les grilles, et les autres voulant les maintenir : qui trancherait ?

IHESI : Ne constate-t-on pas un télescopage entre les normes européennes en matière de sécurité, le dispositif réglementaire français et enfin l'infra-droit des fédérations ?

R.G. QUERRY : Justement, nous désirons savoir quelle est l'instance - privée ou d'État - qui a le pouvoir de décision sur cet aspect-là. À l'échelon européen, à ma connaissance, il n'y a que des recommandations. C'est donc pour l'instant un problème franco-français. En ce qui concerne l'aménagement des stades, l'obligation de n'avoir que des places assises contribue largement à stabiliser les spectateurs : on ne pourra pas installer plus de spectateurs qu'il n'y a de places.

IHESI : Au sujet de la billetterie, aurons-nous un système qui permette l'identification des individus ?

R.G. QUERRY : Pour la Coupe du monde, les billets seront vendus de façon personnalisée, en nombre limité - deux ou quatre billets par personne - avec identification de la personne qui achète les billets ; reste le problème des

tours-opérateurs. Le Comité français d'organisation a mis sur pied un système de pré-vente avec la vente du billet définitif dans un délai très court précédant le match afin d'éviter toute falsification, et également avec une impression et une gestion informatique qui devraient empêcher la vente de faux billets.

IHESI : Actuellement, il semble que la connaissance policière du monde du football soit éclatée entre divers services : peut-on imaginer la création d'une cellule centrale qui permette une plus-value en ce sens ?

R.G. QUERRY : Il s'agit là de l'organisation de la police française qui n'est pas aussi incohérente qu'on peut l'imaginer de l'extérieur. Qu'il s'agisse de l'ordre public ou du renseignement, la Préfecture de police travaille sur Paris, et notamment le Parc des Princes. Les relations internationales comme dans la lutte contre les stupéfiants, le terrorisme, etc., sont gérées depuis le ministère de l'Intérieur qui est le seul interlocuteur des polices étrangères. Si la Préfecture de police doit traiter avec les polices étrangères, elle passe par l'organisme central qui est le ministère de l'Intérieur. En ce qui me concerne, je ne m'occupe que de la Coupe du monde ; je n'ai pas la prétention de gérer les problèmes du football ou du ministère de l'Intérieur. Mon travail concerne uniquement les soixante-quatre matches, ainsi que les sites d'hébergement et d'entraînement.

Le véritable défi est de profiter de cette Coupe du monde pour mettre en place le nouveau dispositif et les nouvelles méthodes de travail avec la Préfecture de police et la Direction générale, lesquelles appartiennent toutes deux à un seul organisme, la Police nationale. Ainsi, tous les stades de la Coupe du monde seront équipés d'un poste de commandement, avec vue sur le terrain vers lequel convergeront tous les moniteurs du dispositif de vidéo-surveillance, et où seront représentés tous les services impliqués dans la gestion du match, le tout sous l'autorité du préfet ou de son représentant. De ce poste de commandement seront prises les décisions concernant les événements qui se dérouleront dans le stade ou les abords immédiats, y compris l'intervention ou non des forces de police ou de gendarmerie à l'intérieur du stade. Tous les matches se dérouleront sous l'autorité et la responsabilité des préfets territorialement compétents, et on installera un organe central de coordination dans les nouveaux locaux de la sécurité civile à Asnières, doté d'un poste de commandement extrêmement performant (actuellement en construction), qui servira ensuite à la sécurité civile pour la gestion des crises. Ce site nous convient au plan géographique et en ce qui concerne les moyens de communication ; de là, nous superviserons l'ensemble des problèmes, et en cas d'aggravation dans un secteur, c'est de là que le Cabinet du ministre pourra gérer la crise et diriger les opérations. Et c'est également là que seront installés nos postes de liaison avec les polices étrangères. Il s'agira donc du centre nerveux de la Coupe du monde.

IHESI : Il s'agit d'un mode de gestion qui fonctionne sur une capacité de reconnaissance de l'individu. Comment le rendre opérationnel ?

R.G. QUERRY : Il y a deux aspects : la gestion des supporters nationaux à risque, et des supporters étrangers à risque. S'agissant des supporters nationaux à risque, c'est aux services de police français dans la perspective de la Coupe du monde de faire monter une certaine pression : ces supporters pourraient risquer de profiter de la Coupe du monde avec sa couverture médiatique pour développer des actions violentes. Nous nous sommes rapprochés de la Chancellerie dans ce but. Dès maintenant, nous devons effectuer un travail sur cette clientèle difficile pour pouvoir écarter, au sens juridique du terme, ceux qui pourraient être des fauteurs de troubles. S'agissant des supporters étrangers, leur traitement sera le fruit d'une collaboration étroite avec nos interlocuteurs étrangers, à partir de décembre 1997 lorsque seront connues les équipes qualifiées, en plus de la France pays organisateur et du Brésil pays vainqueur de la dernière Coupe du monde. Nous mettrons sur pied avec nos interlocuteurs étrangers des systèmes de liaisons immédiates pour suivre ces supporters. On ne peut pas dévoiler le dispositif, mais il est clair qu'il y aura échange de renseignements et surveillance des supporters étrangers à risque.

IHESI : La création d'une cellule-justice au sein de chaque stade pourrait-elle contribuer à l'effectivité de la sanction ?

R.G. QUERRY : C'est envisagé. Les missions seront bien définies, c'est-à-dire que la présence d'un magistrat du parquet dans les stades permettra de réagir immédiatement sur les infractions constatées par les services de police. Leur fonction ne sera que judiciaire. La partie gestion de l'ordre public reste toujours de la compétence exclusive des autorités administratives.

IHESI : Comment articuler intérêts économiques et investissements de sécurité non directement productifs ?

R.G. QUERRY : Une personnalité du monde de football disait que lorsqu' « on fait de la sécurité par nécessité, on fait avancer le problème. Mais s'il s'agit d'une obligation, on ne progresse pas ». Un club qui ne connaît pas de problème de sécurité n'a aucune raison objective de faire un effort dans ce domaine. Ce n'est que le jour où les problèmes apparaissent que l'on se penche sur ces questions-là. Il est arrivé que des clubs se rendent compte que le taux de remplissage des stades chutait à cause de cette ambiance d'insécurité qui régnait lors des matches.

IHESI : De quels risques la France aura-t-elle à se prémunir ?

R.G. QUERRY : La France a une position centrale dans l'Europe de l'ouest, et on pressent bien les mouvements de convergence de l'Italie, de l'Espagne, de l'Angleterre, de l'Allemagne, de la Hollande, de la Belgique. Imaginons un Angleterre-Allemagne à Lens, et on peut imaginer ce qui va converger en

provenance de ces deux pays ! Suite aux accords de Schengen, les contrôles aux frontières n'existent plus pour les citoyens des pays signataires. Pour ces contrôles frontaliers, il y aura donc deux catégories d'étrangers : une catégorie sur laquelle on pourra effectuer un contrôle de visa assez strict ; quant à ceux qui circulent sans visa, pourrons-nous rétablir ces contrôles aux frontières ? Il y a débat sur cette question-là. Les deux menaces principales que nous aurons à connaître sur ce Mondial, seront l'ordre public - avec le problème des supporters à risque - et le terrorisme. On s'adaptera à une situation donnée, grâce à l'Unité de coordination de lutte anti-terrorisme (UCLAT) : s'il s'agit d'un travail de précision autour de quelques équipes susceptibles d'être plus menacées que d'autres, nous serons à même de gérer la sécurité en fonction de la situation.

RETRouver l'esprit du sport

Entretien avec Gérard ROUSSELOT

Président de la Commission nationale mixte de sécurité

IHESI : Vous êtes le président d'une Commission qui a beaucoup fait parler d'elle ces derniers temps. Pouvez-vous nous en retracer la genèse et les principales missions ?

Gérard ROUSSELOT : La Commission nationale mixte de sécurité a été créée en mars 1994, à la suite des regrettables incidents survenus au Parc des Princes au cours du deuxième semestre 1993. Cette Commission est dite « mixte » parce qu'elle concerne la Ligue nationale de football (LNF) et la Fédération française de football (FFF). Elle est composée de représentants de clubs proches des supporters, de personnes très proches du football, et faisant partie du ministère de l'Intérieur, d'un sociologue, d'un journaliste, des présidents des Commissions des terrains de la LNF et de la FFF.

Cette Commission a pour mission de se pencher sur tous les secteurs qui concourent à la sécurité des acteurs et des spectateurs dans les stades de football, et de proposer au conseil d'administration de la Ligue, voire au conseil fédéral, des dispositions pour améliorer la sécurité : la première décision importante prise en mai 1994 a été l'obligation d'installation de dispositifs de vidéo-surveillance dans les stades de première division. Cette décision a été proposée par la Commission nationale de sécurité, et votée par le Conseil d'administration. La CNS n'a pas le pouvoir pour sanctionner de sa propre initiative. Elle est un organe de réflexions et de propositions. Nos propositions sont bien étudiées, et il y a de grandes chances qu'elles soient adoptées.

IHESI : Quelle est le rôle de la Ligue nationale de football par rapport au Comité français olympique, au ministère de l'Intérieur, et à celui de la Jeunesse et des Sports ?

Gérard ROUSSELOT : La Ligue nationale de football gère le football professionnel par sub-délégation de la Fédération française de football, qui elle-même reçoit du ministère une délégation d'ordre public pour organiser des compétitions de football. La Ligue n'est pas directement concernée par l'organisation de la Coupe du monde dans la mesure où celle-ci est confiée à la Fédération par la FIFA. Elle l'est en tout cas indirectement par le fait que cela se passe dans un stade ; la Coupe du monde regroupe des joueurs professionnels au niveau de l'équipe de France. À ce titre, le président de la Ligue nationale fait partie du bureau du Comité français olympique. Le CFO ne peut pas organiser la Coupe du monde en France sans tenir compte des réalités du terrain, ni des clubs. Par comparaison avec les missions de Monsieur QUERRY ou de Madame SPINOSI, notre rôle est plus éducatif à moyen et long terme qu'organisationnel. Un exemple parmi d'autres : le comportement des joueurs et des dirigeants du football influe sur la sécurité du stade. Si les joueurs contestent les décisions de l'arbitre d'une façon très expressive, la foule peut prendre parti.

IHESI : Votre objectif est de moraliser le jeu et le spectacle.

Gérard ROUSSELOT : Tout est lié. On a vu des gens exploser à cause de protestations sur des décisions d'arbitrage, ou parce qu'ils y étaient encouragés par des dirigeants. Sur ce sujet, le football a déjà évolué : les sanctions sont devenues plus sévères, et il y a déjà beaucoup moins de contestations de l'arbitrage. Cela rejoue sur le comportement du public. Nous avons essayé d'analyser tout ce qui concourt à la sécurité, comme l'attitude des *speakers*. Pour la première fois, il y a six mois environ, nous avons réuni tous les *speakers* et les animateurs de stade pendant une demi-journée pour leur expliquer qu'ils avaient un rôle extrêmement important dans la sécurité d'un stade : par leurs paroles, par leur accueil des supporters adverses, etc. Une charte du *speaker* a été mise en place. Ils préfèrent d'ailleurs maintenant être appelés des « animateurs de stade ». En outre, la Fédération des associations de supporters a mis en place et approuvé au mois de juin, une Charte du supporter en dix points et le principe d'une carte nationale du supporter. Il s'agit de sensibiliser nos supporters, de les fidéliser, de leur faire comprendre qu'ils ne peuvent être supporters d'un club si leur comportement nuit à la sécurité de leur voisin. On peut leur retirer leur carte. En revanche, on ne peut pas refuser de faire de la vente : un spectateur a le droit de venir au stade, de parler, de crier ; mais il ne peut pas se prétendre supporter d'une équipe si son comportement n'est pas convenable. Une « règle du jeu » est en train de s'instaurer. En vertu de la liberté d'association, on ne peut pas empêcher une association de se former ; en revanche, on peut reconnaître un mouvement de supporters

comme tel. Certaines associations de supporters regroupant plusieurs sections reconnues par le club peuvent même recevoir au niveau départemental l'agrément du ministère de la Jeunesse et des Sports.

IHESI : En quoi la Commission nationale de sécurité contribue-t-elle à l'évolution d'un mode de gestion des stades « à l'anglaise » pour la Coupe du monde 1998 ?

Gérard ROUSSELOT : De nombreuses mesures de sécurité passives - comme les grillages - ont été instaurées, sur lesquelles on revient actuellement pour redonner au spectateur sa dignité. Aujourd'hui, on voudrait responsabiliser les spectateurs vis-à-vis d'eux-mêmes et des autres. Il nous incombe de prendre des décisions progressives. C'est ainsi que les Anglais ont agi. Le point d'interrogation, c'est le laps de temps qu'il faudra pour rendre la vidéo-surveillance opérationnelle. Au moment de la Coupe du monde, tous les stades offriront des places assises ; et nous pouvons penser que les dix-huit mois restant nous permettront de supprimer les grillages, grâce justement à la vidéo-surveillance, les places assises et le *stewarding*.

Personne n'est opposé à cette idée, que ce soit au Conseil d'administration de la Ligue nationale ou du Conseil fédéral, au ministère de l'Intérieur ou à celui de la Jeunesse et des Sports. Le seul frein réside dans les différences de mentalité par rapport aux Anglais. Mais notre avantage est de tirer parti des expériences anglaises, ce qui nous permet de gagner beaucoup de temps dans la réflexion. La présentation du modèle anglais à tous les présidents de clubs et les responsables de collectivités permettrait de les convaincre. Nous allons avec le CFO provoquer une réunion de tous les clubs et de toutes les municipalités concernées par la Coupe du monde, pour leur expliquer notre démarche, et éventuellement entendre leurs objections.

IHESI : Constatez-vous une certaine inertie de la part des clubs ou des municipalités, liée au coût que ces nouvelles mesures représentent ?

Gérard ROUSSELOT : Cela n'est pas toujours lié au coût : retirer le grillage est moins onéreux que l'installation de la vidéo-surveillance. Pour la vidéo-surveillance, les clubs sont d'accord mais avec un équipement minimum. Toutefois, les équipements doivent être assez complets pour être efficaces.

IHESI : Concrètement, comment pourra-t-on s'assurer de l'effectivité des dispositions réglementaires en matière de sécurité du bâti ?

Gérard ROUSSELOT : Il s'agit là du rôle de la Commission des stades de se pencher sur la conformité des stades, et de vérifier que les règles édictées soient appliquées. Le président de cette Commission des stades est un vice-président de la Commission de sécurité. S'il attire notre attention sur un stade non-conforme lors d'une accession à une première division par exemple, nous

émettons un avis défavorable auprès du Conseil d'administration. Les procédures mises en place au plan législatif pour l'homologation des enceintes sportives rendent plus complexes la prise de décision. Le 1er janvier 1998, un agrément ministériel sera nécessaire pour les stades ayant plus de 30 000 places. Le décret relatif à la procédure d'homologation des enceintes sportives ouvertes au public date du 27 novembre 1995. La procédure d'homologation concerne la conformité des installations, l'emplacement prévu pour les services de secours et d'incendie et exige des attestations sur la solidité des ouvrages. En France, la catastrophe de Furiani est liée à un manque de solidité des gradins. La Commission de sécurité se déplace dans les stades, non plus pour se prononcer sur la solidité des ouvrages, mais pour exiger des certificats en provenance de bureaux d'études. Certaines tribunes anglaises étaient en bois, et des incendies se sont déclarés au milieu de détritus. Je ne vois pas de stade français qui puisse offrir semblable catastrophe. Je ne crois pas qu'en France, une tribune de première ou seconde division puisse s'effondrer. En revanche, des problèmes liés à la circulation des spectateurs, à la panique peuvent survenir : on est alors confronté à un problème organisationnel ; on ne sait jamais comment une panique peut naître. Les animateurs ont décidé de préparer à un éventuel mouvement de panique, en effectuant des répétitions fictives suivant plusieurs cas de figures. Un animateur a un rôle essentiel dans la sécurité. En ce qui concerne la suppression des grillages, je ne vous garantis pas qu'en 1998, un modèle infaillible soit généralisé à tous les stades de première division. C'est un objectif qui doit être réalisé tant que la motivation due à la Coupe du monde se fait ressentir. On ne pourra pas faire marche arrière. On n'imagine pas d'enlever les grillages à Toulouse, et de les remettre le lendemain de la Coupe du monde. Il faudra poursuivre nos efforts après la Coupe du monde. Nous comptons sur une force d'entraînement avec les clubs qui auront évolué, et qui serviront d'exemple pour les autres.

IHESI : Patrick MIGNON montre que l'évolution de la gestion de la sécurité dans les stades en Angleterre contribue au remplacement progressif d'un public populaire par un public de classes moyennes. Observe-t-on un effet contradictoire de ce mode de gestion ?

Gérard ROUSSELOT : Le football professionnel ne peut progresser que s'il dispose de moyens financiers suffisants, lesquels sont donnés par les clients des classes moyennes, voire aisées. Les classes totalement populaires sont motivées par la passion du football, mais ne constituent plus la majorité des spectateurs français.

QUELQUES ENSEIGNEMENTS DES J.O. D'ATLANTA 1996

Alain Bauer

Conseil en sûreté de Lille 2004

Il convient, après la clôture de la xxvi^e Olympiade, de tirer quelques enseignements des événements intervenus au cours des Jeux Olympiques du Centenaire à Atlanta alors que Lille présente, pour la France, sa candidature pour l'organisation des Jeux de 2004. Pour la première fois depuis la renaissance du mouvement olympique, ce n'est ni un État, ni une ville qui ont décidé de présenter leur candidature, mais une organisation privée dirigée par Bill PAYNE. Ce n'est qu'ultérieurement, dans le cadre du réaménagement urbain rendu indispensable par le succès de la candidature, que la ville d'Atlanta commença à intervenir dans le dossier.

Les jeux en chiffres

Les Jeux d'Atlanta regroupaient 197 Nations et 17 000 athlètes et accompagnateurs, suivis par 15 000 journalistes (5 500 de la presse écrite et 9 000 de radio-télévision), gérés par 61 000 volontaires et personnels du Comité d'organisation (ACOG), 4 000 volontaires médicaux dont 700 médecins, 2 800 chauffeurs, 70 000 employés des divers entreprises et *sponsors*. Le village olympique accueillait 16 000 personnes dont 11 000 athlètes. L'ACOG avait ouvert des hébergements complémentaires pour 10 000 lits, 37 parkings pour environ 40 000 véhicules. 5 000 véhicules et 1 700 bus étaient utilisés pour desservir 167 implantations. 185 000 accréditations de tous types auront été délivrées (130 000 à Barcelone en 1992). 11 millions de billets pour les spectateurs étaient en vente, 8,5 millions ont trouvé preneurs.

La démultiplication des centres de décisions

Outre l'ACOG qui recrutait pour gérer des milliers de volontaires et d'agents privés, l'ancien Chef adjoint de la police de Los Angeles chargé des JO de 1984, les 2 500 policiers de la ville, les shérifs et leurs personnels des comtés concernés par les enceintes sportives extérieures à Atlanta (Convers, Fulton, Hall, Cobb, Columbus, Savannah, Chatham en Géorgie, Birmingham, Ocoee, Colorado springs, San Diego, Orlando, Miami, Washington DC, New York dans le reste des États-Unis), les polices de l'État de Géorgie, du métro, des ports et aéroports, des routes et autoroutes, unités anti terroristes et SWAT, services de déminage, les polices fédérales concernées (FBI, ATF, Secret service, Douanes, Immigration, Marshalls des États-Unis, DEA, Services de sécurité du département d'État, Garde nationale, Armée fédérale, FDA, ministère de l'Agriculture, etc.), plus de 50 intervenants différents assumaient des responsabilités dans le système de sécurité, représentant environ 35 000 agents aidés de quatre hélicoptères et d'un dirigeable.

L'absence d'une autorité politique unique, la sensibilité du contribuable local contre tout investissement supposé indu, le retour d'un sentiment anti-gouvernement fédéral et anti-Washington, surtout dans le Sud, ont empêché la mise sur pied d'une autorité centrale unique capable de coordonner et de décider. En la matière, seule la catastrophe ou l'attentat, ont permis, après les faits, de recentraliser partiellement la décision.

Le « tout technologique » entre modernité et fragilité

36 sites de compétition, 33 sites d'entraînement, trois centres d'accréditation, neuf villages olympiques, un Centre principal de presse, un Centre principal de télédistribution, le siège de l'ACOG, les hôtels du CIO et des délégations sensibles, étaient surveillés par l'intermédiaire du principal *sponsor* des JO, la société américaine Sensormatic. Pour plus de vingt millions de dollars, celle-ci aura installé mille caméras, dont plus de 150 dômes électroniques de dernière génération couvrant 360° et télécommandés, 46 systèmes intégrés de contrôle des accès par badges de proximité, 3 000 points d'alarme, 252 points électroniques et anthropomorphiques de gestion des accréditations. Il est à noter qu'en raison de la multiplicité des *sponsors* (Sensormatic, IBM et Kodak), deux badges étaient nécessaires, le premier portant la photo et les autorisations d'accès, le second portant les repères anthropomorphiques, ce qui a augmenté le risque de confusion et posé des problèmes importants dans les premiers jours des Jeux. Le coût estimé pour l'ACOG de la sécurité revenait à 70 millions de dollars auxquels l'État fédéral ajoutait près de cent millions de dollars. De même, l'insuffisante prise en compte des flux à l'entrée du Stade Olympique ou de certains sites de compétition ont provoqué des « espaces » d'accès. Enfin, le manque de concertation dans l'analyse préalable a laissé des zones d'ombre dans le dispositif, notamment au Parc du Centenaire.

Espace privatisé, géré par les *sponsors*, non-considéré comme un site olympique en tant que tel, entouré par des enceintes surprotégées, le Parc constituait un talon d'Achille évident. Aucune autorité ne s'exerçant véritablement sur ce site (ni l'ACOG, ni la police fédérale, ni les autorités locales), la sécurité du Parc s'est donc trouvée négligée. Attentat artisanal, dû à des amateurs, visant sans véritable stratégie l'image des Jeux, la bombe du Parc du Centenaire démontre clairement que le tout-technologique ne peut répondre complètement aux risques générés par un tel événement.

Lille 2004 : une candidature plus sûre ?

Le Comité de candidature de Lille, soutenu par l'État, était d'évidence concerné par les problèmes de sécurité. Pour autant, l'approche générale du problème fut, dès l'origine, totalement différente, du fait du rôle central et essentiel des services

de police en France. Dès l'origine, le ministère de l'Intérieur fut partie prenante de la Commission interministérielle mise sur pied pour suivre la candidature. De même, la Commission technique de sécurité fut structurée dans un esprit de coopération permanente entre l'État, représenté par le préfet et le Directeur départemental de la sécurité publique et le Comité de candidature. De ce choix découle le principe d'une structure simplifiée, centralisée et fortement déconcentrée, permettant de définir des responsabilités simples : à l'État la charge de la sécurité extérieure des Jeux, au Comité d'organisation la charge de la sécurité intérieure des sites.

De même, les particularités géographiques de la candidature de Lille, moins compactes, permettent une appréhension plus souple des systèmes de sécurité. Quant à la gestion des sites principaux, qui reposeront également sur des équipements modernes, elle fera appel à une vision globale de la sécurité, intégrant les espaces publics dans une logique couvrant autant la périphérie que la périphérie, garantissant la sécurité des personnes et des biens dans les sites olympiques et autour de ceux-ci, élargissant au maximum les espaces de contrôle, supprimant les compartimentages inutiles, préservant une large zone mieux contrôlée et plus minutieuse sur les espaces, moins tatillonnes en interne. Il s'agit moins d'une approche de maintien de l'ordre classique, que d'une volonté de gestion globale, prenant en compte les expériences antérieures, développant la recherche et l'analyse de risque en milieu urbain, faisant coïncider les besoins en technologie avec les résultats du diagnostic et pas l'inverse.

En un sens, le projet de sécurité de la candidature de Lille 2004, quelle que soit la décision du CIO, pourra être considéré comme la première tentative de fait d'application de la nouvelle étude préalable de sécurité publique, *in vivo*.

REPÈRES

CE QUE FAIT LA POLICE : SOCIOLOGIE DE LA FORCE PUBLIQUE

**Commentaire du livre de
Dominique MONJARDET**

par Jean-Paul BRODEUR

Centre international de criminologie comparée

Université de Montréal

Par l'ampleur des matières qui y sont traitées, le livre de Dominique MONJARDET, (*Ce que fait la police : sociologie de la force publique*, avec une postface de Jean-Marc ERBÈS, Paris, Éditions La découverte, Textes à l'appui/série Sociologie, 316 p.) correspond de près à la description qu'il en propose lui-même : l'ouvrage conclut une douzaine d'années de recherche sur les polices des pays occidentaux (p. 5). Ce livre appelle au moins deux lectures. Il autorise d'abord une lecture synthétique, qui s'efforce d'en dégager le propos d'ensemble et de fixer la conception de la police élaborée par l'auteur. Contrairement à la plupart des écrits sur la police, celui-ci réussit à franchir la barrière du concept et à donner à la reconstruction de son objet la forme authentique d'une théorie. Il exige ensuite une lecture plus phénoménologique, qui approfondit l'examen de chacune des pièces de l'ensemble, considérées comme autant de monographies sur des aspects déterminants du travail policier. En effet, en dépit de l'affirmation de l'auteur qu'il n'y a pas de sociologie de la police mais une sociologie des usages sociaux de la force (p. 8), son livre trouve son point d'ancrage le plus profond dans une sociologie du travail policier, le chapitre en cette matière - le chapitre 2 - étant au moins deux fois plus étendu que les autres. Les parties de ce chapitre qui détaillent l'encadrement fourni par les brigadiers et le système de travail CRS sont à cet égard exemplaires : elles se suffisent à elles-mêmes en même temps qu'elles s'intègrent à la vision de l'auteur et la valident.

Nous proposons, par cette recension, une lecture synthétique de l'ouvrage, qui renonce d'emblée à en explorer toute la fécondité. Notre étude est divisée en deux parties. Dans la première, nous nous efforçons de présenter les principales articulations de la pensée de Dominique MONJARDET sur la police. Dans une seconde partie, nous tentons de poursuivre le débat déjà amorcé par lui avec nous dans la *Revue française de sociologie* et dont son livre constitue

maintenant la pièce la plus massive⁽¹⁾. Il nous semble acquis que ce livre fera date ; il reste à voir si cette date devrait également fixer dans l'avenir la forme des études sur la police.

Du marteau : qu'il ne peut être sans maître

Dans son aspect théorique, la démarche de Dominique MONJARDET tient dans une dérivation sans compromission des conséquences d'un postulat initial, initialement formulé dans un autre langage par le sociologue américain Egon BITTNER⁽²⁾ : la police est un marteau, dont la fonction est d'appliquer une force sur un objet (p. 16). Dominique MONJARDET dépasse toutefois sur des points essentiels l'énoncé de ce postulat. À celui qui objecte qu'il est d'autres personnes - du père de famille au gardien de prison - qui font un usage légitime de la force, Dominique MONJARDET répond que seule la force policière est indéfinie et potentiellement illimitée, en étant habilitée à intervenir en tous lieux, en tous temps et à l'égard de quiconque (p. 19). En outre, Dominique MONJARDET voit dans le recours à des moyens d'action non contractuels le vecteur authentique de l'intervention policière, dont la force physique ne constitue que la manifestation la plus abrupte. Il prévient en cela l'objection que la police fait usage d'une myriade de tactiques, dont le plus grand nombre n'implique pas l'emploi de la force physique.

De façon plus fondamentale, la thèse qui fournit au livre son ossature est une conséquence immédiate de cette assimilation de la police à l'exercice de la force publique. Pour Dominique MONJARDET, la caractéristique essentielle de la force est son instrumentalité. Le caractère instrumental de la force est doublément qualifié. Il est d'abord théorique (p. 211), et comporte ainsi un aspect fonctionnel (p. 213) : les fins que doit poursuivre la force lui sont prescrites de l'extérieur par l'autorité politique et le droit, et elle ne contrôle pas les résultats de son action (par exemple, le prévenu arrêté par la police sera remis en liberté par l'autorité judiciaire, souvent au grand dam de la police). Ce caractère instrumental est ensuite pratique (p. 211) et comporte donc un aspect substantiel (p. 213) : les tâches policières sont largement indéterminées, cette indétermination étant ancrée sur l'obligation policière d'être disponible en tout temps et d'accueillir ainsi des demandes qui ne lui sont adressées que parce qu'elle est le seul service à continuer d'opérer. La police est donc « totalement ancillaire et sa définition - au sens de son rôle dans les rapports sociaux - lui est donnée par celui qui l'instrumente » (p. 16).

(1) Voir la « Présentation » de MONJARDET (Dominique) et de THOENIG (J.-C.) des textes réunis dans la *Revue française de sociologie*, 1994, XXXV-3, p.355.

(2) Voir BITTNER (Egon), *Aspects of Police Work*, Boston, Northeastern University Press, 1990. Cet ouvrage est un recueil des principaux articles de BITTNER (Egon) publiés de 1967 à 1984.

Une police disjointe

Le terme ultime des positions dont nous venons de rendre compte s'énonce ainsi : « (...) il y a carence d'un consensus minimal sur le noyau fondateur d'une tâche commune. En ce sens, la profession policière est une profession vide. Pour retrouver un noyau fondateur, il faut décomposer la police en ses différents métiers » (p. 186).

Cette conclusion, qu'on retrouve en divers endroits du livre, est formulée par Dominique MONJARDET à la suite de ce qui nous apparaît être la contribution centrale de son travail, à savoir la thèse qu'il n'est pas de fonction unitaire de la police, et l'identification et l'analyse des trois composantes de l'organisation policière.

Le fil d'Ariane qui conduit à l'identification de ces trois composantes est fourni par une réflexion sur les moteurs de l'action policière, qui intervient très tôt dans la démarche de l'auteur. En effet, ces trois sources de mise en mouvement sont posées dès le début de l'ouvrage comme étant la hiérarchie policière (le Prince), l'initiative propre de la police et l'appel qui émane du public (p. 9). Correspondant à ces trois moteurs de l'action policière, trois métiers ou systèmes de travail policiers : le maintien de l'ordre, la répression du crime et la production de la sécurité publique. De façon cruciale, Dominique MONJARDET affirme que les trois systèmes de travail sont disjoints (nous reviendrons sur ce point). Les principaux résultats des analyses de Dominique MONJARDET sur les trois modes de production de la police sont synthétisés dans un tableau (p. 140). Les trois modes de production ou métiers seront par la suite totalisés sous la forme de trois polices - nous parlerons de trois styles policiers - à savoir une police d'ordre ou police de souveraineté, une police criminelle et une police urbaine de sécurité et d'assistance publiques (p. 271-274). Une combinatorie fondée sur la présence faible ou marquée de ces différents traits de style au sein d'une même organisation aboutira à une typologie des polices qui comportera huit catégories (p. 277).

Cette différenciation des métiers et des styles policiers est toutefois loin d'épuiser les conséquences de la thèse de l'instrumentalité. Quatre de ces conséquences sont particulièrement éclairantes.

L'inversion hiérarchique

Le caractère radicalement instrumental de la fonction policière implique donc non seulement qu'elle est spécifiée de l'extérieur mais également, à cause des contraintes de disponibilité de la police, que cette spécification est pléthorique : « Il n'y a pas, et de quelque façon il ne saurait y avoir, de délimitation du travail policier » (p. 39). Il s'en suit une surcharge des intervenants de première ligne, qui ne peut être résolue que par l'exercice par ceux-ci d'une

sélection des tâches qu'ils s'efforceront de remplir. L'opération de ce processus de sélection - désigné en jargon technique comme la discrétionnarité policière - a pour conséquence que « dans le travail policier, les initiatives cruciales émanent des exécutants » (p. 89). Cette primauté de l'action des exécutants produit une « inversion hiérarchique », selon laquelle l'information déterminante pour l'organisation ne circule pas seulement de haut en bas mais aussi et surtout de bas en haut. Cette inversion contredit les traits reconnus d'une bureaucratie, tels qu'ils ont été initialement déterminés par Max WEBER.

L'involution des buts

Ce caractère est l'aboutissement du précédent. Un corps professionnel qui est submergé sous des tâches dont la raison lui échappe souvent, et qui dispose cependant du pouvoir pratique de choisir quelles sont les tâches qu'il va effectivement accomplir, donnera priorité aux actions qui favorisent sa perpétuation et sa croissance (p. 214 et suivantes).

Le savoir sur la profession

Comment transmettre une profession vide ou dont les tâches sont trop foisonnantes pour donner prise à la constitution d'un savoir ? Deux positions divergentes sont engendrées par cette difficulté. On peut tenir en première part que la compétence policière résulte des leçons empiriques de l'expérience, qui s'édifient sur un fond solide de qualités personnelles. On peut à l'inverse soutenir que la multiplicité des tâches policières n'est pas invincible et qu'on peut la subsumer sous des qualifications spécifiques qui s'acquièrent par la possession d'un savoir objectif. Dominique MONJARDET ne tranche pas le dilemme de la formation policière, mais tire rigoureusement les conséquences de l'adoption de l'une ou de l'autre position. Sa réflexion l'amène à articuler un paradoxe qui mérite que l'on s'y arrête. Les policiers qui suivent la logique subjective de la compétence produite par l'expérience, valorisent par compensation la discipline, alors que ceux qui adoptent la logique contraignante de la qualification par le savoir revendiquent l'autonomie d'action du professionnel (p. 122). Or, Dominique MONJARDET a perçu que les « disciplinaires » tendaient à avoir des comportements nettement moins répressifs que les « autonomistes ». On pourrait en inférer que la tendance actuelle vers la professionnalisation de la police au moyen de la constitution de sciences policières produirait un appareil moins arbitrairement brutal mais plus systématiquement répressif.

L'évaluation des résultats

Dominique MONJARDET remarque avec justesse que dans l'évaluation des prestations de la police, les critères retenus concernent essentiellement le nombre des actions policières (arrestations, amendes, taux d'élucidation), et négligent de façon radicale la production d'un état désirable, tel que la sécurité

ou la tranquillité. Cette difficulté par rapport aux incertitudes qui touchent la notion même de résultat, s'avère d'autant plus nette quand on tente d'appréhender les interventions de la police.

Cette aporie est puissamment incarnée dans la réalité et elle empêche les efforts actuellement déployés pour évaluer avec plus de rigueur les opérations policières. Il nous semble toutefois que son existence dans la pratique soulève un problème pour l'armature théorique construite par Dominique MONJARDET. Si toute la nature de la police se ramasse dans son caractère instrumental, doit-on s'étonner qu'il soit difficile de saisir son résultat ?

Du marteau : peut-il être conçu sans sa masse ?

Une grande ombre se profile sur le livre de Dominique MONJARDET. C'est celle de Max WEBER, dont le nom n'est pas souvent invoqué, mais dont les concepts sont manifestes.

Force et instrumentalité

On sait que Max WEBER, renonçant à trouver la spécificité de l'État dans ses fins (trop proliférantes), le définit par son moyen, à savoir le monopole de la violence légitime⁽³⁾. Dans le même horizon, Dominique MONJARDET définit la police comme l'institution en charge de détenir et de mettre en œuvre les ressources de la force (p. 20). Toutefois, il radicalise de façon considérable la pensée de Max WEBER en déduisant analytiquement de l'idée de force celle de sa nécessaire instrumentalité, la force ne pouvant selon lui avoir de finalités propres. Il parvient ainsi à l'affirmation cardinale du caractère totalement ancillaire de la police (p. 16). Dans la mesure où l'on s'en tient à la notion de force, la déduction du caractère ancillaire de la police peut sembler posséder un statut d'évidence. Il se trouve toutefois que Max WEBER lui-même n'utilise pas les termes de *Stärke*, de *Macht* ou de *Kraft* (qui correspondent en allemand au terme français de force) dans sa définition de l'État, mais celui de *Gewalt* que FREUND traduit correctement en français par le mot « violence ». Or, la violence se pense sous deux aspects fondamentaux, à savoir sous un aspect instrumental et sous un aspect expressif. Peut-on concevoir une police expressive ? Il importe moins de répondre à cette question que de comprendre que le caractère exclusivement instrumental de la force ne peut être affirmée comme un *a priori* qui nous dispense d'une validation empirique.

(3) Max WEBER, *Le savant et le politique*, trad. par Julien FREUND, Paris, Plon, 1959, coll. 10/18, 1963, p. 125.

Dans son important développement sur l'involution des buts de la police, Dominique MONJARDET se réfère à la distinction qu'il a précédemment faite entre une obligation de moyen et une obligation de résultat. Alors que l'obligation de moyen est « tout à fait exceptionnellement étendue et contrôlée » pour la police (p. 202), l'obligation de résultat est « très généralement déniée » (p. 203), bien qu'elle demeure « concrètement motivante » dans le travail policier (p. 205). Dans une note capitale, Dominique MONJARDET affirme l'existence d'une « contradiction irréductible entre l'obligation des moyens et l'attente des résultats » (p. 210, note 7). Sans durcir autant la contradiction, on peut s'accorder avec Dominique MONJARDET sur ce point. Il nous semble toutefois plus paradoxal d'affirmer d'un même souffle le caractère totalement instrumental de l'action policière et sa soustraction à l'obligation de résultat. Le *Petit Robert* définit en effet l'instrument comme un « objet fabriqué qui sert à exécuter quelque chose » ; quant au *Dictionnaire historique de la langue française* (4), il mentionne parmi les définitions d'un instrument « ce qui sert à obtenir un résultat ». Ce divorce entre le caractère instrumental de la police et sa soumission à une obligation de résultat - à la limite entre l'instrument et sa fonction - témoigne ou bien d'une fissure dans l'édifice théorique de Dominique MONJARDET ou bien, s'il est effectif dans la réalité, d'une contradiction logée au principe même de l'action policière. C'est comme si l'on forçait le marteau à répudier sa masse.

Idéaltypes (5)

Dans une partie charnière de son livre, Dominique MONJARDET écrit : « toute action policière, on l'a vu, est initiée par l'une ou l'autre de ses trois sources possibles : une sollicitation du public (...), la commande d'une autre administration (au premier rang desquelles la justice...) et les ordres de l'autorité supérieure » (p. 134).

Comme de coutume lorsqu'un auteur préface sa phrase d'un « on l'a vu », c'est précisément ce qu'on n'a pas vu. Les trois sources de la mise en mouvement de l'action policière sont identifiées précédemment comme la hiérarchie supérieure, les sollicitations du public et l'initiative policière (p. 9). C'est exactement la même analyse qui est reprise à la fin du livre où les trois sources énumérées sont l'ordre du Prince, les appels (demandes, plaintes) du public et l'initiative des policiers (p. 258). Comme on le voit, le texte précité substitue la commande d'une autre administration à l'initiative policière. Cette fluctuation n'est pas selon nous l'indice d'une difficulté substantielle, et nous

(4) Ce dictionnaire fut publié en 1993 dans une nouvelle version sous la direction d'Alain REY par les éditions Dictionnaires Le Robert à Paris ; voir le tome I, p. 1035.

(5) Nous suivons ici Julien FREUND qui traduit le terme allemand « Idealtypus » par le néologisme français d'*« idéaltypé »*. Voir WEBER (Max), *Essais sur la théorie de la science*, traduit par Julien FREUND, Paris, Plon, 1965, p. 162-201.

pourrions l'expliquer sans peine si nous disposions de suffisamment d'espace⁽⁶⁾. Le point que nous désirons soulever est d'une autre nature. Dans le tableau (p. 140) qui résume ses analyses sur les modes de production policiers, Dominique MONJARDET identifie la source de la répression du crime comme étant le parquet, le juge d'instruction et la victime ; la source des opérations de sécurité publique est quant à elle désignée comme le public. Or, dans la triade parquet / juge d'instruction / victime, se trouvent deux instances bien distinctes. On trouve en effet sous les traits du parquet et du juge d'instruction « l'autre administration » (la justice) posée à la source de la police criminelle par le texte cité plus haut et l'on trouve en seconde part le public, auquel appartient sans l'ombre d'un doute la victime. Si l'on se rappelle que Dominique MONJARDET soutient en maints passages que la source de la répression du crime est d'initiative policière, il suit que le moteur de la police criminelle est au moins triple, à savoir l'initiative policière, la commande d'une autre administration (la justice) et la plainte du public (victime réelle ou potentielle). La conclusion de ces remarques est que les trois systèmes de travail répertoriés par Dominique MONJARDET ne sont pleinement disjoints qu'au regard de la méthode du sociologue qui introduit un ordre dans les phénomènes en construisant des idéotypes cristallisant des oppositions. Lorsque ces idéotypes s'incarnent dans la réalité, ils perdent un peu de leur pureté en sacrifiant à la complexité des choses. Un cas de figure qui pourrait servir de test empirique aux distinctions élaborées par Dominique MONJARDET est celui de la répression de la consommation et du trafic de la drogue. Cette répression semble à première vue simultanément mobilisée par le public, le Prince, plusieurs administrations publiques et par l'initiative policière.

Le livre de Dominique MONJARDET possède enfin un dernier trait « weberien », bien que ce trait ne soit pas attribué par Max WEBER au savant mais à l'homme politique. Dans son essai sur la vocation de l'homme politique, Max WEBER affirme que le politique authentique est animé par deux choses : la passion qui le fait agir, et la conscience de l'aspect tragique de la condition humaine qui lui permet de mesurer les conséquences de son action. Dans sa belle postface, Jean-Marc ERBÈS fait état des difficultés de l'institution policière à s'ouvrir au « tiers chercheur ». La prévention de beaucoup de chercheurs contre la police fait pendant à ces difficultés et les rend encore plus aiguës. Dans sa soucieuse sérénité, le livre de Dominique MONJARDET aurait pu être écrit par un homme politique de vocation, tel qu'il est décrit par Max

(6) La première partie du livre de Dominique MONJARDET est structurée par la distinction entre la police comme institution, comme organisation et comme profession. Dominique MONJARDET traite en détail des trois modes de production policiers dans le chapitre qu'il consacre à l'organisation policière et qui précède celui portant sur la profession policière. Or, c'est dans ce dernier chapitre sur la profession qu'il traite explicitement des opérations que la police déclenche de sa propre initiative. L'initiative policière a sans doute été passée sous silence dans le chapitre sur l'organisation parce que l'auteur ne voulait pas être contraint de répéter le développement qu'il anticipait devoir faire dans le chapitre subséquent sur la profession policière (voir p. 150 - 155).

WEBER. Les pages qu'il consacre à la condition policière évitent le double écueil de la complaisance et de la prédication et comptent parmi les lignes les plus justes qui ait écrites sur les policiers.

Ce livre est, nous semble-t-il, gros d'un autre ouvrage. Bien qu'il discute dans sa seconde partie certains des problèmes liés à la conjoncture présente, le livre de Dominique MONJARDET demeure très pudique par rapport aux grands débats sur la police qui agitent l'opinion publique (par exemple, l'envahissement de la vie privée, les tensions entre ethnies et entre générations et l'abus de pouvoir)⁽⁷⁾. À peine un paragraphe est-il consacré au racisme et aux relations avec les jeunes (p. 151-152). Plusieurs de ces débats sont, il faut le reconnaître, parasités par la démagogie. Plutôt que le dissuader de tenter l'entreprise, cette raison devrait inciter Dominique MONJARDET à aborder ces sujets et à les soumettre à sa rigueur.

Le livre de Dominique MONJARDET s'efforce de jeter les fondements d'une réflexion sur ce qu'on appellera sans ironie la police éternelle. Toutefois, la police actuelle subit le choc des technologies, de l'internationalisation des pratiques et de la compétition du secteur privé, pour ne mentionner que quelques rudes secousses. Ayant réalisé l'œuvre austère de mettre en place les fondations d'une connaissance de la police, Dominique MONJARDET devrait maintenant se faire plaisir et nous instruire en montant en première ligne pour réfléchir sur les questions policières de pointe extrême, qu'elles relèvent de la mobilisation de l'opinion publique ou des pressions au changement qui s'exercent sur la police. Ce livre est à portée de plume, il est même déjà fait, nous le savons. Il ne reste plus qu'à nous y donner accès.

(7) Nous reléguerons dans une note au bas de page la perfidie de prétendre que le livre de Dominique MONJARDET pourrait compter comme un exemple de réflexion « post-critique », terme qu'il récuserait avec énergie.

ARCHIVES POLICIÈRES, SOURCES DE PRESSE ET MANIFESTATIONS DE RUE⁽¹⁾

Olivier Fillieule
Institut d'études politiques de Paris

Les sources disponibles pour l'analyse des manifestations sont rares et parcellaires. Parmi celles-ci, les sources policières apparaissent comme les plus fiables et les plus complètes dont on puisse disposer, particulièrement par rapport aux sources de presse.

Depuis maintenant une vingtaine d'années, les analyses quantitatives ont pris une importance grandissante dans l'analyse des conflits sociaux, tout particulièrement dans le domaine de l'action collective et des manifestations. La plupart des travaux disponibles dans ce domaine reposent sur l'agrégation spatiale et/ou temporelle de données événementielles, dans un souci d'isoler des séries de données longitudinales, et s'appuient essentiellement sur des sources de presse⁽²⁾. Pourtant, dans le même temps, de nombreuses contributions scientifiques ont mis au jour les biais induits par les sources de presse et la majeure partie de la communauté scientifique reconnaît aujourd'hui que les

(1) Version française de *Police Records and the National Press in France. Issues in the Methodology of Data-collections from Newspapers*, Working Paper de l'université européenne de Florence, Centre Robert Schuman, n°25, mai 1996.

(2) Il est possible de distinguer ces travaux selon leur orientation empirique. D'abord, les travaux qui se concentrent sur les études trans-nationales d'événements conflictuels (FEIERABEND et FEIERABEND (1966) ; BWY (1968) ; GURR (1968) ; TILLY (1969) PAIGE (1975) ; KRIESI *et alii* (1995) ; ensuite, les études nationales sur les conflits collectifs (EISINGER (1973) ; KRIESI *et alii* (1981) ; TILLY (1986) ; TARROW (1989) ; RUCHT et OHLEMACHER (1992), FILLIEULE (1996) ; enfin, les travaux consacrés à des séries uniques d'événements, principalement les émeutes urbaines aux USA par DOWNES (1970) ; WANDERER (1969) ; SPILERMAN (1970) ; MC ADAM (1982) ; OLZAK (1992). Voir aussi INVERARITY (1976) à propos des *lynchings*, JENKINS et PERROW (1977) sur les mouvements de fermiers, WALSH et WARLAND (1983) sur les marches contre les centrales nucléaires et LE SAOUT (1996) à propos du mouvement *anti-Pershing* en Europe. De manière générale, pour une analyse critique de ce champ d'analyse, voir OLZAK (1989).

journaux ne recensent ni ne décrivent correctement les événements. Pourtant, une mesure exacte de l'ampleur et de la nature des erreurs induites par la presse demeure problématique. Pour évaluer les distorsions, encore faut-il pouvoir ramener les compte-rendus de presse à d'autres sources plus exhaustives, en même temps que plus fiables dans leur contenu. En France, ce type de source existe. Il s'agit des archives de la police nationale qui, depuis plus de cinq ans, m'ont été ouvertes largement dans le cadre de recherches sur l'évolution des pratiques d'engagement politique en France depuis quinze ans, à travers l'étude de l'action protestataire. Cela a permis de constituer un fichier de près de 5 000 événements protestataires survenus entre 1979 et 1989 à Marseille, Nantes et Paris (3). Ce chiffre déjà considérable demeure cependant bien en deçà de la réalité de la pratique manifestante en France qui, d'après mes estimations effectuées à partir du croisement de plusieurs sources policières et de presse, s'élèvent à environ 10 500 par an, seulement dans les villes de plus de 200 000 habitants, en moyenne sur l'ensemble des années quatre-vingts. Pour la seule ville de Nantes, par exemple, on recense 1766 manifestations sur la période 1979-1991, soit près d'une manifestation tous les trois jours et demi en moyenne. A Paris, on recense près d'un millier d'événements protestataires par an, soit trois par jour en moyenne ! Et la tendance générale, du moins depuis la fin des années soixante-dix, semble être en hausse continue. C'est dire à quel point la constitution d'un fichier informatique le plus complet possible n'en est encore qu'à ses débuts (4). Toutefois, les quelque 5000 événements déjà collationnés permettent de tirer certaines conclusions provisoires.

Dans ce papier, j'essayerai d'apporter quelques éléments de réponse à la question de la sélectivité des sources de presse, à partir d'une comparaison d'un échantillon des données issues des fichiers de police avec un dépouillement de presse. Je commence d'abord par préciser ce que j'entends ici par *événement protestataire*, l'ensemble des étapes de la recherche dépendant de cette définition (ce qui ne veut bien sûr pas suggérer que cette définition soit plus pertinente que d'autres, toute définition répondant à la fois à une problématique spécifique et à des contraintes d'ordre matériel). Je donnerai ensuite quelques indications sur mes propres sources et leur sélectivité, avant de les comparer avec les données tirées de deux quotidiens nationaux français : *Le Monde* et *Libération*.

(3) (FILLIEULE, 1993; 1994.a et b, FAVRE et FILLIEULE, 1994; FILLIEULE, 1996, a).

(4) Si les manifestations de Marseille (la seconde ville de France) et de Nantes ont été entièrement dépouillées de 1979 à 1989, celles de Paris sont encore en cours de traitement dans le cadre d'un projet commun avec Pierre FAVRE, commandité par l'IHESI. La banque de données comprendra au final environ 26 000 fiches de juillet 1968 à janvier 1996. Le livre de codage a fait l'objet d'un premier rapport de l'IHESI (FILLIEULE, 1996, b)

DÉFINITION DE L'ÉVÉNEMENT PROTESTATAIRE

Les services de police retiennent une définition très extensive de la notion d'événement protestataire. Pour eux, événement protestataire (manifestant, dans leur terminologie) est synonyme de concentration de foule dans l'espace privé ou public, l'expression constituant un terme générique servant à désigner des événements aussi divers que les matches de football, les concerts de rock, les défilés du premier mai, les processions religieuses et les piquets de grève. Pour des raisons pratiques, aussi bien que pour des raisons théoriques sur lesquelles il n'est pas possible de s'attarder ici, j'ai choisi de m'en tenir à une définition limitative des événements protestataires en prenant en considération les critères suivants :

- Le nombre de participants. Si j'ai laissé de côté les actions individuelles⁽⁵⁾, je me suis cependant refusé à introduire un quelconque seuil minimal étant donné qu'il n'existe aucun moyen pertinent de déterminer sociologiquement à partir de quel nombre un regroupement d'individus est susceptible d'agir collectivement⁽⁶⁾. Ce choix se justifie enfin du fait que les sources policières ont l'avantage, comme je le montrerai plus bas, d'accorder la même attention aux regroupements les plus infimes qu'aux grandes démonstrations de masse. Toutefois, seule une infime partie des événements recensés ont concerné moins de dix personnes. Il demeure toujours possible d'introduire une définition plus restrictive dans nos fichiers si l'on souhaite mener des traitements plus spécifiques (par exemple, si l'on veut comparer nos propres résultats avec ceux d'autres chercheurs qui auraient appliqué des seuils numériques plus élevés).
- L'expressivité. Tout événement protestataire a pour dimension première l'expressivité, pour ses participants comme pour ses publics, par l'affirmation visible d'un groupe préexistant ou non, par la mise au jour de demandes sociales diffuses ou précises. Ce second critère permet d'éliminer les rassemblements de foules hétérogènes, sans principe unificateur (par exemple la foule qui descend dans la rue pour une fête du 14 juillet).
- La nature politique de l'action Ce dernier critère est à la fois le plus délicat à isoler et le plus central à notre définition. Faut-il par exemple retenir les cérémonies de la fête de Jeanne d'Arc à Orléans, avec ses cortèges « folkloriques », et le défilé de Jean-Marie LE PEN à la même occasion, à Paris ? Existe-t-il un critère sociologiquement pertinent ou bien faut-il plutôt

(5) Ce qui ne veut pas dire qu'il existe une différence de nature entre la protestation individuelle et collective, comme l'ont montré les travaux de LUC BOLTANSKI (1991).

(6) La fixation d'un seuil à dix est la la plus courante dans la littérature consacrée aux mobilisations. Cf. cependant le *Lemberg Center for the Study of Violence* qui, dans les années soixante-dix, travaillait sur un seuil de quatre personnes ; à l'inverse, SPIERMANN (1976) met la limite à treize et TARROW (1989) à vingt, sauf si l'événement donne lieu à des violences ; selon l'auteur en effet, l'événement protestataire se définit par l'interaction, et donc l'effet, qu'il a sur les autorités. Enfin, RUCHT fixe un seuil à trois personnes (RUCHT et OHLEMACHER, 1992).

retenir le sens que les participants eux-mêmes donnent à leur action ? Cela se complique d'autant plus si l'on se rappelle par ailleurs que bon nombre d'événements à première vue non politiques peuvent être en fait le signe d'une crise socio-politique ou l'occasion de son expression. Aussi, et faute de mieux, sera retenue ici toute manifestation *se traduisant par ou débouchant sur l'expression de revendications de nature politique ou sociale*. De ce point de vue, la nature politique de la démonstration peut aussi bien être intentionnelle que dérivée, c'est-à-dire non directement perceptible par les protagonistes.

La nature des organisateurs

Ce cinquième point est encore plus délicat à résoudre que le précédent dans la mesure où presque tous les types d'acteurs sociaux ont recours de nos jours à l'action protestataire pour se faire entendre, y compris les agences gouvernementales. Certaines entreprises de mouvement social s'institutionnalisent au point de déboucher sur la création de partis politiques, certains partis sont tenus en marge du jeu politique et ont un accès moindre aux circuits institutionnels que des associations toutes puissantes. Enfin, certains mouvements sociaux ne se donnent pas pour cible l'Etat et les élites, mais d'autres groupes, d'autres mouvements (les mobilisations contre le Front National ou antiracistes en fournissent une illustration), si bien que l'on est contraint de laisser de côté la vieille distinction entre groupes institutionnels et non-institutionnels, élites et *challengers, insiders et outsiders*. D'autre part, les actions de protestations sont bien souvent le résultat d'un travail politique réalisé par des configurations changeantes d'acteurs (des réseaux d'alliance conjoncturels regroupant à la fois partis, associations, syndicats, etc.), hétérogénéité qui rend encore plus difficile la sélection des événements pertinents en fonction de leurs organisateurs. Enfin, l'on sait qu'au delà des formes juridiques et des appellations sociales que se donnent les groupes ou qu'on leur attribue (syndicats, partis, groupes d'intérêts, associations, etc.), les frontières se révèlent extrêmement mouvantes en fonction des circonstances et des intérêts de chacun⁽⁷⁾. Dans ces conditions, nous n'avons exclu de notre fichier que les événements clairement suscités par les autorités publiques en tant que telles, tout en sachant que, dans quelques cas, la frontière demeure floue : par exemple, en juin 1989, c'est à l'initiative du conseil municipal unanime d'une petite ville de banlieue qu'une manifestation est organisée à Paris pour protester

(7) En France, dans les processus de construction de l'espace public, partis, syndicats et associations procèdent du même cadre global. Ces trois formes d'associations volontaires se développent en même temps, sous le Second empire, et leur différenciation par l'inscription dans des cadres juridiques fixés ne se fait que tardivement. C'est vrai par exemple de la distinction entre syndicats et associations dans la période 1884-1901, qui se traduit par l'objectivation de l'un et l'autre type, et durant laquelle de nombreuses associations de fait prendront la forme juridique syndicale.

contre les nuisances occasionnées par une carrière de pierres (heureusement ce type d'événement ne concerne que 7 cas sur 5 000 recensés à ce jour).

La forme prise par l'événement

Il faut encore résoudre la question de savoir si l'on doit introduire un sixième critère de définition en fonction de la forme prise par la démonstration. Dans la littérature, tous les choix ont de ce point de vue été faits. On se concentre, soit sur un seul type d'actions (la grève, l'action violente), soit sur toutes les formes d'action publique non institutionnalisées (c'est la notion fourre-tout de *contentious gatherings* utilisée par TILLY), soit enfin, comme TARROW (1989) sur ce que l'auteur désigne comme une voie médiane, c'est-à-dire une catégorie incluant les grèves, les manifestations, les pétitions, les délégations et la violence, mais qui exclut les comportements protestataires qui ne sont pas porteurs d'une réclamation collective adressée à d'autres acteurs. Pour notre part, il nous a d'abord semblé pertinent de ne pas prendre en compte de critère morphologique. Nous retenons ici, lorsqu'ils remplissent nos critères, les défilés sur la voie publique, les rassemblements statiques, les défilés précédés ou suivis de rassemblements, les occupations de locaux, les obstructions de la voie publique (c'est-à-dire la barricade, le barrage routier filtrant et bloquant, etc.), les *sit-in* et les opérations commandos. Éliminer certains de ces modes d'expression reviendrait à prendre le problème à l'envers, puisque un des points qui nous intéresse est d'abord le rapport des groupes sociaux à ces différentes formes d'action, et non l'histoire particulière d'un moyen de mobilisation que serait le défilé.

Plus précisément, il se trouve que bien souvent, les modes d'action s'interpénètrent, se succédant dans un même mouvement. Il est souvent difficile de distinguer le défilé du rassemblement. En effet, les défilés se terminent souvent par des rassemblements (voulus ou non) ; et ce peut-être à l'issue d'un défilé, alors que la manifestation se transforme en rassemblement, que tout bascule et qu'ont lieu les incidents. Par ailleurs, lors d'une mobilisation donnée, les fonctionnaires en Corse, le mouvement d'opposition à la guerre du Golfe, il n'est pas rare que l'on passe au cours de journées d'action d'un mode à l'autre de revendications : défilé, occupation, rassemblement, opérations commandos... Dans ce cas, sauf à considérer comme secondaire l'enchaînement des actions dans une même séquence temporelle, il est impossible de s'en tenir à une définition trop restrictive. Par ailleurs, si l'on ne tient compte que d'une seule forme d'actions, à savoir le défilé d'un point à un autre, il est alors impossible de raisonner en termes de répertoires d'actions et donc d'essayer d'en déceler les transformations. Or, nous nous sommes aussi donnés pour but de mesurer les propensions différencielles des groupes sociaux à user de tel ou tel mode d'actions en fonction de leurs ressources et de leur structure des opportunités politiques du moment. Aussi bien, peut-on déceler une modification dans le temps du recours à tel ou tel mode d'action en fonction de leurs resour-

ces et des opportunités politiques ? Ici se pose notamment la question de l'innovation et de la transmission des modes d'action (par exemple, le recours plus large à la violence par les agriculteurs après les manifestations contre la guerre d'Algérie). Dans la mesure où il n'y a pas de différence de lieux, de cible(s) et de participants dans une séquence temporelle donnée, nous avons décidé de coder jusqu'à trois formes d'actions pour le même événement⁽⁸⁾. Étant donné que l'unité d'analyse retenue ici est celle de l'événement, je définis comme événement une action distincte menée durant une période de temps continue, c'est-à-dire sans interruption excédant vingt-quatre heures. Une des implications de ce choix est qu'une occupation de locaux qui durerait plusieurs jours sans interruption sera codée comme un unique événement. Si, au contraire, des manifestants ont pour habitude de se rassembler devant une ambassade pendant deux heures chaque jour, chaque rassemblement sera codé comme un événement singulier. Une des justifications de ce choix évidemment arbitraire est que, si l'on se réfère au second exemple, il n'est pas sûr que les participants soient les mêmes d'un jour à l'autre, même si les différentes actions ressortent d'une même campagne.

Pour finir, les actions relevant de la logique de la grève ont été systématiquement écartées ici étant donnée l'inadéquation des actions de grève à mes critères de définition (expressivité tournée en partie vers l'extérieur, occupation de lieux ouverts). J'ai fait le même choix pour les actes terroristes (attentats à la bombe, enlèvements, etc.), dans la mesure où la nature du conflit dans lequel s'engagent les groupes relève alors plus d'une logique de la terreur que d'une logique de la revendication, même violente. Le désavantage de cette dernière option est bien entendu que je m'interdis ainsi de suivre jusqu'au bout la radicalisation de certains mouvements. Le problème reste toutefois limité dans la mesure où en France les groupes qui ont choisi le passage au terrorisme sont restés très restreints depuis la fin des années soixante (il s'agit essentiellement du *Front de libération national Corse* (FNLC) et, dans une certaine mesure d'*Action directe*)

Notre définition peut dès lors s'exprimer de la façon suivante : est considéré comme événement protestataire tout événement consistant en l'occupation momentanée par un acteur non-gouvernemental d'un lieu ouvert public ou privé, et qui comporte directement ou indirectement l'expression d'opinions politiques.

(8) Il reste que les événements ne mettant en œuvre qu'une modalité d'action sont de loin les plus nombreux puisqu'ils représentent 74% des manifestations marseillaises, 63% des nantaises et 78% des parisiennes. Le rassemblement statique et le défilé sont les formes les plus largement dominantes. Les événements à trois modalités ou plus sont du coup assez rares (de 5 à 10% selon les villes).

LES BIAIS ET LA SÉLECTIVITÉ DES SOURCES POLICIÈRES

Les manifestations donnent lieu dans notre pays à la production d'un nombre considérable de documents policiers (télégrammes, plans d'intervention, notes de service, rapports, statistiques, dossiers de synthèse). On peut répartir ces sources en six catégories, selon la responsabilité administrative et la compétence territoriale de chaque service :

1 - les archives de la Direction de la sécurité publique pour les manifestations parisiennes (conservées à la préfecture de Police de Paris),

2 - pour les manifestations ayant lieu dans les villes de plus de 10 000 habitants, les archives de la Direction centrale des polices urbaines à l'échelon national, et, à l'échelon local, les Directions départementales des polices urbaines,

3 - en dehors des villes de plus de 10 000 habitants, on dispose des archives de la Gendarmerie nationale,

4 - s'agissant des manifestations pour lesquelles il a été fait appel aux Compagnies Républicaines de Sécurité, le service central des CRS, à Paris,

5 - enfin, au niveau national, la Direction centrale des renseignements généraux consacre une partie de son activité aux manifestations sur l'ensemble du territoire, tant du point de vue de la prévision que du suivi.

Pour décider sur quel type de documents j'allais travailler, j'ai mené une comparaison systématique des sources sur une période de six mois (janvier-mars et juin-juillet 1991), à l'exclusion des sources gendarmiques auxquelles je n'ai pas demandé l'accès. J'ai complété ce travail par un dépouillement du plus important journal local français (*Ouest-France*), qui couvre la Bretagne et les Pays-de-Loire. De ce test de validité, on retiendra deux points : d'abord, lorsque les manifestations sont recensées par la police, elles sont très exactement datées et localisées⁽⁹⁾. Une centaine de manifestations sont communes. Ensuite, il apparaît que les sources de loin les plus complètes sont celles des « mains courantes » des commissariats centraux de province et, pour Paris, de la préfecture de Police. À Nantes, par exemple, sur cent quarante-sept manifestations recensées en 1991, cinquante ne se trouvent dans aucune autre source. Aussi ai-je décidé de concentrer l'effort sur les archives des commissariats centraux disposant d'une « main courante » de voie publique, ce qui est le cas de la plupart de nombreuses villes de plus de 200 000 habitants.

Dans chaque « main-courante » et pour chaque événement, les caractéristiques retenues sont identiques, conformément aux recommandations du ministère de l'Intérieur. On y trouve : la date ; le lieu de l'action ; sa durée ; les causes de l'événement ; le(s) mode(s) d'action employé(s) ; le déroulement temporel de l'action (itinéraires, cibles visées, mention de délégations et de leur possible réception sont scrupuleusement mentionnés) ; la nature des re-

(9) Une centaine de démonstrations sont communes à nos diverses sources : pour aucune d'entre elles il n'y a divergence ni sur la date, ni sur le lieu, ni même sur l'identification des manifestants.

vendications, l'identification des organisateurs et des participants (essentiellement en termes de CSP) ; les caractéristiques du service, enfin du point de vue du maintien de l'ordre. Ce dernier point est particulièrement précieux dans la mesure où il permet de savoir précisément, dans la majeure partie des cas, dans quelles conditions les violences apparaissent, si elles sont le fait des manifestants eux-mêmes ou d'une réaction intransigeante de la part de la police⁽¹⁰⁾. Le principal avantage de ce type de sources est que le traitement réservé à chaque type d'événements ne varie pas, quelle qu'en soit l'importance numérique ou politique. Cela autorise à mener un travail de qualité sur les micro-mobilisations, et de ne pas exclure une partie des événements sous prétexte que les données les concernant seraient trop rares.

En revanche, nos sources posent trois séries de problèmes plus difficiles à résoudre : d'une part, si les informations factuelles sont tout-à-fait fiables, la question se pose différemment pour toute une série d'autres variables ; d'autre part, les archives ne remontent pas, à l'exception notable de Paris, au-delà de 1979 ; enfin, l'ampleur des archives à dépouiller nous interdit de prétendre couvrir l'ensemble du territoire national. Nous aborderons maintenant ces trois points.

Validité des informations

La question de la validité des mentions faites à la « main-courante » se pose pour les variables « groupes organisateurs », « participants à la manifestation » et « revendications ». Les fonctionnaires chargés de rédiger la « main-courante » remplissent les mentions « participants à la manifestation » et « groupes organisateurs » à partir du croisement de plusieurs types d'informations : banderoles déployées avec l'indication d'appartenances professionnelles⁽¹¹⁾, tracts collectés sur le parcours, avec l'exposé de revendications propres à telle ou telle activité. Pour les petites manifestations, en revanche, la simple prise de contact suffit, les fonctionnaires connaissant personnellement les *leaders* de la manifestation dans la plupart des cas. Toujours est-il que les mentions portées à la main-courante sur les participants, comme d'ailleurs sur les organisateurs et les revendications, ne sont pas le fruit de

(10) En effet, étant donné que ces documents n'ont jamais eu pour vocation d'être ouverts ni au public ni au chercheur (ils ne sont pas versés aux archives départementales ou nationales), la mention des interventions policières ne cherche pas à donner le beau rôle aux forces de police. Nous l'avons vérifié à plusieurs reprises.

(11) À Marseille, par exemple, pratiquement toutes les grandes manifestations donnent lieu à un relevé le plus systématique possible des intitulés de banderoles et des slogans. Ce type de document constitue une archive précieuse pour entrevoir la multiplicité des groupes présents. Il serait bien évidemment illusoire de croire que ces relevés puissent être exhaustifs. Nous nous en sommes rendu compte lorsque - dans le cadre d'un séminaire de 3^e cycle à l'IEP - nous avons demandé aux étudiants de faire ce même travail de recension sur une manifestation anti-raciste à l'appel de plus de quarante organisations : si les résultats recueillis par les différents groupes étaient très proches, ils n'en différaient pas moins par certains traits.

classifications propres aux services de police, mais correspondent toujours aux auto-définitions des groupes présents dans la rue. Je suis bien conscient des limites inhérentes à tout effort classificatoire et typologique dans la mesure où les individus, comme les personnes collectives, jouent sur une multiplicité de positions institutionnelles et/ou sociales et s'en servent dans leurs stratégies de présentation d'eux-mêmes, notamment par des « mises en scène » spécifiques, par la construction de « façades »⁽¹²⁾. Cette analyse se vérifie d'autant plus dans le cas de la manifestation dont nous avons dit plus haut qu'elle était l'*expression en acte* d'une opinion politique. Les individus et les personnes collectives s'y donnent à voir comme représentants de groupes de référence plus larges, procédé synecdotique bien connu sur lequel il n'est pas nécessaire d'insister ici. Nos traitements portent donc sur les identités mises en avant par les acteurs eux-mêmes, identités revendiquées et qui font sens à leurs yeux. Cela impliquait de ne pas avoir recours à la méthode la plus usuelle et la plus simple, celle qui consiste à faire entrer les données dans un cadre pré-formé, par exemple les catégories socio-professionnelles de l'INSEE. En effet, les appartenances sociales revendiquées par les groupes manifestant, même si elles sont le plus souvent formulées en termes de statut professionnel et/ou de profession, sont quelquefois exprimées en fonction d'autres critères, qui peuvent être par exemple liés au genre (les femmes en colère contre les « recettes minceur de l'été »), à la structure de la famille (les parents d'élèves de X contre la poésie licencieuse), etc.

De la même façon, les revendications exprimées dans l'action ne résument pas à elles seules l'ensemble des objectifs que se fixent les organisations (souvent nombreuses) et les participants⁽¹³⁾. Les significations investies dans l'action revêtent ainsi des formes multiples, qu'il serait impossible de faire figurer dans une série statistique et qui, de toute manière, obligeraient à une analyse approfondie - monographique - de chaque événement. Recourir à l'action manifestante, ce peut être un moyen d'interpeller l'« État » afin d'obtenir une reconnaissance et/ou une mesure favorable ; un moyen d'offrir aux représentés l'image d'un groupe uniifié, d'accroître la légitimité des représentants (d'où la nécessité de faire nombre et de faire corps) ; une façon d'en appeler aux publics, spectateurs directs, médias, commentateurs et, pourquoi pas, sociologues. Faire une manifestation, enfin, c'est jouer un coup dans une chaîne d'interactions où s'affrontent à la fois un système d'alliance et de conflit en présence d'arbitres et de spectateurs. On retrouve là les notions de structure des opportunités politiques et de champ multi-organisationnel (CURTIS et

(12) Cf. BOLTANSKI (1973) à propos de la multiplicité des positions institutionnelles. Les termes de mise en scène et de façade sont bien sûr empruntés au vocabulaire de GOFFMAN, au sens où il les emploie, mais appliqués aussi bien aux individus qu'aux personnes collectives.

(13) Nous avons tous aperçu dans une manifestation un individu isolé cherchant à attirer l'attention sur son propre cas à l'aide d'une pancarte. On se rappellera, de SEMPÉ, le beau dessin d'un manifestant brandissant la pancarte suivante dans un défilé : « *Échange beau 3 pièces cuis. S.D.B ; contre 5 pièces tout cft. Tel. 127.41.23* », in SEMPÉ, quelques manifestants, Denoël, 1983.

ZURCHER, 1973) qui apparaissent bien comme centrales à toute analyse des objectifs des entreprises de mouvement social (pour ne rien dire de ceux de la base). Toutefois, si les sources policières ne permettent pas de reconstruire dans leur diversité les objectifs portés par les quelque 5 000 événements pris en compte, il demeure possible de chercher plus modestement à mesurer, à partir des revendications mises en avant par les organisations elles-mêmes - telles qu'elles sont objectivées dans les signes de la manifestation - tracts, banderoles, appels, etc.-, si, par exemple, l'action protestataire des années quatre-vingts en France est plutôt porteuse de valeurs *post-matérialistes*, ou matérialistes, de contestations radicales ou seulement de demandes corporatisées limitées, etc.

Limitation temporelle

On nous concèdera aisément que l'ambition de l'exhaustivité en matière de recensement des phénomènes sociaux - tout particulièrement lorsqu'ils se comptent par milliers chaque année, relève d'une illusion. La plupart des recherches récemment engagées reposent d'ailleurs *sur des stratégies d'échantillonnage* (KRIESI, 1995 ; RUCHT et OHLEMACHER, 1992). Aussi la question qui se pose ici n'est-elle évidemment pas celle de l'exhaustivité, mais plutôt celle de la représentativité de nos échantillons. Généralement le choix fait pour les études reposant sur des sources de presse consiste à sélectionner certaines périodes de la semaine. Pour notre part, nous avons préféré couvrir de manière exhaustive l'ensemble des événements survenus dans certaines unités géographiques considérées comme significatives (pour l'instant, Marseille, Nantes et Paris) (14). Précisons que cette stratégie d'échantillonnage n'a de sens, en France, qu'en raison de la forme très centralisée de l'État, ce qui se traduit à la fois par une pratique très similaire de la manifestation dans les différentes régions, tant du côté des manifestants que des forces de l'ordre, et par une très forte identité des groupes et des types de revendication, qui dans la grande majorité des cas, s'adresse à l'État central (15). Nous avons largement vérifié cette homogénéité nationale dans la comparaison faite entre les villes de Marseille et de Nantes (FILLIEULE, 1996 a).

Le manque d'homogénéité temporelle des données

Il s'agit là d'une limite sur laquelle il n'est malheureusement pas possible d'agir. Les sources de police que nous utilisons ne remontent jamais au-delà de 1979, pour des raisons propres à la gestion des archives policières, si bien que cela interdit à jamais de pouvoir constituer des séries aussi longues que celles que l'on peut envisager à partir des études de presse. Cela est d'autant plus

(14) Les travaux de D. TARTAKOWSKY (1994) sur les manifestations en France de 1918 à 1968 nous ont été très précieux pour déterminer ce choix en fonction de l'histoire manifestante propre à chacune de ces villes.

(15) À l'exception notable, cependant, de la Corse, pour laquelle il serait nécessaire de mener une étude spécifique que nous n'avons pas prévu de faire.

dommage que les travaux de D. TARTAKOWSKY (1994), à partir d'un croisement des sources de presse et de sources policières parcellaires, nous donnent une connaissance assez complète - même si elle n'est pas continue - des événements protestataires de 1918 à 1968. Reste donc l'ensemble des années soixante-dix pour lesquelles sont seulement disponibles les archives concernant Paris (depuis 1963) et celles des CRS qui ne recensent généralement que les événements ayant suscité des incidents violents ou de très grande ampleur.

LES SOURCES POLICIÈRES COMME MOYEN DE CONTRÔLE DE LA SÉLECTIVITÉ DES SOURCES DE PRESSE

Les analyses des événements protestataires fondées sur le dépouillement des sources policières sont encore rares à ce jour, par manque d'ouverture de terrains (*cf.* cependant les travaux en cours de DELLA PORTA sur la ville de Florence et de D. WISLER sur les cantons de Genève et de Zurich). Or celles-ci constituent un bon moyen pour tester la sélectivité des sources de presse en fournissant une base de référence à laquelle confronter les données recueillies dans la presse, tant du point de vue de leur sélectivité que de leur fiabilité en terme de contenu. Enfin, l'analyse comparée permet encore de mieux comprendre les distorsions introduites dans nos fichiers en fonction des choix d'échantillonages retenus. Traiter cette question de manière complète nécessiterait à elle seule un énorme travail. Je m'en tiendrai donc à donner quelques indications sur ce travail en cours, à partir d'une comparaison d'un échantillon limité de mes sources (à Paris, Marseille et Nantes), avec celles fournies par un dépouillement du journal *Le Monde* et de *Libération* sur une période de six mois allant de janvier à juin 1989. J'ai choisi cette période pour trois raisons : d'une part, de nombreuses campagnes de protestation se sont déroulées à ce moment ; d'autre part, l'agenda politique a été marqué par la tenue de deux élections importantes : les municipales et les européennes ; enfin, c'est aussi la période de l'insurrection de Tien An Men et de son écrasement par l'armée chinoise.

J'essaierai ici de spécifier la validité comme étant fonction des caractéristiques de l'événement, de la réceptivité des médias et de l'agenda politique. Les auteurs ont généralement identifié deux types de biais : la sélection des nouvelles et les distorsions dans la manière dont ils en rendent compte. Parce que mon analyse porte ici sur les événements protestataires, je m'intéresserai prioritairement à la question de la sélectivité, c'est-à-dire aux chances pour un événement donné de susciter un compte-rendu de presse. La question est ici d'identifier plus précisément que l'on ne l'a fait jusqu'à présent, les biais et leurs déterminants. L'enjeu est d'importance. Si, en effet, ces biais sont propres aux caractéristiques des événements et à la nature du travail journalistique, on peut alors espérer qu'il s'agisse de biais systématiques malgré lesquels il est possible de travailler, notamment dans une perspective comparative. Si, en revanche, il apparaît que la sélection des nouvelles par la presse est détermi-

née d'abord par des facteurs intermédiaires, alors, la systématичit  des biais ne sera plus assur e et la constitution de s ries beaucoup plus sujette  caution, pour ne rien dire des comparaisons internationales.

Les caract ristiques de l' v nement

Le tableau n  1 illustre d'abord  quel point les sources de presse ne retiennent qu'une part infime de l'ensemble des  v nements recens s par les services de police. En effet, *Lib ration* ne retient que 2,3% des  v nements, et *Le Monde* seulement 1,8%. M me si l'on agr ge les donn es des deux journaux, on arrive seulement  un total de 3,4% des  v nements. Ce tr s faible r sultat n'est videmment pas une surprise. Enfin, sur l'ensemble des manifestations ayant eu lieu  Paris, Marseille et Nantes (soit 758 occurrences), seulement 9,6% (73) se retrouvent dans l'un ou l'autre journal.

Tableau 1
 v nements couverts par Lib ration et Le Monde

Estimation globale du nb d'�vts (16)	<i>Lib�ration</i>	<i>Le Monde</i>	�vts couverts par les deux journaux	total des �vts couverts par les deux
Nombre d'�vts collect�s	4400	104 (2,3%)	80 (1,8%)	31 (0,7%)

	dossiers de police	<i>Lib�ration et Le Monde</i>
Nombre d'�v�nements collect�s  Paris, Marseille et Nantes	758	73 (9,6%)

Si l'on s'en tient  ces soixante-treize  v nements, il est galement possible de dire quelque chose  propos des distorsions dans le contenu des nouvelles. D'abord, la plupart du temps, les donn es factuelles (*hard news*) pour ne rien dire des donn es interpr t tives (*soft news*) ne sont pas correctement report es, particulierement en ce qui concerne le nombre de participants et les violence (description des incidents, nombre de personnes arr t es, bless es, proc dure de mise  disposition, etc.). Ce qui est frappant n'est pas ici l'existence d'un d calage, mais plut t l'absence totale de syst maticit  dans les biais introduits,  la fois d'un journal  l'autre et au sein d'un m me journal. Pour s'en tenir  la question du nombre, il appara t que selon les manifestations (et

(16) Ce chiffre est bien entendu le r sultat d'une extrapolation fond e sur l' valuation moyenne du nombre de manifestations en France, soit 10 500 dans les villes de plus de 200 000 habitants, et pond r e par l' volution saisonni re des manifestations qui, en France, connaît une grande r gularit  (FILLIEULE, 1996 a).

sans qu'il soit possible d'y trouver une autre logique que celle du hasard), les compte-rendus de presse donnent soit le nombre des services de la police, soit celui des organisateurs (toujours plus élevé), soit une moyenne des deux. Cette absence de systématique, qui peut faire varier les chiffres du simple au triple, rend problématique l'utilisation de cette donnée (17).

La question se pose maintenant de savoir si les manifestations retenues par la presse le sont en fonction de caractéristiques propres aux événements. Si la presse est sensible au même type d'événements, il devrait y avoir une claire différence entre ceux qui font l'objet d'un compte-rendu et les autres. Or, si l'on croise les données policières avec celles de la presse, il apparaît que plusieurs des facteurs généralement pris en compte comme pouvant déterminer la sélectivité des sources n'ont en réalité aucune influence. Nous l'avons vérifié pour les variables suivantes : l'occurrence de violences, la nature des participants et des organisateurs, et le type de revendication. En revanche, deux caractéristiques propres aux événements expliquent en grande partie les biais produits par les compte-rendus de presse : la localisation géographique (Paris/province) et le nombre de participants.

Si à Paris, *Le Monde* et *Libération* retiennent respectivement 6,2% et 11,2% des événements, ils retiennent seulement 1% de ceux s'étant déroulés à Marseille et 0% à Nantes. Ce résultat pourrait suggérer que les compte-rendus de presse sont essentiellement focalisés sur les manifestations parisiennes, laissant presque totalement de côté celles survenant dans les grandes cités du reste du pays (Marseille est tout de même la seconde ville de France !). Une exclusion aussi massive de la province constitue peut-être une caractéristique proprement française qu'il faudrait mettre en rapport avec l'extrême centralisation de l'État. Celle-ci a notamment pour effet que l'ensemble des services de l'État auquel s'adressent les protestations se trouvent à Paris et que les organisateurs provinciaux de manifestations, eux-mêmes conscients de cette situation, tâchent, chaque fois qu'ils le peuvent, de venir manifester dans la capitale.

Tableau 2
Nombre de manifestations à Paris, Marseille et Nantes
de janvier à juin 1989

	police	<i>Libé</i>	L.M	police	<i>Libé</i>	L.M	Police	<i>Libé</i>	L.M
Nombre d'événements collectés	499	56	31	191	1	3	68	0	0

(17) Sur la question du nombre, on fera remarquer une différence notable entre *Libération* et *Le Monde* : Si à *Libération*, dans 37,5% des cas la participation n'est pas du tout chiffrée, même implicitement, ce n'est le cas que pour 6,25% des cas pour *Le Monde*.

Pourtant, ce résultat doit être relativisé en partie, car la variable qui reste déterminante est celle du nombre de participants aux événements de protestation. En effet, la taille moyenne des événements couverts par la presse est infiniment supérieure à celle de l'ensemble des événements, comme l'illustre le tableau III. On constate également que l'écart entre la taille moyenne des manifestations couvertes par la presse et celles qui ont lieu en réalité est nettement plus important pour Paris que pour la province. Ceci suggère que le nombre de manifestants considérés comme suffisamment significatif pour être couvert à Paris est largement supérieur à celui que requiert une manifestation de province. La raison en est claire : la fréquence des manifestations parisiennes et leur ampleur généralement plus considérable qu'en province provoque ce que l'on pourrait appeler un effet de routinisation.

*Tableau 3
Nombre moyen de manifestants à Paris, Marseille et Nantes*

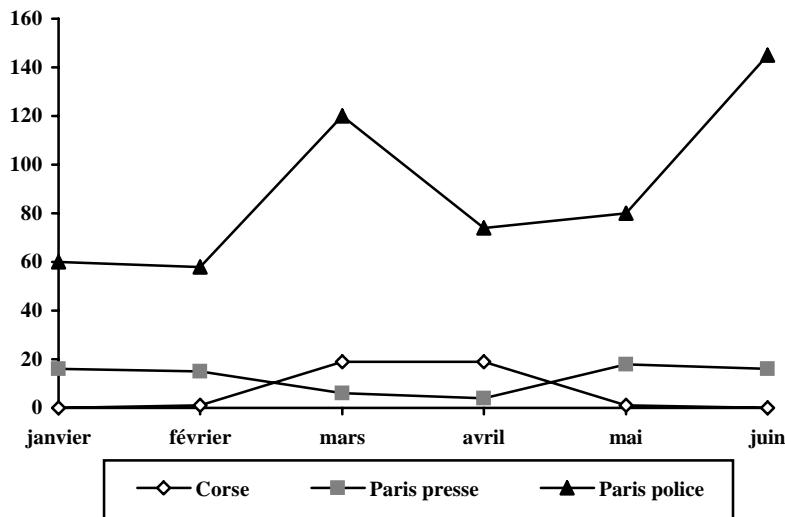
(en nombre moyen de participants)	Sources policières	Sources de presse
Paris	546	<i>Libération</i> : 9 985 <i>Le Monde</i> : 13 492 <i>Le Monde + Libération</i> : 11 738
Marseille et Nantes	244	<i>Libération</i> : 4 557 <i>Le Monde</i> : 2 135 <i>Le Monde + Libération</i> : 3 346

Sur la question du rôle joué par les caractéristiques des événements on concluera par trois remarques.

D'une part, il semble que, dans le cas de la France, le recours à la presse nationale n'est pas un choix pertinent pour qui voudrait travailler sur les manifestations au niveau national. En effet, si un grand nombre de participants augmente les chances pour une manifestation provinciale d'être couverte, cela ne semble pas suffire, et beaucoup de grandes manifestations ayant eu lieu dans les six premiers mois de 1989 n'ont pas fait l'objet de compte-rendus, sans qu'il soit possible de déceler une logique à cette exclusion.

D'autre part, si l'on considère le graphique ci-après, il semble bien que sur Paris, la tendance qui consiste pour la presse à ne retenir que les plus massifs événements se vérifie. On le voit, l'écart entre les deux courbes se resserre de manière croissante au fur et à mesure que les manifestations prennent de l'ampleur. Ce qui apparaît le plus frappant cependant, si l'on considère les deux courbes, c'est leur allure similaire à partir des manifestations de plus de cent personnes. Cela indique que le biais dû au nombre de manifestants ne modifie pas la répartition globale des manifestations par taille.

*Graphique I
Répartition des manifestations parisiennes
en fonction du nombre de participants*



Enfin, et en revanche, la très forte sous-représentation des manifestations de moins de 100 personnes doit attirer notre attention. Il est fréquent que l'on dénie tout intérêt à ce type de micro-mobilisation, au nom de leur faible impact à la fois sur les autorités et sur les publics⁽¹⁸⁾. Les choses ne sont pourtant pas aussi simples. Dans le cas de la France, j'ai pu prendre la mesure de la place actuelle des micro-mobilisations réunissant moins de cinquante personnes autour de revendications ponctuelles. À Nantes, par exemple, les manifestations de vingt personnes et moins sont passées d'environ 20% du total des démonstrations de rue au début des années quatre-vingts à plus de 30% au début des années quatre-vingt dix. Cette multiplication des manifestations de « proximité », dont il faudrait pourtant dater précisément l'apparition, est d'autant plus remarquable que sont en net recul les démonstrations de masse initiées par les syndicats et que disparaissent quasiment les manifestations organisées à l'appel des seuls partis politiques. Si l'on ajoute à ce constat celui d'une croissance continue des manifestations en France depuis plusieurs décennies, on voit en quoi un tel constat peut conduire à amender nos analyses usuelles de la démocratie.

(18) Ce qui, il faut le dire ici, est faire peu de cas de la manière dont, du moins en France, l'information collectée systématiquement par les services de police, remonte jusqu'à l'État central (en particulier les ministères concernés), par l'intermédiaire des préfets.

Sélection et agenda politique

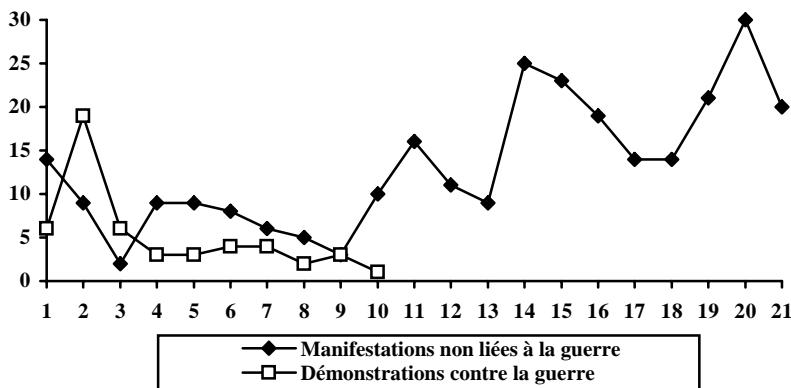
L'agenda politique détermine également fortement les chances pour un événement d'être couvert par la presse. Il faut ici distinguer deux cas de figure. Premièrement, lorsqu'un événement se rapporte à un thème qui fait l'objet de toute l'attention des médias, celui-ci a toujours plus de chances d'être couvert. On le voit par exemple à propos du mouvement de Tien An Men qui, du 18 avril à la mi-juin, occupe une place prépondérante dans les pages internationales du *Monde* et de *Libération*. Or, les manifestations parisiennes de soutien aux étudiants chinois, même lorsqu'elles regroupent très peu de monde, font souvent l'objet d'une mention, même brève. Deuxièmement, lorsque l'agenda politique est saturé par un événement politique de première importance (élections, événement international), on constate une diminution du nombre de manifestations couvertes par la presse. C'est le cas dans les six premiers mois de 1989, à l'occasion des élections municipales (fin mars) et des élections européennes (mi-juin). La conclusion pourrait ici sembler évidente : l'agenda médiatique se calque sur l'agenda politique et les manifestations ont toutes les chances de n'être plus aussi bien couvertes lorsqu'un événement intérieur ou international occupe le devant de la scène politique. Les choses ne sont pourtant pas aussi simples. J'ai montré en effet dans des travaux précédents (FAVRE et FILLIEULE, 1994 ; FILLIEULE, 1996 a) qu'à l'occasion de certaines élections, ou bien lorsque survenait un événement international à fort impact social, le nombre de manifestations diminuait *effectivement* de manière consistante.

Dans le même ordre d'idées, on constate que lorsqu'une campagne de protestation prend une ampleur exceptionnelle, la presse semble ne plus traiter que les événements qui s'y rapportent, les autres conflits disparaissant presque systématiquement des nouvelles (19). Or, là encore, on a montré qu'en réalité le nombre de manifestations tendait à diminuer dans ce type de circonstances. Le graphique n° 2 qui recense les manifestations parisiennes pendant la guerre du Golfe l'illustre : au moment où la mobilisation anti-guerre se développe, les

(19) Malheureusement, cela ne veut pas dire pour autant que les campagnes de protestation de grande ampleur sont bien couvertes par la presse. D'une part, on constate que la presse ne se met à accorder de l'importance aux campagnes de protestation qu'à partir du moment où celles-ci ont déjà atteint une certaine ampleur. Les médias apparaissent de ce point de vue comme très suiveurs (ce que les auteurs nomment traditionnellement le *critical mass effect*, cf. SNYDER et KELLY, 1977). D'autre part, lorsque ces campagnes d'action s'étendent sur une certaine durée, l'attention des médias finit par baisser alors que les *protest events* continuent à rester importants (cette constatation rejoint le *ceiling effect* mentionné par DANTZGER (1975). Ces deux effets successifs semblent bien être systématiques puisque nous avons pu les observer sur l'ensemble des campagnes de protestation qui ont eu lieu dans les six premiers mois de 1989 : la grève des personnels des crèches à Paris, la grève des agents des Finances, le mouvement des enseignants du secondaire, et, enfin, la grève des fonctionnaires corses. De ces deux remarques, on peut conclure que la presse ne permet pas d'étudier correctement le développement des campagnes de protestation, puisqu'elle ne rend jamais compte de l'ensemble d'un cycle de mobilisation, avec la montée en puissance des effectifs manifestants et la modification du répertoire d'action utilisé.

manifestations liées à d'autres thèmes connaissent une chute importante, pour ne reprendre leur niveau annuel normal qu'à partir du moment où la mobilisation pacifiste s'atténue.

*Graphique 2
Les manifestations de rue à Paris du 7 janvier au 2 juin 1991
(relevé hebdomadaire)*

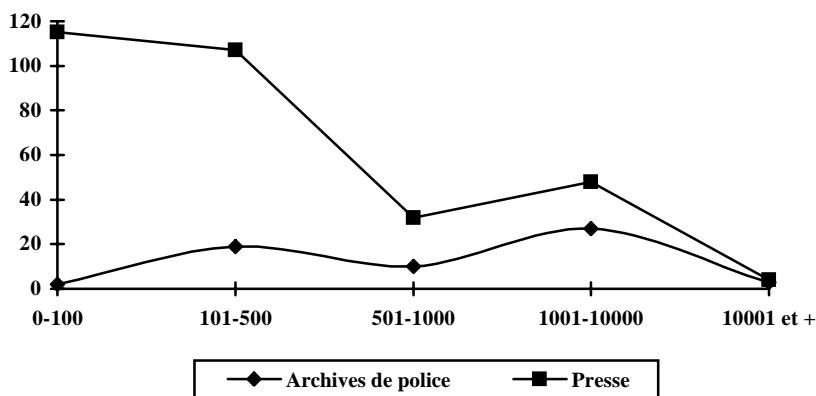


C'est pourquoi il faut systématiquement rapporter le nombre de manifestations couvertes par la presse au nombre de manifestations qui ont effectivement eu lieu, si l'on veut mesurer l'ampleur des distorsions dues aux logiques de l'agenda médiatique. On peut le faire ici sur les six premiers mois de 1989 à propos de la grève générale des fonctionnaires en Corse qui, en mars-avril, occupe la première place de l'agenda médiatique. Si l'on considère le graphique n°3, on constate que pendant ces deux mois, la presse couvre beaucoup moins bien les manifestations parisiennes qui, en réalité, n'ont pas baissé en nombre (ni en taille). Le conflit Corse a donc bien pour effet de faire varier de manière conséquente la couverture des événements parisiens.

Ce point est d'une grande importance puisqu'il signifie que l'évolution des courbes de manifestation telles qu'on peut les établir à partir de sources de presse, n'est pas d'abord déterminée par l'évolution effective du nombre de manifestations, mais essentiellement par la focalisation des médias sur telle ou telle campagne de protestation. Le problème ici est que ce type de biais n'est pas systématique dans la mesure où son importance varie en fonction de l'évolution de l'actualité politique du moment. La conclusion que j'en tirerai est que les TREND de moyenne ou de longue durée que l'on établit généralement à partir des sources de presse ne sont pas fiables puisque leur allure dépend de caractéristiques qui ne sont propres ni aux événements eux-mêmes ni aux

logiques médiatiques (*media sensitivity*). Cette limite se fait encore plus sentir dans le cadre des comparaisons internationales, dans la mesure où l'agenda politique de chaque pays est dans la majeure partie des cas différent (*Cf.* par exemple les cycles électoraux).

Graphique 3
Évolution du nombre de manifestations de janvier à juin 1989



Evaluer les stratégies d'échantillonnage

Le dernier point sur lequel la comparaison des données de police avec celles de la presse peut nous apporter de précieux renseignements est celui des dépouillements par échantillonnage. Dans les travaux les plus récents, les chercheurs ont choisi de s'en tenir au dépouillement des événements mentionnés dans les éditions du lundi, soit de manière systématique (KRIESI *et alii*, 1995), soit en combinant les éditions retenues (RUCHT et OHLEMACHER, 1992). Etant donné que l'étude comparative de KRIESI porte notamment sur la France à partir d'un dépouillement du *Monde*, nous discuterons plus spécifiquement de la méthode retenue dans cette enquête (DUYVENDAK, 1994 ; KOOPMANS, 1995). Pour valider ou invalider le choix de retenir de manière privilégiée un des jours de la semaine, il faut d'abord s'interroger sur le temps propre de la manifestation, c'est-à-dire sur les rythmes et les périodisations produites par le phénomène lui-même (20).

Bien que la semaine soit un découpage du temps purement conventionnel et culturel (à l'inverse des saisons), son rythme s'est généralement imposé.

(20) Nous laissons ici de côté la répartition saisonnière des manifestations, étant donné qu'aucune étude de presse n'a fait le choix (heureusement !) de ne retenir que certains mois de l'année. Pour une analyse de ces saisons manifestantes dans les années quatre-vingt en France selon les groupes sociaux concernés, cf. FILLIEULE, 1996 a.

D. TARTAKOWSKY (1994) écrit qu'entre 1919 et 1934, 17% des manifestations syndicales et revendicatives de son *corpus* (soit 464 événements) se sont déroulées un dimanche. Ceux qui utilisent le plus ce jour chômé pour descendre dans la rue sont les fonctionnaires, étant donné qu'ils n'ont pas à leur disposition le droit de grève. Mais plus des deux tiers des démonstrations de rue se tiennent en semaine, avec une égale répartition du lundi au samedi. En revanche, les manifestations à revendications politiques sont 50% à se tenir le dimanche sur la même période (soit 853), soixante-douze événements ayant lieu un samedi et treize un jour férié ; « en privilégiant le temps du hors travail dont on sait qu'il est, en France, celui du politique, (...) les organisations politiques (et assimilées) sont toutes susceptibles de défiler un autre jour mais la proportion de manifestations convoquées en semaine est d'autant plus élevée que s'exprime une explicite volonté de faire de la politique autrement ou que s'affirme une urgence » (*ibid*, p. 643).

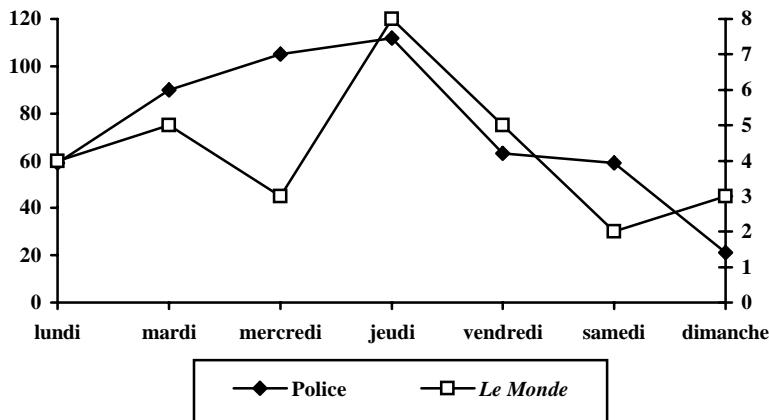
La prépondérance des manifestations de semaine sur celles du *week-end* est toujours d'actualité dans les années quatre-vingts où l'on observe encore de fortes régularités hebdomadaires. En effet, d'après les données rassemblées dans nos fichiers, les manifestations augmentent en nombre à partir du lundi pour culminer le jeudi, puis diminuent considérablement et régulièrement du vendredi au dimanche. On note sur ce point une différence entre Paris et la province : les manifestations parisiennes sont plus nombreuses le vendredi et le dimanche qu'à Marseille et à Nantes. En revanche, le nombre de manifestants présents dans la rue le dimanche est considérablement plus élevé que tous les autres jours de la semaine. Les événements du dimanche semblent donc très spécifiques et concernent en priorité, à l'image des périodes précédentes, des manifestations dont les revendications sont politiques et non catégorielles. On peut en conclure que le choix de tel ou tel jour de la semaine pour organiser une manifestation n'est pas indépendant du type de groupe social qui y a recours ou du type de revendication.

Si l'on revient maintenant à notre échantillon limité de manifestations parisiennes dans les six premiers mois de 1989, on peut plus précisément mesurer l'efficacité et les biais introduits par l'échantillonage fondé sur le lundi. On rappellera ici que le choix du lundi se justifie aux yeux des auteurs par le fait que c'est l'édition qui doit couvrir l'ensemble des événements du *week-end*, comme le suggère KOOPMANS (1995).

Le graphique n°4, d'abord, indique clairement que le journal *Le Monde* ne couvre pas également tous les jours de la semaine. Il s'intéresse peu aux événements survenant les mardi, mercredi et samedi, alors que ceux des lundi, jeudi et vendredi sont mieux couverts, le dimanche bénéficiant d'une couverture plus que proportionnelle. Une étude qui porterait de manière privilégiée sur les événements du *week-end* serait donc plus complète que la moyenne sur

le dimanche et moins complète que la moyenne sur le samedi (nous verrons plus bas pour quelles raisons ces deux jours ne sont pas aussi bien couverts).

*Graphique 4
Nombre d'événements par jour à Paris, janvier-juin 1989*



Sur Paris, toujours, les manifestations du *week-end* représentent 15% des données policières, alors que les manifestations du *week-end* recensées par *Le Monde* totalisent 16% de l'ensemble, avec un nombre moyen de 26 500 manifestants (contre 13 492 en moyenne sur l'ensemble de la semaine). Confrontées aux arguments avancés par KOOPMANS pour justifier le choix des manifestations du *week-end*, ces données nous apprennent deux choses : premièrement, il n'est pas vrai en France que les manifestations du *week-end* sont plus nombreuses que celles des autres jours puisque c'est le jeudi qui, régulièrement, regroupe le plus de manifestations dans la semaine ; en revanche, il est vrai que le nombre moyen de manifestants qui descendent dans la rue le *week-end* est nettement plus supérieur à celui des autres jours de la semaine.

Reste maintenant à préciser ce que nous avons suggéré plus haut à propos des spécificités des manifestations du *week-end*. D'après le tableau IV, il apparaît clairement que la majeure partie des événements de la semaine (68%) sont organisés par des syndicats, sur des thèmes généralement corporatistes (salaires, licenciements), alors que le *week-end*, ce sont les manifestations portant sur des thèmes généralistes de nature politique (et en priorité liés aux questions internationales) qui dominent (43% pour les groupes internationaux et 18% pour les partis politiques).

*Tableau 4
Répartition des organisateurs de manifestations en fonction des jours de la semaine. Paris 1989/01-06*

week end			reste de la semaine		
groupes internationaux	33	43%	syndicats	287	68%
partis politiques	14	18%	groupes internationaux	66	16%
syndicats	11	14%	partis politiques	24	6%
groupes religieux	5	7%	groupes anti-racistes	10	2%
groupes anti-racistes	4	5%	groupes religieux	8	2%
autres	9	8%	autres	28	7%
Total	76	100%	total	423	100%

(Paris, janvier 1989 - juin 1989)

Lorsque l'on décide de retenir un échantillonnage, cela implique donc le choix de biais dont il faut ensuite respecter les règles : si l'on décide de s'en tenir à une édition de presse qui couvre le *week-end*, alors on peut raisonnablement faire l'hypothèse que l'on a toutes les chances de recenser les plus importantes manifestations à caractère généraliste et politique. Cela autorise à un travail sur un certain type de mouvements et d'événements, mais interdit de pouvoir comparer le niveau de mobilisation généraliste avec le niveau de mobilisations catégorielle (autrement dit, les soi-disant « nouveaux mouvements » aux « anciens mouvements »). D'autre part, si le découpage de la semaine répond à des déterminants culturels, il faut encore, dans une perspective comparative, se poser la question des significations de ces découpages dans les différentes unités spatiales que l'on étudie. Il n'est pas sûr de ce point de vue, que le dimanche soit ailleurs en Europe, un temps hors politique au même titre qu'en France.

Pour terminer enfin sur ces questions d'échantillonnage, j'aimerais attirer l'attention sur un point qui pourra sembler naïf, mais dont les conséquences peuvent être incalculables si l'on n'y prend garde. Si l'on décide, en connaissance de cause, de ne retenir en priorité que les manifestations du *week-end*, encore faut-il choisir l'édition de presse qui couvre *effectivement* ces événements. Or, de ce point de vue, les pratiques varient considérablement d'un journal à l'autre. Je donnerai ici l'exemple révélateur du *Monde*. Son édition du dimanche-lundi, celle qui a été dépouillée pour la partie française de l'enquête de KRIESI, ne couvre en fait pas du tout les événements du *week-end*. Cette édition est bouclée le samedi, entre dix heures et douze heures (pour la une). Elle ne peut donc recenser que les événements du vendredi. Cependant, il arrive que soient annoncées les manifestations qui doivent se tenir le *week-end*, mais de manière tout à fait aléatoire... Aussi peut-on se demander quels

effets cette erreur d'appréciation peut avoir eu sur le travail dirigé par KRIESI. La question est d'autant plus cruciale ici qu'il s'agit d'une étude comparée entre plusieurs pays : on sait que les événements du *week-end* ont des caractéristiques qui ne se retrouvent pas sur le reste de la semaine. Or, la banque de données sur la France (DUYVENDAK, 1994) est la seule dans laquelle ce type d'événement est fortement sous-représenté. Le biais qui en découle remet donc l'ensemble de la comparaison en question.

Références bibliographiques

- BOLTANSKI (L.), « L'espace positionnel. Multiplicité des positions institutionnelles et *habitus* de classe » *Revue Française de Sociologie*, XIV, 1973.
- BOLTANSKI (L.), *L'amour et la justice comme compétences. Trois essais de sociologie de l'action*, Paris, Métailié, 1990.
- BWY (D.) (P.), « Political Instability in Latin America: The Cross-Cultural Test of a Causal Model », *Latin American Research Review*, III, pp. 17-67, 1968.
- CURTIS (R.) (L.) et ZURCHER (L.) (A.), « Stable Resources of Protest Movements: The Multi-Organizational Field », *Social Forces*, 52, pp. 53-61, 1973.
- DANTZGER (M.) (H.), « Validating Conflict Data », *American Sociological Review*, 40 (october), pp. 570-584. (1975)
- DELLA PORTA (D.), *Police Operational Practice and Knowledge. A Comparative Research on the Police in Contemporary Europe, Research Report for 1993 and Research Proposals for 1994*, Unpublished paper, 1993.
- DUYVENDAK (J.) (W.), *Le poids du politique. Nouveaux mouvements sociaux en France*, Paris, L'Harmattan, 1994.
- FAVRE (P.) et FILLIEULE (O.), « La manifestation comme indicateur de l'engagement politique », in PERRINEAU (P.) (ed) : *L'engagement politique, déclin ou mutation ?*, Paris, Presses de la Fondation des sciences politiques, pp. 115-139, 1994.
- FEIERABEND et (R.) FEIERABEND « Aggressive Behaviors Within and Between Nations » 1948-1962 : A Cross-National Study", *Journal of Conflict Resolution*, 10, pp. 249-271, 1966.
- FILLIEULE (O.), « L'Emergence de la violence dans les manifestations de rue. Eléments pour une analyse étiologique », in BRAUD (Ph.) (ed) : *La violence dans les*

démocraties occidentales, Cultures et conflits, n°7-8, Paris, L'Harmattan, pp. 267-291, 1993.

FILLIEULE (O.), *Contribution à une théorie compréhensive de la manifestation : les formes et les déterminants de l'action manifestante dans la France des années quatre-vingts*, thèse de doctorat de III^e cycle de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, 1994.

FILLIEULE (O.), *Stratégies de la rue. Les manifestations en France*, Paris, Presses de Science-po, 1996 a.

FILLIEULE (O.), *Contestation sociale et ordre public à Paris. 1^{er}Juillet 1968-31 janvier 1996, documentation sur la constitution de la banque de données « Parismanifs ». Manuel de codage*, rapport de recherche pour l'IHESI, 1996 b.

GLASGOW UNIVERSITY MEDIA GROUP, *Bad News* (vol 1) et *More Bad News* (vol 2), London, Routledge and Keagan, 1976-1980.

GURR (T.) (R.), « A Causal Model of Civil Strife: A Comparative Analysis Using New Indices », *American Political Science Review*, 62, pp. 1104-1124, 1968.

INVERARITY (J.) (M.) : « Populism and Lynching in Louisiana, 1889-1896: A Tests of Erickson's Theory on the Relationship Between Boundary Crises and Repressive Justice », *American Sociological Review*, 41, p. 269-280, 1976.

KIELBOWICZ (R.) (B.) et SHERER (C.), « The Role of the Press in the Dynamics of Social Movements », in Louis Kriesberg (ed) : *Research in Social Movements, Conflict and Change*, 9, Greenwich, Conn, Jai, pp. 71-96, 1986.

KOOPMANS (R.), « Appendix : The Newspaper Data », in KRIESI et alii : *The Politics of New Social Movements in Western Europe. A Comparative Analysis*, University of Minnesota Press, Minneapolis et Saint Paul, 1995.

KRIESI (H.) et alii : *Politische Aktivierung in der Schweiz, 1945-1978*, Diessenhofen, Verlag, Rüegger, 1981.

KRIESI (H.) et alii: *The Politics of New Social Movements in Western Europe: A Comparative Analysis*, Minneapolis, University of Minnesota Press.

KOOPMANS (H.), DUYVENDACK (R.), (J.W.), GIUGNI (M.), « New Social Movements and Political Opportunities in Western Europe », *European Journal of Political Research*, 22 (2), pp. 219-244, 1992.

LE SAOUT (D.), *Mobilisations protestataires et gestion du sens. Les mobilisations contre les missiles Cruise et Pershing II. Le cas de la République fédérale d'Allemagne, de la Grande-Bretagne, de l'Italie et de la France (1981-1984)*, thèse de doctorat de l'Institut Universitaire Européen de Florence, dactylographiée, 1996.

MCADAM (D.), *Political Process and the Development of the Black Insurgency, 1930-1970*, Chicago, The University of Chicago Press, 1982.

OLZAK (S.), « Analysis of Events in the Study of Collective Action », *Annual Review of Sociology*, 15, p. 119-141, 1989.

OLZAK (S.), *The Dynamics of Ethnic Competition and Conflict*, Stanford, Stanford University Press, 1992.

PAIGE (J.), *Agrarian Revolution*, New York, The Free Press.

RUCHT (D.) et OHLEMACHER (Th.), (1992) : "Protest Event Data: Collection, Uses and Perspectives", in Eyerman. R & Diani. M (eds) : *Studying Collective Action*, Beverly Hills, Sage, pp. 76-106 (1975)

Snyder. D & Kelly. W. R (1977) : "Conflict Intensity, Media Sensitivity and the Validity of Newspaper Data", *American Sociological Review*, 42 (february), pp. 105-123.

SPILERMAN (S.), « The Causes of Racial Disturbances: A Comparison of Alternative Explanations », *American Sociological Review*, 35, pp. 627-649, 1970.

SPILERMAN (S.), « Structural Characteristics of Cities and the Severity of Racial Disorders », *American Sociological Review*, 41, n°5, pp. 771-793, 1976.

TARROW (S.), *Democracy and Disorder. Protest and Politics in Italy 1965-1975*, Oxford, Clarendon Press, 1989.

TARTAKOWSKY (D.), *Les manifestations de rue en France, 1918-1968*, Paris, thèse de doctorat d'Etat, Paris I, 1994.

TILLY (Ch.), « Revolution and Collective Violence », in GREENSTEIN (F.I.) et POLSBY (N.W.) (dir.) : *Handbook of Political Science*, vol III, Reading Mass, Addison Wesley, 1975.

TILLY (Ch.), *La France conteste de 1600 à nos jours*, Fayard, Paris, 1986.

WALSH (E.J.) et WARLAND (R.H.), « Social Movement Involvement in the Wake of Nuclear Accident: Activists and Free Riders at the TMI Area », *American Sociological Review*, 48, pp. 764-780, 1983.

WANDERER (J.), « An Index of Riot Severity and some Correlates », *American Journal of Sociology*, 74, pp. 500-509, 1969.

LES FONDAMENTAUX DE LA SÉCURITÉ LA POLICE AUX ÉTATS-UNIS ET LES VIOLENCE ILLÉGITIMES

Présentation du texte d'Albert REISS

Il y a quelques années déjà, Dominique MONJARDET avait entrepris de traduire dans le cadre des fondamentaux de la sécurité un texte de Donald BLACK (1), écrit en 1968 et révisé en 1980. L'article de Donald BLACK était tiré d'une étude considérable, entreprise sous l'égide de la President's Commission on Law Enforcement and Administration of Justice (1966-67), dite commission KATZENBACH. L'objet de cette commission était alors de répondre aux inquiétudes suscitées par les émeutes urbaines des années soixante, comme on le sait extrêmement violentes. Il était alors fréquemment admis, jusque dans les cercles présidentiels, que le racisme ordinaire de la police à l'encontre des Noirs encourageait les populations à l'émeute. La commission KATZENBACH mit alors en place un programme extrêmement complet d'observation de patrouilles de police dans les ghettos de Boston, Washington et Chicago. L'ambition était double : il s'agissait à la fois d'étudier les comportements des policiers à l'égard des personnes qu'ils rencontraient, ainsi que l'influence de l'interaction policier/citoyen sur les procédures et les décisions judiciaires engagées par les policiers.

L'étude de Donald BLACK présentée dans les Cahiers avait fait le point sur cette seconde question. Elle montre comment la décision d'interpellation et de conduite au poste ne procède pas « mécaniquement d'une rencontre objective de faits incontestables et de prescriptions formelles non ambiguës », selon les termes judiciaux de Dominique MONJARDET. Tout au contraire, les résultats d'une interaction entre suspect et policiers dépendent de facteurs tels que la source de l'intervention (témoignage d'un tiers ou action proactive), l'attitude du plaignant, la gravité de l'acte, mais surtout l'attitude du suspect. C'est ce critère qui permet en effet de dépasser la statistique selon laquelle les suspects noirs sont plus souvent emmenés au poste que les suspects blancs : à comportement comparable, les taux d'arrestation sont globalement les mêmes.

L'étude de Donald BLACK est fondamentale en ce qu'elle illustre parfaitement la construction sociale du droit pénal, façonné par le sens policier de ce qui relève du juste et de l'injuste, du désordre et de la quiétude publique, du décent et de l'outrancier. Elle montre bien la dimension politique de l'action quotidienne

(1) *L'organisation sociale des arrestations*. Un texte de Donald BLACK commenté par Dominique MONJARDET, *Les Cahiers de la sécurité intérieure* n°9, mai-juillet 1992, p. 203-233.

du policier : le policier arrête des décisions, tranche des conflits, dit ce qui est juste, au cours des situations ordinaires auxquelles il est amené à prendre part. Mais l'étude laisse de côté le volet qualitatif des interactions entre les policiers et les citoyens. Or, dans les interactions observées, les policiers n'engagent d'action que contre la moitié des suspects auprès desquels ils interviennent. On ignore alors ce qui est en jeu dans ce silence des procédures. C'est ce silence qu'Albert REISS entreprend de lever. Collègue de Donald BLACK, engagé sur les mêmes enquêtes que ce dernier dans le cadre de la commission KATZENBACH, il rend compte de l'ensemble des interactions que ne rapporte aucune procédure enregistrée.

On comprend comment l'article présent est le complément obligé de celui de Donald BLACK. En dessinant les échanges qui se produisent avant la décision d'interroger, Albert REISS pose que l'essentiel de la relation des policiers aux autres se situe hors de toute procédure (qu'il appelle nécessairement toute interpellation). L'ambition de l'étude présente est donc bien d'ordre phénoménologique, en ce qu'elle consiste à décrire ce qui se passe, plutôt qu'elle ne cherche à expliquer le résultat de ce qui s'est produit. Portant sur ce qui est antérieur à toute procédure, elle permet par ailleurs de rendre compte de tout ce qui échappe au contrôle par l'institution judiciaire ou policière.

Le champ de l'article rassemble ce qui se trouve à la marge du travail formel des policiers et qui échappe à l'enregistrement, à la consignation et au contrôle. Il faut donc déployer des moyens humains et matériels très importants pour parvenir à restituer les interactions dans leur ensemble. L'article porte de surcroît sur ce qui est rare : les contacts policiers-citoyens qui se passent mal. Car malgré la somme considérable des interactions relevées par les équipes d'observation au cours de l'année 1966 ($N=14\,640$) et le nombre de citoyens rencontrés que cela dut impliquer, il est peu fréquent de constater des comportements irréguliers de la part des policiers, pour la raison même, comme le suggérait Donald BLACK, qu'il est peu fréquent que les citoyens développent des attitudes négatives lors de leur contact avec les policiers. Dans 12% des interactions, les policiers ont des comportements humiliants, dépréciatifs ou hostiles vis-à-vis des personnes qu'ils rencontrent⁽²⁾. Cette proportion est faible, mais non négligeable. Si les ouvrages de Albert REISS tirés des travaux de la commission KATZENBACH ont développé l'idée que la très grande partie des relations de la police avec le public se déroulait bien, cet article montre combien cet optimisme doit rester mesuré, lorsque l'on distingue les catégories de populations ou que l'on discerne les différentes circonstances des événements. Il entreprend de voir ce qui se passe précisément lorsque cela se passe mal, posant ainsi les bases d'une approche phénoménologique de la déviance policière.

(2) Cette donnée est construite à partir de REISS (Albert), *The Police and the Public*. Yale : Yale University Press, 1971, p. 50. Pour une présentation plus détaillée, on pourra se reporter à JOBARD (Fabien), *La police et la force. Etats-Unis, Grande-Bretagne, Canada*. Paris, L'Harmattan, coll. « Sécurité et société », à paraître.

L'article de Albert REISS est le revers de celui de Donald BLACK ; il présente ce qui se passe au cours de ces interactions qui échappent aux procédures étudiées par Donald BLACK. Mais il est aussi, d'une certaine manière, le revers des propres travaux de Albert REISS, puisqu'il nous éclaire sur les situations que ses propres ouvrages nous disent rares. Il est ainsi la synthèse d'une approche quantitative, qui montre la rareté de ces phénomènes et d'une approche qualitative, qui détaille ce qui se cache derrière ces phénomènes, synthèse permise par des moyens d'observation exceptionnels. L'article d'Albert REISS oblige à penser les déviances policières comme le reflet nécessaire, mais rare, des mêmes dispositions et compétences qui structurent leur travail quotidien.

Fabien JOBARD

VIOLENCES POLICIÈRES. RÉPONSES À DES QUESTIONS-CLEFS⁽³⁾

« Depuis trois ans, on a vu défiler devant les tribunaux et dans les rues une morne procession de citoyens aux crânes brisés et aux corps meurtris, contre la plupart desquels aucune violence n'était nécessaire pour procéder à leur interpellation. Bon nombre n'avaient rien fait qui méritait interpellation. Dans la plupart de ces cas, aucune plainte ne fut déposée. Si la victime portait plainte, celle-ci était généralement rejetée. Les policiers se situent en réalité au-dessus des lois ».

Cet état des lieux fut publié en 1903 et son auteur était Frank MOSS, ancien préfet de police de la ville de New-York. Les accusations de violences et de négligences⁽⁴⁾ à l'égard des citoyens trouvent sans aucun doute un précédent dans l'histoire américaine ; mais jamais auparavant le thème des violences policières n'avait été d'une telle urgence sociale. À Newark, Detroit, Watts, Harlem et, en fait, dans presque toutes les villes qui ont connu des désordres publics, « l'hostilité profonde entre la police et les habitants des ghettos » fut, rapporte la Commission KERNER, « un facteur fondamental de déclenchement des émeutes ».

Que la police accepte ou refuse le terme de « violence policière », l'opinion publique exige désormais des réponses claires à des questions claires. Quelle est l'ampleur des mauvais traitements infligés aux citoyens ? La tendance est-elle à l'augmentation ? Pourquoi la police maltraite-t-elle les citoyens ? La police maltraite-t-elle plus les Noirs que les Blancs ?

Afin de répondre à ces questions, trente-six personnes du *Center of Research on Social Organization* ont observé les rencontres (*encounters*) entre les policiers et les citoyens dans les villes de Boston, Chicago et Washington D.C.

(3) REISS (Albert J. Jr.), « Police brutality. Answers to key questions », *Trans-action*, n° 5, p. 10-19, 1968.

(4) *Mistreatment*.

Chaque jour, durant sept semaines de l'été 1966, ces observateurs, qui accompagnaient, avec l'autorisation de la hiérarchie, les policiers dans leurs patrouilles en voiture, ont observé les procédures de verbalisation et d'interpellation dans des quartiers de forte délinquance. (...)

Le sens de la violence

Ce que les citoyens entendent par violence policière couvre une gamme étendue de pratiques policières. Ces pratiques, contrairement à ce que croient la plupart des militants en faveur des libertés publiques, ne sont pas de nouvelles méthodes destinées aux Noirs des ghettos. Les policiers se sont toujours comportés ainsi vis-à-vis de certains citoyens, en particulier ceux des plus basses classes sociales. Les pratiques les plus courantes sont les suivantes :

- 1) Emploi de vocabulaire injurieux et grossier.
- 2) Ordre infondé de circuler ou de rentrer chez soi.
- 3) Contrôle et interrogatoire sans raison apparente ou bien fouille abusive de personnes et de véhicules.
- 4) Menaces d'emploi de la force en cas de non-respect des injonctions.
- 5) Utilisation de la matraque pour pousser quelqu'un, ou du pistolet pour l'approcher.
- 6) Emploi effectif de la force physique, usage de violence.

Les citoyens et les policiers ne s'accordent pas toujours pour définir ce qu'est une pratique policière correcte. Ce qui est « correct », ou ce qui est « violent », cela doit être souligné, relève plus d'une appréciation sur ce que quelqu'un a commis, que d'une description froide de ce que la police fait. Ce qui est important n'est pas l'acte en soi, mais la signification de cet acte aux yeux du citoyen. Ce que des citoyens désignent par « violence policière », est en fait le sentiment qu'ils n'ont pas été traités avec toute la dignité et les droits requis à l'égard de tout citoyen en société démocratique. Tout acte qui dégrade leur statut, qui restreint leur liberté, qui les importune ou les harcèle, ou qui procède de la force physique est fréquemment perçu comme non-nécessaire et injustifié. Le plus souvent, ils ont sans doute raison.

(...)

Ce que les citoyens ressentent comme des violences policières, la plupart des policiers estime qu'il s'agit d'actes nécessaires à leur action. Alors que ni les cadres policiers, ni les citoyens n'approuvent l'emploi de qualificatifs dégradants et de vocabulaire insultant, la hiérarchie reste très réticente à l'égard des méthodes alternatives de police. Tandis que la plupart des citoyens considèrent par exemple les contrôles avec palpation ou les contrôles suivis d'interrogatoires comme des harcèlements, les cadres policiers les perçoivent purement et simplement comme des mesures de « prévention offensive » contre la délinquance.

Force illégitime ou auto-défense ?

L'essentiel du débat sur la violence policière semble lié à l'emploi de la force physique par les policiers. Selon la loi, les policiers ont le droit de recourir à la force, si elle est nécessaire pour procéder à une interpellation, maintenir la tranquillité ou l'ordre publics. Mais toute la question consiste à déterminer quel est le niveau de force.

Nous avons tenté de répondre en disposant les observateurs dans les voitures de police et dans les quartiers où ils patrouillaient. Nos trente-six observateurs, répartis de manière homogène à Boston, Chicago et Washington, étaient tenus de reporter les détails relatifs à toutes les situations où la police avait recours à la force. De manière à être assurés d'un grand nombre d'observations, nous avons choisi deux quartiers à forte criminalité à Boston et Chicago, et quatre à Washington. Un quartier au moins était essentiellement composé de Blancs, un autre essentiellement de Noirs. Nous avons tenté, autant que possible, de sélectionner des quartiers à forte hétérogénéité sociale. Cependant, compte-tenu du taux de délinquance exigé, les personnes de faibles revenus se trouvaient en forte majorité dans les zones étudiées.

(...)

Même dans les États où la loi limite l'usage des armes parmi les policiers, les types de force physique auxquels ils peuvent avoir recours ne sont pas clairement définis. Aucun type de force n'est catégoriquement interdit au policier, dans la mesure où il peut toujours légalement faire usage de la force mortelle en cas d'autodéfense.

Ce droit à la défense de soi et d'autrui incite souvent le policier à arguer de l'autodéfense chaque fois qu'il emploie la force. Nous avons ainsi relevé que de nombreux policiers, que les faits le justifient ou non, font systématiquement suivre chaque constat d'emploi de la force par une accusation à l'encontre du citoyen, au motif que celui-ci aurait agressé le policier ou résisté à l'interpellation. Nos observateurs ont également noté que certains policiers portaient des couteaux et des armes à feu confisquées lors de fouilles ou de palpation. Ils les gardent sur eux afin de les laisser sur les lieux pour pouvoir invoquer un cas éventuel de légitime défense.

Bien sûr, tous les cas d'emploi de la force n'impliquent pas une violence *injustifiée*⁽⁵⁾. Chaque occurrence de violence rapportée par nos observateurs a été examinée et estimée nécessaire ou non-nécessaire. Nous avons délibérément exclu les cas qui n'impliquaient qu'une simple contrainte (par exemple : immobiliser quelqu'un par le bras), même lorsque le droit du policier à agir de la sorte, dans bien des cas, pouvait être contesté. Afin de relever les situations dans lesquelles la force est « injustifiée », « déraisonnable » ou « excessive », nous n'avons retenu que les cas où un policier frappe un citoyen avec ses

(5) Souligné par l'auteur.

mains, ses poings, ses pieds, ou toute partie de son corps, ou lorsqu'il utilise pour cela une arme quelconque, comme une matraque ou un pistolet. Les cas où le policier a été tenu pour auteur de violence injustifiée sont ceux où il aurait pu être l'objet d'une condamnation sur une plainte et, comme tout autre citoyen, accusé de coups et blessures, simples ou aggravés. Une agression physique sur un citoyen a été estimée impropre ou injustifiée seulement s'il a été fait usage de la force dans au moins un des cas suivants :

- 1) Si un policier a agressé un citoyen et a ensuite omis de procéder à une interpellation. Tout emploi de la force exige interpellation.
- 2) Si le citoyen interpellé n'a pas opposé de résistance verbale ou physique. La force n'est requise que si nécessaire à l'interpellation.
- 3) Si le policier, même s'il y eut résistance de la part du citoyen, pouvait le contrôler sans employer la force.
- 4) Si un grand nombre de policiers étaient présents et pouvaient contribuer à maîtriser le citoyen au poste de police, dans la cellule de garde-à-vue ou dans les salles d'interrogatoire.
- 5) Si un délinquant a été menotté, sans qu'il ait opposé de résistance violente ou tenté de fuir.
- 6) Si le citoyen a résisté à l'interpellation, mais que les policiers ont continué à employer la force, après qu'ils l'eurent maîtrisé.

Durant la période de sept semaines, nous avons trouvé trente-sept cas dans lesquels il a été fait un usage impropre de la violence. En tout, quarante-quatre citoyens ont été violentés. Dans quinze de ces cas, personne ne fut arrêté. Sur ces quinze cas, huit personnes n'avaient offert de résistance ni verbale, ni physique, tandis que sept avaient résisté d'une manière ou d'une autre.

Il y a eu interpellation dans vingt-deux cas. Dans treize d'entre eux, la violence s'est produite au poste de police alors qu'au moins quatre autres policiers étaient présents. Dans deux cas, il n'y a eu aucune résistance physique ou verbale à l'interpellation, mais la force continuait à s'exercer. Dans deux autres cas, la police a violenté un délinquant menotté et assis. Et dans cinq situations, le délinquant a en effet résisté à l'interpellation, mais le policier a toujours fait usage de la force, même après la maîtrise de l'individu.

Quels degrés de force ont caractérisé ces quarante-quatre cas ? Naturellement, il y a des différences dans les degrés d'atteinte. Dans à peu près la moitié des cas, le citoyen n'a pas subi plus que quelques contusions ; dans trois cas, le degré de force fut si grand que le citoyen a dû être hospitalisé. En dépit du fait que ces cas peuvent facilement être retenus en vertu de leur aspect dramatique plutôt que de leur représentativité, je voudrais en présenter quelques-uns pour donner une idée de ce que les observateurs ont vu et rapporté, et qui mérite la qualification d'usage injustifié de la force.

L'observation en patrouille

Dans les deux cas suivants, les citoyens n'ont opposé aucune résistance physique ou verbale, et les deux policiers blancs n'ont procédé à aucune interpellation. C'est le seul moment où les observateurs ont vu les deux mêmes policiers faire un usage impropre de la force à plus d'une reprise.

(...)

Un vendredi de mi-juillet, un observateur devait suivre la patrouille de 16 heures à minuit. L'équipe retenue après sélection aléatoire est composée de deux policiers blancs, l'un ayant quatorze ans d'expérience dans le quartier, l'autre trois ans.

L'observation s'engage plutôt de manière routinière lorsque les policiers commencent à parcourir le quartier. Le premier appel radio survient à environ 17h30. L'appel concerne deux alcooliques dans un cimetière. En arrivant, ils trouvent deux Blancs, « cuvant leur alcool ». Sans leur adresser la parole, le policier le plus ancien commence à fouiller l'un des deux, déchire sa chemise et le frappe à l'arcade sourcillière avec sa matraque. Le plus jeune, fouillant le second, lui retire son pantalon et dénude ses fesses. Puis les policiers poussent les deux personnes jusqu'à la clôture du cimetière et les obligent à l'escalader, en se moquant de la tenue débraillée de l'alcoolique. Lorsque ceux-ci parviennent à passer le muret, l'un des policiers crie : « Je devrais vous foncer dessus, connards ». L'autre policier fait remarquer à l'observateur : « Ces trous du cul ne reviendront pas ; juste une paire de petits alcooliques ».

Peu après être retournés à leur voiture, les policiers arrêtent une femme qui avait tourné à gauche à l'encontre des indications. Elle est traitée très poliment, et le policier le plus jeune, qui rédige la contravention, fait ensuite ce commentaire à l'observateur : « Jolie femme ». À 19h30, ils sont requis par radio pour enquêter sur un véhicule suspect. Après une rapide vérification, la voiture est déclarée « abandonnée ».

Peu après une pause de trente minutes, le « déjeuner » de 19h30, les deux policiers reçoivent l'ordre radio de se rendre sur les lieux d'un cambriolage. Arrivés à un immeuble sordide, dans une impasse, ils font irruption dans une pièce où un homme d'une quarantaine d'années, manifestement ivre, prétend fermement que quelqu'un a pénétré chez lui pour lui voler sa nourriture et son alcool. Il insiste sur le fait que non seulement ces biens lui ont été dérobés, mais qu'il a également été contraint de prêter de l'argent à ses voleurs pour qu'ils achètent de la bière. Le jeune policier, qui rédige le rapport, ne cesse de harceler l'individu, le tourmente et le tourne en dérision, avec des questions telles que : « Ton nom est bien Demi-cerveau (au lieu de DESMEAUX) ? Est-ce que tu couches avec des nègres ? Qu'est-ce que tu as voté sur la question des obligations d'État ? Tu es certain que tout ça a été volé ? Tu es toujours puceau ? ». L'homme répond à toutes ces questions avec l'apparente légèreté et la jovialité des personnes ivres, tout en exprimant sa gratitude aux policiers lorsqu'ils le quittent. Le plus vieux policier fait cette remarque à l'observateur : « Ils sont marrants, non ? ».

Rien de particulier ne se produit ensuite, mais lorsqu'ils traversent à nouveau le quartier peu après 10 heures, un couple de Blancs, la cinquantaine, les arrêtent. Comme ils sont selon toute apparence des citoyens honnorablement connus dans le quartier, les policiers prennent note de leur plainte selon laquelle un Noir est en train de provoquer du désordre dans la station de métro d'où ils viennent. La femme déclare que le Noir en question l'a insultée. Le policier le plus vieux s'indigne : « Qu'est-ce que peut bien faire un Noir ici ? Il devrait être dans son quartier (à Franklin Road) ».

Sur ce, ils descendant dans la station et se saisissent du Noir en question. Sans l'interroger, ils le poussent dans une cabine téléphonique et commencent à le frapper avec leurs poings et une lampe-torche. Ils le frappent lui aussi à l'arcade sourcilière. Puis ils le traînent hors de la cabine et le maintiennent à genoux. Celui-ci tente d'expliquer qu'il vient de sortir d'un hôpital psychiatrique le jour-même et, implorant de ne plus être frappé, il leur demande de le laisser retourner à l'hôpital. L'un des policiers dit : « Tu ne nous apprécies pas, petit nègre ? Moi, j'aime bien frapper les nègres et leur déchirer les yeux ». Ils le conduisent à l'intérieur du véhicule de patrouille et décident de le mettre dans un bus, soi-disant pour retourner à l'hôpital ; ils choisissent délibérément le bus qui part dans l'autre direction. Juste avant de pénétrer dans le bus, le Noir s'écrie : « Vous, les policiers, vous n'aimez rien autant que de flinguer les gens et leur casser la gueule ». Le premier policier réplique : « Magne-toi, sale nègre, ou je te tire dessus ». En quittant les lieux, le policier le plus jeune fait ce commentaire : « Il ne reviendra pas ».

Durant le reste de la soirée, les deux policiers s'attachent à repérer les alcooliques et à harceler tous ceux qu'ils peuvent trouver. Ils achèvent leur ronde par une adresse où, selon ce qu'on leur dit, par appel radio, un homme a tenté de joindre la police. Personne ne répond lorsqu'ils frappent à la porte. Ils quittent donc les lieux.

Le poste de police a longtemps été réputé comme étant le lieu des pratiques policières douteuses. Les procédures coutumières aux salles d'interrogatoire ont été l'objet d'attaques, en particulier à cause des méthodes habituelles des policiers pour obtenir des aveux. Les lampes de bureaux et la torture physique étaient les instruments des drames qui s'y déroulaient. De telles pratiques n'ont peut-être pas existé à l'échelle de ce que la rumeur populaire rapporte. Quoi qu'il en soit, rarement les aveux de ces dernières années, même ceux des délinquants, n'ont atteint une telle intensité dramatique. Mais récemment, la salle d'interrogatoire a de nouveau été sous le feu des critiques pour son échec à protéger les droits constitutionnels de suspects souhaitant garder le silence⁽⁶⁾ et bénéficier d'une assistance juridique.

(6) L'arrêt MIRANDA de la Cour suprême des États-Unis (1966), stipule que toute personne interrogée par la police peut exiger de garder le silence. Ce droit ne peut lui être refusé (il lui en est même fait lecture au moment de l'interpellation) et les paroles dites ne peuvent plus être retenues contre lui. Voir à ce sujet *Revue internationale de droit pénal*, numéros spéciaux sur

Dans les coulisses du poste

Le poste de police, quoi qu'il en soit, est davantage qu'une série de petites cellules servant de « salles d'interrogatoire ». On y trouve également une cellule de garde à vue. La plupart de ces cellules sont inaccessibles au public. Il n'est dès lors pas surprenant qu'un tiers des cas d'emploi injustifié de la force observés se soient produits à l'intérieur du poste de police.

Dans tous les postes, un certain nombre de policiers sont présents et susceptibles de recourir éventuellement à la force. Dans de nombreuses situations, il n'y a jamais moins de sept ou huit policiers présents, dont la plupart ne font qu'attendre, et assister aux brutalités. La tradition, semble-t-il, n'exige une intervention des policiers que lorsqu'un collègue a besoin d'aide. Ils semblent également intervenir dès lors qu'ils ont été personnellement agressés ou provoqués par les personnes en question. Différents endroits du poste de police peuvent être le théâtre d'un usage injustifié de la force. Le citoyen qui n'est pas coopérant pendant les procédures administratives peut être bousculé, voir ses menottes torsadées au moyen d'une matraque, avoir le pied écrasé, etc. Mais il est toutefois clair que les procédures d'enregistrement, par exemple, pourraient être satisfaites sans aucune de ces méthodes de harcèlement.

Quelques uns des plus graves cas de violence prirent place dans la cellule de garde-à-vue. Deux tiers des cas observés ayant conduit à une hospitalisation concernaient des personnes « travallées au corps » en cellule. Bien entendu, les gens qui se font arrêter ne sont pas toujours coopératifs lorsqu'ils entrent en cellule, et la force peut paraître nécessaire pour les y conduire. Mais rarement le niveau de force employé semble justifié.

Un soir, un de nos observateurs se trouve dans la cellule lorsque deux policiers entrent avec un Blanc. Le suspect a été menotté et amené au poste parce qu'il a montré des signes de rébellion lors de son interpellation pour violation du code de la route. Apparemment, il a bu. Parvenu dans sa cellule, il commence à uriner. En réponse, les policiers commencent à le frapper. Ils lui sautent dessus, le mettent à terre à coups de poing, et lui frappent le crâne contre le sol en béton. Il est emmené aux urgences hospitalières les plus proches.

Parfois, les policiers peuvent être impliqués dans des situations d'escalade de la violence. Employer correctement la force sur le lieu de l'interpellation semble inviter à l'employer ensuite au poste, cette fois de manière impropre. Le cas suivant illustre bien comment une telle situation peut se développer.

Dans l'un des quartiers à haut risque que nous avons évoqué, peuplé en majeure partie de Noirs, la police dut répondre à l'appel au secours d'un collègue. Il est difficile d'imaginer appel qui suscite réponse plus rapide : un grand nombre de voitures de police converge immédiatement vers le carrefour d'un quartier bondé, où un bus a dû être arrêté. Près de ce bus, un policier blanc

la preuve dans les procédures pénales, 63/1-2, 1992, notamment CAVISE (Léonard), « Le droit américain », p. 169-181 (NdT).

tient deux jeunes noirs en joue avec son arme à feu. Ce policier explique alors qu'il a répondu à l'appel du chauffeur de bus, qui se plaint que ces jeunes ont refusé de payer leur billet et insulté les passagers. Le policier raconte également que les deux garçons l'ont insulté, et que l'un l'a frappé d'un crochet au visage pendant que l'autre a sorti un tournevis et s'est rué sur lui. C'est à ce moment, poursuit-il, qu'il a sorti son arme.

Les policiers mettent les menottes aux deux délinquants et les conduisent au poste. En chemin, le conducteur de l'une des voitures remarque que son collègue, dans l'autre véhicule, se bat avec le jeune qu'il transporte. Le premier policier s'arrête alors et entre dans l'autre voiture. L'observateur rapporte qu'il ne cesse de frapper le garçon menotté, jusqu'à ce qu'il soit totalement maîtrisé. Le jeune ne cesse de répéter : « Vous n'avez pas le droit de me frapper. Je m'en fous si vous me tuez ».

Une fois les délinquants au poste, et bien qu'il n'y ait plus de résistance de la part de ces deux garçons, toujours menottés, les policiers commencent à les frapper. L'un des deux hurlait : « Vous ne pouvez pas me frapper comme ça ! Je ne suis qu'un gosse, et je ne peux pas me défendre ». Plus tard, l'un des policiers fait ce commentaire à l'observateur : « Dans la rue, vous ne pouvez pas les frapper. Mais lorsque vous êtes au poste, vous pouvez leur inculquer quelques notions de respect ».

Les cas de résistance des délinquants constituent peut-être la situation la plus difficile pour juger de la légitimité de la force employée. Une intervention que nous avons observée (une dispute conjugale dans une résidence privée) est l'un de ces cas sur lesquels il peut y avoir de grandes différences d'appréciation. En arrivant sur les lieux, les policiers (un Blanc et un Noir) se trouvent face à une femme qui leur déclare que son mari, alors dans le jardin derrière la maison, ivre, l'a battue. Elle demande aux policiers de « l'enfermer ». L'observateur rapporte que les policiers ont en fait retrouvé le mari dans la maison. Il s'oppose à leur tentative d'interpellation en s'appuyant au chambranle de la porte. Les deux policiers se saisissent de lui. Le Noir dit alors : « On va avoir des problèmes. Qu'on en finisse ». Il se saisit du délinquant et l'assomme d'un coup. Les deux policiers l'immobilisent, le menottent et l'emmènent au poste. Pendant qu'ils opèrent, l'un des policiers remarque : « Ces fils de pute veulent se battre : vous devez prendre le dessus tout de suite ».

Un tableau incomplet ?

Le lecteur, de même que la plupart des cadres policiers, peut être sceptique sur le fait que des policiers ont fait usage de la force en présence d'observateurs extérieurs. En effet, un responsable du service policier, indigné des cas d'usage abusif de la force que nous lui avions rapportés, semblait surtout inquiet du fait que c'était face à des observateurs que les policiers avaient exposé de tels actes, moins que d'un emploi injustifié de la force en tant que

telle. Quand il nous demanda les noms de ceux qui avaient agi de la sorte, de manière à pouvoir les mettre à pied - une demande que nous ne pouvions satisfaire, tenus comme nous l'étions de protéger nos sources d'information - il remarqua : « Tous ceux qui sont aussi stupides pour se comporter comme cela devant des gens de l'extérieur méritent d'être virés ».

Il y a eu et il y a toujours un certain nombre de raisons pour lesquelles nos observateurs ont pu surprendre de tels comportements. Nous avons été introduits dans les services avec le parfait accord de la direction centrale. Les policiers du rang qui s'intéressaient à ce que nous faisions pensaient simplement que nous menions une étude sur le comportement des citoyens à leur égard. De nombreux policiers, vu leurs sentiments d'hostilité vis-à-vis du public en général, ne pouvaient alors imaginer que leurs comportements pouvaient faire également l'objet d'attention. De plus, nos observateurs sont spécialement exercés à gagner la confiance des policiers, exercice peu difficile, dans la mesure où la plupart d'entre eux expriment en fait de la sympathie à l'égard de la condition des policiers, si ce n'est de leur comportement.

Finalement, et c'est là un élément qu'on perd de vue trop facilement, les gens ne changent pas leur comportement aussi facilement qu'on le croit, simplement parce qu'ils sont observés. C'est d'autant plus vrai à propos des situations dans lesquelles les personnes observées s'engagent profondément. Le policier n'en vient pas seulement à faire confiance à l'observateur dans des situations d'intervention, en le considérant même comme une aide complémentaire, si nécessaire. Lorsqu'il se trouve impliqué dans un affrontement avec un citoyen, il oublie facilement la présence de l'observateur. En grande partie du fait que, dans de telles circonstances, il ne sait pas faire autrement, le policier se comporte « comme à l'accoutumée ». Mais si l'on en reste à l'idée que la plupart des policiers modifient leur comportement en présence de personnes extérieures, alors on est obligé d'en venir à l'inconfortable conclusion que nos cas ne représentent qu'un tableau euphémisé des mauvais comportements qui se produisent en réalité.

De manière générale, il semble que l'usage impropre de la force dans les rangs des policiers reste faible. La police a employé un niveau de force injustifié au cours de seulement trente-sept des 3 826 rencontres analysées. Des 4 604 citoyens blancs rencontrés par les policiers, 24 firent l'expérience d'un emploi excessif de la force - un taux de 5,9 pour mille. Le même taux appliqué aux Noirs est de 17 pour 5 960, soit 2,8 pour mille. Ainsi, que l'on juge ces taux élevés ou faibles, *le fait est que le taux de violence illégitime employée contre l'ensemble des citoyens blancs en contact avec la police est le double de celui employé contre les citoyens noirs* (7).

(7) Souligné par l'auteur.

Néanmoins, ces taux sont surtout fonction de la nature de la population que l'on retient. Nous avons rendu compte, jusqu'à présent, d'un simple taux relatif à l'ensemble des citoyens rencontrés par la police. Mais la plupart d'entre eux ne sont pas des cibles prévisibles de violence. Beaucoup, notamment, appellent la police simplement pour se plaindre des actes commis contre eux ou leurs biens.

Une population-cible plus pertinente rassemble les citoyens que la police soupçonne d'être des délinquants ; autrement dit, la population des suspects. Dans notre étude, celle-ci rassemble 643 suspects blancs, dont vingt-sept ont pu faire l'expérience de violence illégitime. Cela donne un taux de 41,9 pour mille. Le taux comparable est de 751 suspects noirs, dont dix-sept furent objets de violence illégitime, soit un taux de 22,6 pour mille. Si l'on tient ces taux pour des estimations raisonnables de la force excessive employée contre les suspects, on ne peut plus remettre en cause le fait que dans les grandes métropoles le comportement habituellement désigné sous le terme « violence policière » est loin d'être rare. (...)

Les victimes : défiantes ou déviantes ?

Existe-t-il des caractéristiques propres aux délinquants ou à leur comportement qui appellent une force excessive de la part des policiers ? Environ la moitié des personnes concernées faisaient preuve d'une défiance manifeste à l'encontre de l'autorité policière (39%) ou bien entreprenaient de résister à l'interpellation (9%). Défiance manifeste vis-à-vis de l'autorité ne signifie pas défiance vis-à-vis de toute autorité, mais de ce que le policier définit comme *son* (8) autorité personnelle. Or, celle-ci ne s'accorde pas toujours précisément à l'autorité « officielle ». En effet, dans 40% des cas où le policier dit avoir été confronté à une défiance ouverte, il ne fut procédé à aucune interpellation (fait surprenant qui suppose que les policiers « couvrent » généralement les cas d'usage illégitime de la force par une interpellation « de bonne foi » et une accusation de rébellion ou d'outrage).

Mais il est tout aussi intéressant de comprendre ce qu'un policier *perçoit* (9) comme relevant d'une défiance. Souvent, il se sent menacé par un simple refus d'acquiescer à son autorité personnelle. Un policier a par exemple frappé un délinquant menotté parce que celui-ci avait refusé de s'asseoir lorsqu'on le lui avait demandé. Une femme noire reçut une claque vigoureuse pour avoir refusé d'approcher la voiture de police et de décliner son identité.

Malgré l'importance que revêt la menace faite à son autorité, la plupart du temps le policier ne réagit *pas* avec violence lorsque l'autorité est effectivement menacée. Le point important porte ici sur la capacité du policier à

(8) Souligné par l'auteur.

(9) Souligné par l'auteur.

maintenir son autorité en dépit de l'atteinte qui lui est faite. Je suppose que les policiers sont plus enclins à répondre avec une force excessive lorsqu'ils perçoivent une incertitude quant au statut des acteurs en présence.

De la même manière, des éléments précis montrent que le harcèlement à l'encontre des déviants joue un rôle certain dans le recours à une force injustifiée. Les incidents qui ont impliqué des personnes ivres ont constitué 27% des événements donnant lieu à un usage excessif de la force ; ce à quoi on peut ajouter 5% des événements impliquant des homosexuels ou des usagers de drogues. Dans la mesure où les déviants restent généralement des victimes silencieuses, pour ne pas exposer leur déviance, ils sont particulièrement susceptibles d'être victimes de violences policières.

Il est clair, cependant, que la police fait face à bon nombre de déviants sans pour autant employer la force. Dans ces cas-là, les policiers agissent de manière routinière. Ce qui est surprenant, dès lors, est que les déviants ne soient pas plus souvent maltraités. L'explication se trouve sans doute dans la nature de la relation qui les unit aux policiers. Beaucoup d'entre eux ont une certaine valeur aux yeux des policiers dans la mesure où ils servent d'indicateurs. Les maltraiter sévèrement reviendrait à priver le renseignement policier dans son ensemble d'une ressource essentielle. D'un autre côté, les déviants sont facilement contrôlables par le harcèlement.

Nous avons clairement établi que les mauvais traitements à l'égard des citoyens existent. Sont-ils néanmoins en augmentation ? Les plaintes contre les policiers sont courantes, et les allégations selon lesquelles la police fait usage d'une force excessive sont fréquentes. Il est évident que la violence physique commise par les policiers existe de nos jours. Mais il est tout aussi évident, si l'on se rapporte à l'histoire urbaine (des Etats-Unis), que la police a depuis longtemps maille à partir avec une force physique excessive. Personne ne peut dire avec assurance si celle-ci est plus ou moins importante aujourd'hui qu'au début du siècle.

Nous manquons de données, nombreuses, qui pourraient nous permettre de calculer des taux comparés de mauvaise conduite policière à différentes périodes de l'histoire américaine. Ce n'est que depuis une date récente que nous avons commencé à enregistrer et compter les plaintes déposées contre la police. Et la recherche exposée dans cet article représente la seule tentative d'évaluation quantitative des négligences policières, par une observation de l'action de la police envers les citoyens.

Le manque de données

Il est de notoriété publique que les responsables policiers sont peu enclins à livrer les données qui nous permettraient d'établir la nature et le volume des plaintes contre la police. Seul un petit nombre de départements de police ont commencé à publier des rapports sur les plaintes déposées par les citoyens. Et ces rapports sont en fait très pauvres en informations.

Prenons l'exemple du rapport annuel, édité en 1966 par la police de la Nouvelle-Orléans. Il nous apprend qu'il y a eu deux cent huit cas de « comportements déviants supposés contre lesquels des actions ont été engagées ». Il omet de nous préciser si des accusations ont pu être portées sans être pour autant recensées parmi ces cas-là. Ces deux cent huit cas sont-ils les seuls parvenus à la connaissance de la hiérarchie ? Ou bien ne s'agit-il que de ceux que le service a choisi d'examiner en tant qu'« affaires disciplinaires » ? Sur ces deux cent huit cas, le rapport nous informe qu'aucune action disciplinaire n'a été engagée dans cent six cas. Onze cas ont débouché sur quatorze renvois, cinquante-six cas ont débouché sur soixante-douze suspensions, amendes ou retenues de salaire et trente-cinq cas ont conduit à cinquante-deux mises en garde ou avertissements écrits.

Le silence du rapport quant aux motifs d'accusation retenus contre les policiers est significatif. On ne peut dire combien de ces accusations impliquaient un usage impropre de la force, combien impliquaient des insultes verbales ou des harcèlements, combien impliquaient des actes criminels ou délictueux, etc. Dans de tels rapports, la posture défensive de l'administration policière n'est que trop claire. Le rapport de 1966 du Département de police de la ville de la Nouvelle-Orléans nous renseigne sur les griefs de la police vis-à-vis des crimes et délits commis par les citoyens de la Nouvelle-Orléans, mais il ne nous apporte rien sur les plaintes des citoyens vis-à-vis des mauvais comportements des policiers !

Nombre d'honnêtes gens pensent que l'usage impropre de la force par les agents de police est en déclin. (...) Ils estiment également que les interrogatoires du type Troisième étape⁽¹⁰⁾ et les aveux face collée au sol, le crâne bloqué par une matraque, sont désormais moins courants. Il ne paraît pas irréaliste, dès lors, de supposer que les pratiques policières qui dégradent le statut d'un citoyen ou qui le harcèlent et restreignent sa liberté sont plus courantes que ne l'est l'usage de la violence physique. Mais il en a sans doute toujours été ainsi.

La question reste ouverte de savoir si le « sens de la justice » du policier et son usage d'une force excessive ont changé. Les formes peuvent évoluer, tandis que les pratiques restent les mêmes. Déplacer la force excessive de la rue au poste de police, ou bien de la salle d'interrogatoire à la cellule de garde-à-vue, modifie le lieu, mais pas la pratique elle-même.

(10) Cette expression est propre aux polices américaines, depuis les travaux de la Commission WICKERSHAM, en 1931, chargée d'enquêter sur « les pratiques hors-la-loi de *Law enforcement* » et de l'ouvrage qui en fut tiré, LAVINE (Emmanuel), *The Third Degree. A Detailed and Appealing Exposé of Police Brutality*, New-York : Vanguard Press, 1931. Le terme « Troisième étape » désigne à strictement parler l'interrogatoire, troisième phase de l'interpellation (les deux premières sont l'arrestation et la conduite au poste de police). L'expression anglaise *Third degree* est un euphémisme proposé au début du siècle par l'Association internationale des chefs de police. Il renvoie aux épreuves physiques et psychologiques d'initiation à l'œuvre au sein des sociétés franc-maçonnées américaines et désigne donc les méthodes impitoyables d'obtention des aveux dans les commissariats de police.

Notre ignorance de ce qui se déroule précisément entre les policiers et les citoyens pose un problème central au regard des conceptions contemporaines de la police. Comment peut-on rendre la police responsable devant la société dans un régime démocratique et comment, dans le même mouvement, ne pas lui ôter tout moyen dans ses efforts en faveur de la loi et l'ordre ? Il n'existe pas de réponse simple à ces questions.

Les services de police sont des organisations qui emploient des gens ordinaires. Toutes ces organisations font face à un certain nombre de problèmes. Mais l'administrateur de la police est confronté au problème du contrôle des pratiques de ses agents que l'on ne rencontre pas dans la plupart des autres organisations. Le problème est que la police est en contact avec les citoyens au sein de l'espace public, là où la surveillance directe n'est pas possible. Si l'on émet l'hypothèse du coût insurmontable que représenterait un contrôleur derrière chaque policier, toute la difficulté pour le commissaire est de faire en sorte que ses policiers se comportent bien malgré l'absence de tout contrôle direct. Ce commissaire doit également faire face au problème des comportement à l'intérieur même du poste de police.

Historiquement, nous n'avons trouvé qu'une méthode efficace qui puisse répondre à ces problèmes : la professionnalisation des employés. C'est peut-être seulement à travers la professionnalisation de la police que nous pourrons espérer résoudre le problème des mauvaises pratiques policières.

Mais de peur de pousser à croire que la professionnalisation éliminera toutes les mauvaises conduites policières, nous devons rappeler que les problèmes de fautes professionnelles se produisent également régulièrement dans les secteurs juridiques et médicaux.

LA GÉOGRAPHIE DES PEURS

Jérôme SAINTE-MARIE
Directeur d'études, LOUIS HARRIS

À partir de l'analyse des résultats d'enquêtes d'opinion, il est possible d'établir la carte des risques internationaux telle que les Français la dessinent. Ce regard procède d'une information avérée sur les grandes mutations du monde, mais aussi de prédictions tenant essentiellement au passé colonial de la France et à son enracinement religieux. Selon l'auteur, toute étude sur l'image d'un pays ou l'écho d'un conflit international doit s'attacher aux réactions de l'opinion publique à quatre niveaux distincts.

Au fil des éditoriaux, l'opinion publique internationale se voit attribuer un grand pouvoir. Ce tigre de papier est certes réputé versatile et amnésique, et chacun pressent que tous les habitants de la planète n'y prennent pas une part égale, mais sa réalité n'est guère mise en cause. Il existerait ainsi un juge de l'action des gouvernants, qui sanctionnerait au moins moralement leurs divers actes d'agression ou de persécution.

Sans même évoquer le dérivé à la mode de cette conception, le devoir d'ingérence, ou l'opinion publique internationale en armes, il ne semble pas inutile d'examiner la réalité de cette instance morale à travers l'exemple français. En d'autres termes, le regard porté par l'opinion publique française sur la violence du monde et les risques qu'elle fait courir à la sécurité du pays permet de vérifier la vigilance, l'impartialité et, au final, le degré de réalité de ce juge de paix international.

Cette approche amène à considérer l'opinion publique française dans son approche des risques internationaux comme une entité informée, influencée par des facteurs politiques et religieux mais capable d'évoluer dans son jugement. Cette appréciation globale ne permet cependant pas de faire l'économie d'une décomposition de l'opinion publique en quatre niveaux principaux pour apprécier l'efficacité politique de ce regard sur le monde.

LA PERCEPTION DE LA MENACE

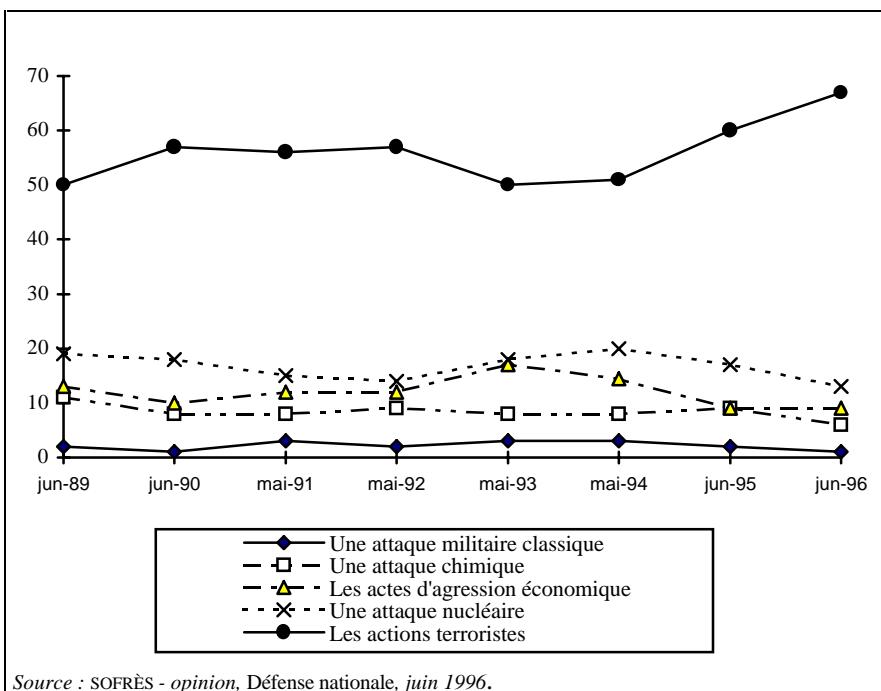
L'utilisation des données publiques du baromètre SOFRES/SIRPA (Service d'information et de relations publiques des armées) permet d'évaluer l'évolution depuis 1986 de la perception des menaces extérieures par les Français. Sollicités pour noter sur une échelle de 0 à 100 leur évaluation du danger qu'une nouvelle guerre mondiale se produise dans les dix prochaines années, les Français fixaient en moyenne, en juin dernier, une note de 29,9. Mesure globale, abstraite, voire quelque peu irréelle, cette question apporte cependant des résultats cohérents d'une année sur l'autre, et constitue, par son artificialité même, un indicateur précieux pour apprécier l'évolution d'un sentiment lui-même global, abstrait, et quelque peu irréel.

Relativement élevée en septembre 1986 (32,2), la probabilité du déclenchement d'une guerre mondiale s'atténue avec l'approfondissement de la *Perestroïka* (22,4 en 1998), remonte brutalement sous l'effet de la Guerre du Golfe (32 en mai 1991) puis du conflit bosniaque (36,4 en mai 1994). En dépit des inquiétudes persistantes venues du sud, le silence des armes sur le continent européen grâce aux accords de Dayton a suscité une forte baisse de la mesure de ce risque entre 1995 et 1996.

Il est donc patent que ce sentiment général de l'insécurité du monde varie en fonction des grands événements politiques et militaires internationaux. Mais il existe aussi une sociologie de l'inquiétude face au monde, que les résultats à cette question générale en 1996 permettent de bien cerner. Tout d'abord, comme sur tout sujet relatif à la violence, les femmes se caractérisent par leur plus grande anxiété (note moyenne de 32,2 au lieu de 27,5 pour les hommes). L'inquiétude la plus vive se rencontre parmi les jeunes (37,2 pour les 15-24 ans) et les non-diplômés (37,6), et, en termes de préférence partisane, parmi les sympathisants du Front national, des écologistes et du Parti communiste. En d'autres termes, le sentiment d'intégration sociale est une variable décisive de l'inquiétude exprimée par rapport à la situation internationale.

DES PEURS FOCALISÉES SUR LE TERRORISME

La perspective de la guerre mondiale n'est pas exclue par l'opinion publique française ; elle n'est pas, et de très loin, le scénario le plus plausible pour la prochaine décennie. Parmi cinq types d'agressions dont la France pourrait être l'objet de la part d'autres pays, celles qui préoccupent le plus les Français sont les actions terroristes (67%), davantage qu'une attaque nucléaire (13%) ou des actes d'agression économiques (9%). Par rapport à juin 1994, l'enquête menée cette année souligne la progression de la menace principale, le terrorisme (plus seize points en deux ans), au dépens des autres.



Source : SOFRÈS - *opinion*, Défense nationale, juin 1996.

Cette identification de la nature de la menace principale est très majoritairement partagée selon toutes les catégories considérées, et plus particulièrement par les sympathisants de droite (74%). Elle se situe dans un environnement international de plus en plus instable, près des trois quarts des Français jugeant qu'une augmentation du nombre des conflits localisés, au Moyen-Orient, en Afrique ou en Europe centrale, constitue l'hypothèse la plus probable pour les prochaines années (73%).

LES QUATRE MONDES DE L'OPINION

Commentant les questions relatives à la sympathie ou l'antipathie suscitée par les pays étrangers dans le cadre d'un sondage de même nature réalisé il y a cinq ans, Michel GIRARD relevait l'existence de trois mondes : « d'abord, un premier monde, familier et presque domestique, qui a des contours assez nets et dont l'Europe constitue la substance première ; ensuite, un deuxième monde, flou, dangereux et hostile, qui est enraciné dans les pays d'Islam, surtout au Moyen-Orient, mais aussi, pour une part, au Maghreb ; enfin, éloigné, hétéroclite et informe, un troisième monde (...). » Cette typologie offre une première hypothèse d'analyse des réponses des Français quant aux pays qui, à

leurs yeux, « menacent le plus, à l'heure actuelle, la paix dans le monde » (1) : est-elle encore valable cinq ans après, et sur une question sensiblement différente (la sécurité et non plus la sympathie) ?

Dans une liste de dix-huit pays répartis sur quatre continents, ceux qui relèvent de ce deuxième monde oriental, musulman le plus souvent, apparaissent bien comme les plus dangereux pour la paix. Les trois premières positions sont ainsi occupées par l'Irak (42%), l'Iran (42%) et l'Algérie (40%), et la cinquième par la Libye (19%). La Syrie, en dixième position, paraît s'effacer de l'esprit des Français parmi les États fauteurs de guerre, après y avoir occupé une place éminente au cours des années quatre-vingt (37% de citations en 1986, 14% en 1996). En d'autres termes, si l'appartenance au monde arabe ou musulman est un puissant élément pour être considéré comme sources de danger par l'opinion française, surtout à l'heure où la menace terroriste lui paraît plus présente, cette condition n'est pas suffisante. La Syrie est en passe de s'être racheté une conduite, et en dix ans, le taux de citation de l'Iran ou de la Libye a baissé de 35 points.

Au quatrième rang, avec 22% de citations, Israël se voit reconnaître une certaine responsabilité dans la montée des périls. Cette position n'est pas imputable à une simple proximité géographique, qui verrait les Israéliens confondus avec leur environnement arabe, dans la mesure où un clivage politique apparaît à son propos : 25% des sympathisants de gauche citent Israël parmi les pays qui menacent la paix dans le monde, contre seulement 16% des sympathisants UDF-RPR. Cet écart est d'autant plus sensible que la tendance inverse s'observe à propos des pays musulmans, davantage cités à droite.

En fait, la principale nuance à introduire par rapport à l'analyse de Michel GIRARD est l'apparition, entre le monde occidental rassurant (1% de citations pour l'Allemagne ; 3% pour les États-Unis) et un troisième monde violent mais faible (1% de citations pour le Cambodge ; 9% pour le Rwanda), d'une zone de turbulence dans les États européens émergeant du communisme. Ainsi, la Serbie, la Croatie et la Bosnie recueillent ensemble 48% de citation en 1996, la Russie 14% et les autres pays de l'ex-URSS 12%.

En cohérence avec la perception d'une extension des conflits localisés, et de l'idée partagée en 1994 par huit Français sur dix que la guerre en Bosnie n'était que le prélude de beaucoup d'autres du même type, l'opinion publique française a introduit dans sa géographie des peurs une nouvelle zone de risques, l'Europe dangereuse. En outre, une étude de l'Institut français d'opinion publique (IFOP) pour *Passages*, réalisée en octobre 1993, soulignait l'émer-

(1) Sondage SOFRES, réalisé pour le SIRPA, du 21 au 23 mai 1996, auprès d'un échantillon national de 1063 personnes représentatif de l'ensemble de la population âgée de 15 ans et plus, interrogées en face à face à leur domicile (méthode des quotas).

gence d'une autre crainte des Français à l'égard de cette région, 75% d'entre eux considérant que ces turbulences risquaient d'entraîner une immigration importante vers la France. Compte-tenu du fait qu'à la même époque, selon une étude IFOP/*L'Express*, 53% des Français jugeaient que l'immigration était un facteur d'insécurité (contre 42%), il est probable que s'enracine actuellement dans l'opinion publique française une représentation des zones slaves et balkaniques marquée par des rejets très proches de ceux concernant le monde arabo-musulman. Ce phénomène souligne les possibilités d'évolution malgré les contraintes culturelles et historiques, « dérive des continents » saccadée sur la carte des risques que l'opinion redessine sans cesse.

UNE LECTURE INFORMÉE DE LA CARTE INTERNATIONALE

Un doute ne peut manquer d'être levé quant à la réalité des opinions recueillies : s'agit-il de réponses élémentaires, de simples réactivations de clichés pour satisfaire tant bien que mal au questionnement des instituts de sondage ? Or, les éléments disponibles tendent à prouver que l'opinion publique française suit l'actualité internationale dans ses grandes lignes. De ce point de vue, le contraste est grand avec l'opinion américaine qui, en dépit du rôle éminent joué par les États-Unis sur la scène internationale, manifeste sondage après sondage la plus grande ignorance en matière géopolitique. Pour la France, au-delà de la cohérence des réponses par rapport à la chronologie des principaux événements internationaux, il est possible de discerner des constantes sociologiques qui attestent de la stabilité dans la compréhension des questions. Si la place des questions internationales dans la décision de vote est tout-à-fait secondaire, l'intérêt qu'elles suscitent s'est récemment avéré beaucoup plus important que ne le disaient les personnalités politiques ou les commentateurs, comme l'attestent les études réalisées entre 1992 et 1995 sur le conflit bosniaque. On retrouve la trace de cette lecture relativement attentive des événements du monde dans les nuances qu'apportent les Français dans leur jugement sur les pays étrangers.

En effet, lorsque les Français sont interrogés sur l'identification des pays qui constituent une « menace pour la France et ses intérêts dans le monde », et non plus une « menace pour la paix dans le monde », l'ordre des citations en est profondément affecté⁽²⁾. Les changements les plus spectaculaires concernent les États-Unis, qui passent du 14^e au 3^e rang, le Japon (5^e rang) et l'Allemagne (8^e rang). En sens inverse, des États comme Israël ou ceux de l'ex-Yougoslavie sont remarquablement peu cités sur cette échelle.

(2) Sondage SOFRES, réalisé pour le *Nouvel Observateur*, du 22 au 24 octobre 1991, auprès d'un échantillon national de 1003 personnes représentatif de l'ensemble de la population âgée de 18 ans et plus, (méthode des quotas).

LA CONFIRMATION DE LA PRÉFÉRENCE RELIGIEUSE

Les études d'opinion ont confirmé ces dernières semaines la mauvaise image de l'islam, qui se situe loin derrière les religions chrétienne, bouddhiste ou juive en terme de sympathie. Pour rendre compte de cette donnée, le passé colonial de la France (3), et plus loin encore l'héritage des affrontements religieux autour du bassin méditerranéen, sont probablement des éléments décisifs.

Ce préjugé constant de l'opinion à l'égard de l'islam n'explique pas tout : en 1987, la part de l'opinion française considérant qu'un pays comme l'Algérie constituait une menace pour la paix dans le monde n'était que de 2%, soit 25 fois moins qu'en juin 1995. Sa force politique est cependant bien réelle, comme le prouve une étude menée en novembre 1994, dans une démarche quasi-expérimentale (4).

Sondage LOUIS HARRIS

D'après ce que vous savez du conflit en Bosnie, de qui diriez-vous que vous vous sentez le plus proche : des orthodoxes serbes, des musulmans bosniaques ou des catholiques croates ?

- des orthodoxes serbes	4%
- des musulmans bosniaques	12%
- des catholiques croates	24%
- tous	12%
- NSPP	26%

D'après ce que vous savez du conflit en Bosnie, de qui diriez-vous que vous sentez le plus proche : des Serbes, des Musulmans ou des Croates ?

- des Serbes	7%
- des Musulmans	10%
- des Croates	21%
- tous	24%
- NSPP	24%

Dans le cadre de cette enquête, réalisée durant le deuxième hiver du conflit bosniaque, alors que les médias montraient presque quotidiennement les souf-

(3) Le constat suivant n'est pour le moins pas invalidé par les études d'opinion : « dans l'histoire morale de la France contemporaine, l'idée coloniale a agi en somme comme un très puissant facteur de cristallisation : de génération en génération, elle semble s'être chargée de plus en plus de signification, d'un poids de plus en plus lourd de références, de souvenirs, de fidélité ou d'hostilité ». Raoul GIRARDET, *L'Idée coloniale en France de 1871 à 1962*, Éditions de la Table Ronde, Paris, 1972.

(4) Sondage LOUIS HARRIS réalisé les 18 et 19 novembre 1994, auprès d'un échantillon national de 1012 personnes représentatif de l'ensemble de la population âgée de 18 ans et plus, interrogées par téléphone à leur domicile (méthode dite du « random sample »).

frances des habitants de Sarajevo, une paire de questions portait sur la sympathie ressentie par rapport aux trois communautés engagées dans la guerre. Chacune des deux questions était posée à une moitié de l'échantillon. Sans ambiguïté, la préférence des Français allait alors aux Croates (21%), notamment parmi les sympathisants de droite (28%). Les Français citaient nettement moins souvent les Musulmans (10%, et 15% à gauche) ou les Serbes (7%). Lorsque la même question était posée à l'autre moitié de l'échantillon, en rajoutant pour chaque communauté sa confession dominante, les résultats s'en trouvaient sensiblement modifiés : la préférence pour les catholiques croates s'accentue (24%), les supports des orthodoxes serbes se réduisent (4%) et les citations des bosniaques musulmans, dans l'autre question seuls identifiés par leur religion, se font légèrement plus fréquentes (12%). En d'autres termes, dans un pays où sept personnes sur dix se disent catholiques, il existe bel et bien une préférence religieuse, qui joue principalement au détriment de l'islam.

LES QUATRE OPINIONS PUBLIQUES

On connaît les critiques que la notion même d'opinion publique soulève, renvoyée au rang de simple artefact, phénomène virtuel ne survivant pas à la fin de la passation du questionnaire d'enquête, pure création du sondage qui prétend la refléter⁽⁵⁾. Quelle que soit la portée réelle de ces critiques fondamentales formulées il y a vingt-six ans, un élément avancé par Pierre BOURDIEU, et régulièrement repris depuis, retient davantage l'attention pour la compréhension du regard que portent les Français sur le monde extérieur et ses dangers. Attaché à démontrer l'inanité du travail des instituts de sondage, Pierre BOURDIEU suggère en effet que, non seulement l'opinion publique en général est une abstraction mystifiante, mais qu'en plus elle contribue à masquer le travail de « l'opinion publique efficace », telle l'action des groupes de pression. Et il n'est pas niable, par exemple, que l'intérêt manifesté en leur temps par Gaston DEFFERRE ou Charles HERNU à la question arménienne devait plus à la sociologie de l'électorat de Marseille et de Villeurbanne qu'aux intérêts de l'opinion locale en général.

En d'autres termes, il importe de s'affranchir des résultats de sondages pour tenter d'analyser les différents niveaux de l'opinion à l'égard du monde extérieur et de ses dangers. Pour cela, une typologie rapide comme celle de Jean-Luc PARODI permet de tracer trois formes essentielles de l'opinion publique : l'opinion éclairée, l'opinion mobilisée et l'opinion sondée. L'histoire des réactions de l'opinion française aux développements du conflit bosniaque en permet un examen rapide. De façon successive, ces trois opinions sont apparues sur les devant de la scène : tout d'abord, les intellectuels, qui réactivent

(5) Pour mémoire, Pierre BOURDIEU, « L'Opinion publique n'existe pas », *Questions de Sociologie*, Paris, Ed. de Minuit, p. 222-235.

autour de la Sarajevo multi-ethnique une « géographie de l'esprit » au sens strict. Ensuite les comités anti-purification ethnique, qui fleurissent en 1993 dans toute la France, et plus particulièrement en province. Enfin, à différentes occasions, telles que les bombardements aériens de l'OTAN ou bien la prise en otage par les Serbes de militaires français, l'opinion publique française sera sollicitée à travers des sondages, et rendra généralement des réponses manifestant un intérêt soutenu, une forte détermination et aussi un sentiment d'incompréhension sur le traitement politique de la guerre. Le jeu de ces trois niveaux d'opinion, qui ne sont pas hiérarchisés, ne s'effectue que rarement avec cette clarté. Le plus souvent, seule l'opinion sondée s'exprime.

Il importe à ce stade de souligner que cette typologie ternaire doit impérativement être complétée par une quatrième dimension de l'opinion, quasiment absente dans le cas du suivi du conflit bosniaque en France, mais très présente sur un nombre étonnamment élevé de sujets, du Proche-Orient aux tensions sino-taiwanaises, l'opinion communautaire. Il est à noter que la part réelle de l'influence d'une communauté sur les représentations de l'ensemble des Français à propos de tel ou tel sujet demeure largement un mystère. Par exemple, la population musulmane française ou étrangère résidant sur le territoire national a fait l'objet de plusieurs approches par sondages au cours des dernières années, notamment à propos de la guerre du Golfe et de la crise algérienne, mais l'on sait que sa part quantitative dans l'opinion globale est limitée, et que son influence idéologique est presque nulle. À l'inverse, d'autres minorités constituées par la religion ou l'origine nationale exercent probablement une plus forte pression sur l'agenda des politiques et des médias, mais sans que l'on puisse faire la part de la réalité de la représentation des opinions du groupe minoritaire dans le discours communautaire de représentants non élus, et parfois cooptés par des organismes dépendant d'un pays étranger.

ACTUALITÉS

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

ROCHÉ, Sebastian

La société incivile. Qu'est-ce que l'insécurité ?

Paris, Seuil, 1996, collection
L'épreuve des faits, 236 p.

Ce livre propose un modèle explicatif de l'augmentation de l'insécurité et de la délinquance à partir de l'accroissement des petits désordres de la vie quotidienne que l'on appelle les *incivilités*. Il vise à identifier les causes profondes de cette évolution, et donc à repérer les moyens de l'infléchir.

Le premier chapitre « La délinquance et la crise économique » montre la faiblesse des thèses selon lesquelles l'augmentation de la délinquance serait due à la dégradation de l'économie. Certes, depuis 1945, c'est en période de crise qu'on a atteint un maximum d'infractions. Aussi Sebastian ROCHÉ ne cherche-t-il pas à nier les effets aggravants de la crise, en particulier sur la répartition géographique des crimes et délits ; mais il fait remarquer que la délinquance augmente depuis les années 1955-60, donc avant la crise, et que l'explosion délinquante s'est produite pour l'essentiel en période de croissance. Il note également que la montée de la violence s'observe à l'échelle de la société toute entière, alors que la crise ne touche pas également toutes les couches de la population ; il est d'ailleurs loin d'être démontré que ce

sont les plus démunis qui sont les plus violents, et cette résurgence du stéréotype bien connu du « pauvre délinquant » contribue sans preuves à stigmatiser les chômeurs, les exclus et les habitants des banlieues comme appartenant aux « classes dangereuses ». De cette critique de l'explication de la délinquance par l'économie, l'auteur conclut qu'il ne suffit pas d'attendre la fin de la crise pour voir la délinquance régresser : les causes profondes de celle-ci sont à rechercher ailleurs.

L'explication que propose Sebastian ROCHÉ est microsociologique. Dans les trois chapitres qui suivent, il expose les rapports entre le sentiment d'insécurité et les incivilités. Il commence, dans le chapitre 2 « À la rencontre des violences ordinaires », par définir les incivilités comme « une atteinte à l'ordre *en public* » ; il en décrit les diverses formes, et présente les rares informations statistiques dont on dispose à leur sujet. Il passe ensuite en revue, chapitre 3 « Les enjeux de l'ordre en public », les trois lectures que l'on peut faire de ce phénomène : les incivilités comme signes de dangerosité que l'on apprend à identifier comme tels (explication éthologique dans la lignée d'Erwin GOFFMAN), comme menaces pour le lien civil par la non-reconnaissance des rituels sociaux qui règlent la vie en société (explication culturelle s'inspirant des travaux sur l'histoire des mœurs de Norbert ELIAS, d'Alain

CORBIN, de Georges VIGARELLO), ou encore comme moyens d'une lutte de pouvoir pour le contrôle de l'espace (lecture politique). Le rapport entre ces « profanations des règles mineures de la vie en société » et les tensions ethniques s'explique par la coexistence en un même lieu de populations ayant des codes sociaux différents. Dans le chapitre 4 « Racisme et incivilités », Sebastian ROCHÉ analyse les discours sur les difficultés de cohabitation avec des étrangers, qui semblent vécues comme une atteinte à l'identité des Français ; il fait toutefois remarquer que cette sensibilité à la « mauvaise éducation » des étrangers va de pair avec un taux d'intégration beaucoup plus élevé que celui des pays voisins (taux qu'Emmanuel TODD mesure par la fréquence des mariages entre Français de souche et enfants d'immigrés). D'où l'idée que la dénonciation des incivilités est moins l'expression de sentiments racistes qu'une pression normalisatrice poussant à l'assimilation.

Comment les réactions des citoyens ordinaires aux incivilités s'expliquent-elles ? Dans le chapitre 5 « Les désordres et la délinquance », l'auteur s'appuie sur les travaux classiques d'auteurs anglo-saxons pour « suggérer que les incivilités sont un maillon crucial dans la chaîne qui unit un malaise social flou à une montée de la délinquance » : expérience de Philip ZIMBARDO sur l'effet incitatif d'un premier manquement aux règles collectives, théorie de la « vitre brisée » de James Q. WILSON et George L. KELLING expliquant cet effet, et surtout thèse de Wesley G. SKOGAN sur les mécanismes locaux de production de la délinquance : les incivilités entraînent le développe-

ment du sentiment d'insécurité, provoquant un affaiblissement du contrôle social dans le quartier, et favorisant la venue de délinquants de l'extérieur ; la lutte contre la délinquance doit par conséquent commencer par la lutte contre les incivilités. S'inspirant d'un passage de Bruno BETTELHEIM, l'auteur propose une explication du mécanisme psychologique qui conduit les témoins des incivilités à la démoralisation, au repli sur soi, voire à la perte de leurs convictions ; il illustre cette explication par deux études françaises concernant, l'une les incivilités dans un ensemble HLM, l'autre la violence à l'école.

C'est dans le chapitre 6 « Les réactions sociales aux incivilités : le piège se referme » que se trouve le principal apport théorique de l'ouvrage. En systématisant les acquis du chapitre précédent, et en intégrant les réflexions du biologiste Henri LABORIT et de l'économiste Albert HIRSCHMAN, Sebastian ROCHÉ y développe un modèle général du comportement des victimes d'incivilités. Selon Henri LABORIT, la fuite et la lutte sont les deux comportements de base dans la compétition pour la possession d'un espace : lorsque les individus ne peuvent s'échapper de leur environnement, la fuite est impossible et la lutte s'impose, entraînant la mort ou la soumission du vaincu. Dans les sociétés modernes, où la promiscuité est inévitable, et où la violence même défensive est interdite aux particuliers, ou bien la lutte prend la forme de l'action collective, ou bien l'agressivité refoulée se mue en anxiété. La théorie d'Albert HIRSCHMAN, qui vise à rendre compte des réactions de salariés ou de clients insatisfaits, peut

être transposée aux habitants d'un quartier victimes d'incivilités. En affinant et en adaptant cette théorie, l'auteur décrit quatre types de réaction : l'évitement et la fuite (déménager), la rétractation (repli sur soi, protection du domicile, abstentionnisme politique), la prise de parole (pétitions, militantisme associatif), et la contre-agression (remontrances, autodéfense) ; il illustre ces types de comportement à partir de recherches empiriques réalisées en France.

Le chapitre 7 « Demande sociale et politiques de lutte » analyse les attentes des citoyens et les modes d'action possibles contre les incivilités. Selon les enquêtes d'opinion, les Français manifestent à la fois un fort attachement au modèle républicain et un manque de confiance envers les institutions chargées de le mettre en application : on estime que la police et la justice devraient lutter contre les incivilités, mais on admet en même temps que le volume de celles-ci entraîne une surcharge qui réduit ces institutions à l'impuissance. Conséquence de la non-prise en charge systématique de ces actes incivils (non enregistrement, classement sans suite, non-lieu), le petit délinquant impuni « fait l'expérience du fonctionnement défectueux d'un appareil qui affiche des normes et les contourne dans un même mouvement » ; ainsi, au lieu de dissuader, les institutions favorisent indirectement les comportements délictueux. Il existe toutefois des initiatives ponctuelles ou locales qui témoignent de la possibilité d'agir efficacement contre les incivilités : justice de proximité, lutte contre la petite délinquance en utilisant les méthodes de la police scientifique réservées habituellement

aux affaires criminelles, « gardiens volants » ou « agents d'ambiance » dans les grands ensembles ; les maîtres mots de ces solutions sont partenariat et proximité. Mais la France souffre actuellement de l'absence d'un programme intégré de lutte contre ces désordres.

Le dernier chapitre « Le monopole indolent et la tentation de la délégation » décrit les effets pervers de la délégation à l'État, par les citoyens, de la responsabilité de la sécurité : les personnes inquiètes appellent les institutions à l'aide, mais sans trop croire à leur efficacité ; la police et la justice n'ont pas les moyens de faire face au volume croissant des incivilités et de la petite délinquance, mais il est hors de question que l'État se désaisisse de son monopole dans ce domaine. Les citoyens se replient dans ce que Sebastian ROCHÉ appelle la délégation passive, qui consiste à attendre que la police et la justice s'attaquent aux problèmes d'insécurité, mais sans prendre part eux-mêmes à cette action (refus de dénoncer les contrevenants, de porter plainte, etc.). Cette passivité se double d'une condamnation de principe accrue des incivilités et de la délinquance, et donc d'une exigence plus forte envers les institutions : « on les dénigre beaucoup (la police et la justice) parce qu'on en attend énormément ». Le chapitre se conclut toutefois sur une note optimiste, montrant que ce cercle vicieux peut être brisé. À titre d'exemple, l'auteur relate une expérience entreprise dans un collège de l'Isère, associant l'ensemble des personnels et des élèves à l'élaboration des règles de vie en commun, puis à la lutte contre les invectives, les incivilités, les dégradations ; au prix de

longues et difficiles concertations, un climat de sécurité et même de convivialité a pu être restauré dans l'établissement.

Dans sa conclusion « Les causes des incivilités », Sebastian Roché souligne l'importance qu'il convient d'accorder à ces ruptures du code de civilité construit depuis deux siècles ; lorsque les insultes et les désordres dépassent le seuil du tolérable, c'est le lien social qui est en péril. Il énumère ensuite les principales causes qu'il juge être à l'origine de l'augmentation des incivilités : tolérance croissante de la société envers les déviances mineures, généralisation de l'individualisme et du repli sur soi comme mode d'existence, affaiblissement de l'apprentissage des normes dû au fractionnement de la vie sociale, difficulté des institutions à trouver une riposte adaptée aux incivilités. La faiblesse des réponses aux incivilités est un des paradoxes des sociétés démocratiques. Elle s'explique par l'absence de valeurs reconnues par tous : ces sociétés « sont à la recherche de l'idée même de norme ».

Dans ce troisième ouvrage consacré à l'insécurité, Sebastian ROCHÉ enrichit et prolonge les réflexions qu'il avait développées dans *Insécurité et libertés* (analysé dans le n° 18 des *Cahiers*), sur la genèse du sentiment d'insécurité, et sur les effets des petits désordres au quotidien sur le développement de la délinquance proprement dite. L'apport essentiel de ce livre, par rapport aux précédents, est le modèle explicatif que propose l'auteur. En identifiant les conséquences de l'augmentation des incivilités sur la moralité des citoyens et sur les comportements délictueux, il invite les

pouvoirs publics à prendre au sérieux ce qui pourrait n'apparaître que comme de petits désagréments de la vie moderne. En proposant une explication de cette augmentation, il met en évidence les facteurs sur lesquels il faudrait agir pour la freiner. En décrivant quelques expériences réussies de réduction de la petite violence au quotidien, il montre que des remèdes existent, même s'ils demandent de gros efforts de ré-apprentissage de la démocratie. Il s'agit donc ici d'un ouvrage essentiel pour tous ceux qui désirent, à terme, restaurer la sécurité qu'en principe la Constitution garantit à tous les citoyens.

Jean-Paul GRÉMY
Chargé de mission à l'IHESI

Bill BUFORD
Parmi les hooligans
Paris, Bourgois, 1994, réédition juin 1996, 358 p.

C'est dans la gare d'un petit village du Pays de Galles que tout a commencé. Jusque-là Bill BUFORD était un intellectuel presque comme les autres : il avait étudié à Oxford, il dirigeait une revue littéraire, et surtout il n'avait assisté à aucun match de football. Ce jour de 1983, le train qui s'arrête est un convoi spécial de supporters de Liverpool. Il repart rapidement après avoir débarqué un blessé. C'est ainsi que l'auteur pénètre dans l'univers des hooligans, univers qui l'effraie, le fascine et le conduit sur les terrains de football. Auprès des supporters de Manchester United, de Chelsea et de West Ham, il

se fait passer pour un écrivain afin de déjouer la méfiance des hooligans envers les journalistes. Pendant plus de quatre ans, il va se trouver parmi les vandales (*among the thugs*), titre original de l'ouvrage. Adopté par les supporters, l'auteur finira par se faire tabasser par la police italienne qui le prend pour un « *hooligan inglese* ». Ce livre se compose d'une série de récits à caractère ethnologique qui tournent autour de deux interrogations-clés :

Pourquoi les jeunes anglais provoquent-ils des émeutes tous les samedis ? Comment la foule prend-elle corps dans le temps ?

Un processus d'exaltation collective

L'auteur nous livre une description saisissante d'un monde qui lui est étranger et où règnent la bière, une camaraderie brutale et virile, les tatouages, le racisme et la xénophobie, ainsi que la violence. Cette violence, qui s'exprime notamment sur les stades, n'est pas le fait de classes dangereuses, ni d'une génération désœuvrée, mais au contraire, on retrouve une population hétérogène composée d'ouvriers, de petits employés, de fonctionnaires, d'hommes mariés et de pères de familles. Ces supporters fanatiques ne veulent d'ailleurs pas qu'on les qualifie de hooligans, mais qu'on les considère comme des fans se réunissant pour assister à des matches, boire un coup et passer un moment ensemble. Pourtant, ce ne sont pas des supporters ordinaires : ils n'appartiennent pas au club officiel, mais à la firme, regroupement informel de supporters qui ne paient pas leur billet de train et leur entrée pour le match. Cette violence est en eux, comme le fait

remarquer l'un des interviewés, et le football ne fournit qu'un prétexte aux débordements de violence.

Au fil des pages, l'auteur nous livre des confessions aussi passionnantes que dérangeantes. Ainsi, il nous révèle qu'il « n'aurait jamais imaginé que la violence était aussi agréable » (p.245). Il nous fait part à tout moment de ces états d'âme d'ethnologue, de ses hésitations quant à son travail. Assistant à de nombreuses agressions et impliqué dans des heurts avec les forces de l'ordre, il est partagé entre le dégoût et la fascination, le désir de se faire accepter et le mépris qu'il éprouve parfois pour les habitués des stades de football. Il va sans dire que l'authenticité et l'émotion brute qui se dégagent de ces propos ne respectent pas toujours la méthode ethnologique qui suppose en effet un minimum de distance avec l'objet.

Le propos de Bill BUFORD est de montrer que la foule est en chacun de nous, et que nous sommes tous susceptibles de basculer dans l'action violente sous l'effet d'un processus d'excitation collective.

L'auteur fait référence à la théorie de la psychologie des foules, tout en la critiquant (p.209-211). Il reproche aux théoriciens de ce courant de n'être que des observateurs lointains de la foule, de ne pas l'avoir approchée, et d'avoir peur d'elle. Il critique de plus la théorie du meneur et de la populace prête à tout. Certes, la foule a besoin de meneurs, mais ces derniers sont choisis par la foule et font exister cette dernière par leur action. Il rejette également les explications causales proposées par les tenants de l'approche visant à donner un sens à la violence. L'auteur prête une attention particulière à « ce qui arrive

quand ça éclate, à quoi ressemble cette terreur, quel effet ça fait d'y participer, d'en être le créateur ». Sa thèse d'inspiration behavioriste priviléie donc le comment et non le pourquoi. Mais il ne se démarque pas assez de la théorie des foules. En fait, il ne lui oppose aucun autre cadre théorique, et fait appel à des notions proto-théoriques en personnifiant la foule, et en évoquant sa puissance. De même, son analyse de la violence n'est guère convaincante. Il considère la violence comme une drogue, une euphorie produite par l'adrénaline qui provoque le même état de dépendance que les substances chimiques, « une expérience totale ». Il ne trouve d'ailleurs pas la moindre cause à cette violence et va même jusqu'à parler de « non-raison » ou de « dé-raison ». Pour lui, la violence ne représente ni une déviation par rapport au passé, ni une continuation mais un mélange des deux.

Enfin, dernière question abordée, les hooligans disposent-ils, comme le laisse entendre Bill BUFORD, de soutiens extérieurs qui joueraient un rôle actif dans la mobilisation et l'organisation des violences ? Les habitués des stades de football constituaient en effet un vivier de recrutement idéal pour le *National front (NF)*. D'ailleurs, ce qui intéresse l'auteur, c'est l'attitude du *NF* à l'égard de la foule, c'est-à-dire l'expérience des techniques de masse, armes classiques d'un parti révolutionnaire. Quand l'auteur restitue avec beaucoup de finesse l'état de transe collective qui saisit les jeunes gens, état provoqué par une musique assourdissante, des chants nationalistes et racistes scandés par les participants, il devient évident que les

deux phénomènes ont un certain nombre de points communs. Ces points communs ne doivent pas pour autant masquer des différences de recrutement social : le *NF* compte beaucoup de chômeurs et d'exclus dans ses rangs. Finalement, on aimeraît en savoir un peu plus sur la stratégie du *NF* à l'égard des supporters, sur le rôle effectif de cette organisation dans le développement des violences.

Catherine POLAC
Université Paris III

Dominique WISLER

Violence politique et mouvements sociaux. Étude sur les radicalisations sociales en Suisse durant la période 1969-1990

Ed Georg, coll. Lug, Genève 1994,
290 p.

Contre le mythe de la Suisse « pays du consensus », D. WISLER nous propose dans ce livre de nous interroger sur les processus de radicalisation des mouvements sociaux helvétiques, en refusant d'accepter *a priori* l'opinion selon laquelle la violence politique en Suisse résulterait uniquement d'importation de techniques étrangères. Pour ce faire, il se livre à une analyse théorique et empirique des plus riches, couvrant la période de 1969 à 1990, à partir de sources policières et judiciaires, en plus des habituelles sources journalistiques ou d'enquêtes de terrain.

Se rattachant lui-même théoriquement au courant du modèle politique

de l'analyse des mobilisations, l'auteur s'attache tout d'abord à nous donner une vision statistique de la violence politique en Suisse. Il obtient des données assez exhaustives sur le sujet, la police fédérale suisse ayant mis à sa disposition ses archives, suivant ainsi la tendance actuelle qui tend à privilégier ce type de sources⁽¹⁾. Se limitant volontairement à la catégorie des attentats comme indicateur de la violence politique, il parvient à des conclusions intéressantes, à partir d'une distinction des mouvements sociaux par secteurs, notamment sur le fait que la masse de la violence croît avec le volume de la mobilisation : ce sont les nouveaux mouvements sociaux (NMS) qui se taillent la part du lion en Suisse avec à leur actif pratiquement la moitié de la violence nationale. Par ailleurs, qu'il s'agisse du cycle de mobilisation de 1968 ou de celui de 1980, la radicalisation survient en phase de démobilisation. L'auteur passe ainsi au crible de ses statistiques le secteur socialiste de la nouvelle gauche, le secteur des NMS (mouvements auto-nome, écologiste, pacifiste, de solidarité), et le secteur traditionnel (le conflit séparatiste jurassien et l'extrême-droite). Il introduit par ailleurs dans cette partie un concept qui semble opérant, à partir des cibles secondaires des attentats (qu'il divise en quatre groupes : les cibles du système politique, les cibles du mouvement opposé, les cibles qui symbolisent les thèmes du mouvement) ; il s'agit de la « structure des interactions », qui sera d'autant plus

complexe que le nombre de cibles secondaires visées sera élevé, et dont la complexité favorise les radicalisations. Ce travail permet à l'auteur d'affirmer que « le niveau politique ne permet pas d'expliquer exhaustivement toutes les formes que peut revêtir la violence politique, et les identités ainsi que les idéologies des mouvements jouent également un rôle critique à ce sujet » (p.104), ce qui explique que malgré une mobilisation plus importante durant le cycle de 1968, le taux de violence ait été supérieur lors de la mobilisation de 1980 : alors que les mouvements impliqués en 1968 étaient plutôt de type instrumental, ce sont les mouvements plus expressifs et contre-culturels qui dominaient dans les années quatre-vingt.

C'est pour étudier de plus près ce lien entre identités et structure des opportunités politiques (POS) que l'auteur se livre à l'étude de deux cas précis de radicalisation. Mais cette partie empiriquement très riche est tellement fournie qu'elle est difficilement compréhensible pour le lecteur français qui ne connaît pas les groupuscules d'extrême-gauche suisses. Il n'en reste pas moins que l'étude de la radicalisation d'un mouvement instrumental de la nouvelle gauche, le groupe de Galli, groupe de soutien logistique au terrorisme italien durant la période 1972-1974 et d'un mouvement expressif des NMS (les « autonomes urbains »), le groupe de la *Bändlistrasse*, qui voulut constituer une RAF-Zürich sur le modèle du terrorisme allemand à la fin de l'année 1971 est impressionnante de précisions et de détails, sur la base d'archives et de témoignages.

Du point de vue théorique, Dominique WISLER explore les théories de la

(1) Cf notamment les travaux de Donatella DELLA PORTA pour l'Italie, de Peter HOCKE pour l'Allemagne, de John McCarthy et Clark Mc PHAIL pour les Etats-Unis et de Olivier FILLIEULE pour la France.

mobilisation sous l'angle de leur explication des radicalisations. A côté de l'exposition de théories réputées, comme le modèle psychologique ou le modèle de la mobilisation des ressources, l'ouvrage a l'intérêt de présenter une théorie peu connue dans la littérature française de l'action collective : la théorie consociationnelle du néerlandais Arend LIJPHART, qu'il oppose à la théorie de la segmentation (Anthony OBERSCHALL). Alors que cette dernière postulait qu'une « société segmentée » comprenant de nombreuses organisations était susceptible de connaître des processus de radicalisation des mouvements sociaux, la théorie consociationnelle explique le paradoxe du cas néerlandais par l'existence d'un contrat passé entre les élites politiques des différents segments aboutissant à un mode non compétitif d'exercice du pouvoir.

Mais, l'auteur se focalise lui plus particulièrement sur deux explications de la radicalisation, le modèle politique de la structure des opportunités politiques (ou POS) (ici Hanspeter KRIESI, Marco GUIGNI) et le modèle économique (sic.) de la mobilisation des ressources (Sidney TARROW et Donatella della PORTA). Selon le modèle politique, c'est la fermeture du POS qui explique la radicalisation des mouvements sociaux : ceux-ci, ne trouvant pas de réponse à leurs demandes, choisissent la voie de la violence. Ce modèle a été utilisé pour rendre compte du terrorisme allemand de la RAF notamment. Au contraire, le modèle économique, utilisé pour expliquer le terrorisme italien, a mis en évidence une relation entre réforme et radicalisation et surtout explique la violence principalement par les interactions au cœur du champ social lui-même : la

compétition entre organisations concurrentes et le conflit entre des mouvements opposés, concourent à l'apparition de la violence, laquelle aura donc plus de risques de survenir en fin de cycle de mobilisation.

L'auteur opte quant à lui pour un « modèle politique revisité » par les apports du modèle psychologique, notamment par la distinction entre les ailes modérées et radicales d'un mouvement et par la différence faite entre organisations inclusives, qui nécessitent des liens somme toute faibles entre leurs membres, et exclusives, qui au contraire reposent sur une très forte cohésion entre les adhérents, et qui seront préférées par les radicaux d'un mouvement. Appliquées au POS, ces distinctions ont comme conséquence que « les termes d'ouverture et de fermeture du POS sont (...) des termes "relatifs" et dépendent subjectivement de la nature de l'aile qui les perçoit » (p.47). Du coup, « réforme et répression amènent (...) toujours au même résultat : les modérés se démobilisent et les radicaux se radicalisent » (p.52). De plus, le modèle de WEBER-MICHELS sur l'institutionnalisation progressive des mouvements se vérifie pour l'aile modérée d'un mouvement mais pas pour l'aile radicale. Mais Dominique WISLER tient compte également dans sa théorie de l'importance des identités et des idéologies : une identité expressive aura tendance à se radicaliser sous la forme de l'extrême (atteinte aux objets) alors qu'une identité instrumentale pourra mener au terrorisme (atteinte aux personnes). En ce qui concerne le POS, cette distinction a une valeur heuristique puisqu'elle permet de comprendre qu'un POS ouvert soit en même temps un POS faible du point de vue des *outputs* (l'auteur reprend là

une distinction d'Herbert KITSCHELT), notamment pour les mouvements expressifs minoritaires, puisque leurs opposants placés dans une logique plus instrumentale sauront faire obstacle aux réformes possibles. Quant aux idéologies, l'auteur se contente de reprendre l'affirmation de De NARDO, selon laquelle on peut s'attendre à ce que les radicaux soient des « puristes idéologiques ». Somme toute, l'originalité et l'intérêt de la démarche de l'auteur tiennent avant tout dans sa tentative de concilier l'approche macro du modèle politique à l'approche plus micro de la problématique des identités.

L'utilité de cet ouvrage pour qui veut posséder une bonne synthèse des théories de la radicalisation ou avoir accès à des données quantitatives sur la violence en Suisse, constamment mises en regard avec des données issues de travaux similaires sur d'autres pays n'empêche pourtant pas les critiques sur plusieurs points.

Sur les sources tout d'abord, le fait que l'auteur ait obtenu des données semble-t-il assez exhaustives sur la violence ne résoud pas le biais que peut entraîner l'utilisation de sources policières, et notamment la tendance qu'a ce corps de fonctionnaires à qualifier d'« autonome » toute personne recourant à des moyens d'action violents. D'autre part, le biais journalistique existe et n'est pas contourné dans cette étude, puisque c'est bien cette source unique que l'auteur utilise pour calculer des taux de violence par secteur et par mouvement, en reprenant les travaux de son directeur de thèse Hanspeter KRIESI et de Marco GUIGNI. En effet, le fait de se baser sur la presse comme indicateur de l'activité des mouvements sociaux introduit un certain nombre d'erreurs

difficilement évaluables, celles-ci ne rendant compte que d'une part infime des mobilisations politiques et utilisant un processus de sélection variable selon les titres, les jours de la semaine ou encore les autres événements survenant sur la scène nationale ou internationale (2).

D'autre part, un doute peut planer, sur l'utilisation des attentats comme indicateur de la violence. Cette catégorie des attentats, si elle comprend des faits qui parlent d'eux-mêmes comme les fusillades ou les enlèvements, inclut également les incendies et les sabotages, que l'auteur sélectionne selon leur « degré de violence » sans définir ce concept. Cette catégorie ne semble pas non plus opératoire puisque dans la partie statistique de son ouvrage, lorsque l'auteur étudie les cycles de violence, il force la main à ses sources pour montrer que la violence apparaît lors des phases de démobilisation : s'agissant de la première phase, la catégorie attentats se trouve à son paroxysme en 1975, donc avant la démobilisation qui intervient à la fin des années soixante-dix ; l'auteur décide alors de nous parler des « actions directes », qu'il définit d'ailleurs de manière très approximative (p.112), pour nous démontrer le bien-fondé de son propos. Enfin, il utilise une distinction entre violence radicale (ayant provoqué la mort) et violence modérée qui semble discutable, dans la mesure où le premier groupe comprend les bagarres ayant entraîné la mort aussi bien que les fusillades, qui ne nous

(2) Olivier FILLIEULE, *Police records and the national press in France. Issues in the methodology of data-collections from newspapers*, European University Institute Working Paper RSC n°96/25, San Dominic, mai 1996, 28 p.

semblent pas appartenir au même registre, puisque pour les premières la mort semble être de nature plus accidentelle. Tout ceci laisse à penser qu'une réflexion sur le concept même de violence politique n'aurait pas été un luxe inutile.

D'un point de vue théorique, deux types de critiques peuvent être adressées à l'ouvrage. Tout d'abord, la catégorisation par secteur n'est pas convaincante pour qui ne veut pas croire à la nouveauté de certains mouvements sociaux. De plus, cette catégorisation pose problème en ce qui concerne le mouvement des autonomes urbains, puisqu'alors que les NMS sont censés être définis par le fait qu'ils ne s'occupent que d'un enjeu unique, l'auteur émet à plusieurs reprises l'hypothèse de l'appropriation de tel ou tel thème instrumental (pacifiste ou antinucléaire par exemple) par le mouvement expressif des autonomes pour expliquer sa radicalisation. En fait, on a l'impression que si des mouvements définis comme instrumentaux agissent de manière expressive, ce n'est pas de leur fait mais de celui des autonomes. L'auteur reprend donc ici une vision policière de la provocation, victime probablement de ses sources.

Ceci nous amène à la critique principale que l'on peut apporter à l'ouvrage sur le plan théorique, et qui tient à la distinction expressif/instrumental. Tour à tour, l'auteur se sert de ces notions pour distinguer les ailes d'un mouvement, comme il l'avait annoncé dans sa partie théorique, ou bien pour distinguer les mouvements entre eux, comme il le fait dans sa partie statistique et dans une moindre mesure dans ces études de cas. Cette distinction fonctionne finalement comme une tautologie, bien qu'elle soit intellec-

tuellement tentante : un mouvement expressif aura plutôt tendance à utiliser la violence, mais la définition d'un mouvement comme « expressif » repose finalement en grande partie sur cette même utilisation de la violence. L'auteur retombe ainsi contre son gré dans les travers du modèle psychologique postulant la non-rationalité de l'utilisation de la violence. On pourrait plutôt penser que cette distinction n'est qu'idéal-typique, et que chaque individu peut exprimer dans le même mouvement tantôt une identité instrumentale et tantôt une identité expressive, ces deux types de rationalité qu'avait déjà mis en évidence Max WEBER coexistant en chacun. Ces critiques n'enlèvent cependant pas son intérêt à l'ouvrage dont la richesse devrait susciter la curiosité de tous ceux qui s'intéressent au problème de la violence politique.

Cécile PECHU
CRAP- Université de Rennes I
CRA - IEP de Paris

Christian BROMBERGER
avec la collaboration de Alain HAYOT
et Jean-Marc MARIOTTINI

Le match de football : ethnologie d'une passion partisane à Marseille, Naples et Turin.

Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, 1995, 406 p.

Initier une « ethnologie des passions collectives », tel est à travers cet ouvrage dense l'objectif affiché par Christian BROMBERGER, qui permet de redorer le blason parfois terne de la discipline exercée sur le territoire français ou européen et d'éclairer sous un jour nouveau l'objet choisi pour ce faire : le match de football.

Une enquête ethnographique menée dans trois villes marquées par la prégnance de ce spectacle sportif (Marseille, Naples et Turin) a permis à l'auteur de saisir les dessous d'une effervescence collective recelant en son sein les questionnements majeurs de l'anthropologie : celui du sens attribué aux événements constitutifs de la vie sociale et celui de la construction d'une définition de soi où se dessine en pivot la figure de l'Autre.

Le public des supporters, habituellement réduit au statut périphérique d'un environnement pittoresque ou anecdotique à l'action centrale des joueurs, figure ici au cœur de l'analyse. Le spectateur, à travers la logique sociale et symbolique qui motive ses faits et gestes, y représente, en soi, le centre de l'événement. Dès lors, le match de football devient bien plus qu'une rencontre sportive opposant deux équipes : il médiatise les rapports entre groupes et façonne l'expression des identités individuelles et collectives. Il apparaît comme un support à l'affirmation des appartenances et des antagonismes qui traversent, comme un fil rouge, la construction de la rhétorique partisane. « En fait, deux matches aux enjeux différents se déroulent dans l'enceinte d'un stade : l'un oppose les supporters des deux villes, pour qui l'équipe est la symbolisation d'une appartenance clamée ou revendiquée ; l'autre oppose des joueurs de haut niveau, transférés au fil des ans d'un club à l'autre, pour qui la référence à la ville (...) est mineure » (p. 328-329).

Face à une sociologie hâtivement tranchée sur les caractéristiques sociales des publics du football,

Christian BROMBERGER s'inscrit en faux, décrivant l'origine diversifiée des supporters et la représentation proportionnée des différentes catégories socioprofessionnelles. A l'inverse, le sexe et l'âge apparaissent comme des variables déterminant la fréquentation des stades ; les spectateurs sont des hommes en majorité, leur moyenne d'âge est peu élevée. Un dispositif de recueil de données quantitatives a permis aux auteurs de décrire finement les systèmes d'alliance qui se dessinent au travers de la répartition du public dans l'enceinte du stade. L'investissement de cet espace, longtemps fondé sur des affinités extra-sportives, répond davantage aujourd'hui à des séparations entre groupes de supporters. Ceux-ci se partagent en deux grandes catégories : les associations, fédérant des hommes d'âge mur liés par des caractéristiques sociales ou géographiques, et les commandos, réunissant des individus plus jeunes agrégés autour d'une même construction partisane. Ces organisations spécifiques, elles-mêmes traversées par de nombreuses scissions et contre-scissions, génèrent leurs pratiques de sociabilité, leurs codes de fonctionnement, et leurs modes d'expression propres.

Rectifiant les analyses simplificatrices ou partielles des travaux en sciences sociales sur le sport en général et le football en particulier, l'étude de Christian BROMBERGER illustre l'apport de l'approche ethnologique, dégagée de parti-pris idéologique, mais non dénuée d'empathie pour autant. L'observation participante, enrichie des outils de l'enquête quantitative, apporte un éclairage privilégié sur la complexité des affrontements symboliques et ritualisés produits par la logique partisane,

« extraordinaire machine à fabriquer et à bricoler des oppositions » (p. 266).

Les figures rhétoriques du supportérisme puisent à différents registres d'émulation, où se conjuguent la métaphore guerrière, l'image de la mort et des funérailles, et la disqualification sexuelle.

A travers les noms qu'ils se donnent, les emblèmes adoptés, les slogans ou les supports de communication visuelle (affiches, autocollants, banderoles, écharpes, etc.), les modes d'organisations et d'appropriation de l'espace, les supporters font de l'imagerie et du vocabulaire guerriers un socle symbolique à l'expression des rivalités.

De la même manière, l'usage métaphorique de la mort et sa mise en scène théâtralisée permettent de neutraliser symboliquement l'adversaire, par la représentation anticipée de son échec.

Le dénigrement sexuel enfin, achève de tracer les contours de la figure de l'Autre, personnifiée par l'équipe adverse comme par ses supporters. « Dans l'arsenal disqualificateur, ce sont bien, en effet, les insultes et la dérision sexuelles qui occupent la première place » (p. 286).

Ainsi marquée, la frontière entre soi et l'adversaire caractérise l'essence du dispositif partisan, passé maître dans la construction de l'altérité.

Pour finir, et c'est sans doute l'un des points forts de cette ethnologie de la passion sportive, le match de football est analysé - à la suite de Marc AUGÉ - sur le modèle du rituel religieux avec lequel il partage différents aspects : une configuration spatiale particulière, des affinités temporelles et rythmiques, les comportements de

la foule assemblée qui y ont aussi un fumet cérémoniel, l'organisation et les principes de fonctionnement, un scénario programmé. Les pratiques conjuratoires ou propitiatoires auxquelles s'adonnent les supporters et - dans une moindre mesure - les joueurs de football présentent un caractère répétitif et codifié analogue aux pratiques religieuses. De plus, « le monde du football, comme celui du rituel sécrète une hiérarchie qui lui est propre et qui ne se calque pas sur celle de la société. Chacun se définit alors en fonction de sa proximité par rapport aux médiateurs symboliques (l'équipe et ses vedettes) autour desquels se constitue temporairement la foule » (p. 329-330).

Un tel « compilage d'affinités structurnelles » (p. 330) doublé des analogies de forme, de fonctionnement, de comportements, de fonction et les affinités symboliques (p. 347), constitue donc les convergences majeures permettant d'appréhender le match de football sur le modèle du rituel religieux. Si l'expérience partisane s'en distingue par l'absence d'une transcendance associée à la croyance en un récit de nature mythologique, elle partage néanmoins l'essentiel de ce qui fonde le fait religieux ; elle figure les interrogations fondamentales de l'existence humaine et la revêt de sens. « Jeu profond, le football fascine parce qu'il met à nu, à la façon d'un drame caricatural, l'horizon symbolique majeur de nos sociétés : la trame d'un match, d'une compétition figure le destin incertain des hommes dans le monde contemporain » (p. 197).

Christophe BROQUA
École des hautes études
en sciences sociales (EHESS)
Laboratoire d'anthropologie sociale

RAPPORTS ET TRAVAUX INÉDITS

Eric HEILMANN, André VITALIS

Nouvelles technologies, nouvelles régulations ?

Rapport de recherche, ULP-IHESI,
Pirville, mai 1996, ronéo, 94 p.

Le propos des auteurs vise essentiellement à tester les conditions de mise en œuvre de l'article 10 de la loi du 21 janvier 1995 relatif à l'usage de la vidéosurveillance. Pour cela, ils ont choisi d'enquêter dans neuf sites diversifiés de quatre agglomérations de province : un lieu dit privé (établissement scolaire) ; deux lieux dits publics (ville et gare) ; et six lieux dits privés ouverts au public (banque, centre commercial et quatre hypermarchés). Ils ont surtout recueilli les témoignages de ceux qui ont décidé l'implantation du dispositif et les objectifs initialement poursuivis, rendu compte de la configuration des systèmes, vérifié qui était le personnel affecté aux écrans de contrôle, et cherché à savoir sur qui ou quoi se focalisait leur attention.

La première partie du rapport synthétise l'ensemble des observations recueillies sur les différents sites, qui ont fait chacun l'objet d'une fiche technique détaillée dans la deuxième. A ce stade, un certain nombre de remarques impressionnistes se dégagent. La prévention de certaines délinquances et la protection du site sont souvent justifiées autant par

l'existence de menaces réelles que par les offres de service d'industriels conditionnant la demande, eux-mêmes stimulés par les pouvoirs publics légalisant l'industrie de l'alarme lors du décret de 1991 sur le « lever de doute ». On note parfois une contestation socio-politique sur le bien fondé de la mise en place de caméras, en centre ville notamment, mais l'intérêt de la municipalité choisie permet de montrer qu'il n'est pas fondé sur un clivage droite (pour)/gauche (contre). L'apport le plus intéressant de l'enquête réside dans la démonstration de l'extrême diversité des usages sociaux de la vidéosurveillance, ce que l'on pourrait appeler les fonctions latentes du dispositif, qui vont à l'encontre de bien des idées reçues, serait-ce par le législateur lui-même. Par exemple, dans un centre commercial, le film est surtout conçu dans un but de témoignage auprès de l'usager victime d'un vol à qui l'on veut montrer qu'on se préoccupe de son sort, plutôt qu'à la police. Dans une banque, on ne s'illusionne pas sur l'intérêt de recueillir l'image de l'auteur du hold-up, et l'usage des caméras ne sert qu'un objectif, la dissuasion du hold-up lui-même. Dans l'établissement scolaire, les caméras sont pensées dans un projet éducatif visant à responsabiliser et éduquer les élèves : en remplaçant les « pions », traditionnels souffre-douleur et personnages clé de l'ordre intérieur par des caméras, on pense sortir les élèves de leur

irresponsabilité à l'égard des manifestations de l'insécurité ambiante. Ces quelques exemples d'appropriations socioprofessionnelles multiples et différencierées auraient pu être plus systématiquement creusés, car on reste à ce sujet un peu sur sa faim.

C'est que les auteurs demeurent avant tout des juristes critiques : dans la troisième partie du rapport, le regard toujours fixé sur la loi de 1995, ils se demandent pourquoi le législateur n'a pas envisagé de contrôler l'usage des caméras dans les lieux purement privés alors qu'il y est fortement banalisé. S'ils sont d'accord avec la nécessité d'informer le public du fait qu'il est filmé, ils montrent pourquoi il sera difficile de faire respecter cette obligation, référence faite aux justifications multiples et contradictoires des responsables à ce sujet (obligation vécue comme purement symbolique et formelle, donc superflue ; ou bien explicitement pratiquée pour donner le change aux usagers ; voire carrément exclue, dans le domaine bancaire notamment). Les auteurs insistent enfin sur le fait que l'un des véritables enjeux de la loi réside moins, à leurs yeux, dans les délais de destruction des bandes d'enregistrement, que dans celui de la possibilité légale de reproduire, sur papier, l'image de « suspects », laquelle peut certes servir à alimenter des fichiers nominatifs de « récidivistes », mais également bien d'autres usages qu'il sera difficile de

contrôler. Sur cette conséquence précise et très plausible, ils montrent que le rôle de la CNIL, évincée du dispositif légal, eût été salutaire et parfaitement adapté.

Dans une conclusion prospective finale qui leur permet de (peut-être trop) s'évader de l'enquête, les auteurs se demandent si les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) constituent un prolongement plus raffiné des anciennes disciplines, ou préfigurent au contraire des technologies de contrôle inédites. Dans le premier cas, la référence au panoptique vise en définitive à la normalisation et à l'auto-constrainte des individus surveillés. Dans le second au contraire, l'individu se voit déchargé de ce « travail » sur soi grâce aux informations que d'autres préservent sur lui, en créant des « doubles informationnels ».

S'il fallait conclure à la lumière des éléments recueillis par leur enquête, nous dirions que la vision classique l'emporte. Mais ce n'est pas ce qui se dégage de la prospective fonctionnant plutôt comme un cri d'alarme, appelant à la nécessité d'une vigoureuse prise de conscience du danger constitué par les nouvelles technologies de contrôle.

Frédéric OCQUETEAU
GAPP - CNRS

REVUE DES REVUES

Danielle LEGUENIC
Nelly RENAUDIER
Centre de documentation

Law Enforcement Technology
Mai 1996, Vol. 25, n° 3, p. 38-42.

AMATO (Philip)
« New Tools To Prosecute Domestic and Child Abuse Offenders »

Law Enforcement Technology présente un article sur les violences domestiques et les abus sur les enfants. Quatre millions d'incidents relatifs à des violences domestiques contre les femmes sont recensés chaque année. Aux États-Unis, toutes les quinze secondes, une femme est battue par son mari, son concubin. En 1994, plus de trois millions d'enfants étaient signalés victimes d'abus et de négligences. Pour lutter contre ce fléau, les services de police se sont employés à utiliser de nouvelles méthodes pour collecter des preuves, enquêter. Justice et police ont décidé de collaborer étroitement en créant des unités spéciales chargées de travailler sur les cas les plus graves. L'article évoque la politique suivie par le bureau du *district attorney* à Riverside en Californie. L'accent est mis sur la possibilité d'avoir un procès avec ou sans le témoignage de la victime, mais en utilisant des preuves matérielles telles que des photographies (des victimes, du mobilier brisé, des vêtements souillés) qui sont parfois plus significatives qu'un simple témoignage. Les services de

police de Riverside ont également créé, en janvier 1995, une unité spéciale, chargée d'enquêter sur les cas de violences domestiques les plus sérieux. Les autorités judiciaires et policières espèrent ainsi que les juges et les jurys seront sensibles à ce travail.

Politeia
Mai 1996, n°5

« Zones interpolice »

La revue belge *Politeia* consacre l'intégralité de son numéro de mai 1996 à la présentation des ZIP. Que sont les ZIP ? L'abréviation développée signifie « zone interpolice ». Il s'agit d'une réorganisation de la police sur le terrain, voulue par le ministre de l'Intérieur belge à partir de 1994. Une zone interpolice est un territoire composé d'une ou de plusieurs communes, au sein desquelles les services de police générale assument l'ensemble des tâches de police. Ces zones doivent tempérer les tensions sur le terrain entre la police communale et la gendarmerie. Elles ont pour but d'améliorer la collaboration des services et d'étudier la problématique du fonctionnement de ceux-ci.

Politeia donne la parole à tous les acteurs concernés par cette réforme.

La police communale, la police judiciaire, la gendarmerie, les bourgmestres ainsi que la Justice font entendre leur opinion sur cette réforme.

Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention - Juvenile Justice Bulletin

Avril 1996.

« Curfew : An Answer to Juvenile Delinquency and Victimization »

Comment limiter la délinquance juvénile et la victimisation des jeunes ? Le *Juvenile Justice Bulletin* tente d'apporter une réponse dans le numéro d'avril 1996. L'expérience américaine du couvre-feu est développée au fil des pages. Ce bulletin examine dans un premier temps la mise en œuvre des ordonnances de couvre-feu, avant d'aborder la mise en place sur le terrain, de cette pratique. Imposer une heure de retour au domicile familial pour les mineurs, a toujours été, semble-il, une des prérogatives de l'éducation parentale. Dans l'exemple qui nous est donné aux États-Unis, les autorités se substituent aux familles démissionnaires. Le couvre-feu s'applique aux mineurs de moins de seize ans, mais également dans certains cas, à ceux dans la tranche d'âge de seize à dix-sept ans et cela de vingt-trois heures à six heures les jours scolaires, et de minuit à six les autres jours, avec des variantes selon la ville concernée. Certaines catégories de mineurs sont exemptées (mineur accompagné d'un adulte, mineur marié, etc.)

Cette question du couvre-feu a divisé de nombreuses communautés. Les auteurs posent, dans un premier temps, les bases juridiques de ces

ordonnances, et examinent brièvement leur conformité avec les amendements de la Constitution américaine. Dans un second temps, les expériences menées par sept villes importantes dans sept états différents sont exposées. D'ores et déjà, certains résultats semblent montrer que l'application du couvre-feu aurait contribué à une réduction de la délinquance juvénile et de la victimisation des jeunes.

European Journal on Criminal Policy and Research

Volume 4, n°2.

KLEIN (Malcolm W.)

« Gangs in the United States and Europe ».

L'article de Malcolm W. KLEIN traite de la similitude entre les gangs des États-Unis et ceux que l'on trouve en Europe. Partant d'une étude sur l'Europe faite en 1992, l'auteur se propose de montrer les différences de structures entre les gangs européens et les gangs américains. Il décrit les cinq types de gangs, aujourd'hui reconnus par les chercheurs européens comme américains, établis sur des critères structurels tels que la durée de vie du groupe, l'importance en termes de membres, l'existence ou non de sous-groupes, l'étendue de la catégorie d'âge de ses membres, et l'appropriation d'un territoire défini. La multiplicité des origines ethniques au sein du gang est une constante, et leur lieu de regroupement ou d'habitation se situe toujours plus ou moins dans les quartiers pauvres des grandes villes ou dans les banlieues.

L'auteur a envoyé un questionnaire dans de nombreux services de police

aux États-Unis, et à la lumière des réponses, il est apparu que la plupart des gangs était de type restreint ou néo-traditionnel.

L'auteur a ensuite porté ses recherches sur l'Europe, afin d'établir des comparaisons avec les États-Unis. Seuls l'Allemagne, la Belgique, l'Angleterre, la Suède, la Russie et les Pays-Bas ont pu fournir des données nouvelles et significatives sur les gangs. Il est ainsi apparu que Berlin, la Russie, et la Belgique étaient confrontés aux gangs traditionnels, alors que l'Angleterre devait affronter les gangs spécialisés dans le trafic de drogue, notamment de *crack*. La Suède et l'Allemagne sont en outre confrontées au problème des *skinheads*, que l'on peut classer dans les gangs spécialisés, quoique le niveau de violence soit finalement assez bas. Les Pays-Bas, quant à eux, jettent aujourd'hui un regard nouveau sur des gangs qui existent depuis des années, et qui se calquent sur les gangs de Los Angeles, allant même jusqu'à emprunter leurs noms. L'Allemagne, elle, a des difficultés à faire la différence entre les gangs tels qu'ils ont été décrits et les groupes de *skins* ou de *hooligans*, quoiqu'on ait pu recenser environ vingt-cinq gangs de type restreint qui rassemblent aussi bien des Allemands que des étrangers.

L'auteur conclut que même si l'Europe n'est pas encore submergée par le problème des gangs, elle commence à y être confrontée sérieusement dans certains pays ; aussi, afin d'éviter d'en arriver à la situation américaine, et pour être en mesure d'établir des politiques préventives, elle devrait s'intéresser aux gangs en tant que phénomène social, sans attendre d'en

reconnaître l'existence par les plaintes déposées à leur encontre, et enregistrées par la police.

Hommes et Migrations

septembre 1996, n° 1201, p. 12-17.

DEBARBIEUX (Éric)

« Violence et ethnicisation dans l'école française ».

Dans cet article, Eric DEBARBIEUX expose les grandes lignes d'une recherche menée sur 86 établissements scolaires en France. Il pose la question du lien éthnicité / violence à l'école. Pour cela, il s'interroge d'abord sur la notion d'éthnicité, constatant que l'on a tendance, d'une manière générale, à regrouper sous une étiquette raciale des personnes qui partagent en fait surtout une identité culturelle. C'est la première étape de formation de frontières responsables de l'exclusion. Des différences se créent, chacun des groupes se définissant lui-même par rapport aux autres, voire par contraste avec les autres : c'est ce processus qu'il appelle l'ethnicisation.

L'auteur déplore le tapage médiatique dont la violence scolaire a fait l'objet ces deux dernières années, les journalistes donnant selon lui l'image exagérée d'une société dont les enfants seraient des êtres barbares, non civilisés, à l'assaut des écoles, derniers emblèmes de la République. Ce phénomène a pris une importance telle que le délit d'intrusion a été restauré, même si la majorité des actes de délinquance est commise par des élèves de l'établissement concerné. En outre, l'auteur attire l'attention sur le fait que les délits ne représentent

qu'une part mineure de ce qui constitue la violence scolaire : en effet, les incivilités sont responsables à un degré bien supérieur de l'atmosphère négative d'un établissement scolaire, notamment par le sentiment d'insécurité qu'elles génèrent, parce qu'elles troublent un ordre et des règles admis par certains, rejetés par d'autres. Le sentiment d'insécurité a donc une grande importance dans l'étude des violences scolaires.

La recherche a établi le lien entre présence étrangère et violence ou sentiment d'insécurité : il est apparu que dans les établissements où le taux d'élèves étrangers est élevé, le sentiment d'insécurité est plus fort. Mais l'auteur se garde bien de toute interprétation réductrice et xénophobe, comme le font parfois les personnes, enseignants compris, travaillant dans les établissements scolaires. L'ethnicisation est en effet présente du côté des enseignants, mais aussi du côté des élèves. À cela s'ajoute pour les élèves un sentiment d'appartenance à une classe sociale, comme le montre l'exemple du racket, avec d'un côté les « bourgeois » et de l'autre les familles défavorisées. Les élèves s'enferment donc eux-mêmes dans des catégories fondées sur les différences éthniques et socio-économiques.

Pour les enseignants, la violence verbale est importante. Mais ils sont conscients que les élèves ne s'estiment pas violents lorsqu'ils insultent leurs professeurs, et ceux-ci hésitent entre adopter le même langage, les reprendre, ou les ignorer. Le racisme est souvent présent dans les propos des élèves, mais dès qu'un professeur les reprend, la situation est renversée et c'est le professeur qui est taxé de

racisme. Les enseignants, pour la plupart désorientés, rejettent la responsabilité de ce comportement sur les parents qui sont considérés comme démissionnaires ou absents, à l'opposé de l'image idéale de la famille, et surtout en ce qui concerne les immigrés. Une idée couramment rencontrée chez les enseignants est celle de la violence innée, ou inhérente à certaines cultures.

En fait, il y aurait non pas rencontre entre des cultures différentes, mais ethnicisation au sein d'une population multiethnique. L'intégration promise peut échouer lorsque la réalité sociale la rend difficile, voire impossible, d'où un risque de violence à l'encontre de ce qui représente l'intégration, l'école. L'élève a un comportement incivil car il ne comprend pas pourquoi il doit obéir à des règles qu'il juge inutiles. Les incivilités constituent donc une partie importante du phénomène de la violence scolaire puisqu'elles remettent en cause l'idée même de l'ordre social.

Police Studies

volume 19, n° 2, 1996

DUNNINGHAAN (Colin), NORRIS (Clive)
 « A risky business : the recruitment and running of informers by English police officers »

Cet article traite des problèmes posés par le recours aux informateurs dans l'activité policière britannique.

Cette pratique « secrète » est encouragée par les hauts responsables de la police, mais n'est pas suffisamment contrôlée. L'article montre que, d'après les renseignements obtenus par des entretiens auprès de policiers et d'in-

formateurs sur une période de plus de deux ans, les conséquences de cette pratique sont dans l'ensemble négatives, en l'état actuel des choses, à la fois pour le policier, pour l'institution policière et pour le système de justice criminelle dans son ensemble.

L'auteur explique d'abord comment un policier recrute son informateur par des marchés mettant en jeu de l'argent, une promesse de protection, ou par des pressions d'autres natures sur l'homme qui se trouve en situation de faiblesse, souvent en détention provisoire ou en garde à vue. Ainsi se crée la base de la relation policier-informateur qui est faite de dépendance et de confiance mutuelle.

Mais cette pratique présente des inconvénients : le criminel informateur peut être par cette pratique encouragé à s'impliquer davantage dans les activités délictueuses pour lesquelles il est chargé d'obtenir des renseignements ; or, s'il va trop loin, le policier qui l'utilise ne pourra plus le protéger ; et s'il doit le faire appréhender, il se verra obligé de le faire faire par des collègues pour ne pas trahir la confiance de son informateur s'il veut continuer à travailler avec lui.

Un règlement, établi par le ministère de l'Intérieur, le *Home Office Guideline*, préconise l'utilisation des informateurs mais d'une façon exceptionnelle et dans des conditions très précises. Ainsi, le recours aux informateurs doit se faire en cas de nécessité absolue, l'informateur ne doit tenir qu'un rôle minime au sein

de l'organisation criminelle suspectée, et enfin, les policiers doivent faire une demande d'autorisation officielle pour utiliser un informateur. Ceci va évidemment à l'encontre du caractère secret de cette pratique et nombre de policiers contournent cette règle, refusant de dévoiler l'identité de leur informateur. En effet, la protection de l'identité de l'informateur est essentielle pour le policier, à tel point qu'on reproche souvent à la police de mieux garantir les droits des informateurs que les intérêts des victimes. En cas de problèmes liés à l'utilisation d'un informateur (sanction disciplinaire, par exemple), les policiers ne sont jamais certains de trouver un appui auprès des policiers chargés du contrôle de l'utilisation des informateurs. En effet, la moitié de ces « contrôleurs » estiment, selon le *Home Office Guideline*, que l'on ne peut pas utiliser d'informateur ; un tiers d'entre eux pensent qu'il est permis de mentir à ses collègues pour protéger un informateur, et un tiers iraient même jusqu'à mentir au tribunal pour préserver l'identité de leur informateur.

Selon les auteurs de cet article, tous ces risques pris par les officiers pourraient être réduits par une utilisation plus contrôlée, et donc moins secrète, des informateurs. Ils concluent en avançant que, puisque la pratique policière semble se diriger vers une activité entièrement basée sur le recours aux informateurs, cette question devrait faire l'objet d'un débat public qui dépasse largement la seule police.

ONT CONTRIBUÉ À CE NUMÉRO

Alain BAUER est Président directeur général de AB Associates, Conseil en sûreté de Lille 2004 et du Congrès international olympique. Ancien Vice-président de l'Université Panthéon Sorbonne, il a été auditeur à la 7^e Session nationale d'Études de l'IHESI.

Adresse : 2 place de la Défense, CNIT, CC 2, 92 053 - PARIS LA DÉFENSE.

Jean-Paul BRODEUR est professeur à l'école de criminologie de l'Université de Montréal et directeur du Centre international de criminologie comparée. Il a collaboré aux travaux de nombreuses commissions d'enquête en tant que directeur de recherche. Il a publié de nombreux ouvrages dans les domaines de la philosophie et de la criminologie. Son principal champ de recherche demeure toutefois la police.

Adresse : Université de Montréal, CICC, CP 6128, MONTRÉAL PQ H3C-3J7, Canada.

Christian BROMBERGER est Professeur d'ethnologie à l'Université de Provence, où il dirige le Laboratoire d'ethnologie méditerranéenne et comparative (Unité de recherche associée au CNRS). Il est depuis 1995, membre *senior* de l'Institut universitaire de France. Ses principaux travaux portent sur les fondements, les modes d'expression et d'affirmation des identités collectives dans diverses régions méridionales de l'Europe et dans le nord de l'Iran, thèmes auxquels il a consacré plusieurs livres et articles.

Adresse : Centre national de la recherche scientifique, Université de Provence, Laboratoire d'ethnologie méditerranéenne et comparative, URA 1346, 29 avenue Robert Schuman, 13 621 AIX-EN-PROVENCE, Cedex 1.

Manuel COMERON est titulaire du Diplôme européen de psychologie sociale appliquée de 3^{ème} cycle (1994), et assistant à l'École de criminologie de l'Université de Liège depuis 1991. Il a par ailleurs été successivement Coordinateur du projet *Fan coaching* à Liège (1990 à 1994), Conseiller local au Secrétariat permanent à la politique de prévention du ministère de l'Intérieur belge (1994 et 1995), et depuis 1996, il est coordinateur du *Service city coaching* (prévention hooliganisme et délinquance urbaine) à Liège

Il a publié notamment en collaboration avec S. GOVAERTS, *Foot et violence. Sport, politique et hooligans*, Éditions DE BOEK, Coll. Pol-His, Bruxelles, 1995.

Adresse : Fan City Coaching, îlot Saint-Georges, Féronstrée 86, 4000 ; LIÈGE, Belgique.

Rocco DE BIASI est docteur en sociologie de l'université de Trente et poursuit actuellement ses activités d'enseignement et de recherche aux universités de Gênes et de Turin. Il a notamment publié *Gregory Bateson : anthropologia, comunicazione, ecologia*, Milan, Cortina, 1996, et a dirigé récemment un numéro spécial de la revue *Aut aut*, consacré à l'analyse des cadres.

Stéfan DE VREESE est titulaire d'une licence en psychologie et en criminologie de l'Université catholique de Louvain. Responsable depuis 1993 de l'analyse des données statistiques « football », il est depuis 1996, membre du groupe de projet « détection des besoins de la population » au sein du Service Général d'Appui Policier.

Adresse : SGAP, Division Appui en matière de politique policière, Rue Royale 47, 1 000 - BRUXELLES, Belgique.

Olivier FILLIEULE est docteur en Science politique, maître de conférences à l'Institut d'études politiques de Paris et rédacteur en chef des *Cahiers de la sécurité intérieure*. Il est l'auteur de *Stratégies de rue. La manifestation en France*, Paris, Presses de sciences-po, à paraître en janvier 1997.

Fabien JOBARD enseigne le droit et la science politique à la Faculté de Droit de Rouen. Il est doctorant en sciences politiques, à l'Institut d'études politiques de Paris. Sa thèse porte sur l'usage de la force par la police. Il est l'auteur d'un ouvrage sur les violences policières dans les pays anglo-saxons, publié prochainement aux éditions l'Harmattan, collection « Sécurité et société ».

Adresse : Centre d'étude de la vie politique française (CEVIPOF), 10 Rue de la Chaise, 75 007 - PARIS.

Pierre LANFRANCHI est professeur d'histoire contemporaine à l'université De Montfort de Leicester. Il a créé à l'Institut universitaire européen de Florence entre 1988 et 1993, un projet de recherche sur la culture sportive en Europe. Il est notamment l'auteur avec A. Wahl de *Footballeurs professionnels* (Hachette, 1995), et a dirigé un volume consacré à la recherche sur le football en Europe, *Il calcio e il suo pubblico* (Naples, ESI, 1992).

Patrick MIGNON est sociologue et chercheur au Laboratoire de sociologie de l'Institut national des sports et de l'éducation physique (INSEP). Il travaille sur les cultures juvéniles et les cultures urbaines, en s'intéressant plus spécialement aux différentes formes de supportérisme. Principales publications : *Le rock : de l'histoire au mythe* (avec A. HENNION), Anthropos, 1991 ; *Drogues, politique et société* (avec A. EHRENBERG), Descartes/Le Monde éditions, 1992.

Adresse : INSEP, Laboratoire de sociologie, 11 avenue du Tremblay, 75 012 - Paris.

René-Georges QUERRY est Inspecteur général de la Police nationale. Chef du service de protection des hautes personnalités en 1992, il est actuellement chargé de la mission sécurité au sein de la Délégation interministérielle de la Coupe du Monde. Affecté à la Police judiciaire de Paris, il a ensuite dirigé la Brigade des stupéfiants, puis la Brigade de recherche et d'intervention (anti-gangs), et enfin l'unité de coordination de lutte anti-terroriste en 1989, après en avoir été le créateur comme adjoint.

Adresse : Délégation interministérielle à la Coupe du Monde (DICOM), 1 rue de la Faisanderie, 75 016 - PARIS.

Gérard ROUSSELOT dirige une maison d'enfants à caractère social près de Nancy. Il fut membre du Comité de gestion de l'AS Nancy-Lorraine de 1974 à 1990, président de ce club de 1979 à 1987, et membre du Conseil d'administration de la Ligue nationale de football de 1983 à 1995. Il est actuellement vice-président de la Fédération française de football, président de la Commission nationale mixte de sécurité et d'animation des stades, et membre de la Commission des stades de l'UEFA.

Adresse : Ligue nationale de football, 24 boulevard de Courcelles, 75 017 - PARIS.

Jérôme SAINTE-MARIE, est diplômé de l'IEP de Paris. Directeur d'études à l'institut de sondage LOUIS-HARRIS, il est chargé d'enseignement au CELSA.

Adresse : LOUIS-HARRIS , 5 boulevard Poissonnière, 75 002 - PARIS.

Dominique SPINOSI a intégré le ministère de la Jeunesse et des Sports en 1981 après des études de droit public et de droit international à la faculté de Montpellier. En 1990, elle devient Sous-préfet, Directeur de Cabinet successivement du Préfet de la Nièvre, puis de celui de Saône-et-Loire. Cette ancienne internationale de volley-ball - cinq fois championne de France - est aujourd'hui la directrice de la sécurité et des accréditations du Comité français d'organisation de la Coupe du monde.

Adresse : Comité français d'organisation de la Coupe du monde de football 1998 (CFO), 17-21 avenue du Général Mangin, 75 204 - PARIS Cedex 16.

Thierry TERRAUBE est Commandant de police. Il est affecté tout d'abord à la Direction départementale de sécurité publique d'Eure-et-Loir où il est responsable du groupe mineurs et enquêtes judiciaires et administratives. Depuis 1992 au Centre national d'études et formation (CNEF) comme formateur en sciences humaines, il est chargé de dossiers concernant la police des mineurs, les pratiques policières sur le plan judiciaire et des faits de société (la sécurité dans les stades, les sectes, etc.). Il est présent le 29 mai 1985 dans la tribune Z du stade du Heysel à Bruxelles, lors de la finale de Coupe d'Europe de football opposant le FC Liverpool à la Juventus de Turin.

Adresse : Centre national d'études et formation (CNEF), Plateau du Moulon, Boîte postale n° 41, 91 192 - Gif-SUR -YVETTE cedex.

Anastassia TSOUKALA est Docteur en droit privé et sciences criminelles de l'Université de Paris I. Auteur du livre *Sport et violence* (Editions Sakkoulas/Bruylant, 1995), elle se spécialise dans des questions relatives à l'ordre public et à la sécurité intérieure en Europe.

Adresse : 15 avenue Jean-Jacques Rousseau, 75 001 - PARIS.

ABSTRACTS

FOOTBALL FANATICS / PARTISAN PASSIONS

Christian BOMBERGER

As a result of the diversity of their social backgrounds and the many ways in which they are organised, the extremist supporters who congregate at the corner terraces of football grounds make up a heterogeneous group no matter what country or club they support.

This article examines the significance of this partisan fervour which brings into play the search for emotional intensity, personal fulfilment, self-affirmation, competitiveness and group identity which seem destined to ebb away.

FROM THE GANG TO THE SOCIAL GROUP.

A SOCIO-PREVENTATIVE ANALYSIS

Manuel COMERON

Beyond their similar characteristics, groups of hooligans are complex social entities . A psycho-sociological approach enables us to assess the importance of spectator culture, territorial claims and the influence of specific social norms. In the search for a coherent framework for the maintenance of public order, prevention at a local level is the path to follow.

FOOTBALL MATCH STATISTICS : THE BELGIAN EXAMPLE

Stéphan DE VREESE

Belgium provides an example of mature reflexion on the danger of violence on the terraces. This deliberately descriptive article highlights a method of using statistical information gathered before, during and after sports fixtures. In this way, comparisons can be up-dated, any changes can be monitored and action undertaken.

PUBLIC ORDER AND THE TIFOSI

Rocco DE BIASI

To what extent is the fanatic behavior of the tifosi perceived by public opinion, the football authorities and the police force in Italy as a breach of public order ? Confronted with a form of ritual warfare (*tifo*), the agents of law enforcement hesitate between dissuasion, repression and negotiation. While empirical models of police intervention or safety measures in stadiums are streamlined and being made more operative, fanatic groups are becoming more malleable and difficult to pin down.

CULTURE, CIVILIZATION AND THE SOCIOLOGY OF SPORT

Eric DUNNING

It is commonly said that sport is closely linked with violence. Following on from Norbert ELIAS « civilizing process », Eric DUNNING opposes this viewpoint. He demonstrates that sport can only exist in its modern form on condition that society turn its back on violence.

POLICE ARCHIVES, PRESS DATA AND STREET

DEMONSTRATIONS.

Olivier FILLIEULE

This paper gives a brief summary of a study based on police records of protest events in France in the eighties and discuss the limits of newspaper sources through a systematic comparison of data on protest events drawn from the press and police records. Based on this comparison, the following conclusions seem warranted : the number of events covered in the press is only a small fraction of the events which actually take place ; the size and location (Paris/province) of an event has a significant effect in the likelihood that an event will be covered by the press ; the press interest in reporting an event varies also depending on the what other events are occurring simultaneously on the national or the international scene. Any « trends » derived from newspaper data are highly suspect since, in many instances, they may reflect variation in press attention rather than variation in the incidence of protest events themselves.

GERMANY AND BRITAIN : A COMPARATIVE STUDY OF MEASURES TAKEN TO CONTROL HOOLIGANISM

Patrick MIGNON

Policies adopted towards hooliganism implement different modes of control. In England safety and trade control are supported by a social response ; in Ger-

many, the pattern remains that a concerted action and the search for a consensus of public opinion. In France, the relationship between the various parties involved in football safety makes it difficult to create a plan of action.

SAFETY IN FRENCH STADIUMS : RESEARCH AND TRAINING

Thierry TERRAUBE

Bringing together a number of field studies, both in France and abroad, and university research into hooliganism, the Cnef (National Center for Research and Training) is experienced in providing training in the management of security in stadiums. With an eye to the 1998 World Cup, the author presents a number of reflexion and recommendations on how to maximize public safety in the sports arena.

TOWARDS A MORE UNIFORM EUROPEAN POLICING

STRATEGY

Anastassia TSOUKALA

A study of policing policies towards hooliganism in England and Italy since 1970 reveals that despite specific national differences, these policies are based on the same set of options : surveillance and segregation of supporters before, during and after the match together with national and international co-operation and co-ordination. This trend is part and parcel of the move towards European standardisation. However , owing the lack of an in-depth analysis of hooliganism, these policies can only be directed at the symptoms . They also generate a number of perverse side-effects and a tendency to deal with deviant forms of behavior and consequently have only a limited effect.

THE GEOGRAPHY OF FEAR

Jérôme SAINTE-MARIE

From an analysis of the findings of public opinion polls it is possible to establish a mind map of international risks as perceived by French men and women. These perceptions are based on information concerning the major changes on the world scene but also the preconceptions arising from France's colonial past and its religious tradition. According to the writer, any study of a country's image or the reverberations of an international conflict should be linked to the reactions of the public at four distinct levels.

LE MAINTIEN DE L'ORDRE DANS LES DÉMOCRATIES OCCIDENTALES

Nouveaux enjeux, nouvelles pratiques

**Conférence internationale organisée par l'IHESI avec la
collaboration du Centre Schuman de l'Université européenne de
Florence**

**Vendredi 24 janvier
9h-18h30
Amphithéâtre de l'IHESI**

- *Du pouvoir d'injonction au pouvoir d'influence. Une modification des systèmes de gestion de l'ordre public ?*
- *Pouvoirs policiers, pouvoir politique et mutations de l'ordre public*
- *Euphémisation de la violence et institutionnalisation du maintien de l'ordre. Remises en cause*
- *Transformation des modalités d'intervention, évolution des matériels*

Avec la participation prévue de représentants du corps préfectoral, de la Préfecture de police, des Compagnies républicaines de sécurité, de la Gendarmerie nationale, Patrick BRUNETEAUX (CNRS), Donatella DELLA PORTA (Université de Florence), Michel DOBRY (Paris X), Pierre FAVRE (IEP-Paris), Olivier FILLIEULE (IHESI/IEP-Paris), Fabien JOBARD (CEVIPOF/IEP-Paris), Yves MÉNY (Université de Florence), John McCARTHY (Université de Washington), Clark MCPHAIL (Université d'Urbana-Champaign), Herbert REITER (Fondation H. Guggenheim), Jean Claude SALOMON (IHESI) Sidney TARROW (Université de Cornell), Peter WADDINGTON (Université de Reading), Dominique WISLER (Université de Genève).